COMTE D'ANTIOCHE

CHATEAUBRIAND

AMBASSADEUR A LONDRES

(1822)

D'APRÈS SES DÉPÊCHES INÉDITES

Repertus erat qui efferet quæ omnes animo agitabant.
(TACITE, *Annales*, livre VI, § IX.)

Librairie académique PERRIN et Cie.

CHATEAUBRIAND

AMBASSADEUR A LONDRES

DU MÊME AUTEUR

A LA LIBRAIRIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE, PARIS

Deux diplomates, le Comte Raczynski et Donoso Cortès, Marquis de Valdegamas. Un volume in-8°, avec portrait. Prix . . . . 7 fr. 50

Changarnier. Un volume in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

(Prix Thérouanne.)

COMTE D'ANTIOCHE

CHATEAUBRIAND

AMBASSADEUR A LONDRES

(1822)

D'APRÈS SES DÉPÊCHES INÉDITES

Repertus erat qui efferet quæ omnes animo agitabant.
(TACITE. *Annales*, livre VI, § IX.)

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1912



INTRODUCTION

Le génie de M. de Chateaubriand a emporté l'admiration unanime des générations. Elles n'ont pas cessé de subir l'ascendant du penseur et de l'écrivain, du polémiste et de l'orateur politique, du poète et du peintre de la nature. Elles l'ont suivi dans le choc des partis, les batailles parlementaires, les luttes du passé, la puissance ministérielle et les fonctions de la charité. Elles l'ont accompagné, voyageur à travers les continents encore mystérieux du Nouveau Monde et pèlerin à Jérusalem, auprès de ce tombeau, « le seul qui n'aura rien à rendre au dernier jour »[1].

Elles ont ressenti avec lui les épreuves accablantes de l'exil ; elles ont été subjuguées par le chantre de la religion et de sa puissance divine ; sur les rives de la Bretagne, comme sur les flots de l'Océan, elles ont vu le contemplateur infatigable de « ma nourrice, la mer[2] ; » toujours il leur est apparu observateur pas-

1. Le cardinal de Bausset à Chateaubriand, 25 mars 1811, *Mém. III*, p. 27 (Édition Biré).

2. Chateaubriand à Joubert, septembre 1812, *Ibid.*, p. 52, note.

sionné de l'infini qui porte l'univers, soit qu'il descende jusqu'aux profondeurs des siècles, ou qu'il pénètre les horizons lointains de l'avenir.

Elles ont entendu les plaintes de son âme déjà inquiète à l'ombre des murs de Combourg, âme bientôt extrême, ne concevant « le bonheur que dans la foudre[1] ». Elles ont frémi aux récits de ses amours et de ses amitiés ; avides d'en dépouiller le mystère et d'en expliquer les troubles, elles se sont émues des agitations et des surprises qu'il y porte. Elles ont interprété les cris de son cœur et les mouvements de son esprit, dans cet élan douloureux qu'exprime avec tant de tristesse le poète Keats[2] :

« Therefore, on every morrow, are we wreathing
A flowery band to bind us to the earth,
Spite of despondence, of the inhuman dearth
Of noble natures, of the gloomy days
Of all the unhealthy, and o'er-darken'd ways
Made for our searching... [3]

Mais les générations n'ont peut-être pas toujours discerné une cause qui réside le plus souvent dans la souffrance inhérente à l'âme, alors surtout qu'elle est habitée par le génie : quand le secret intime de l'homme le plus vulgaire se dérobe presque constam-

1. Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, II, p. 38, édition Garnier 1861.

2. John Keats (1795-1821), *Endymion*, livre I.

3. C'est pourquoi, chaque matin, nous tressons un lien fleuri pour nous rattacher à la terre, malgré les désespoirs, malgré l'inhumaine disette de nobles natures, les jours obscurs et toutes les routes malsaines et assombries tracées pour notre peine. (*Poésies de John Keats* (traduction de la marquise de Clermont-Tonnerre.)

ment à notre connaissance certaine, malgré nos investigations les plus acharnées, qui donc saura mettre à nu les ressorts cachés du génie et le degré exact de sa relation avec la commune condition humaine ?

La nuée l'enveloppe, souvent elle nous éblouit, jamais elle ne laissera notre vue la pénétrer de toutes parts.

Au surplus, il nous reste ce que nous pouvons atteindre du génie de M. de Chateaubriand, de sa nature, « des habituelles contradictions de son cœur »[1], de l'action qu'il a exercée sur le siècle qui l'a suivi. La moisson reste immense, soit qu'on analyse des éléments si complexes, soit qu'on tente un portrait où fixer les traits de l'homme.

Dans cette introduction nous essaierons d'expliquer par quelles voies le poète est devenu historien, puis homme politique. Nous le montrerons ensuite la plume à la main, tel que ses dépêches le dépeignent, pendant son ambassade à Londres. Nous le verrons aux prises avec les grandes tractations européennes, en lutte ou en négociations avec les hommes d'État les plus puissants. Dans ce rôle, qui n'a pas été encore directement observé, il nous paraîtra mériter un suffrage digne de tous ceux qui accompagnent sa mémoire.

Un autre intérêt peut encore se dégager de ce récit : le développement de la politique anglaise à une époque laborieuse, dans la continuité des vues et des méthodes sans cesse rigoureusement conservées.

1. Vicomte E.-M. de Vogüé, discours pour le cinquantenaire des funérailles de Chateaubriand, Saint-Malo, 7 août 1898.

On ne juge ni les événements, ni les hommes à pied d'œuvre : plus leur taille est haute, plus le recul de l'histoire leur est nécessaire. A la grande distance où nous sommes arrivés du temps où M. de Chateaubriand écrivait à Londres, la force de sa pensée et la puissance de sa vision nous apparaîtront dans leur plus lumineux éclat.

*
* *

Vers la fin de l'Empire, M. de Chateaubriand est attiré par l'histoire, il s'apprête à quitter les spectacles de la nature pour considérer la course du fleuve humain à travers les âges. Il pressent de graves événements, — « Bonaparte est de connivence avec les orages »[1], — il veut étudier la vie des peuples, découvrir l'énigme qui se dénoue.

En 1813, il écrit à la duchesse de Duras[2], « la chère sœur » : « Je suis confiné dans mon désert[3]. Je travaille à l'histoire..... Il est singulier comme cette

1. *Mém. III*, p. 20.

2. Voir note p. 197.

3. *La Vallée aux Loups*, arrondissement de Sceaux, — (ancienne orthographe Ceaux), — commune de Chatenay *a*, entre Malabry et le hameau d'Aulnay, au nord de la route de Versailles à Sceaux et de la route des Princes. M. de Chateaubriand s'y était créé, dans un site pittoresque, une maison des champs où il vécut de 1807 à 1816. L'acquisition lui coûta 30.000 francs. Ses embarras de fortune l'obligèrent à vendre sa propriété en 1816. Elle fut acquise pour le prix de 50.000 francs par le vicomte de Montmorency, créé, en 1822, duc Mathieu de Montmorency. Elle appartient aujourd'hui au duc de Doudeauville, son arrière-petit-fils (Etat des communes de la Seine à la fin du XIXe siècle, Chatenay (p. 17-18-39-47).

a. *Chatenay*, mentionné notamment dans le livre d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prez sous Charlemagne ; dans une charte du IXe siècle parmi les biens confirmés par Charles-le-Simple au chapitre de Paris (voir pour la suite, histoire de la ville et de tout le diocese de Paris par l'abbé Lebœuf, III, p. 538-545).

histoire de France est toute à faire et comme on s'en est jamais douté ! [1] »

Le long et profond regard qu'il a jeté sur la suite des temps lui a révélé la médiocrité de la critique, des recherches et du contrôle où végétait la science historique. Il juge vite qu'aucune exploration n'a porté sur ce que nous appellerons la ligne de sommet et que ce graphique de la vie nationale n'a pas été établi. Ses yeux découvrent dès lors la nécessité de dégager la route parcourue, de déterminer son orientation depuis le point où elle apparaît ; puis, minutieusement, marcher à la trace et relever tous les mouvements de cette ligne maîtresse, soit qu'elle s'infléchisse sous les accidents et les défaillances, soit qu'elle se relève vers les cimes, pour conquérir, par l'effort de la cohésion dans le travail et la prévoyance, la puissance et la prospérité. S'il a senti la nécessité de changer les méthodes jusques là acceptées, c'est encore parce qu'il a reconnu qu'elles laissaient en arrière l'étude des idées et des lois générales dans lesquelles il a, dès longtemps, rencontré son guide souverain et sa plus haute lumière. C'est de la reconstitution des détails, du groupement des faits, de l'interprétation justifiée de leur sens et de leur portée que jailliront les conclusions. Alors se dressera le relief de la ligne directrice : la ligne de sommet.

L'histoire n'est autre chose que l'instruction de la grande cause humaine.

1. *Mém. III*, p. 561, appendice.

Lorsque Sainte-Beuve dit : « c'est son procédé habituel de tout rapprocher, de tout grouper, bon gré mal gré, tout ce qui est frappant », il n'a cru relever qu'une manière d'art ou de système pour frapper le lecteur ; il ne paraît pas avoir reconnu, chez M. de Chateaubriand, une préoccupation d'une bien autre signification : porter haut les esprits, en les conviant à l'intelligence des idées générales et à la discussion des faits qui ont opéré des conséquences décisives sur la destinée des peuples. Mais n'est-ce pas là véritablement où se situe « tout ce qui est frappant ? » N'est-ce pas un des moyens de dégager la ligne de sommet ? Dès qu'elle aura surgi, la préoccupation naîtra de rechercher l'orientation à lui préparer.

La connaissance approfondie des enseignements du passé n'est pas seule en effet suffisante pour déterminer une direction, il faut encore être averti des nécessités de l'heure et de l'avenir. En considérant ces horizons, il faut en quelque sorte tenir conseil en soi-même, écouter la voix des siècles et celle du temps, associer les forces échappées de cette double origine, mettre les besoins, les aspirations et les intérêts en équilibre, presser leur accord ; puis, avec une patiente résolution, marcher en avant.

Tout ce que nous venons d'essayer de définir ne résume-t-il pas les conditions les plus essentielles à l'exercice du gouvernement des hommes ? Si M. de Chateaubriand a voulu se préparer à les acquérir, une réflexion profonde l'a entraîné dans une voie où ne paraissaient pas l'avoir porté jusques là les objets de

ses travaux. Déjà un lien logique rattache directement les deux parties en apparence si opposées dans sa vie.

Presque d'un bond il s'était élevé aux sphères d'où peut seulement se percevoir l'action des grandes forces morales qui soutiennent le Monde et celle des courants acharnés qui les combattent ; de ces ennemis irréconciliables il a vu le combat sans trêve ; il a mis à le décrire toute la puissance de sa pensée et la magnificence de son langage ; son appel a réveillé les consciences et étonné les intelligences, encore dominées par les troubles du nouvel état social ; des hauteurs où il s'est placé, il a fait descendre la lumière sur les foules surprises d'un éclat qu'elle ne connaissaient plus ; l'harmonie conduit ces clartés qui suscitent la vie, il semble qu'une parcelle d'infini se soit détachée de la voûte céleste pour secourir l'infirmité humaine ! Et après avoir connu lui-même et annoncé à la France ces forces mystérieuses qui se disputent l'empire, M. de Chateaubriand a senti la nécessité de sortir de la conception abstraite, il a été saisi d'une passion : incliner, en les entraînant de ses mains, pour le service de la patrie, les forces qu'il a jugées augustes et bienfaisantes.

*
* *

De l'œuvre entière de M. de Chateaubriand nous avons jusqu'ici ignoré la suite de ses dépêches durant son ambassade à Londres. Les quelques extraits qu'en citent ses *Mémoires* fixent incomplètement le carac-

tère de sa correspondance politique, de son tour très personnel et de son intérêt soutenu. Dans leur enchaînement, ses dépêches revêtent un langage d'affaires net et précis ; elles offrent un exposé clair et une discussion complète des questions, sous des nuances d'autorité que n'affecte pas d'ordinaire le calcul diplomatique. On ne surprend pas une marche à pas comptés et ralentis ; tout au contraire, la volonté et le goût de s'affirmer, de s'engager, de presser les solutions et, dans une allure rapide, d'aborder directement le but. La personnalité de l'ambassadeur veut s'imposer, elle s'appuie sur le sentiment de sa force, de son ascendant, dans la poursuite résolue du succès. Il serre de près les affaires et il entend que rien ne soit épargné pour en parler avec précision. Il dira à M. de Marcellus : « La familiarité du récit vient en aide à sa clarté ; le *trivial* même sert dans les affaires et vaut toujours mieux que le guindé[1] » — « M. Brougham sera forcé de reconnaître que l'homme des rêveries est aussi un homme très positif, que je suis bon à quelque chose et que je sais faire l'histoire comme le roman[2] ». Il se plaît à décocher ce trait à M. Brougham qu'il appelait « le grand moqueur[3] ». Mais il n'ignore pas que l'effort le plus décidé n'est pas maître de l'emporter sur la résistance de l'adversaire. N'a-t-il pas écrit déjà : « Nous n'osons nous flatter de posséder cette

1. Chateaubriand à Marcellus, 30 avril 1823. Marcellus, *Souvenirs diplomatiques*, édit. 1858, p. 211.

2. *Ibid.*, 13 mars 1823, p. 169.

3. *Ibid.*

verge miraculeuse qui fait jaillir d'un rocher les sources d'eau vive[1]. »

Son activité ne se lasse pas, elle s'attache à la fréquence des dépêches et à la multiplicité des informations. Durant son séjour à Londres, du 9 avril au 8 septembre 1822, il adresse cinquante-huit dépêches au vicomte de Montmorency[2], ministre des Affaires Étrangères, il n'en reçoit lui-même que trente-six. Il se montre les rênes dans les mains, accélérant volontiers la marche, tenant toujours étroitement le contact avec les hommes et les questions ; son attitude exprime la ténacité persistante à ne pas céder et à dominer. Quand il quitte un entretien, il ne doute pas ; non pas qu'il annonce qu'il a ville prise, mais il mène persévéramment le siège, sans assaut ; avec une certaine flexibilité dans son attaque, il enveloppe la place, il compte pour la réduire autant sur la force de son droit et de son argumentation que sur l'enchantement de sa voix. Il vise à convaincre et à éblouir à la fois par une action hors de la portée de la diplomatie habituelle. Il veut imprimer à la fonction un caractère qui ne saurait pas retrouver d'imitation. M. de Chateaubriand va donc se présenter à nous sous un aspect qui n'a pas encore été dépeint : le rôle d'ambassadeur.

Dès qu'il entre en fonctions, il intervient avec une mesure recherchée. Souhaite-t-il, en vue d'un objet déterminé, rencontrer le ministre des Affaires Étran-

1. *Génie du Christianisme*, introduction, fin.

2. Voir note p. 204.

gères? il demande un rendez-vous, il ne se prête pas à l'habitude des longues attentes dans quelque salon du Foreign-Office, comme tant de ses collègues ou de ses prédécesseurs; il en fait lui-même la remarque à M. de Montmorency. Il n'entend pas néanmoins se borner à traiter d'un objet spécial; il ne se privera pas de l'occasion de surprendre d'autres données ou des impressions générales, il laissera donc quelquefois un peu courir la conversation. On sent à ce moment qu'il explore; il recueille, il déduit, il provoque légèrement la pensée de son interlocuteur, il évolue vite et avec réserve, volontiers il hausse le ton. Mais ses moyens ne sont pas très variés, c'est dans la forme presque constante de la fermeté qu'il a davantage le soin de paraître. L'abandon n'est pas son arme, il ne choisira pas un instant pour détendre l'entretien, amollir la discussion, gagner quelque avantage. Sa méthode emprunte une sorte d'uniformité, son langage conserve une saveur de force et son argumentation un accent de puissance. Ces impressions se dégagent clairement à la lecture des fragments de conversation cités par lui-même dans ses dépêches.

Dans la pensée de M. de Chateaubriand, ces procédés répondent particulièrement au mode de l'esprit anglais. Il dit volontiers que seul il connaît à fond l'Angleterre, le principe, l'enchaînement, les desseins et les moyens de sa politique, il ne perd pas de vue qu'elle est guidée par le sang-froid et la persistance : le sang-froid qui vient de la confiance et la persistance qui naît de la tradition. Dès son séjour en Angleterre pendant l'émi-

gration, de 1793 à 1800, une initiation du caractère national s'est lentement formée en lui ; il l'a trouvée dans le contact de la vie journalière et l'épreuve de la souffrance, qui est, pour les esprits, la grande école de la vérité. Sa correspondance, quand on la compare à celle de ses prédécesseurs, accuse une supériorité très marquée ; elle domine par la clarté dans l'analyse des faits et des situations, la peinture des hommes, la force des déductions, par la vision de l'avenir : souvent il en déchire le voile. Qu'il négocie sur les plus hautes questions en litige ou sur les affaires particulières en apparence d'ordre secondaire, un jet de lumière éclate, il a le secret d'élever le sujet, de le rattacher à une conception haute, de lui donner un relief et une vie dont seul il a le secret.

Il ne confie à personne la rédaction de ses dépêches : « sorties de notre tête, nos lettres sont de notre main[1] ». Sa haute écriture, le trait profond et large, les lignes espacées et rapides ont une apparence de caractères magnétiques, comme si la main du Destin avait tenu la plume et couru sur le papier. Il ne conçoit d'autre méthode que celle d'écrire lui-même et il aura une sorte d'ironie pour le célèbre crayon marginal de M. de Talleyrand quand il mettait au point les dépêches rédigées sur une trame qu'il a d'avance dessinée[2]. Polémiste habitué à l'attaque, il prépare des armes à sa défense quand viendra le jour où ses actes seront

1. *Souv. dipl.*, p. 51. M. de Marcellus parle ailleurs « des brouillons raturés de ses dépêches ».

2. *Ibid.*, p. 48.

discutés en public. En 1837, il dira à M. de Marcellus : « J'ai conçu la diplomatie sur un nouveau plan, je parle tout haut[1]. » Déjà il pressentait le temps où le secret des relations internationales perdra son inviolabilité. « Il garde copie de presque toutes ses lettres[2]. » Comme l'attestent ses *Mémoires*, elles sont sous ses yeux quand il les compose ; il en cite parfois des fragments qui n'ont pas toujours l'identité de la minute ; à un moment même, il donne comme appartenant au texte des *Mémoires* des pages empruntées à ses dépêches : telle une partie du portrait du marquis de Londonderry qui appartient à sa correspondance officielle[3].

Dans le rôle actif, il ne paraît plus « accoutumé à vivre caché dans mes propres replis », il s'est élancé « momentanément dans la large vie des siècles[4] ». Il oublie son goût du silence, de l'attitude pensive aux heures où « je rentre dans mon for intérieur, comme un lièvre dans son gîte : là je me remets à contempler la feuille qui remue ou le brin d'herbe qui s'incline[5] ». C'est bien ainsi qu'on l'a souvent représenté dans le salon de l'Abbaye-au-Bois, chez Mme Récamier : méditatif, sur un fauteuil à l'écart, il regarde l'assistance sans paraître l'écouter, il goûte le bonheur dans la bonté des autres ; rarement il laisse tomber quelques paroles : tel un marbre antique qui s'anime-

1. *Souv. dipl.*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 273.
3. *Mém. IV*, p. 258.
4. *Mém. IV*, p. 177.
5. *Mém. II*, p. 148.

rait par instants. Il semble étranger au mouvement de ces réunions, semblables à quelques-unes dont les peintures du temps ont fixé le souvenir : des meubles vulgaires, quelques dessins au mur, souvent un lit dans un angle, aux fenêtres des rideaux de mousseline ou de cotonnade ; mais, dans ce décor modeste, quelle animation dans l'attitude des personnages, dans l'expression de leurs physionomies ! on sent la sympathie qui les unit, la vivacité qui charme la conversation, l'écho des voix vient encore frapper nos oreilles, le frissonnement de la vie est toujours présent[1].

*
* *

Quand M. de Chateaubriand rentre dans son cabinet de l'ambassade, son labeur est immense. En même temps qu'il remplit sa fonction diplomatique, il commence ses *Mémoires* : « C'est à Londres en 1822[2] que j'ai écrit la plus grande partie de ces *Mémoires* renfermant mon voyage en Amérique, mon retour en France, mon mariage, mon voyage à Paris, mon émigration en Allemagne avec mon frère, ma résidence et mes malheurs en Angleterre de 1793 à 1800. Là se trouve la peinture de la vieille Angleterre et, comme je retraçais tout cela lors de mon ambassade, les changements survenus dans les mœurs et dans les per-

1. Le salon de la Maréchale de Beauvau en 1807, par Leperche (Collection du duc de Rohan).

2. D'avril à septembre 1822.

sonnages, de 1793 à la fin du siècle, me frappaient ; j'étais naturellement amené à comparer ce que je voyais en 1822 à ce que j'avais vu pendant les sept années de mon exil d'Outre-Manche[1]. »

Ainsi il vit à la fois dans l'activité du passé et dans le tourbillon du présent, à la lumière de l'histoire, de l'expérience, et dans le souci des affaires à conduire. Sa vue s'étend sur l'immensité de l'horizon ; les hommes et les événements demeurés dans le lointain du temps prennent, à côté de lui, place sur la scène sans bornes où s'agitent les décisives questions de la politique en cours, la bataille des intérêts, les soubresauts des révoltes, les ambitions implacables, les passions intéressées, le conflit des causes et les dévouements généreux. Dans le feu du combat vers la victoire les souvenirs l'oppressent : « Je ne puis soulever le poids que Londres a mis sur moi », écrit-il à la duchesse de Duras[2].

L'homme reparaît dans l'intensité de ses sensasions et le tourment de ses souvenirs ; à chaque pas il retrouve sa vie vécue plus d'un quart de siècle auparavant et les magnificences de l'ambassadeur croisent partout les ombres de son émigration. De même, durant toute son existence, il mènera de front les émotions du passé et les impressions du présent, les douleurs naguère traversées se mêleront au poids du jour ; jusqu'à la fin, il aura sous les yeux chacune

1. *Mém. IV*, p. 223.
2. *Ibid.*, p. 234, note.

des années accumulées. Jamais il ne s'isolera dans les réalités de l'heure ; dans sa vision, les images du temps antérieur n'en seront pas séparées, même à l'instant où il dit : « Ma perception distincte et rapide traverse vite le fait et l'homme [1] ».

Au cours de ses dépêches nous serons sans cesse frappés par sa faculté à juger les hommes, leur caractère, leur valeur et leurs desseins. Soit qu'il en trace le portrait, soit qu'il les définisse d'un mot, il marque au juste le trait vif, le point sensible, le sens d'une vie, la tendance secrète d'une action. Ses vues de gouvernement l'emportent sur son tempérament d'opposition ; les exigences de la politique internationale, la responsabilité des affaires prennent le pas sur ses préventions qu'il oublie si difficilement, le devoir et les nécessités de sa charge le possèdent entièrement. Mais ce n'est pas sans effort qu'il se tient dans une ligne si exacte ; au bout de peu de mois, la lassitude le gagne, il aspire à interrompre sa contrainte, il a soif de Paris, il ambitionne d'être envoyé au Congrès ; Vienne, Vérone l'attirent, il se persuade que sa tâche est épuisée à Londres, il voit ailleurs une politique à conduire. Puis, à peine débarqué à Paris, les regrets l'assiègent, il écrit à M. de Marcellus : « Vous savez mieux que personne combien j'ai désiré aller à Vérone, et pour quels motifs. Eh bien ! maintenant j'hésite et je regrette Londres où j'aurais peut-être mieux fait de rester. Il y a dans le cœur ou l'esprit humain des

1. *Mém. II*, p. 147.

retours ou des pressentiments inexplicables. Puis la vie va vite[1] ».

Il s'étonne des « retours » qui l'ont envahi, leur origine lui échappe : dérive-t-elle d'un mouvement de son cœur ou d'un calcul de son esprit? la cause lui est invisible. Lorsqu'il dessine son propre portrait, nous retrouvons le même doute : « Nature orageuse... l'être le plus tourmenté qui fût sur la terre... cet esprit de retenue et de solitude intérieures qui m'empêche de causer de ce qui me touche..., sincère et véridique, je manque d'ouverture de cœur, mon âme tend incessamment à se fermer... Qu'ai-je gagné à ma nature réservée ? d'être devenu, puisque j'étais impénétrable, un je ne sais quoi de fantaisie qui n'a aucun rapport avec la réalité... mon imagination ravale les plus hautes renommées, me déjoue moi-même... mon mépris caché rit... aventureux et ordonné, passionné et méthodique, il n'y a jamais eu d'être à la fois plus chimérique et plus positif que moi, de plus ardent et de plus glacé[2]. »

En exposant son état de nature et ses manifestations constantes il énumère leurs contradictions, il n'en discerne pas la cause, et cependant il la dénonce lui-même : « Comme je ne crois à rien, excepté en religion, *je me défie de tout*. En politique, la chaleur de mes opinions n'a jamais dépassé la longueur de mon discours ou de ma brochure[3] ».

1. Chateaubriand à Marcellus, Paris 12 septembre 1823. *Souv. dipl.*, p. 89.
2. *Mém. II*, p. 146 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 147.

La défiance de tout ! l'explication tient entière dans cet aveu, elle se complète tout à fait lorsqu'il ajoute : « les portraits qu'on a faits de moi, hors de toute ressemblance sont dus principalement à la réticence de mes paroles[1]... ». La réticence est une fille de sa défiance. Encore une fois il a montré l'effet sans énoncer la cause. Cette irréductible défiance produit les courants ennemis qui le divisent dans son for intérieur, elle jette sa volonté dans une ardeur qu'elle précipite aussitôt en arrière ; son cœur, son esprit, son âme ont soif de silence, et ils ressentent en même temps l'impatience d'en sortir : ils aiment tout ensemble la sincérité et la réticence.

Telle est l'œuvre de la défiance qui enchaîne M. de Chateaubriand dans le refus de se donner définitivement à tout ce qui émane de l'homme seul. De là les arrêts soudains, les changements, les brusqueries, les contradictions, les rancunes qui déconcertent ; et cependant toujours il conquiert, il fascine, parce qu'on sent qu'il plane dans les plus hautes sphères où puisse s'élever l'esprit. On ne saurait être surpris que le prince de Metternich, froid, calculateur, nourri de conceptions directes, peu enclin aux nouveautés, n'ait pas subi un ascendant si complexe : un jour qu'il venait de faire un éloge très étendu du prince de Talleyrand : « M. de Metternich s'est tout autrement exprimé sur M. de Chateaubriand dont il a fait un portrait affreux et qui m'a paru parfaitement ressemblant[2]. »

1. *Mem. II.*, p. 148.
2. Duchesse de Dino, *chronique* IV, p. 152, Vienne, 17 mars 1852

Quel aurait été M. de Chateaubriand s'il n'avait pas subi l'attrait de la défiance, s'il eût donné aux systèmes la foi, aux hommes la confiance, d'ordinaire génératrices des forces les plus sûres? Son action en eût été peut-être amoindrie ; son âme extrême a été irrésistible quand elle a exprimé cette défiance que les épreuves de la vie mettent souvent au fond de tant d'esprits, il a jeté les cris de la souffrance et les plaintes de la destinée, sa défiance s'est plu à célébrer « les magnificences du néant [1] », les cœurs l'ont entendu jusques dans la suite des générations.

N'est-ce pas encore sa défiance qui engendre, avec son dédain pour les moyens de ses adversaires, sa ténacité pour les vaincre, sa constance à « ne pas placer ses champs de bataille dans l'ombre [2] ? » Son attaque étonne par sa hardiesse en pleine lumière, son désintéressement plaît à l'honneur français qui l'applaudit quand il s'écrie : « O fortune ! ma tente de pèlerin ne sera jamais ton temple [3] ! »

Longtemps on l'a cru rivé à l'espérance, mais déjà sa puissante vision distingue les tumultes qui se préparent. A Londres, en 1822, il discerne le déclin universel ; sur le bureau de l'ambassadeur, dans l'éclat de la représentation royale, il écrit : « Ce que j'entrevoyais dans la splendeur du midi, je l'aperçois à la lueur du couchant [4] ». Il ne tardera pas à compléter

1. E.-M. de Vogüé, discours à Saint-Malo *passim*.

2. *Ibid.* (lettre inédite de Chateaubriand).

3. Chateaubriand à Marcellus, 24 mars 1823, *Souv. dipl.* p. 174.

4. *Mém. III*, p. 6.

sa pensée ; en 1832 il dira : « Mal à propos on est surpris de cette longueur des enchaînements politiques. Nous ne sommes pas, comme il semble à plusieurs, dans une époque de révolution politique, mais à une ère de transformation générale, la société entière se modifie. Quel siècle verra la fin du mouvement ? Demandez-le à Dieu. Les générations advenues dans ces périodes ne comptent pour rien, ou plutôt elles sont enfouies, comme matériaux bruts, dans les fondements de l'édifice : sur leurs débris s'élèvera le nouveau temple[1] ». Un éclair de génie a jeté son rayon jusqu'aux extrémités de la route.

*
* *

A ses charges multiples s'ajoute celle de l'existence mondaine : fêtes et cérémonies de cour, concerts, bals, dîners ministériels, soirées à l'ambassade, fonctions officielles, vie d'apparat, tourbillon de la *season*, relations d'élégance, il suffit à tout avec une égale souplesse. « La faiblesse humaine me faisait un plaisir de reparaître connu et puissant là où j'avais vécu ignoré et faible[2]. » Il se plaît à prendre part aux réunions avides de recevoir « le dominateur de la littérature moderne[3] ». Plus tard, à propos d'une séance de la société littéraire de Londres, il écrira : « En d'autres temps j'aurais aimé à y dire quelque

1. *Mém. sur la captivité de Mme la duchesse de Berry*, p. 20.
2. *Mém. IV*, p. 231.
3. *Souv. dipl.*, p. 393.

chose de ce chétif littérateur en herbe, mourant de faim en 1793, dans ces mêmes rues de Londres qu'il devait traverser, pompeux ambassadeur, en 1822. C'est une pensée, vous le savez, qui ne m'a jamais quitté pendant mon dernier séjour en Angleterre. Mais le chant qui doit rester dans la mémoire de tous ne s'improvise pas comme un son balbutié à l'oreille d'un diplomate [1] ».

Il regarde l'hospitalité envers les Français de passage, ou établis à Londres, comme un privilège en même temps qu'un devoir de sa mission, il s'empresse à parer les salons de l'ambassade de leur présence. Parmi ses hôtes, il cite le duc de Guiche [2] et la duchesse [3], dont la beauté illuminait ses vingt ans : « J'avais donné une petite fête à Mme de Guiche alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et suivie d'un peuple d'adorateurs [4] » ; la vicomtesse de Noailles [5], « aussi agréable, spirituelle et gracieuse que si elle eût encore erré dans les beaux jardins de Méréville » ; le marquis de Custines [6], dont le talent d'écrivain donnait alors de si belles espérances ; le comte d'Or-

1. Chateaubriand à Marcellus, 17 mai 1823, *Ibid.*, p. 249.

2. Antoine-Agénor de Gramont, duc de Guiche (1787-1854), lieutenant général, duc de Gramont en 1836 après la mort de son père.

3. Anna-Quintina-Albertine-Ida, comtesse d'Orsay et du Saint-Empire (1802-1882), fille de Gaspard, comte d'Orsay et du Saint-Empire, lieutenant général (1772-1843) et d'Éléonore, baronne de Franquemont, mariée le 23 juillet 1818 au duc de Guiche.

4. *Mém. VI*, p. 77.

5. Léontine de Noailles (1791-1851), fille de Charles de Noailles, duc de Mouchy, et de Nathalie de Laborde, mariée le 15 avril 1809 à Alfred, vicomte de Noailles, tué en 1812 au passage de la Bérésina.

6. Astolphe-Louis-Léonor, marquis de Custine (1793-1857).

say[1], frère de la duchesse de Guiche, bientôt à Londres le chef de la *fashion* et du dandysme. Souvent apparaît M. de Rothschild, « dont le nom a passé des coulisses de la Bourse dans les plus secrètes transactions de la diplomatie[2] ».

Ses relations avec les hommes politiques et les membres du Cabinet sont, dès son arrivée, fréquentes : d'abord lord Londonderry[3], principal secrétaire d'État et chef du Foreign-Office, dont il a si profondément pénétré le caractère et les ressources ; lord Bathurst[4], secrétaire d'État pour la Guerre et les Colonies, « instruit et poli, il gardait les anciennes manières françaises de la bonne compagnie[5] ». — Lord Liverpool[6], premier lord de la Trésorerie, « le ministre le plus influent et le plus respecté,... il jouissait de cette réputation d'homme religieux et d'homme de bien,... il parlait peu, son visage était mélancolique[7] » ; — M. Crocker[8],

1. Alfred, comte d'Orsay et du Saint-Empire (1801-1851).

2. Chateaubriand à Marcellus, 8 avril 1823, *Souv. dipl.*, p. 192.

3. Londonderry (Robert Stewart, vicomte Castlereagh, marquis de) (1769-1822) gouverneur de l'Irlande, ministre en 1811, ambassadeur auprès des puissances alliées (1814) plénipotentiaires au congrès de Vienne (1814-1815).

4. Bathurst (Henry, comte) 1762-1834 ; secrétaire d'État aux Affaires Etrangères en 1809, à la Guerre et aux Colonies de 1812 à 1827 ; lord président du Conseil sous le ministère du duc de Wellington de 1828 à 1830.

5. *Mém. IV*, p. 250.

6. Liverpool (Robert Banks Jenkinson, comte de) 1770-1828 ; porta d'abord le titre de lord Hawkesbury ; secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1801-1804) ; à l'interieur (1804-1806 et 1807-1809), secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1809) ; à la guerre et aux colonies (1809-1812) ; premier lord de la Tresorerie dans le ministère qu'il forma (1812-1827). *Dictionnary of National Biography*.

7. *Ibid.*, p. 261.

8. Crocker (John Wilson) 1780-1857 ; secretaire de l'Amiraute de 1809 à 1829, ensuite membre du conseil prive (*Dictionnary of National Biography*.)

membre de l'Amirauté, « célèbre comme orateur et comme écrivain, il appartenait à l'école de M. Pitt[1] ainsi que M. Canning[2] »[3]; — lord Harrowby[4], président du Conseil privé, « parfait gentleman pour le ton... il parlait avec propriété, lucidité et connaissance des faits[5] »; — lord John Russell[6], déjà l'une des principales personnalités du parti libéral, qui joua de 1813 à 1878, un rôle si considérable dans la politique anglaise; — lord Holland[7], neveu de Fox[8], littérateur renommé, dont le salon à Holland-House était, sous le sceptre de lady Holland[9], le rendez-vous de toutes les

1. Pitt (William) deuxième fils de William Pitt, Lord Chatham (1759-1806); chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Fox (1781-1783), rentré dans ces mêmes fonctions (1783-1801), de nouveau ministre (1803).

2. Canning (George) 1770-1827; secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères 1807-1809 et 1822-1827, chargé de former un ministère après la mort de lord Londonderry, il mourut peu après. (*D. of. N. Biog.*)

3. *Ibid.*, p. 261.

4. Harrowby (Dudley Ryder, comte de) 1762-1847; secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères pendant quelques mois en 1807; chargé d'une mission sur le continent auprès des Empereurs d'Autriche et de Russie; ministre président du Conseil (1802-1827) (*D. of N. Biog.*).

5. *Ibid.*, p. 258.

6. Russel (lord John) 1792-1878; fils du duc de Bedford; membre du parlement depuis 1813, connu par divers travaux littéraires; payeur général en 1830, lors du ministère Grey, mais sans siéger dans le Cabinet où il fut admis en 1831; démissionnaire en 1834, secrétaire d'Etat à l'Intérieur (1835-1839), aux Colonies (1839-1841); premier lord de la Trésorerie dans le Cabinet qu'il forma en 1846, démissionnaire en 1852; secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (1852-1855); aux Colonies (1855), aux Affaires Etrangères (1859-1865); premier ministre pour la seconde fois avec le portefeuille de premier lord de la Trésorerie (1865-1866). (*D. of N. Biog.*)

7. Holland (Henry Richard Vassall Fox, lord) 1773-1840; lord du sceau privé (1806); chancelier du duché de Lancastre dans le ministère de lord Grey (1830-1834) et dans le Cabinet Melbourne (1835), conserva cette fonction jusqu'à sa mort. (*D. of N. Biog.*)

8. Fox (Charles James) 1749-1806; secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères 1782-1783 et 1806-1807.

9. Holland (Elisabeth Vassal, lady) 1770-1845; épousa en 1786 sir Godfrey Webster, se remaria peu après à lord Holland.

renommées ; — Sir Robert Peel[1], ministre de l'Intérieur, à peine âgé de vingt-quatre ans, au début d'une carrière qui devait jeter un si vif éclat ; — lord Westmoreland[2], gardien du sceau privé, que sa pénétration et sa sagacité d'esprit plaçaient parmi les personnages les plus écoutés ; — lord Eldon[3], lord chancelier, dont les saillies mordantes ne ménageaient pas ses adversaires : — M. Canning, chez qui « l'amour-propre l'emportera à parler à la tribune le langage du propagandiste[4] » ; — « partout, les Anglaises dont la troupe venait m'environner à l'heure de mon renom et de ma puissance : leurs hommages ont eu la légèreté de ma fortune[5] ». L'une d'elles, miss White, femme de lettres, célèbre parmi les *Blue Stockings*, demanda un jour, à M. de Marcellus[6], la plus usée

1. Peel (Sir Robert) 1788-1850 ; chef secrétaire pour l'Irlande (1812-1818) ; président de la commission chargée d'examiner la situation de la Banque d'Angleterre (1819) ; secrétaire d'Etat pour l'Intérieur (1822-1827) et (1828-1830) ; premier lord de la Trésorerie (1835-1836) ; conserva ces fonctions dans le Cabinet qu'il forma en 1841 ; dut se retirer en 1846. (*D. of N. Biog.*)

2. Westmoreland (John Fane, comte de) 1759-1841 ; lord du sceau privé de 1798 à 1827, sauf pendant quelques mois en 1806-1807, lors du ministère Whig. (*D. of N. Biog.*)

3. Eldon (John Scott lord) 1751-1838 ; lord-chancelier de 1801 à 1806 et de 1807 à 1827. (*D. of N. Biog.*)

4. *Ibid.*, p. 277.

5. *Ibid.*, p. 281.

6. Marcellus (Marie-Louis-Jean-André-Charles Demartin du Tirac, comte de) 1795-1865 ; secrétaire d'ambassade à Constantinople (1815) ; il reçut, en 1820, mission de visiter les Echelles du Levant et rapporta la *Vénus de Milo* ; premier secretaire à Londres (1821), y demeura comme chargé d'affaires après le départ de Chateaubriand (1822) ; chargé d'une mission extraordinaire à Madrid (1824) ; représenta la France auprès du duc de Lucques (1826-1829) ; sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, lors du ministère Polignac (1829), se retira peu après. Il rentra dans la vie privée après la révolution de 1830 et se consacra aux lettres : auteur des *Souvenirs diplomatiques*, *Correspondance intime de M. de Chateaubriand* (1853). (*Nouvelle Biographie générale Didot*.)

des plumes de M. de Chateaubriand ; quand il la lui apporta chez elle au milieu d'une grande soirée, la plume fut accueillie avec ovation et elle reçut ainsi successivement l'hommage de « Thomas Moore, de Southey, de lady Morgan, du docteur Young, l'archéologue, de sir Humphrey Davy, le grand chimiste, de Sir Th. Lawrence, le peintre, et de sir William Ouseley, l'ancien ministre en Perse, l'orientaliste et voyageur[1] ».

Parmi les membres du corps diplomatique, M. de Chateaubriand était en relations particulièrement suivies avec le prince Paul Esterhazy[2], ambassadeur d'Autriche ; une confiance réciproque s'établit promptement entre eux, elle valut à l'ambassadeur de France d'importantes confidences à l'heure où la politique du prince de Metternich[3] était de concert avec celle du Cabinet anglais ; il fréquentait souvent chez le comte de Lieven[4], ambassadeur de Russie, dont les informations avaient tant de poids pendant la période aiguë

1. *Souvenirs diplomatiques*, p. 120.

2. Esterhazy (Paul, prince) 1781-1866 ; ministre d'Autriche à Dresde (1810-1813) ; ambassadeur à Rome (1814) ; à Londres (1815-1842) ; ambassadeur extraordinaire au couronnement d'Alexandre II (1856), ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet austro-hongrois du comte Batthyani (1848).

3. Metternich (Clément, prince de) 1773-1859 : secrétaire au Congrès de Rastadt (1797) ; ministre à Dresde, Berlin, puis ambassadeur à Paris (1806) ; chancelier et président du Conseil (1809) ; présida le Congrès de Vienne en 1814 et 1815 ; prit part aux Congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), Carlsbad (1819) Troppau et Laybach (1809), Vérone (1825) : président du Conseil des Affaires Etrangères (1826-1848).

4. Lieven (Christophe comte, puis prince de) 1770-1839 ; général russe, ambassadeur à Berlin et à Londres (1810-1834) ; gouverneur du prince Alexandre, depuis empereur ; prit une part importante à tous les traités, notamment à ceux qui assurèrent l'independance de la Grèce et de la Belgique.

ouverte à Constantinople. Par son rare esprit de conversation, sa culture, sa beauté, les amitiés qui l'entouraient, son élégance, la comtesse de Lieven [1] exerçait une sorte d'influence européenne ; la considération que lui témoignait Georges IV [2], sa correspondance constante avec le prince de Metternich, ses relations avec lord Londonderry, avec M. Canning la plaçaient dans une situation d'autorité reconnue. Mais M. de Chateaubriand ne subissait pas son charme, bientôt il l'appellera « la douairière des congrès ». L'ambassadeur n'avait pas négligé la bienveillance de la marquise de Conyngham [3], que la faveur de Georges IV mettait depuis longtemps en crédit : « comme lady Jersey [4] elle réunissait chez elle l'opposition ».

De tant de sources différentes affluaient des moyens d'influence et des occasions de sûre information. Si M. de Chateaubriand mettait tous ses soins à les utiliser, son goût exclusivement français et peu cosmopolite ne trouvait pas sa satisfaction dans des habitudes d'esprit et des formes éloignées de sa propre tendance ; il rendait justice à la force née des mœurs dont il

1. Lieven (Dorothée de Beckendorf, comtesse, puis princesse de) 1784-1857.

2. Georges IV, roi d'Angleterre (1762-1830) ; appelé à la Régence en 1811, lorsque son père Georges III tomba en démence, lui succéda en 1820.

3. Conyngham (Elisabeth Denison, marquise de) fille d'un marchand de la cité de Londres qui réalisa une grande fortune, mariée en 1794 à Henry, baron Conyngham (1766-1832), créé premier marquis de Conyngham (1816) ; maîtresse du prince Régent d'Angleterre, son influence se révéla dès qu'il monta sur le trône sous le nom de Georges IV (1820) et dura jusqu'à la mort du roi (1830), elle mourut le 10 octobre 1861.

4. Jersey (Sarah-Sophia Fane, comtesse de) 1785-1867 ; épousa en 1804 George Child Villiers, comte de Jersey (1773-1859). Elle fut pendant longtemps l'une des reines de la société anglaise (*D. of N. Biog.*)

notait chaque jour les manifestations, mais ces mœurs ne rencontraient pas ses sympathies intimes. Néanmoins, il s'assimilait profondément l'esprit, les coutumes et les méthodes des institutions anglaises ; avec une grande flexibilité il avait mis son jeu diplomatique dans le ton qui s'y adaptait. Si l'accord ne s'ensuivait pas toujours, du moins les échanges de vues avaient plus d'ouverture, plus de portée, notre action plus d'influence et les relations plus d'efficacité. Sa mission fut le point de départ d'une politique précise qu'il continua à Vérone, puis à Paris comme ministre des Affaires Étrangères, après en avoir, à Londres, médité le but et arrêté les moyens. La lecture de ses dépêches donne le sentiment d'une conception politique qui cherche sa réalisation, on sent que sa pensée a un objet, son activité une direction personnelle ; son effort obéit à la volonté de les faire prévaloir.

Mais, sous la plume de M. de Montmorency, les nuances sensibles se trahissent : soit qu'il adresse des éloges, soit qu'il cherche à contenir l'ambassadeur, ce n'est pas l'impression invariable de l'accord qui domine. M. de Châteaubriand ne se regarde pas d'ailleurs comme en position d'être contenu ou ralenti dans son vol : il aime l'espace, la liberté de l'essor : quand il rend des services, il n'entend en partager ni l'inspiration, ni le mérite. Les hommes ne comptent à ses yeux que par le concours dont s'enrichira son œuvre, il soupçonne volontiers leur rivalité. Le duc Mathieu de Montmorency était une des personnalités les plus considérables de son temps, il appartenait au cercle

le plus intime de Mme Récamier, il avait été l'un des hôtes les plus fidèles de Coppet. Mme de Staël avait invoqué son nom lorsque, après la mort de Mme de Beaumont, elle demanda à M. de Chateaubriand son amitié :

« Mon cher Francis, donnez-moi une place dans votre vie, je vous admire, je vous aime, j'aimais celle que vous regrettez. Je suis une amie dévouée, je serai pour vous une sœur. Plus que jamais, je dois respecter vos opinions. Mathieu, qui les a, a été un ange pour moi dans la dernière épreuve que je viens d'éprouver. Donnez-moi une nouvelle raison de les ménager : faites que je vous sois utile ou agréable de quelque manière... Faites que, de quelque manière, nous nous réunissions. Est-ce que vous ne sentez pas que mon esprit et mon âme entendent la vôtre et ne sentez-vous pas que nous nous ressemblons à travers les différences [1] ? »

M. de Chateaubriand admirait en Mme de Staël « le brillant écrivain » qui s'était, dans Corinne, inspiré de son exemple ; il la nomme, avec Benjamin Constant, Lemercier, Bonald et lui-même, parmi les auteurs qui avaient su exprimer « l'ère nouvelle [2] ». Mais si les âmes s'étaient entendues, les différences ne s'étaient pas effacées, et elles demeuraient pour quelque chose dans ce qui le séparait encore de l'ami devenu ministre des Affaires Étrangères.

1. *Mémoires*, II, p. 384.
2. *Ibid.*, p. 288.

*
* *

Durant le cours de la période politique que nous allons raconter nous avons trouvé M. de Chateaubriand invariablement dominé par une même passion : le dévouement à la France comme aux idées qu'il a servies durant sa longue existence. Sa parole s'est-elle encore élevée pour les défendre à l'heure de sa dernière pensée, dans son testament? Nous avons voulu le rechercher[1].

Le testament de M. de Chateaubriand contenait-il le cri suprême du génie exprimant toute une vie, à l'instant qui précède le silence définitif devant les hommes? quelque retour sur le passé, un appel aux générations qui l'avaient entendu ou à celles qui lui succédaient, un avertissement pour leurs destinées, une parole émouvante à toutes les âmes? Sera-t-elle le chant dont l'écho accompagnera ses restes près de l'Océan? la flamme près de s'éteindre se consumera-t-elle dans un dernier éclat?

Nous n'avons rencontré que l'homme seul dans sa simplicité, il apparaît préoccupé d'assurer ses volontés

1. Nous avons recueilli : 1° un testament olographe du 29 avril 1825 (legs universel en faveur de Mme de Chateaubriand) ; — 2° testament olographe du 12 juin 1837. (Même legs universel, avec diverses dispositions et déclarations) ; un codicille du 12 juin 1837 ; — 3° testament authentique du 17 mars 1847 (après la mort de Mme de Chateaubriand, legs divers).

(Aux minutes de Me Valpinçon, notaire à Paris.) Nous devons à l'aimable obligeance de Me Fontana, notaire à Paris, successeur de Me Valpinçon, la communication de ces trois documents; et nous lui en exprimons tous nos remerciements.

Voir à l'appendice le texte des testaments de M. de Chateaubriand.

dans des bienfaits, dans l'exécution des intentions de Mme de Chateaubriand, de témoigner son affection à quelques amis, de distribuer des souvenirs entre les compagnons survivants de sa vie, comme si elle avait été obscure et ignorée : nulle attitude autre que celle du recueillement, l'affirmation en peu de mots, forts et précis, de sa foi religieuse ; le passé est fini, les jours sont pleins, il touche à la dernière heure, déjà il a dit : « Le crucifix m'apparaît au bout de tous mes malheurs[1] ». A la dernière ligne de ses mémoires, il a encore écrit : « Il ne me reste plus qu'à m'asseoir au bord de ma fosse, après quoi je descendrai hardiment, le crucifix à la main, dans l'éternité[2] ». Et dans son testament du 12 juin 1837 : Pour qu'on n'en puisse douter, je déclare que je meurs catholique, apostolique et romain dans la foi de mes pères, ayant bien cherché ailleurs[3] et n'ayant avoué qu'être la vérité, la consolation et le repos ».

Il tient à assurer certaines conditions à la publication de ses *Mémoires*. En 1834, il y avait inscrit ces lignes significatives : « A mon travail de trente années, j'avais le dessein d'ajouter une conclusion générale : je comptais dire, ainsi que je l'ai souvent mentionné, quel était le Monde quand j'y entrai, quel il est quand je le quitte. Mais le sablier est devant moi, j'aperçois la main que les marins croyaient voir jadis sortir des

1. *Mém.*, III, p. 34.
2. *Mém.*, VI, p. 480.
3. Voir *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 juin 1911 : *La Genèse du génie du Christianisme*, par M. Victor Giraud.

flots à l'heure du naufrage; cette main me fait signe d'abréger, je vais donc resserrer l'échelle du tableau sans rien omettre d'essentiel ! [1] »

En réalité, M. de Chateaubriand avait écrit [2] les pages annoncées, mais il les a retranchées des *Mémoires* et il les a fait paraître le 15 avril 1834 dans la *Revue des deux Mondes* sous le titre de *Avenir du Monde*. Pourquoi ne maintient-il pas dans son œuvre cette prophétie de « la transformation amenée par l'âge du monde ? »

Nous en verrons peut-être la raison. Lisons d'abord ce passage du testament du 12 juin 1837 :

« Je nomme pour commissaires ou surveillants à l'impression de mes *Mémoires* M. Ampère [3] et Hyacinthe Vitorge [4], ils s'opposeront à tout changement de texte, mais s'il y avait quelques pages qu'on ne pût publier à cause des lois de septembre [5], ils en permettront le retranchement avec la certitude que ces pages seront

1. *Mém.* VI, p. 444, début du livre X, écrit partie en 1834, partie en 1841.

2. En 1834.

3. Jean Jacques Ampère (1800-1864) professeur au collège de France, de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-lettres, fils d'André-Marie Ampère, le savant mathématicien et physicien.

4. Hyacinthe Vitorge, secrétaire de M. de Chateaubriand.

5. Les lois de septembre (1835), proposées au lendemain de l'attentat de Fieschi, par le duc de Broglie, président du Conseil, embrassaient une série de mesures répressives rangées sous trois rubriques : 1° le jury, le nombre des voix nécessaires pour le verdict de condamnation était réduit de 8 à 7 sur 12, le vote devenait secret, la publication des noms des jurés et du compte rendu de leurs délibérations était punie ; — 2° le jugement des actes de rebellion, d'excitation à la haine ou au mépris du roi désormais qualifiés attentats pouvait, comme tel, être déféré à la Cour des Pairs ; — 3° en matière de la presse le cautionnement était aggravé, des prescriptions relatives aux gérants des journaux étaient édictées, la censure des pièces de théâtre et des caricatures était rétablie.

rétablies plus tard. » Il ajoute plus loin : « Encore une recommandation pour mes *Mémoires*. Vitorge en connaît la marche et, dans mille endroits, j'ai indiqué ce qui marquerait (*sic*) et ce que je voulais faire. Dans les dernières parties écrites, la division des *livres*[1] n'est pas marquée. M. Ampère la règlera comme il voudra et coupera le texte, comme il lui semblera meilleur de le faire pour le repos de l'auteur. Ce qui manque aujourd'hui, c'est une partie de ma vie sous l'Empire et une autre partie sous la Restauration ; une manière de conclusion qui aurait eu le sujet de l'avenir présumé du Monde et sur lequel on eût trouvé le tableau du Monde, tel qu'il était à mon entrée dans la vie, et tel qu'il est lorsque je descends dans la tombe et que je m'en vais adieu ».

Mais la conclusion telle qu'il l'entendait a existé ; en 1837 il en signale l'absence dans ce passage de son testament ; en 1834, il dit que le temps lui manque pour l'écrire ; en 1834, il publie l'*Avenir du Monde* : le retranchement est donc évident.

Dans sa prévision d'une grande transformation sociale et de ses causes, ainsi que les expose l'*Avenir du Monde*, M. de Chateaubriand voit distinctement une organisation nouvelle se substituer entièrement à celle de la société actuelle. Pourquoi a-t-il renoncé à en présenter la description à la fin des *Mémoires* ? Pour quelles raisons a-t-il pu se décider à la séparer pour en former une page distincte ? A-t-il

1. M. de Chateaubriand avait adopté la division en *livres*

craint que ce tableau, paraissant comme une conclusion solennelle des *Mémoires*, ne fût jugé trop excessif par l'opinion contemporaine ? N'a-t-il pas été inquiété surtout par la pensée de couronner ce dernier *livre*, où il énumère les dommages subis pendant les cent cinquante précédentes années par la constitution morale de la France, en annonçant la disparition entière de tout ce qui existait ? Lui en a-t-il trop coûté de léguer cette parole définitive de désespérance, de dénoncer la stérilité des efforts et de la lutte dans des mouvements inévitablement destructeurs ? Son instinct d'éternel combattant ne s'est-il pas soulevé contre la perspective du découragement à semer ?

Il a sans doute mieux aimé dire qu'il manquait « une manière de conclusion » à son œuvre historique ; il a voulu laisser intactes les forces du combat, quand il a pour objet les causes éternelles du vrai, du bien et du juste, et il a entendu douter que l'évolution humaine dût conduire fatalement aux défaites douloureuses qui ne laisseraient que des vaincus.

S'il a senti que l'idée même de patrie pouvait être menacée de sombrer, il a voulu laisser son image intacte et sa défense ouverte ; par là il reste fidèle à lui-même et à tous, — « les grandes lignes de mon existence n'ont point fléchi » [1], — et nous pourrons inscrire à bon droit, sur le bronze de son effigie, ces paroles de Mme de Maintenon après la mort du maré-

1. Chateaubriand, *Etudes historiques*, avant-propos.

chal de Boufflers : « Le cœur est mort le dernier »[1].

* * *

Avant d'entrer dans les récits de l'ambassade de M. de Chateaubriand à Londres, nous les avons fait précéder d'un exposé historique des relations entre la France et l'Angleterre, depuis la Restauration en 1814 jusqu'en 1822, et des questions qui ont formé, durant cette période, l'objet des négociations entre les deux gouvernements. Les dépêches échangées, pendant ces sept années, par le ministre des Affaires Étrangères et l'ambassadeur de France en ont fourni principalement les éléments. On y verra les affaires naître et se poursuivre à travers leurs phases différentes, le point de vue français et le point de vue anglais s'associer, se contrarier ou se combattre, la politique des puissances évoluer, et les intérêts respectifs, avec leurs moyens distincts, prendre déjà position pour les luttes des temps qui ont suivi.

En approchant du moment où M. de Chateaubriand prendra possession de ses fonctions diplomatiques en Angleterre, nous expliquerons également les circonstances de la situation intérieure en France qui détermineront sa désignation pour cette mission.

On retrouvera dans cet ensemble une suite suffisamment continue des événements et des affaires jusqu'en 1822 ; elle conduira à établir l'état des questions à

1. Chateaubriand, discours de réception à l'Académie française, non prononcé.

l'instant où le nouvel ambassadeur a la charge de les traiter[1].

1. Toutes les dépêches de M. de Chateaubriand citées ci-après sont inédites, à l'exception de celles contenues en fragments aux Mémoires : 12, 13, 19 avril ; 7, 28 mai, 28 juin ; 1er juillet ; 12, 13, 15 août. Les dépêches de M. de Montmorency sont également inédites, hors deux fragments cités dans les mémoires, signalés en note.

Nous n'avons pas reproduit intégralement le texte entier des dépêches, mais nous n'en avons retranché que quelques parties sans importance, ou inutiles, afin d'alléger l'enchaînement du récit.

CHATEAUBRIAND

AMBASSADEUR A LONDRES

CHAPITRE PREMIER

AMBASSADE DU COMTE DE LA CHASTRE (1814-1815) AMBASSADE DU MARQUIS D'OSMOND (1re PARTIE) (1815-1817)

Juin 1814-novembre 1815. — Reprise des relations officielles entre la France et l'Angleterre après le traité du 30 mai 1814. — Instructions du prince de Bénévent au comte de La Chastre ambassadeur de France en Angleterre, 29 juin 1814. — L'opinion anglaise. — Adoucissement des mesures vexatoires imposées aux Français séjournant en Angleterre. — Communication de la clause secrète du traité de 1808 (entre l'Angleterre et l'Espagne) relative à l'annulation du *pacte de famille.* — Dispositions du Cabinet anglais au sujet d'un traité de commerce anglo-français. — Conférences préliminaires au Congrès fixé en octobre. — Les puissances décident les concentrations militaires dans les provinces rhénanes et en Belgique. — Dépêches du prince de Bénévent aux ministres du Roi à l'étranger. — Dissentiments entre l'Autriche et la Russie. — Portée des entretiens de lord Castlereagh et du prince de Bénévent à Paris. — Agissements bonapartistes en Suisse. — Opposition de lord Liverpool à l'érection de l'ancien électorat de Hanovre en royaume. — Dispositions pointilleuses de l'Angleterre à l'égard de la France dans le règlement des affaires particulières. — La restitution de Saint-Domingue, les droits des sujets français aux Indes. — L'abolition de la traite des Nègres. — Attitude de l'Angleterre au début des Cent-Jours. — Reprise des négociations à la seconde Restauration. — Relâchement des bâtiments marchands capturés. — Les dispositions anglaises deviennent hostiles. — Convention du 20 novembre 1815. — Rappel du comte de La Chastre.

1816-1817. — Le marquis d'Osmond, ambassadeur à Turin, nommé ambassadeur à Londres. — Instructions au marquis d'Osmond : nécessité de ramener l'Angleterre à une attitude de bienveillance, rapports de la France avec les divers États de l'Europe. — Appréciation de lord Castlereagh à l'égard de la situation intérieure de la France. — Affaire de l'arrestation du général sir Robert Wilson, de MM. Bruce et Hutchinson, prévenus

d'avoir concouru à l'évasion de M. de la Valette. — Incidents relatifs à la représentation diplomatique auprès de la diète fédérale de Francfort. — Le rétablissement de la dignité d'Empereur d'Allemagne. — Le duc de Richelieu et lord Castlereagh d'accord pour conseiller à l'Espagne l'abandon du régime prohibitif en matière de relations commerciales pour ses colonies américaines. — Règlements financiers relatifs aux secours distribués par l'Angleterre aux émigrés. — Reprise de possession par la France de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Pierre et Miquelon, des établissements de l'Afrique et de l'Inde. — Le droit de pêche sur le grand banc de Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent. — Convention pour faciliter les rapports civils et commerciaux entre l'île Bourbon et l'île de France. — La traite des Nègres, proposition de lord Castlereagh pour une ligue contre la traite des Blancs dans la Méditerranée, objections du duc de Richelieu, insuccès des conférences sur cette proposition. — Emprunt français à Londres pour subvenir à l'entretien de l'armée d'occupation.

La reconstitution des ressources de la France. — L'Europe entière intéressée à son relèvement. — Contestations soulevées par l'Angleterre pour la remise du Sénégal, de nos établissements sur les côtes de Madagascar, de Terre-Neuve, de Surati. — Les limites entre les Guyanes françaises et portugaises. — Echec de la proposition de ligue maritime soutenue par l'Angleterre.

Au moment où M. de Chateaubriand se rendait à Londres pour y remplir les fonctions d'ambassadeur de Louis XVIII, près de huit années s'étaient déjà écoulées depuis le jour où les relations diplomatiques avaient été renouées avec l'Angleterre. Il partait plein d'espoir, dans la confiance des services qu'il allait rendre et de la fascination qu'exercerait bientôt, aux bords de la Tamise, une voix partout prestigieuse.

Quels étaient à cette date les rapports entre la France et l'Angleterre? Quelles étaient les affaires et à quel point se tenaient-elles? Dans quelles conditions se présentait la partie confiée à l'ambassadeur?

C'est au passé écoulé, entre le début de la Restauration et l'année 1822, que nous devons remonter pour répondre à ces questions nécessaires à éclaircir.

Dès le lendemain de la reprise des relations officielles, après la signature du traité du 30 mai 1814, le prince de Bénévent[1], ministre des Affaires Étrangères, en avait précisé les conditions par ses instructions du 29 juin 1814 au comte de La Chastre[2], nommé ambassadeur de France en Angleterre.

S'inspirant de la véritable expérience historique, dans un langage plein de dignité, de sage fierté, de mesure prévoyante et de courtoise fermeté, il définit la situation, ses données exactes, les réserves qu'elle comporte, le but qu'elle prescrit :

« Les relations de paix et d'amitié entre la France et l'Angleterre ont été rétablies et l'ont été complètement par un traité du 30 mai[3]. Ce sont les seules qui, quant à présent, puissent exister entre les deux peuples ; il ne saurait y avoir entre eux cette communauté de dangers, ni cette communauté permanente d'intérêts qui font que

1. Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, prince-duc de Talleyrand, duc de Dino, prince de Bénévent (1754-1838), ministre des Relations extérieures en 1797, 1799, 1800, 1807, 1814, 1815, vice-grand-électeur de l'Empire, pair, grand chambellan de France, chevalier des Ordres du Roi, membre de l'Institut, ambassadeur en Angleterre de 1830 à 1835 (Précis historique sur les comtes de Périgord par M de SaintAllais. Paris, 1836).

2. Claude Louis de La Chastre, né le 30 septembre 1745 au château de Meudon, mort le 13 septembre 1824 ; comte, puis duc de La Chastre, colonel des grenadiers de France, 1770 ; maréchal de camp, 9 mars 1788, lieutenant général, 14 septembre 1814 ; ambassadeur de France à Londres (1814-1815) ; duc héréditaire, 24 novembre 1815 ; duc pair héréditaire, 31 août 1817 ; chevalier du Saint-Esprit, 30 septembre 1820.

3. Traité de Paris. Voir *Aff. Etr.*, V. 673, minutes d'articles du traité du 30 mai 1814, la plupart modifiés, annotés et signés par le prince de Talleyrand, f° 183-248. (31 art. patents, 6 art. secrets, 3 art. séparés). Art. secrets avec l'Angleterre annotés et signés par le prince de Talleyrand, f° 257-260, art. séparés avec l'Angleterre, f° 249-256 ; art. secret avec la Prusse, f° 263-264 ; art. séparé avec la Prusse, f° 261-262 ; art. séparé avec la Russie, f° 265-266 ; minutes d'articles additionnels ou secrets non paragraphés par les plénipotentiaires, f° 267 ; articles séparés et secrets communs à toutes les puissances qui ont signé le traité, f° 291-292 ; minute anglaise du traité de paix, f° 293-319.

deux États sont alliés naturels l'un de l'autre. Si la France et l'Angleterre unissaient leurs armes, ce ne serait que pour un but et un intérêt du moment. Un tel cas venant à s'offrir, l'ambassadeur du Roi recevrait des ordres et des directions appropriés à la circonstance. Quant à des relations de commerce, quelque désirable qu'il puisse être d'en établir entre les deux pays, comme pouvant contribuer puissamment au maintien de la paix, on n'en est pas au point de pouvoir en traiter actuellement. Il y a plus d'un préjugé à détruire, des lumières à acquérir, bien des considérations à peser, bien des calculs à faire.

« Un traité de commerce onéreux pour l'une des deux parties, loin d'être un lien de paix, deviendrait une cause de mésintelligence et de guerre. La question est de savoir quels articles chacune des deux nations peut recevoir l'une de l'autre, sans inconvénients pour elle-même ; question compliquée et délicate, à la solution de laquelle l'ambassadeur du Roi aura à concourir en donnant au Cabinet tout ce qu'il aura pu recueillir de renseignements propres à l'éclairer. Du reste, si le ministre anglais lui parle d'un traité de commerce, il n'en ôtera pas l'espérance, il n'en repoussera pas l'idée, mais il fera valoir les considérations qui précèdent, il fera sentir la nécessité de ne rien précipiter, en disant qu'on ne fait bien que ce qu'on fait en connaissance de cause et que l'ouvrage de la raison est seul durable.

« Entre des pays longtemps regardés comme rivaux, ayant été longtemps en guerre et qu'aucun lien particulier n'unit, le maintien de la bonne intelligence et de la paix dépend principalement de leur situation respective ; il dépend encore des vues de l'un et de l'autre, et souvent aussi de celles qu'ils se supposent mutuellement.

« La France est, comme puissance, dans une situation qui suffit à ses désirs, tenant sur le Continent le premier rang, pouvant aspirer à le partager sur les mers et pouvant se contenter sans peine d'y être au second rang. Si quelques-unes des conditions de la paix ont pu lui laisser quelques regrets, ils ne sont mêlés d'aucune sorte de ressentiment. Elle a en elle-même trop d'éléments de prospérité pour voir d'un œil d'envie celle de ses voisins. Elle ne la croit pas incompatible avec la sienne. Elle la verra avec joie. Les inquiétudes que manifestent en Angleterre les amis des Noirs ou ne sont pas sincères, ou sont injustes. La France a fait la paix de bonne foi et l'exécutera de bonne foi. Les délais dont on affecte de se plaindre étaient nécessaires. Ils sont courts, ils le sont même trop. La France ne les prolongera point ; mais on ne saurait vouloir qu'elle les abrège. Tirer de l'état dans lequel la paix l'a placée tout le parti qu'elle en peut tirer pour son propre bonheur, pour se conserver à Elle-même le repos et le conserver à l'Europe, tel sera désormais l'unique but de sa politique. Ce ne sera pas d'Elle que viendront les causes de mésalliance, s'il en survenait entre Elle et l'Angleterre. Voilà ce que l'ambassadeur du Roi aura soin de dire en toute occasion et de répéter sous toutes les formes.

« Il s'appliquera en même temps à pénétrer les vues et les intentions du gouvernement britannique. Il étudiera celles du peuple anglais et des divers partis entre lesquels il se divise, et embrassant dans ses observations la situation intérieure des trois royaumes et les relations de l'Angleterre au dehors, il recueillera et consignera dans sa correspondance autant de faits et de renseignements qu'il aura pu s'en procurer de certains pour bien faire connaître :

1° L'état militaire de l'Angleterre ;

2° Celui de la Marine ;

3° La situation de ses finances ;

4° L'esprit et la force respective des divers partis ;

5° Les dispositions de l'Irlande ;

6° Tout ce qui a rapport au mariage de la princesse Charlotte, lequel paraît rompu ; l'influence que sa rupture peut avoir au dedans et sur les liaisons de l'Angleterre avec la Maison d'Orange ;

7° Les événements de la guerre dans laquelle l'Angleterre est encore engagée avec les États-Unis ; et, s'ils viennent à négocier, les progrès et l'issue de leurs négociations ;

8° La part que l'Angleterre se propose de prendre à l'affaire de Norvège ;

9° Les dispositions du Cabinet britannique à l'égard de chacun de ses principaux alliés ; et s'il en est quelqu'un en faveur duquel il penche et dont il veuille favoriser les prétentions de préférence à celle des autres ;

10° Quelle sorte d'intérêt il prend à Murat et à Bernadotte. Si ce n'est qu'un intérêt de bienséance ou passager, ou si c'est un intérêt réel et fixe. Comment il pourrait être amené à les abandonner, et surtout le premier. L'ambassadeur du Roi doit employer tous les moyens d'insinuation et d'influence qu'il peut avoir pour l'y amener ;

11° L'état du commerce actif et passif de l'Angleterre et de ses possessions avec les États et pays étrangers. Le traité du 30 mars n'ayant rien réglé sur le rang entre les deux couronnes (ce qui, à cette époque, aurait pu être matière à difficultés), l'ambassadeur du Roi doit éviter de rien faire qui préjuge la question d'étiquette. C'est par un pêle-mêle adroit qu'il parviendra à la laisser indécise,

jusqu'au moment où le Roi pourra établir, à cet égard, les choses comme elles doivent l'être.

« L'ambassadeur trouvera ci-joint la liste des personnes qui composent la légation [1].

« L'ambassadeur du Roi évitera, autant qu'il sera possible, de traiter dans une même dépêche des sujets différents qui n'auraient point entre eux une liaison nécessaire ou naturelle. Il écrira aussi fréquemment qu'il aura des instructions à donner ; en chiffres, si la nature du sujet le demande ; et si l'urgence ou la plus grande sûreté de la dépêche l'exige, par courrier extraordinaire. Mais, n'eût-il rien à mander, il doit écrire un mot chaque jour de courrier [2]. »

*
* *

La correspondance du comte de La Chastre constate pendant plus d'un an, de la part de la nation et du gouvernement britanniques, les dispositions les plus favorables à la France.

La signature du traité de paix, dès longtemps déjà annoncée, impressionna favorablement l'opinion ; elle avait craint que la France ne consentît à signer que des préliminaires, en ajournant un acte définitif après les décisions du futur Congrès sur le sort des différentes branches de la Maison de Bourbon [3]. A l'égard des bases du traité, le public les

1. Cette liste n'apparait pas aux archives des Affaires Étrangères : l'ambassade était ainsi composée : M. de Rayneval, 1er secrétaire ; le baron de Montalembert, 2e secrétaire ; le comte Eugène de Castries, 3e secrétaire (Almanach royal 1814-1815, p. 35).

2. Instructions du prince de Benévent au comte de La Chastre, ambassadeur de France à Londres. *Aff. Étr. Angleterre, supplément*, vol. 31, fo 115 et vol. 22, fo 9.

3. La Chastre à Talleyrand. Londres 8 juin 1814. Les volumes contenant

estima « sages et justes[1] ». La confiance dans la stabilité de la paix ne se prononçait cependant qu'avec réserve. « On attendait qu'une balance des pouvoirs et une sage répartition des pays disponibles eussent été établies ; on paraissait, en général, contraire au système de dédommagements et l'on eût voulu voir maintenir l'ancien état de choses contre toutes les prétentions exagérées, et surtout contre celles de la Russie. »

La lassitude était partout; les embarras financiers, les agitations répandues en entretenaient l'appréhension. Mais l'opinion ne s'était pas alarmée des doutes soulevés par quelques publicistes, sur la persistance de l'esprit « qui présida à la rédaction du traité d'Amiens » et sur la nécessité pour l'Angleterre « de terminer ses différends avec les États-Unis, sous peine de leur voir trouver dans les Français de nouveaux auxiliaires : toutes ces allégations, — observait La Chastre, — qui pouvaient inquiéter en France, étaient sans nulle valeur dans une contrée façonnée à la liberté de la presse la plus illimitée[2] ».

Sur les instances de l'ambassadeur, le Cabinet anglais fit voter un bill « qui modifiait les mesures vexatoires auxquelles étaient précédemment assujettis les Français durant leur séjour en Angleterre[3] ».

Un témoignage de la sincérité des dispositions britanniques trouva une démonstration particulièrement signi-

les dépêches de l'ambassadeur de France à Londres et du ministre des Affaires Étrangères pendant les années 1814 et 1815 ne figurent pas aux archives du Ministère; les citations de dépêches qui suivent sont tirées, pour ces deux années, de résumés politiques sur les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre. *Aff. Etr. Angleterre, supplément*, vol. 31.

1. *Id.*

2. *Id.*, 3 septembre 1814.

3. *Id.*, 26 août 1814.

ficative dans la communication faite par le Cabinet, de concert avec l'Espagne, « d'un article secret additionnel à un traité conclu en 1808 entre Sa Majesté Britannique et la Régence, et depuis ratifié par Ferdinand VII[1], qui annule le *pacte de famille*[2], dans le seul but de permettre à l'Angleterre de ne conserver en temps de paix qu'un faible établissement maritime[3] ».

Sur la question du traité de commerce[4], La Chastre ne paraît pas avoir pu découvrir la véritable pensée du gouvernement, mais il ne le juge pas disposé à contracter des engagements commerciaux avec la France. Il incline à croire « qu'un traité *d'honneur*, offensif et défensif, serait plutôt désiré par les ministres britanniques » ; il mentionne qu'en toutes occasions « la nation dans toutes les classes manifeste publiquement son attachement pour la France et la Maison de Bourbon », il observe que « le peuple vit même avec peine la manière rigoureuse dont furent exécutées les stipulations relatives au port d'Anvers et en témoigna son mécontentement[5] ».

Des conférences préliminaires au grand Congrès se tinrent à Londres en même temps qu'y séjournaient les souverains alliés ; les ministres de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse y participaient : l'ambassadeur de France, n'étant pas muni de pouvoirs à cet effet, n'y prit aucune part directe.

1. Ferdinand VII Roi d'Espagne (1784-1833) fils de Charles IV et de Marie-Louise de Parme, abolit en 1830 l'acte par lequel Philippe V avait établi en 1713 la loi salique en Espagne.

2. Pacte de famille, traité du 15 août 1761, conclu par le duc de Choiseul : les Rois de France, d'Espagne et le duc de Parme, s'engageaient à unir leurs forces pour prévenir la supériorité de la marine anglaise.

3. *Id.*, 30 août 1814.

4. *Id.*

5. *Id.*, 8 juin 1814.

Dès les premières réunions, il fut décidé que l'ouverture du Congrès, fixée par le traité du 30 mai à un délai de deux mois, serait ajournée en octobre, que les puissances alliées ne désarmeraient pas et concentreraient des forces militaires imposantes dans les provinces rhénanes et en Belgique.

La malveillance s'empara de ces nouvelles pour alarmer l'opinion. Afin de la rassurer, le prince de Talleyrand adressa à tous les ministres du Roi à l'étranger une dépêche dont les explications devaient rétablir une plus exacte appréciation de la situation[1]. Si le Congrès subissait un retard, il n'avait d'autre cause que la nécessité pour l'Empereur Alexandre d'attendre l'automne avant de pouvoir se rendre à Vienne. Le ministre envisageait que la France ne pouvait que donner son assentiment à une disposition qui lui laissait plus de temps pour fortifier son régime intérieur et lui préparait des conditions d'influence plus active au Congrès. D'autre part, la concentration militaire sur le Rhin et aux Pays-Bas avait son explication logique dans l'engagement pris par les alliés de ne désarmer qu'après l'organisation d'un équilibre ayant pour base l'état général de possession.

C'est en application de ce principe que furent ajournées les décisions relatives à Naples, à l'Italie et à la Pologne. Elles devaient appartenir au Congrès et elles devaient recevoir assez promptement leurs solutions, sa durée étant d'avance limitée à six semaines ; à l'expiration de ce terme, les questions restées litigieuses seraient tranchées par des commissaires nommés à cet effet.

Pendant les conférences de Londres, les dissentiments

1. Talleyrand à La Chastre, 25 juillet 1814.

s'étaient visiblement prononcés entre les ministres d'Autriche et de Russie. L'attitude et le langage de l'Empereur Alexandre[1] avaient d'ailleurs préparé ces divergences en inspirant les plus sérieuses appréhensions sur sa tendance à s'inspirer des théories démocratiques de M. de Laharpe[2], pour la réorganisation de la Pologne. Le gouvernement anglais avait cru d'autant plus devoir partager ces impressions que, durant son séjour en Angleterre, le souverain russe « contracta d'intimes liaisons avec les membres les plus influents de l'opposition et quitta la capitale à peu près brouillé avec le prince Régent »[3].

Cette situation inclinait naturellement les dispositions des ministres britanniques en faveur de la France. Elles se révélèrent particulièrement lorsque lord Castlereagh s'arrêta quelques jours à Paris, en se rendant à Vienne ; le prince de Talleyrand eut alors avec lui des entretiens à travers lesquels il discerna nettement « qu'il serait facile de le faire accéder à la plupart des vœux de la France[4] ». C'est sur son concours qu'il fondait essentiellement la résistance qu'il comptait opposer « aux projets formés relativement à la Saxe et dans les mesures à prendre par rapport à la Suisse, sur l'organisation de laquelle les puissances étaient loin de s'entendre[5] ». Le comte de La Chastre

1. Alexandre Ier, Empereur de Russie (1778-1825), successeur de Paul Ier, régna de 1801 à 1825.

2. Laharpe (colonel Frédéric-César) 1754-1838 ; avocat à Berne, devint en 1782 précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin auxquels il fit partager ses sentiments de philanthropie.

3. La Chastre à Talleyrand, 8 et 25 juillet 1814. — Georges III, roi d'Angleterre (1738-1820) était tombé en démence en 1811. Son fils devint à ce moment régent et lui succéda en 1820 sous le nom de Georges IV.

4. Talleyrand à La Chastre, 3 septembre 1814.

5. Le projet consistait à déposséder le roi de Saxe et à attribuer son royaume à la Prusse. L'Empereur Alexandre appuyait fortement cette com-

entretint lord Liverpool des mêmes inquiétudes que le ministre parut partager[1].

Notre ambassadeur avait déjà appelé l'attention de son gouvernement sur les agissements d'un comité bonapartiste établi dans les cantons de Vaud et d'Argovie par Joseph Bonaparte[2], les agitations qu'il entretenait et les correspondances fréquentes qui s'échangeaient publiquement entre les agents de ce comité avec la France et l'île d'Elbe, où il estimait la surveillance très mollement exercée par les croisières anglaises dans la Méditerranée[3].

Au surplus, l'accord ne régnait pas sur tous les points au sein du Cabinet anglais. Lord Liverpool élevait l'opposition la plus décidée contre l'érection de l'ancien électorat de Hanovre en royaume. Il avait avec le prince Régent, sur ce point, « des altercations si fortes que Sa Seigneurie ne pouvait plus rester à la tête de l'administration[4] ». On prévoyait que lord Castlereagh recueillerait sa succession et que M. Canning, envers lequel le prince Régent nourrissait une aversion peu dissimulée, deviendrait le chef du Foreign-Office.

Les divergences du ministère britannique ne se manifestaient pas d'ailleurs dans sa conduite vis-à-vis du Cabinet des Tuileries; par le même motif d'intérêt, il restait una-

binaison et disait : « Le roi de Prusse sera ainsi roi de Saxe, comme je suis roi de Pologne. »

1. La Chastre à Talleyrand, 31 août 1814.

2. Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon (1768-1844); ambassadeur à Rome, 1797 ; signa la paix de Lunéville 1801, d'Amiens, 1802 ; prince impérial après le sacre de l'Empereur; roi de Naples, 1806 ; roi d'Espagne, 1808; rentré en France en 1813 après la défaite de Vittoria; lieutenant de l'Empereur en 1814 et 1815; porta ensuite le nom de comte de Survilliers, mort sans postérité masculine.

3. La Chastre à Talleyrand, 24 août 1814.

4. La Chastre à Jaucourt, 4 novembre 1814. — Jaucourt, voir note p. 51.

nime dans l'expression de ses sympathies à l'égard du gouvernement de Louis XVIII, en même temps qu'il témoignait une volonté volontiers pointilleuse dans le règlement des affaires particulières, et notamment à l'égard de l'application des stipulations du traité du 30 mai.

Cette tendance s'accusa presque constamment au cours des négociations poursuivies par l'ambassadeur sur des objets où il importait de maintenir nos droits. Un article secret du traité du 30 mai avait stipulé que « Sa Majesté Britannique s'engageait, quelque voie que prît Sa Majesté Très Chrétienne pour récupérer Saint-Domingue, à ne point y mettre ou permettre qu'il y fût mis obstacle par ses sujets, directement ou indirectement ». Cette disposition avait été, lorsqu'il la connut, l'objet des critiques les plus fermes de la part du baron Malouët, ministre de la Marine ; il la jugea en opposition flagrante avec l'article 8 du traité. Occupé de faire rentrer cette colonie sous la domination française, il envisageait qu'un des moyens les plus efficaces était, avant de songer aux mesures de rigueur, d'intercepter tout secours et tout commerce à la colonie. Quelle serait la valeur de cet isolement « si les bâtiments anglais en étaient exceptés? La France n'entretiendrait alors une croisière sur les côtes de l'île que pour le plus grand avantage de la Grande-Bretagne qui, sans frais de protection, ni de souveraineté, jouirait du privilège exclusif de commerce avec la colonie ».

Le prince de Talleyrand rappela au ministre de la Marine « qu'une pareille stipulation n'avait été admise qu'après avoir été longtemps débattue et discutée, et qu'il n'y avait consenti qu'après avoir tout fait pour l'écarter[1] ».

1. Talleyrand à Malouet, 19 juillet 1814. — Malouet (Victor) 1740-1814

Dans le but d'en atténuer l'application, il prescrivit au comte de La Chastre de demander au Cabinet anglais des explications « sur la latitude qu'il entendait donner à cette clause ». Il observait que « de la lettre même de l'engagement d'empêcher que les sujets anglais ne missent obstacle aux tentatives faites pour recouvrer Saint-Domingue, il ressortait que la faculté de faire le commerce, laissée aux sujets de la Grande-Bretagne, ne s'étendait pas aux importations d'armes et de munitions, ni d'aucun objet que l'usage ou les traités qualifient de contrebande de guerre, car il ne pouvait être mis, de la part des particuliers, de plus grand obstacle aux entreprises de la nature de celles que le Roi pourrait vouloir faire sur Saint-Domingue que de fournir des armes et des moyens de résistance à ceux contre qui elles seraient dirigées. »

En l'absence de lord Castelreagh [1], l'ambassadeur fit connaître ces observations à M. Hamilton [2], sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. Elles parurent accueillies avec embarras, une sorte d'ambiguïté s'établit aussitôt sur le mode à adopter pour traiter la question. L'ambassadeur crut apercevoir qu'en réalité « le gouvernement anglais entretenait la lutte entre les deux compétiteurs » ; à plusieurs reprises, il revint dans ses dépêches sur la même impression. M. Hamilton se contenta de répondre que l'affaire serait soumise à l'examen des ministres compétents et promit à l'ambassadeur une prompte commu-

était intendant du port de Toulon en 1789 ; député aux États Généraux, fit partie du conseil intime de Louis XVI ; commissaire général de la Marine 1803 ; conseiller d'État, 1810 ; disgracié en 1812, ministre de la Marine, 1814.

1. Castlereagh (Robert Stewart, vicomte) 1769-1822, prit le titre de marquis de Londonderry à la mort de son père en 1822, voir note p. 21.

2. Hamilton (William-Richard) 1777-1859 ; sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères (1809-1822), ministre à Naples (1822-1825) D. of N. B. 97).

nication. Le comte de La Chastre se fit d'ailleurs peu illusion sur l'efficacité de la promesse qui n'avait reçu, au terme de l'année 1814, aucune réalisation.

La sauvegarde de nos intérêts coloniaux donna lieu à d'autres réclamations, basées sur les clauses mêmes du traité du 30 mai. Elles se référaient au droit reconnu aux sujets français, depuis l'établissement de la domination anglaise aux Indes, d'apporter chaque année au Bengale 200.000 mesures de sel et de les livrer, à un prix fixé, dans les magasins de la Compagnie des Indes, à Calcutta. La Compagnie remettait aux Français, chaque année, 300 caisses d'opium. Cette redevance avait été régulièrement acquittée avant la guerre d'Amérique, puis continuée en 1783 et après la paix d'Amiens[1].

Les articles 8 et 12 du traité de paix du 30 mai, assurant à la France la possession de ses comptoirs de l'Inde aux conditions, avantages et prérogatives dont elle jouissait en

1. Voici l'origine de ce droit : lorsque les Nababs gouvernaient l'Inde, ils s'étaient réservé le privilège exclusif de la vente de l'opium, du salpêtre et du sel. Les compagnies européennes obtinrent par faveur une petite portion de ces denrées. Quand les Anglais devinrent les souverains du pays, ils trouvèrent juste de laisser les Français et les Hollandais jouir du droit qui leur avait été concédé. Le commerce étant, depuis lors, devenu libre, la France ne réclama que ses droits sur la vente du sel et de l'opium. Ministre de la Marine et des Colonies à S. A. le prince de Talleyrand secrétaire d'Etat, ministre des Affaires Etrangères, Paris, 24 juin 1814. *Aff. Etr. Angleterre supplement*, v. 22, f° 8. Voir *ibid* f° 15 : lord Castlereagh au comte de La Chastre, Londres, 2 août 1814. Ministre de la Marine et des Colonies au prince de Talleyrand, Paris, 24 août 1814, f° 17. — Le prince de Talleyrand et le Cabinet anglais ayant, d'un commun accord, jugé que la convention qui termina la négociation devait être signée par l'ambassadeur du Roi et par les ministres de S. M. B., lord Bathurst, secrétaire d'Etat et lord Buckinghamshire, ministre dirigeant les affaires de l'Inde, furent munis de pleins pouvoirs à cet effet. La Chastre au ministre de la Marine, Londres, 8 janvier 1815. *Aff. Etr. Angleterre supplement*, v. 31, f° 162. L'echange des ratifications, retardé par les evenements et par les ajournements successivement provoqués de la part du Cabinet anglais, n'eut lieu que le 8 août 1815 à Londres. La Chastre à Jaucourt, 8 août 1815.

1792, les livraisons d'opium devaient donc être maintenues ; celles-ci formaient d'ailleurs la presque totalité des revenus du comptoir de Chandernagor.

L'ambassadeur chargé de présenter de pressantes réclamations se heurta, dès ses premières ouvertures, à une opposition mal dissimulée, sous le prétexte de la nécessité pour le gouvernement anglais de se conformer à des « transactions particulières »[1]. M. Desbassyns de Richemont[2], administrateur des établissements français de l'Inde, fut chargé d'entrer en conférence avec M. Sullivan, délégué par le ministère britannique ; il aboutit, après des phases difficultueuses, à une entente dont les éléments essentiels répondaient au moins en partie aux intérêts français. M. Sullivan avait multiplié les objections, il était allé jusqu'à prétendre que le roi Louis XVIII ayant formellement promis à l'ambassadeur d'Angleterre l'abolition de la traite des Nègres, il était tout indiqué que ces questions fussent traitées ensemble. Il y avait, d'après des informations jugées très fondées, lieu de prévoir, qu'en compensation de l'acquiescement aux demandes françaises, le gouvernement britannique avait l'arrière-pensée de nous demander un dédommagement qui comprendrait le retour de l'Ile de France ou de Sainte-Lucie au domaine colonial anglais. Mais il n'était pas difficile de discerner que l'abolition de la traite des Noirs servait directement les intérêts britanniques. Sa prolongation stipulée pour

1. La Chastre à Talleyrand, 21 octobre, 26 octobre, 29 novembre 1814.

2. Desbassyns de Richemont (Ph.) 1774-1840, chargé sous le Consulat et l'Empire de négociations avec l'Angleterre qu'il réussit à conclure favorablement ; obtint en 1814 la délivrance des prisonniers français retenus sur les pontons, contribua à la restitution de plusieurs colonies au moment de la paix ; administrateur de nos établissements dans l'Inde, intendant de l'Ile Bourbon, membre du Conseil de l'amirauté, député.

cinq ans par le traité de paix était regardée « comme un des coups les plus adroits que l'on ait pu porter à l'Angleterre. On attribuait, dans le public, l'insertion de cette clause à l'habile fermeté du prince de Talleyrand et l'on doutait que la durée en fût réellement bornée au terme de cinq ans[1] ». Dans l'opinion de l'ambassadeur, « le gouvernement anglais visait à l'annihilement de toutes les colonies par le manque de bras, dût-il même sacrifier la Jamaïque, certain que les Indes Orientales et la Chine produiraient plus de sucre et de café que l'Europe ne pouvait en consommer »[2].

*
* *

Les derniers mois de 1814 avaient été consacrés à obtenir du gouvernement anglais la remise des Iles de la Martinique, de Saint-Pierre et Miquelon, dont le traité avait reconnu à la France la possession. Le Congrès avait été ouvert en octobre à Vienne ; vers ses discussions convergeait l'attention universelle ; de ses décisions dépendaient toutes les questions, les négociations étaient donc partout ailleurs suspendues. Lorsque la nouvelle parvint à Londres du maintien du royaume de Saxe, obtenu en partie par la fermeté des négociateurs français, elle y fut accueillie, comme elle l'avait été en France, avec une profonde satisfaction[3]. L'opinion s'était avec raison alarmée

1. La Chastre à Talleyrand, 8 juin 1814.

2. La négociation relative aux affaires de l'Inde ne fut terminée qu'en janvier 1815.

3. La Chastre à Jaucourt, 24 février 1815. — Jaucourt (François, comte, puis marquis de) (1757-1852) ; député à l'Assemblée législative ; membre, puis président du Tribunat ; sénateur, 1804 ; membre du gouvernement provisoire 1814, pair de France, tint le portefeuille des Affaires Étrangères

d'un agrandissement de la puissance prussienne, désormais liée à la prépondérance russe, élevée contre l'Autriche pour préparer l'amoindrissement de la Maison de Habsbourg, orientée contre l'Angleterre, et non moins dirigée contre la France. Cette première étape vers de nouvelles destinées aurait peut-être fort avancé les événements auxquels l'Europe devait assister un demi-siècle plus tard.

Les dépêches du comte de La Chastre signalaient le développement « des rapports d'amitié et de bienveillance si heureusement rétablis entre les deux cours » ; l'intérêt des hommes politiques « paraissait suivre avec intérêt nos progrès dans la carrière constitutionnelle » ; la session du Parlement, la discussion de la loi sur l'importation des grains absorbaient l'attention et provoquaient l'agitation en Angleterre [1], lorsqu'éclata à Londres la nouvelle du débarquement de l'Empereur [2]. Tout d'abord, elle fut reçue par le Ministère comme un événement qui ne faisait pas courir de risques à la paix de la France et du monde. Mais La Chastre qui avait connu l'exil, couru l'Europe alors que Napoléon la tenait sous le joug, en jugea sur-le-champ bien différemment. Il ne doutait pas du génie que Napoléon déploierait, des moyens qu'il ferait surgir et de la ténacité avec laquelle il poursuivrait le succès. Il pressa donc lord Castlereagh de faire connaître les intentions de son gouvernement. Le Ministre déclara que le Cabinet manifestait hautement la résolution d'embrasser la cause de la Maison de Bourbon, si les circons-

après le départ du prince de Talleyrand pour le Congrès de Vienne ; ministre de la Marine (1815) dans le Cabinet Richelieu.

1. La Chastre à Jaucourt, 7 et 9 mars 1815.

2. *Id.*, 12 mars 1815.

tances l'exigeaient; que l'ordre serait donné aux troupes anglaises dans la Belgique de se tenir aux ordres du Roi; qu'on engageait le prince d'Orange [1] à mettre son armée sur le pied de guerre et que lord Wellington serait chargé de notifier aux souverains réunis à Vienne la résolution de l'Angleterre, en les invitant à y accéder » [2].

La majorité des membres du Cabinet, autant que le prince Régent, accentuèrent l'expression de leurs sentiments à mesure que parvenaient les détails des succès de l'Empereur et de son entrée à Lyon et à Paris [3]. Sur le désir de l'ambassadeur, il fut décidé d'organiser une correspondance entre l'Angleterre et les côtes de Normandie et de Bretagne, mais lord Bathurst ne se rallia pas à la proposition d'un débarquement sur ces parages ; il se borna à offrir de faire conduire rapidement armes et munitions dans les ports que désignerait le gouvernement royal [4]. D'ailleurs, l'esprit public ne laissait échapper aucune circonstance pour affirmer qu'il s'associait aux sentiments du Régent et à la politique du Cabinet. En vue de la guerre qui se préparait et que l'intérêt anglais commandait de

1. Guillaume, prince d'Orange (1772-1843) rentré en Hollande en 1813 après la bataille de Leipzig, avait pris aussitôt le titre de prince souverain.

2. Note de lord Fitzroy Somerset, 9 mars 1815. — Raglan (lord Fitzroy) James-Henry Somerset, baron (1788-1855 ; fit la campagne d'Espagne de 1808 à 1814 ; marié le 6 août 1814 à Emilie Harriet, fille de lord Maryborough, nièce de Wellington ; accompagna Wellington à Paris comme secrétaire d'ambassade en 1814 ; assista à la bataille de Waterloo, revint à Paris en la même qualité et y demeura jusqu'en 1818 ; suivit Wellington dans toutes les fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort ; lui succéda en 1852 dans la charge de maître général de l'artillerie ; élevé la même année à la pairie sous le titre de baron Raglan, nommé en 1854 commandant en chef des troupes anglaises en Orient, prit part aux batailles de l'Alma, Balaclava, Inkermann, mort le 28 juin 1855 peu de jours après l'échec de l'assaut de Malakoff (18 juin) (*D. of Nat. Biog.* Burke Peerage).

3. La Chastre à Jaucourt, 20 mars 1815.

4. La Chastre à Jaucourt, 26 mars 1815.

soutenir, la *property-tax*, dont la suppression avait été décidée, était maintenue, à l'approbation générale[1].

Durant les Cent-Jours, le comte de La Chastre adressa au comte François de Jaucourt, à Gand, plus de cent dépèches. A la foule des émigrés français des secours en argent et des armes furent remis par ses soins pour les mettre en état de rejoindre le Roi à Gand ou de gagner la Vendée. A plusieurs reprises, le Régent formula « l'engagement de ne prêter l'oreille à aucune proposition que Napoléon pourrait lui adresser. Il refusa même d'ouvrir une lettre autographe que lui écrivit l'Empereur ». Lord Castlereagh, s'inspirant d'une pensée plus politique et se plaçant au point de vue de sa responsabilité ministérielle, se crut tenu à une ligne de conduite opposée; il regarda comme un devoir de sa charge « d'écouter les propositions qui lui étaient faites, de quelque nature qu'elles pussent être et quelque décidé qu'il fût à ne pas les accueillir »[2].

Comme l'ambassadeur lui exprimait ses regrets, qu'au cours des discussions du Parlement sur les négociations de Vienne et l'interprétation à donner à l'article 8 du traité du 25 mai[3], il eût assigné à la guerre le but exclusif de renverser Napoléon, sans exprimer que le rétablissement de Louis XVIII devait être la condition fondamentale de la paix, lord Castlereagh maintint les déclarations

1. La Chastre à Jaucourt, 18 et 20 avril 1815.

2. *Id.*, 2 mai 1815.

3. Le traité d'alliance conclu le 25 mai 1814, entre les puissance alliées et l'Autriche, renouvelait les stipulations du traité de Chaumont et le Roi de France était invité à y donner son adhésion en vertu de l'article 8 ainsi conçu : « Le présent traité étant uniquement dirigé dans le but de soutenir la France ou tout autre pays envahi contre les entreprises de Bonaparte, S. M. T. C. sera spécialement invitée à y donner son adhésion et à faire connaître, dans le cas où elle devrait requérir les forces stipulées dans l'art. 2, quels secours les circonstances lui permettront d'apporter à l'objet du présent traité ».

qu'il avait fait connaître et les motifs sur lesquels elles s'appuyaient. Il insista sur le danger que l'opposition en pût tirer argument pour dénoncer la guerre comme perpétuelle, s'il se privait lui-même de pouvoir, au cours des éventualités, traiter avec tout autre gouvernement que celui du Roi[1]. Mais le ministre ajouta à ces réserves que « l'ambassadeur pouvait avoir toutes garanties sur ses opinions personnelles et qu'il l'engageait à les faire connaître au Roi »[2]. Lord Castlereagh corrobora ces paroles en exprimant devant le Parlement « son dévouement à la personne de Louis XVIII ». Ces sentiments se rencontraient avec ceux de la nation elle-même ; on vit « le plus grand nombre des membres de l'opposition, et entre autres lord Grenville[2] et M. Grattan, entrer dans les sentiments du Ministère et formuler le vœu que l'Angleterre coopérât vivement à la restauration de Louis XVIII »[3].

*
* *

Durant les événements des Cent-Jours, d'importantes questions intéressant notre marine marchande étaient restées en suspens ; le sort des nombreux bâtiments de commerce français capturés pendant la guerre n'avait pas

1. La Chastre à Jaucourt, 5 mars 1815.

2. Lord Grenville, voir note, p. 240.

3. La Chastre à Jaucourt, 27 mai 1815. L'ambassadeur négocia à Londres un emprunt, et une entente avec le gouvernement helvétique en vue de faire marcher un corps suisse contre Napoléon (La Chastre à Jaucourt, 9, 20 et 22 mai 1815). Un concert se forma entre le comte de La Chastre et le ministère anglais en vue de faire débarquer dans les départements du Midi une force de 17.000 Portugais. Lord Castlereagh et lord Bathurst avaient appuyé cette proposition, mais la régence de Lisbonne l'écarta en invoquant l'obligation pour elle de ne disposer des troupes portugaises qu'après la ratification par la cour du Brésil du traité de Vienne (La Chastre à Jaucourt, 14 et 20 juin 1815).

été fixé. Les négociations s'ouvrirent à cet effet, suivies conjointement par le comte de La Chastre et M. de Rayneval[1]; en conformité de leur issue, le prince Régent adressa à l'Amirauté un ordre en vertu duquel « tous les bâtiments français pris ou détenus en raison des dernières hostilités, allant ou revenant de la Martinique ou de Marseille, ainsi que tous les bâtiments ou cargaisons capturés, venant d'un port français quelconque, dans lequel le pavillon blanc était arboré à l'époque où le bâtiment avait mis à la voile de son port de chargement, devaient être relâchés incontinent, en payant les dépenses légitimes occasionnées par lesdites captures ou détentions »[2].

Une série de mesures également bienveillantes et courtoises contribuèrent à former entre la France et l'Angleterre une entente désirée de part et d'autre. Comment une situation si satisfaisante, particulièrement soutenue par le duc de Wellington[3], s'obscurcit-elle soudainement? Quelles furent les causes d'une impressionnabilité qui allait jusqu'à l'irritation? Quels motifs poussèrent la presse anglaise à un ton d'aigreur et d'animosité sans

1. Rayneval (comte de) 1773-1836; attaché à Copenhague, juin 1800; 2e secrétaire à Saint-Pétersbourg, décembre 1801; chargé d'affaires, juin 1804; secrétaire à Lisbonne, 24 janvier 1805; 1er secrétaire à Saint-Pétersbourg, 5 décembre 1807; à Londres, 24 juin 1814; directeur des chancelleries, 16 décembre 1815; directeur des Affaires Politiques, 20 février 1819; sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, 17 octobre 1820; ministre à Berlin, 14 décembre 1821; ambassadeur en Suisse, 3 juillet 1825; à Vienne, octobre 1829; à Madrid, 24 février 1832.

2. La Chastre à Jaucourt, 28 août, 5 et 7 septembre 1815.

3. Wellington (Arthur Colley Wellesley, duc de) 1768-1852; commanda les forces anglaises en Portugal et en Espagne; plénipotentiaire anglais au Congrès de Vienne; généralissime des armées alliées en 1815; commandant en chef de l'armée d'occupation en France; plénipotentiaire aux Congrès d'Aix-la-Chapelle et de Vérone; premier lord de la Trésorerie dans le Cabinet Peel de 1828 à 1830; rentré aux affaires en 1834 et en 1841.

cesse croissant? A quels mobiles obéissaient les ministres et les généraux en soulevant d'inexplicables exigences au sujet des moindres détails de chaque affaire? Pourquoi cherchaient-ils à embarrasser, par des résistances ou des objections sans fondement, les négociations françaises avec les puissances?

Le duc de Richelieu[1], devenu président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères (24 septembre 1815), s'efforça tout d'abord à dégager ces inquiétantes obscurités, sans pouvoir s'assurer de leurs causes réelles et palpables. Le comte de La Chastre pressé de fournir des éclaircissements, n'avait pu que confirmer cette transformation inattendue; antant les ministres anglais avaient été confiants, autant ils étaient devenus froids et réservés, disposés aux contestations. A l'occasion de la restitution de la Guadeloupe, nos réclamations rencontraient une mauvaise volonté et des entraves obstinées; le Cabinet affectait de considérer cette importante colonie comme une conquête faite sur Napoléon « parce que son pavillon y flottait ». A la vérité, l'ambassadeur croyait trouver à ces changements une explication. Si les sentiments personnels du Régent étaient demeurés fidèles à la France et à son souverain, l'opinion avait abandonné le courant des sympathies qui l'avaient d'abord entraînée. La Chastre assurait que le « prince Régent et le pays tout entier souhaitaient une alliance offensive et défensive avec la France, on ne doutait pas d'y associer le Roi des Pays-

1 Richelieu (Armand Emmanuel du Plessis, duc de) 1766-1822; petit-fils du marechal, emigre en 1789; servit sous Souvarof dans la campagne contre les Turcs; gouverneur d'Odessa 1803), gouverneur de la nouvelle Russie; rentre en France (1814); president du Conseil et ministre des Affaires Etrangères (1815-1818) et en 1820-1821, membre de l'Academie française.

Bas[1] et le Régent de Portugal[2], Naples et l'Espagne, pour constituer ainsi la ligne défensive du Midi contre le Nord. C'est au milieu de ces espérances qu'étaient survenus les Cent-Jours, au terme desquels « le Roi était rentré, par l'appui des étrangers, sans trouver un soldat fidèle et sans punir les coupables ». Une si grande générosité avait, à l'avis de La Chastre, mal impressionné l'opinion. « Le prince Régent et lord Castlereagh lui en avaient témoigné antérieurement leur mécontentement ». Ces faits pourraient peut-être recevoir une autre interprétation : le Cabinet anglais n'aurait-il pas cru reconnaître dans les événements où avait sombré la première Restauration, les symptômes d'une persistante inconstance? De tels caractères auraient-ils découragé les vues de rapprochement, peut-être encore d'alliance? La base d'une politique et d'un système de longue durée avait-elle été jugée sans solidité et sans avenir? Une telle appréciation semble avoir plus de vraisemblance logique que le point de vue de l'ambassadeur.

Était-il bien opportun d'ajouter que la clémence royale n'avait pas rencontré en Angleterre l'approbation du gouvernement? On a quelque peine à admettre que l'opinion anglaise prévoyante, sage, par principe et par goût amie de la modération, hostile aux réactions violentes, ait pu voir avec défiance et déplaisir Louis XVIII s'engager vers les voies pacificatrices. Ces objections se

1. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1772-1843; fils de Guillaume V, stathouder de Hollande; fut d'abord connu sous le nom de prince d'Orange, duc de Nassau, prince héréditaire des provinces unies de Hollande; reçut en 1815 le royaume des Pays-Bas, formé de la Hollande et de la Belgique; celle-ci, ayant proclamé son indépendance en 1830, se constitua en royaume de Belgique sous le sceptre du prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha dont Napoléon Ier disait : « C'est le plus bel officier que j'aie jamais vu. »

2. Jean VI, 1767-1826, régent de Portugal en 1792, se retira devant l'invasion française en 1807 au Brésil où il prit le titre d'empereur; proclamé roi de Portugal en 1816, il rentra à Lisbonne en 1821. Voir note p. 150.

présentent d'elles-mêmes, et un examen réfléchi ne les rejettera pas. L'histoire reconnaîtra que La Chastre est plus près de la vérité lorsqu'il écrit : « Le parti allemand profite de ces dispositions, on vante la puissance de l'Autriche dont le système invariable garantit tous les intérêts de l'Angleterre. On s'inquiète aussi de nos liaisons avec la Russie[1] ». Notre rapprochement avec l'Empereur Alexandre avait, suivant l'expression du XVIIe siècle, « donné de la jalousie et merveilleusement scandalisé » le sentiment britannique ; le froissement, qui semble avoir alors profondément pénétré l'âme anglaise, devait le conduire à des rapprochements autrichiens, très favorisés sans doute par le prince de Metternich. Quant à la ligue du Midi contre le Nord, qui aurait trouvé si grande faveur en Angleterre, cette conception genre *Sécession* paraît un peu chimérique.

*
* *

La Convention conclue le 20 novembre entre la France et les puissances alliées, provoquait, quand elle fut connue en Angleterre, les dispositions que nous venons d'exposer[2].

Presque en même temps le comte de La Chastre était informé de son rappel, de sa nomination à la Pairie et de son élévation au titre de duc (24 novembre). Le marquis d'Osmond, ambassadeur à Turin[3], était appelé, par ordon-

1. La Chastre à Richelieu, 22 septembre, 26 octobre 1815.

2. La Chastre à Richelieu, 2 décembre 1815. La convention du 20 novembre 1815 avait pour objet de compléter l'œuvre du Congrès de Vienne et fixait notamment les arrangements territoriaux, militaires et pécuniaires à la charge de la France (Voir Viel Castel IV, p. 230 et suivantes).

3. Osmond (marquis d') (1751-1838) ; ministre à La Haye, 1790 ; à Saint-Pétersbourg, 1791 ; ambassadeur à Turin, 28 juillet 1814 ; à Londres, 29 novembre 1815, démissionnaire en 1819.

nance royale du 29 novembre, à lui succéder. Sa désignation paraît avoir été concertée à Vienne entre le comte de Nesselrode[1] et le prince de Talleyrand[2] dont l'influence détermina le duc de Richelieu. Ces circonstances firent regarder, dès lors, à Londres le nouvel ambassadeur comme un partisan dévoué de la politique russe.

Les instructions[3] qu'il reçut appelaient son attention sur l'importance de sa mission, « après des événements qui, en ébranlant de nouveau l'Europe, au moment où elle commençait à jouir d'un repos qu'elle croyait avoir assez chèrement acheté par vingt-cinq ans de guerres et de convulsions, paraissaient avoir non seulement réveillé les jalousies nationales, mais encore jeté entre les peuples de nouvelles semences de discorde. La France et l'Angleterre, dont la rivalité a occupé l'histoire de tant de siècles, ne pouvaient pas échapper à cette funeste influence et, plus que les autres nations, elles en éprouvent en ce moment les effets ». Elles notaient « qu'après la paix de 1814, les ministres anglais, sans négliger de stipuler des avantages positifs en faveur de la Grande-Bretagne, n'avaient cependant aggravé les pertes de la France par aucune condition humiliante ; ils avaient même montré, dans tout ce qui ne touchait pas de trop près à leurs intérêts directs, des sentiments de modération et de générosité qui les avaient associés à la gloire des souverains alliés..., aussi la réconciliation était-elle sincère et tout porte à

1. « Si je n'avais pas lieu de croire que vous ne ferez pas une longue résidence à Turin... » (le comte de Nesselrode à la comtesse de Boigne, Vienne, 1er mars 1815). Boigne *Mémoires II*, p. 407.

2. « La nomination du marquis d'Osmond à Londres, quoique signée par Richelieu, avait été faite par M. de Talleyrand ». *Ibid*. p. 123.

3. Instructions pour M. le marquis d'Osmond, 31 décembre 1815. *Aff. Etr. Angleterre Supplt*. V. 22, f° 110.

croire qu'elle ne l'était pas moins de la part de l'Angleterre ».

Mais des changements profonds sont survenus : « la situation respective des États n'est plus la même... il n'a tenu qu'à l'Angleterre de rétablir en 1815 les rapports de bienveillance et de confiance réciproques qui existaient en 1814 et elle ne l'a pas voulu. Après s'être annoncée au début des négociations comme résolue à demeurer fidèle à ses engagements envers le Roi, à suivre scrupuleusement la ligne qu'ils lui traçaient, on la vit inopinément changer de système et de langage, laisser la Russie soutenir seule le rôle qu'elles s'étaient partagé jusques là et, se rapprochant de la Prusse, appuyer les prétentions les plus exagérées ; mettre enfin la France dans l'alternative de périr par les mains mêmes qui s'étaient armées pour la sauver du joug révolutionnaire, ou de consentir aux plus douloureux sacrifices ».

On constatait les faits, sans en pouvoir découvrir l'origine : « Ce changement, dont on ne connaît que très imparfaitement les causes réelles, a été trop subit, trop marqué pour qu'il ait pu échapper aux personnes les moins initiées dans les affaires publiques. Aussi la France entière en a-t-elle éprouvé un ressentiment d'autant plus vif que l'on n'avait pas douté un seul moment que les sentiments magnanimes manifestés par le chef des armées britanniques ne fussent aussi ceux de son gouvernement ».

On rappelait que les Anglais « n'ont aucun motif fondé d'aigreur et de mécontentement contre la France. Peut-être aussi craignent-ils que l'injustice et l'oppression dont nous avons été les victimes ne puissent jamais être oubliées et que nous soyons devenus des ennemis irréconciliables ».

Il fallait donc détruire cet état d'opinion funeste à la

France, funeste à l'Europe : « ce sont ces germes de méfiance, de craintes et de haines réciproques qu'il est essentiel d'étouffer le plus promptement possible ; et c'est le but principal que doit se proposer M. le marquis d'Osmond. Il annoncera les dispositions les plus conciliantes. Il donnera, sans crainte d'être démenti par les faits, l'assurance positive que le Roi travaillera sans relâche à consolider l'état de paix et de bonne intelligence entre les divers États. Il fera remarquer que la résignation courageuse avec laquelle la nation se soumet aux conditions onéreuses qui lui ont été imposées est une preuve que le gouvernement a le droit de compter sur le succès de ses efforts. Il fera sentir en même temps qu'il ne suffit pas que nous revenions seuls à des dispositions bienveillantes, qu'il importe surtout que le gouvernement britannique s'attache à détruire les préventions qui peuvent subsister contre la France. Si le Cabinet anglais est de mauvaise foi et conçoit quelque arrière-pensée, sans doute il affectera des craintes qu'il sait aujourd'hui être dénuées de tout fondement et cherchera à entretenir la nation anglaise dans cette jalousie inquiète qui l'a si longtemps tourmentée et lui a fait regarder notre tranquillité comme un obstacle à la sienne... Il nous importe de savoir si le rétablissement de la France comme puissance continentale entre dans les vues du Cabinet de Saint-James, ou s'il adopte secrètement l'idée chimérique qui ne pourrait s'obtenir qu'à nos dépens : en un mot, s'il regarde l'état de choses actuel comme une trêve ou comme une paix véritable ».

En regard de la situation de la France vis-à-vis de la Grande-Bretagne, les préoccupations portent naturellement sur la position actuelle et l'avenir des rapports de cette puissance avec les autres États de l'Europe : « la Qua-

druple alliance qui unit l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie est le seul lien politique dont nous ayons connaissance... Le lien viendra à se relâcher de lui-même dès que le besoin de s'unir pour leur défense commune ne se fera plus sentir. D'autres combinaisons politiques se formeront. Peut-être même les bases en sont-elles déjà jetées ? Dans la situation critique où nous sommes placés, il est utile que nous puissions pressentir la marche que suivront les divers États, le jour où la seule affaire de l'Europe ne sera plus de surveiller et d'enchaîner la France ».

C'était avec le royaume des Pays-Bas que l'Angleterre a eu récemment les rapports les plus intimes : « C'était à son impulsion qu'il obéissait entièrement et lui devait son existence, c'est sur elle exclusivement que le nouvel État paraissait devoir se reposer du soin de sa défense. Autrefois une alliance fondée sur de pareils motifs eût pu durer plusieurs siècles ». Mais la situation s'est modifiée, le projet de mariage du prince d'Orange[1] avec la princesse Charlotte d'Angleterre[2] a été rompu, le prince s'est uni à une grande-duchesse, sœur de l'Empereur Alexandre. A la Russie cette alliance ouvre des agrandissements d'influence : « elle offre au royaume des Pays-Bas un appui qui lui rendra moins nécessaire et peut-être même tout à fait superflu, celui de l'Angleterre. Il croira surtout n'en avoir plus besoin lorsque la France, en suivant de son propre gré *la politique sage qui est dans les vues de son gouvernement, mais que les circonstances lui donnent l'apparence de ne*

1. Guillaume prince d'Orange (1792-1849), roi des Pays-Bas en 1840 ; marié en 1816 à Anne Paulovna (1795-1865), fille de Paul Ier.

2. Charlotte d'Angleterre, princesse de Galles (1796-1817), fille de Georges-Frédéric, prince de Galles (Georges IV) et de Caroline de Brunswick, mariée à Léopold prince de Saxe-Cobourg, plus tard Léopold Ier, roi des Belges en 1831.

suivre que par nécessité, aura prouvé qu'elle renonce entièrement à toute vue d'agrandissement du côté de la Belgique. Dans cette éventualité n'arriverait-il pas que les Pays-Bas, puissance essentiellement maritime, reprennent cet esprit de rivalité commerciale qui animait la Hollande, avant que le sentiment de sa propre conservation l'eût borné à n'être qu'un des satellites de la Grande-Bretagne ? »

Entre l'Angleterre et la Prusse « leurs intérêts permanents ne sont pas tels qu'ils doivent les lier nécessairement et pour toujours... il est indubitable que la Prusse tend à réunir les différentes parties qui composent la monarchie ». Le Hanovre ne pourrait-il pas être l'objet de l'ambition prussienne ? « la possession de cette province lui donnerait une solidité qui lui manque,... le gouvernement britannique ne voudra pas s'exposer au hasard de laisser à une seule puissance le pouvoir de lui fermer à la fois tous les ports depuis l'embouchure du Niemen. L'esprit de conquêtes et d'envahissement poussé jusqu'au vertige qui semble, en abandonnant la France, s'être répandu sur la Prusse, altère en ce moment les rapports qui paraissaient devoir naturellement exister entre ces deux pays ».

Au Nord, et par rapport à l'Angleterre, la Suède « n'osera jamais se compromettre vis-à-vis d'elle, puisqu'un simple blocus continué pendant une saison lui enlèverait la Norvège par le même moyen qui la lui a fait acquérir ; et, quant au Danemark, la réconciliation n'est point sincère... une agression injuste, en le forçant à chercher un dangereux secours dans l'alliance du gouvernement qui opprimait l'Europe, l'a poussé à la ruine et à sa destruction presque totale ».

Avec une sagacité pleine de pénétration dans l'avenir on remarquait : « le rapprochement que les derniers événements ont produit entre les gouvernements de France et de Russie est peut-être même une des causes de la mauvaise volonté que le Cabinet britannique nous a témoignée ».

Exclusion des produits de l'industrie étrangère, système politique intérieur, jalousie du prince Régent contre l'Empereur Alexandre, ces causes concourent à éloigner l'Angleterre de la Russie. D'autre part, la France « n'a pas plus d'intérêt que l'Angleterre à favoriser de nouveaux empiètements de la Russie soit en Europe, soit dans le Levant. Si la France acquérait quelque jour de l'influence sur le Cabinet russe, elle n'en userait indubitablement que pour le maintien de l'équilibre européen ; et, sous ce rapport, ses vues devraient être absolument conformes à celles de la Grande-Bretagne, à moins que cette puissance ne se laisse égarer par des idées basées sur une théorie imaginaire, dont l'application ne mènerait qu'à satisfaire l'ambition des grandes puissances aux dépens des petites ».

A côté de la Russie, « la défense de l'empire ottoman contre ses agressions étant le seul rapport sous lequel il puisse occuper politiquement les autres Puissances de l'Europe, les relations de l'Angleterre avec cet Empire seront purement commerciales, de même que celles de la France... Ce sera une guerre sourde entre nos négociants et les leurs. Nous pourrons encore soutenir avec avantage la concurrence sur beaucoup d'objets ».

Après quelques considérations sur l'imprudence avec laquelle le cabinet de Vienne a abandonné les îles Ioniennes à l'Angleterre, l'attention de l'ambassadeur était appelée sur « les plans qu'on suppose à l'Autriche, quant à

la partie de l'Italie qui est encore indépendante et qu'elle a, dit-on, le projet de soumettre à ses volontés, sinon par la conquête, au moins par des liens fédératifs... l'intérêt commun de l'Angleterre et de la France à maintenir l'indépendance des petits États s'applique à l'Italie, comme à l'Allemagne ; ainsi l'on doit supposer que l'Angleterre n'acquiescera pas à ce projet ».

La Sardaigne et le royaume des Deux-Siciles « étant les seuls États de l'Italie qui aient des rapports intimes avec l'Angleterre, ces rapports n'ont rien qui puissent nous porter ombrage » ; sur cette confiance le ministère fonde l'espoir que ces deux grands États « se rapprocheront bientôt de la France et la regarderont comme leur alliée naturelle, plutôt que l'Angleterre, dont la jalousie commerciale peut blesser leur intérêt, et que l'Autriche, dont les vues d'agrandissement doivent leur donner de constantes inquiétudes ».

En Espagne, la politique anglaise, si acharnée à la délivrance de la nation, « loin de fonder une communauté de sentiments et de vues, avait placé les deux gouvernements dans des rapports de défiance sans cesse alimentée. Par les journaux ministériels, par ses propres manifestations, le Cabinet « blâme lui-même ouvertement les décisions du gouvernement de Madrid, sans aucun ménagement pour l'amour-propre du souverain... il paraît presque considérer, comme une injure faite à l'Angleterre, les mesures qu'il prend contre des hommes qui ont été les instruments dont elle s'est si utilement servie pour opérer la révolution qui a relevé le trône ».

De cette intervention d'apparence si généreuse l'Angleterre a exigé en paiement de lourdes compensations : « la Cour de Madrid a dû s'engager à renoncer au Pacte de

Famille, l'Angleterre s'est réservé le droit de commerce avec les colonies espagnoles insurgées ; par là elle oppose un obstacle invincible au projet de ramener à l'obéissance de la mère patrie les provinces qui s'y sont soustraites. On a même tout lieu de soupçonner que le gouvernement britannique aide les insurgés, autant qu'il peut sans se mettre dans la nécessité de rompre ouvertement avec l'Espagne ». Quant à l'Amérique espagnole elle-même, « on n'a eu sur les événements qui s'y passent depuis six ans que des récits tellement vagues et contradictoires qu'il est impossible d'en faire les matériaux d'un plan de conduite quelconque ; et pourtant, si cette révolution est inévitable, l'intérêt de la France veut qu'elle tâche de ne point laisser l'Angleterre s'emparer exclusivement du commerce de ces vastes contrées ».

Le Portugal n'avait pas payé à un taux moins élevé les services anglais. Le traité de commerce souscrit en 1808 par la Cour du Brésil, « dans un moment où elle croyait ne pouvoir rien refuser à l'Angleterre », pèse également d'un poids écrasant sur les facultés et l'essor économique du Portugal et du Brésil. A Rio-de-Janeiro, le gouvernement du prince Régent reprochait au Cabinet anglais « de n'exécuter que les stipulations qui lui conviennent et de violer ouvertement les autres, notamment par rapport à la traite des Nègres qu'ils empêchent même par des voies de fait et à main armée ». De tous les gouvernements auxquels l'Angleterre veut imposer l'abolition de la traite, « le gouvernement portugais est celui qui y a le plus de répugnance, parce qu'il croit que ce serait tarir la source de la prospérité du Brésil[1] ».

1. Le duc de Luxembourg venait d'être designé pour aller, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Rio-de-Janeiro remercier le prince Régent

En 1815, l'Angleterre ayant conclu brusquement avec les États-Unis une paix[1] dont les événements qui éclataient en Europe pressaient l'accord, le Cabinet anglais avait, dans ces arrangements faits sous la pression de la nécessité, sacrifié quelques-uns de ses intérêts : « Voudra-t-il revenir aujourd'hui sur ce raccommodement et essayer de recouvrer les avantages auxquels les circonstances l'ont forcé à renoncer ? » L'ambassadeur était invité à recueillir des éclaircissements précis à cet égard.

Cette préoccupation se rattachait d'ailleurs à des soucis d'un ordre plus général. Le gouvernement français s'inquiétait de l'éventualité qui surgirait « si l'opposition de l'Angleterre à tout ce qui pourrait tendre à diminuer sa prépotence sur les mers, dont aujourd'hui elle peut, sans exagération, se dire la souveraine, rend jamais une lutte indispensable ». Partant de ce principe que « l'intérêt de toutes les puissances leur donne une tendance naturelle vers le rétablissement de l'équilibre maritime », le cabinet des Tuileries admettait qu'à ce moment « elles seraient toutes les auxiliaires de la France » ; il calculait « qu'elle se trouvera par sa position, par sa prééminence sur les autres États maritimes du Continent, le chef et l'âme de cette ligue, comme l'Angleterre

qui avait, en 1814, envoyé une mission pour féliciter solennellement le Roi à l'occasion de son rétablissement sur le trône. Il devait terminer les différends qui s'étaient opposés à la restitution de la Guyane. Les explications au sujet de cette affaire importante échangées avec les ambassadeurs portugais au Congrès de Vienne avaient consacré le principe de cette restitution. Le duc ne revint de sa mission qu'à la fin de 1816.

Charles-Emmanuel de Montmorency, duc de Luxembourg (1774-1861) ; émigré en 1792, entra au service du Portugal ; pair de France, maréchal de camp et capitaine de la 3e compagnie des gardes du corps (1814), lieutenant-général (1815), rentra dans la vie privée en 1830. (*Nouvelle biographie générale*, Didot).

1. Traité de Gand, 1815.

l'a été de celle qui a amené le rétablissement de l'équilibre continental; ainsi les deux nations auront changé de rôle ». Mais, dans cette prévision des possibilités de l'avenir, « la France cherchera au contraire à les prévenir, en entretenant, autant qu'il peut dépendre d'elle, les meilleurs rapports avec la Cour de Londres. C'est la paix, c'est une paix non moins durable que sincère qu'elle demande et qu'elle mettra tous ses soins à conserver... Elle ne porterait dans cette guerre, ni cette soif de vengeance qui conduit à des fautes politiques que de longs malheurs peuvent à peine expier, ni le désir d'abaisser l'Angleterre au-dessous du rang qui lui appartient naturellement dans le système européen. La France se proposerait uniquement d'écarter les entraves que l'Angleterre aurait mises ou voudrait mettre à l'industrie, au commerce et à la prospérité du continent ».

A la suite de cet exposé général de la situation respective de l'Angleterre et de la France, les instructions prescrivaient au Marquis d'Osmond d'assurer : l'exécution du traité concernant la restitution de nos colonies [1], les mesures pour accélérer la rentrée en France des prisonniers faits dans la dernière campagne, la protection la plus efficace aux Français qui éprouveront en Angleterre des injustices ou des vexations, l'assistance dans les affaires

1. Le traité du 30 mai 1814 avait fait dépendre cette restitution de l'inscription au grand livre de la dette publique de la France d'une somme de 3.500.000 francs. Cette inscription avait été effectuée. Néanmoins, les ordres accompagnés d'instructions directement adressés par le cabinet britannique étaient toujours attendus par les autorités coloniales anglaises ; bien que ces ordres fussent déjà revêtus de toutes les formalités requises, les autorités anglaises n'y avaient aucun égard. Déjà, pour les mêmes causes, la restitution de la Martinique et de la Guadeloupe avait été retardée de plusieurs mois. Nos établissements et comptoirs de l'Inde restaient, à la date de ces instructions (31 décembre 1815), les seules possessions françaises qui n'avaient pas encore été restituées, contrairement au traité du 30 mai 1814.

particulières de nos nationaux, la surveillance des intrigues visant la politique intérieure de la France.

Le gouvernement du Roi, confiant par expérience dans l'esprit de modération et les sympathies du duc de Wellington, attachait le plus grand prix à connaître « le compte que le duc rendra de notre état intérieur, à savoir : sous quel jour il envisagera les événements qui se passeront en France, comment il jugera les mesures que le gouvernement sera dans le cas de prendre,... les rapports sous lesquels lord Wellington sera avec les ministres, le degré d'influence que ses opinions pourront avoir sur les déterminations du Cabinet Britannique ». L'attention de l'ambassadeur ne devait pas perdre de vue « l'intérêt que le ministère du Roi doit mettre à connaître exactement tout ce qui concerne les finances, les forces de terre et de mer, l'industrie, le commerce et les relations politiques de la Grande-Bretagne, ainsi que l'état de l'opinion publique et des différents partis » [1].

*
* *

La tâche était lourde de remplir une mission entravée par les difficultés, les complications et les obscurités.

1. Le Roi avait décidé qu'au retour de leur mission les ambassadeurs lui remettraient un mémoire détaillé contenant le résumé des négociations dont ils avaient été chargés, celui des principaux événements écoulés sous leurs yeux et des observations qu'ils avaient été à même de faire sur le pays où ils avaient résidé, ainsi que sur le caractère des princes, de leurs ministres, et généralement sur tous les objets de nature à intéresser le bien de son service. Conformément aux règles anciennement établies, les ambassadeurs devaient, à la fin de leur mission, remettre en original, soit à leurs successeurs, soit au département des Affaires Etrangères en cas d'interruption des relations de la France avec la cour près de laquelle ils avaient été accrédités, les chiffres et tous les papiers concernant le service, avec un inventaire duquel il devait leur être donné décharge.

Quelques bruits avaient pris consistance, on se disait à l'oreille que le rappel du duc de La Chastre avait été recherché par le parti russe qui suspectait, à cause de ses sympathies anglaises, l'ambassadeur dont il aurait obtenu le remplacement par un envoyé de son choix. Le marquis d'Osmond arrivait à Londres le 16 janvier 1816, résolu à appliquer tous ses efforts à faire tomber les préventions qui l'avaient devancé. Il rencontrait une déception en apprenant que le prince Régent était retenu par sa santé à Brighton, cette circonstance devant retarder pour son prédécesseur la remise de ses lettres de rappel et, pour lui-même, la présentation de ses lettres de créance. A son entrée en fonctions, il crut qu'il lui avait été facile, dans ses premiers entretiens, de convaincre lord Castlereagh que le « Cabinet français marchait toujours dans la même ligne et que notre position nous rattachait plus fortement que jamais au système politique de l'Angleterre, qui voudrait sans doute maintenir son ouvrage et consolider une paix qui garantissait ses intérêts les plus chers »[1].

Le principal secrétaire d'État aux Affaires Étrangères mit le plus courtois empressement à répondre « que la Grande-Bretagne n'épargnerait aucun sacrifice pour le maintien de l'ordre légitime et des institutions constitutionnelles établies en France ».

C'était là compliments d'arrivée qui se réitérèrent en plusieurs occasions. Ils allaient recevoir quelques atténuations assez sensibles, aussitôt que les attitudes officielles de la bienvenue eurent fait place à un contact moins solennel. « Lord Castlereagh paraissait toujours dominé

1. Osmond à Richelieu 25 janvier 1816. *Aff. Etr. Angl.* V. 607, f° 51.

par l'idée que les efforts des puissances alliées n'obtiendraient qu'un succès éphémère. Il regardait le gouvernement du Roi comme sans force et hors d'état de satisfaire à ses engagements. Il prétendait que la diversité d'opinions politiques qui, suivant lui, se manifestait dans la famille royale, multipliait beaucoup les chances défavorables. » En vain l'ambassadeur insistait-il sur l'exagération de cette diversité et essayait-il de calmer les appréhensions du ministre. Il semblait aussi embarrassé pour justifier devant le Parlement quelques actes de notre législature ; entre autres, la sanction donnée par le Roi à l'article 7 de la loi d'amnistie bannissant les régicides qui auraient adhéré à *l'Acte additionnel*, article amendé en contradiction avec l'ordonnance du 24 juillet (1815).

Le duc de Richelieu accueillit ces communications de l'ambassadeur. Elles avaient bien quelques ombres, de nuance assez accentuée, mais il les regardait comme effacées par la pleine lumière des déclarations fondamentales plusieurs fois renouvelées par lord Castlereagh. La contradiction entre l'article 7 de la loi d'amnistie et l'ordonnance royale était, à ses yeux, complètement justifiée « par la nécessité où se trouvait le Roi de céder au vœu unanimement exprimé par les Chambres et de donner une garantie de plus à la paix de la France et de l'Europe ». Afin de mettre l'ambassadeur à même de combattre les impressions soulevées par les rapports intentionnellement erronés au sujet de l'état intérieur de la France, le ministre le tenait au courant de tous les actes du gouvernement[1]. Il appuyait spécialement sur l'opportunité de donner à lord Castlereagh tous les éclaircissements utiles

1. Richelieu à Osmond, 6 février 1816, *ibid.*, f° 73.

relativement aux troubles du Midi, signalés par les journaux anglais « comme des attentats prémédités contre les protestants[1], encouragés par la faiblesse et l'inertie du gouvernement du Roi, malgré les nombreuses attestations des présidents de consistoire certifiant unanimement la loyauté des intentions du gouvernement et l'efficacité des mesures prises pour le maintien des principes de tolérance religieuse consacrés par la Charte »[2].

Les accusations du Cabinet à l'égard de la situation politique et militaire de la France avaient une cause particulière, il y était poussé par « la crainte de ne pouvoir pas répondre aux attaques de l'opposition à laquelle sa résistance à l'*Income-tax* conciliait d'immenses suffrages »[3]. D'ailleurs, le rejet de ses propositions en matière financière pour établir la *property-tax* ne mit pas en cause l'existence ministérielle. Les membres du Cabinet, « obligés de céder sous la clameur publique, avaient tellement raison au fond que la conscience nationale les avait à l'avance justifiés »[4].

Une affaire particulièrement délicate avait, dès son arrivée, donné à l'ambassadeur un souci sérieux. Le 12 janvier 1816, le ministre de la Police avait décidé l'arrestation de trois sujets britanniques, coupables de manœuvres politiques en vue d'aider à l'évasion de M. de La Valette[5];

1. Osmond à Richelieu, 5 février 1816, *ibid.*
2. Richelieu à Osmond, 6 février 1816, *ibid.*, f° 67.
3. Osmond à Richelieu, 5 mars 1816, *ibid.*, f° 110.
4. Id, 1er avril 1816, *ibid.*, 147.
5. La Valette (comte de) 1769-1830 ; directeur des postes, il avait été condamné à la peine de mort pour complicité dans le retour de Napoléon en 1815. Mme de La Valette le fit évader en se substituant à son mari ; elle emprunta ses vêtements, dans la prison même, à la veille de l'exécution (10 janvier 1816).

les accusés étaient le général sir Robert Wilson [1], M. Bruce [2] et M. Hutchinson [3], officiers anglais. Afin de prévenir toute émotion trop fâcheuse, le duc de Richelieu avait, à la première heure, écrit à sir Charles Stuart pour l'assurer que « toutes les facilités et les garanties compatibles avec les lois françaises assureraient la défense des inculpés ». Le duc de Wellington, également averti de ces faits, répliqua par une demande portant « qu'à l'avenir aucun militaire de l'armée anglaise ne pût être arrêté, hors le cas de flagrant délit, avant qu'il ne lui en eût été référé et qu'il n'eût accordé une autorisation qu'il s'empresserait de donner toutes les fois que des individus sous ses ordres auraient troublé l'ordre public qu'ils étaient appelés à défendre [4] ». Sans repousser le principe exprimé par le commandant en chef de l'armée d'occupation, le duc de Richelieu put lui démontrer que la nécessité de prévenir la fuite des coupables et les circonstances de flagrant délit justifiaient, sans aucun doute, la mesure prise contre eux.

On avait pu craindre que l'incident n'impressionnât avec quelque vivacité le Cabinet anglais et que les communications dont l'ambassadeur avait été chargé [5] fussent

1. Wilson (sir Robert-Thomas) 1777-1829 ; général, prit part à la guerre de la péninsule de 1808 à 1810 ; envoyé en 1812 à Constantinople pour assister l'ambassadeur anglais dans les négociations de paix entre la Turquie et la Russie ; suivit avec l'armée russe les campagnes de 1812 et 1813 en qualité de commissaire anglais ; à la suite de l'armée autrichienne en Italie en 1814 (*Dict. of Nat, Biogr.*).

2. Bruce (Michaël) était lieutenant dans le même régiment que Hely-Hutchinson.

3. Hely-Hutchinson (John, comte de Donoughmore) 1787-1851 ; servit en Espagne où il obtint le grade de capitaine ; prit part à la bataille de Waterloo (*Dic. of Nat. Biogr.*).

4. Wellington à Richelieu, 16 janvier 1816, *ibid.*, f° 39.

5. Richelieu à Osmond, 11 mars 1816, *ibid.*, f° 116.

accueillies avec aigreur. Mais lord Castlereagh, calculant le discrédit qui devait en rejaillir sur l'opposition, n'en manifesta aucun déplaisir[1] et le prince Régent exprima spontanément au marquis d'Osmond « le désir que le cours de la justice ne fût arrêté par aucune considération et qu'on livrât à une entière publicité tout ce qui serait découvert à la charge de Wilson[2] ». Lord Kinnaird, compromis dans les mêmes agissements, ayant été invité à quitter la France, réclama hautement l'intervention de l'ambassadeur ; sir Charles Stuart[3] se borna à écrire au duc de Richelieu « que le rang de lord Kinnaird[4] ne permettait pas de supposer qu'on se départît des égards qui lui étaient dus ». Lord Castlereagh prévint en même temps M. d'Osmond « que, si quelque anglais ayant reçu l'invitation de quitter la France réclamait, pour s'y soustraire, l'appui de son ambassadeur, celui-ci le refuserait, dans le cas où cette invitation aurait pour motif la crainte qu'inspirerait au gouvernement français la conduite de la personne qu'il voudrait éloigner ».

La communication du ministre avait une portée particulière à ce moment ; le duc de Kent[5] venait d'annoncer sa résolution de se fixer en France. D'éventualité

1. Osmond à Richelieu, 6 février, *ibid.*, f° 67 ; 5 mars, f° 110 ; 23 avril, f° 173.

2. Le Cabinet anglais fut pressenti sur la manière dont il envisagerait la pensée d'une grâce royale. Il parut d'abord y répugner : puis après réflexion, il fut convenu qu'en cas d'un jugement capital le Roi accorderait la commutation. La condamnation de sir Robert Wilson se borna à trois mois d'emprisonnement, minimum de la peine, article 208 du code pénal.

3. Sir Charles Stuart, voir note p. 100.

4. Kinnaird (Charles, lord) 1780-1826 ; élu en 1806 pair représentatif d'Ecosse, il rendit de grands services au parti Whig (*D. of N. B.*).

5. Kent (Ed.-Aug., duc de) 1767-1820 ; 4e fils de Georges III, marié à une fille du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, dont il eut une fille, Victoria, reine d'Angleterre.

faisant prévoir de sérieux embarras au gouvernement français, le prince Régent l'en délivra en donnant à son frère l'ordre d'abandonner son départ.

Les relations de l'ambassadeur de France et de lord Castlereagh s'étaient établies sur un pied d'harmonie et d'entente. Ces dispositions avaient contribué au succès de négociations d'un caractère important, notamment en ce qui touchait la représentation diplomatique auprès de la diète fédérale à Francfort[1]. La Russie et l'Angleterre y avaient envoyé des ministres, le comte Reinhard[2] s'y était rendu en la même qualité au nom de Louis XVIII, mais l'admission de ces trois diplomates rencontrait des difficultés. La Prusse prétendait que l'organisation de l'Allemagne devait échapper à l'intervention des puissances, elle visait à paralyser la diète ou à la conduire. Cette situation faisait entrevoir au duc de Richelieu la possibilité d'exercer sur l'Angleterre une pression en vue d'obtenir qu'elle accréditât elle-même le ministre hanovrien, qui déjà faisait partie de la diète. D'un autre côté, l'Autriche ne paraissait pas disposée à faire sentir son action, toute concentrée sur les questions des rapports entre les puis-

1. Richelieu à Osmond, 8 janvier 1816, *ibid.*, f° 8.

2. Reinhard (Charles-Frédéric, comte), né le 2 octobre 1716 à Schondorf (Wurtemberg) mort en 1837 ; secrétaire à Londres, 15 avril 1792 ; premier secrétaire à Naples, février 1793 ; chef de division au département, 9 janvier 1794 ; ministre plénipotentiaire près les Villes Hanséatiques, 24 juin 1795 ; à Florence, 13 décembre 1797 ; commissaire du gouvernement de Toscane, 4 avril 1799 ; ministre plénipotentiaire en Suisse, 4 juillet 1799 ; ministre des Relations Extérieures, 20 juillet 1799 ; ministre plénipotentiaire à Berne, 22 novembre 1799 ; ministre plénipotentiaire près le cercle de la Basse-Saxe, 15 avril 1802 ; résident consul général en Moldavie, juillet 1806 ; envoyé en mission en Westphalie, 1808 ; directeur des chancelleries au département, 14 mai 1814 ; conseiller d'État, août 1815 ; retraité, 26 août 1829 ; ministre plénipotentiaire à Dresde, 14 octobre 1830 ; retraité, pair de France, 12 octobre 1832 ; membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

sances alliées et la France; cette préoccupation même devait l'incliner à appuyer l'exclusion du ministre de France. La Russie appuyait avec fermeté l'admission, tous les efforts du duc de Richelieu devaient tendre dès lors à faire adopter par lord Castlereagh la même solution. Notre ambassadeur était chargé de représenter les intérêts de l'Angleterre comme communs et identiques à ceux de la Russie et de la France. Ne leur importait-il pas également « que l'édifice établi par la diète offrît les garanties d'une solidité à laquelle le repos de l'Europe était attaché? ces trois puissances n'étaient-elles pas, au terme des ratifications de l'acte du Congrès de Vienne, co-garantes de l'exécution des stipulations qu'il renferme? Elles ne pouvaient donc être écartées, alors qu'il s'agissait d'appliquer une de ses stipulations les plus importantes ».

Ces développements trouvèrent auprès de lord Castlereagh l'accueil le plus favorable, « il énonça formellement l'opinion que le maintien de la paix, nécessaire à celui de l'ordre social, exigeait que les grandes puissances eussent à Francfort, au moins pour quelque temps, des ministres chargés de calmer les inquiétudes auxquelles les petits États étaient plus particulièrement accessibles, et il assura à l'ambassadeur que des ministres seraient accrédités près la Diète[1] ».

Ces contestations se rattachaient à un ordre d'idées déjà opposées à l'affermissement de la Confédération germanique. Un autre projet, d'un caractère analogue, prenait, à la même heure, naissance; il rencontrait d'assez nom-

1. Osmond à Richelieu, 23 avril 1816, *ibid.* 173; 7 mai, f° 286; 26 juillet, f° 321.
Richelieu à Osmond *ibid.*, 2 mai, f° 180.

breux adhérents : son but était le rétablissement de la dignité d'Empereur d'Allemagne en faveur de la Maison d'Autriche, telle qu'elle en exerçait les droits et les prérogatives avant la paix de Lunéville[1].

Lord Castlereagh encourageait volontiers cette idée ; sa disposition était de ne lui opposer aucun obstacle, il regardait « qu'en appuyant les prétentions héréditaires de la Maison d'Autriche, on s'assurait une garantie de plus pour la tranquillité de l'Europe ». Le marquis d'Osmond faisait remarquer que « ce plan convenait en effet à l'Angleterre, qui croit n'avoir pas à redouter une puissance purement continentale »[2]. On peut remarquer que ce point de vue découlait des préoccupations du moment, dont la base était le rétablissement de l'équilibre par l'état de possession. Mais le duc de Richelieu observait avec raison que ce dessein, « accueilli d'abord avec faveur, éprouverait des difficultés sérieuses au moment où il s'agirait des attributions de la dignité impériale[3] ». On devait alors rencontrer en effet une hostilité dont le principe trouvait sa source dans un ordre d'aspirations déjà en éclosion assez marquée, elles étaient destinées à fournir plus tard une carrière alors insoupçonnée[4].

1. Traité de Lunéville, 9 février 1801. — Richelieu à Osmond, 6 février 1816, *ibid.*, f° 73.

2. Osmond à Richelieu, 16 avril 1816, *ibid.*, f° 166.

3. Richelieu à Osmond, 1er août 1816, *ibid.*, f° 340.

4. Une négociation secondaire dans laquelle la France eut à paraître doit être ici signalée :

Le prince Borghèse, marié à Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon, avait reçu le domaine de Lucedio en compensation d'une partie du prix des objets d'arts qu'il avait vendus à la France ; cette possession acquise à titre onéreux se trouvait dès lors dans la catégorie des biens garantis aux acquéreurs par l'art. 27 du traité du 30 mai 1814. Le gouvernement sarde, appliquant arbitrairement un édit du 17 juin 1815 relatif à la reprise des concessions à titre gratuit, séquestra Lucedio. Cette situation motiva une active intervention des puissances, l'Autriche et l'Angleterre appuyant la

Les événements de l'Amérique espagnole, qui devaient provoquer l'humeur de l'Angleterre contre la France et l'Espagne, éveillaient déjà l'impressionnabilité des intérêts britanniques. S'arrêtant aux vues les plus sages, lord Castlereagh, pleinement en accord sur ce programme avec le ministère français, visait à décider l'Espagne à abandonner le système du régime prohibitif de ses colonies en matière de relations commerciales. Il jugeait que, « inhabile à satisfaire les besoins de ces immenses contrées, elle serait plus que jamais forcée de les opprimer pour arrêter leurs progrès, tandis que d'impérieux besoins les forceraient à recourir au commerce interlope ; exercé en dépit de tous les obstacles, il ne laisserait à la mère patrie que la haine des Américains... Le ministère britannique semblait très disposé à désirer et à favoriser activement une réconciliation fondée sur les principes les plus larges » [1]. Ce projet, inspiré des méthodes de la colonisation anglaise, ne devait pas prévaloir ; en persistant à appliquer un système en désaccord évident avec la nécessité pour l'Amérique espagnole de poursuivre son propre développement économique, en se refusant à une entente qui lui eût été si profitable, l'Espagne se condamnait elle-même à perdre ces belles provinces ; elle les contraignait à conquérir leur indépendance, elle abandonnait d'avance sa richesse et sa position de grande puissance.

La sollicitude de l'ambassadeur avait à s'exercer sur d'autres questions bien différentes des spéculations de la

revendication du prince Borghèse et la France se joignant à elles par l'intérêt qu'elle avait à ne pas subir le recours que le prince avait contre elle si sa dépossession devenait définitive Osmond à Richelieu 11 et 19 février 1816, *ibid.*, f° 79 et f° 92.

1. Osmond à Richelieu, 1er avril 1816, *ibid.*, f° 147 ; 4 juin 1816, f° 228 ; 26 juillet 1816, f° 321 ; 4 octobre 1816, f° 421.

haute politique ; elles se rattachaient à la situation et aux détresses d'un grand nombre d'émigrés français, laïques ou ecclésiastiques, depuis tant d'années régulièrement assistés par le gouvernement anglais. M. Mausel et M. Parkinson, chefs de l'*Émigrant-Office*, avaient cessé de comprendre dans leurs répartitions les émigrés qui recevaient des pensions en France depuis la Restauration. Mais il restait la catégorie des subsides assumés par l'Angleterre, dont la France s'était engagée à lui faire remboursement. Les négociations engagées par le marquis d'Osmond aboutirent à des arrangements satisfaisants après l'acceptation par le Cabinet anglais de quatre traites de 10.000 livres sterling, représentant ensemble les avances fournies par l'Angleterre, telles que les avait reconnues une convention conclue entre le duc de La Chastre et M. Mauseì[1].

Dès son arrivée, l'ambassadeur avait été invité par le duc de Richelieu « à réclamer la prompte expédition des *warrants*[2] pour la remise de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Pierre et Miquelon, et des établissements de l'Afrique et de l'Inde, aux termes du traité du 30 mai, confirmé par l'article 16 de la convention du 20 novembre 1815 entre la France et l'Angleterre[3] ».

Cette rétrocession, assez longtemps retardée, devint enfin effective, et les ordres à cet effet obtenus et expédiés. Mais, pour écarter définitivement tout équivoque,

1. Richelieu à Osmond, *ibid.*, 7 mai 1816, f° 186 ; Osmond à Richelieu, 21 mai 1816, f° 210 ; 4 juin 1816, f° 228 ; Richelieu à Osmond, 12 juillet 1816, f° 300 ; Osmond à Richelieu, 6 août 1816, f° 345 ; Richelieu à Osmond, 16 mai 1816, f° 194 ; 1er août 1816, f° 340 ; 21 octobre 1816, f° 436 ; 12 décembre 1816, f° 473.

2. Voir note p. 87.

3. Osmond à Richelieu, 3 février 1816, *ibid.*, f° 64 ; Richelieu à Osmond, 6 juin 1816, *ibid*, f° 231.

le duc de Richelieu pria M. d'Osmond « de pénétrer le sens que lord Castlereagh et lord Bathurst attachaient à l'article 13 du traité du 30 mai ; il stipulait que le droit de pêche sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et dans le golfe de Saint-Laurent, serait rendu aux sujets de Sa Majesté pour en jouir sur le même pied qu'en 1792,... la pêche française se faisant à cette époque d'après le mode et dans les limites tracées par le traité de 1783 ». Depuis lors, les Anglais s'étaient établis sur plusieurs points de la partie de la côte de Terre-Neuve attribuée à la France. L'interprétation proposée ayant été admise par lord Castlereagh et lord Bathurst, l'état de choses constitué par la paix de 1783 fut rétabli et une commission mixte fut nommée pour régler les différends entre Anglais et Français, sous la réserve du maintien des transactions particulières qui auraient été formées entre les parties intéressées.

Afin de faciliter les rapports civils et commerciaux entre l'Ile Bourbon restituée à la France et l'Ile de France rendue à l'Angleterre, de pleins pouvoirs furent expédiés à sir Charles Stuart pour signer une convention qu'un acte du Parlement en Angleterre et une ordonnance royale en France devaient ratifier[1].

La préoccupation populaire la plus répandue en Angleterre continuait à s'attacher avec passion à l'abolition universelle de la traite. Le ministère avait, à maintes reprises, affirmé la faveur qu'il accordait à tout moyen propre à sa réalisation ; soit qu'il voulût ranimer son prestige aux yeux de l'opinion, soit qu'il se flattât d'avoir

1. Osmond à Richelieu, 1er juillet 1816, *ibid.*, fo 266 ; 5 juillet 1816, fo 277 ; 9 août 1816, fo 348 ; Richelieu à Osmond, 25 juillet 1816, fo 330 ; 26 septembre 1816, fo 409

découvert un moyen apte à son but, le Cabinet conçut la pensée de réunir l'action de toutes les puissances chrétiennes sous la forme d'une ligue contre la *traite des Blancs*, exercée dans la Méditerranée par les Barbaresques [1]. Il escomptait pouvoir fortifier ainsi sa position, absorber à son profit l'enthousiasme des masses et détourner les attaques incessantes d'une opposition mal satisfaite des résultats acquis par les sacrifices écrasants de la guerre soutenue pendant une si longue période d'années.

A l'ouverture des conférences entre les ministres des grandes puissances, le duc de Richelieu fut surtout frappé des calculs de l'Angleterre en vue de servir son commerce, sous le couvert d'une entreprise d'apparence exclusivement philanthropique dont sir William Sidney Smith avait ardemment préconisé le principe [2].

Il jugeait la destruction des Barbaresques préjudiciable à notre commerce du Levant, il estimait leurs attaques peu dangereuses et leur respect pour notre pavillon suffisamment assuré. Il se sentait mal garanti par la conception d'une ligue dont l'Angleterre garderait le commandement, tandis que la France, encore dans les entraves des événements, n'y tiendrait qu'un rôle en désaccord avec son rang légitime. Il discernait l'éloignement de l'Autriche pour

1. Etats Barbaresques, ainsi nommés des Berbers, ses habitants indigènes. Ces états comprenaient les territoires de Tunis, Alger, Tripoli-Maroc et Sidy-Hescham.

2. Sidney Smith (sir Wiliam) 1764-1840 ; amiral en 1821, chargé en 1793 par l'amiral Hood, maître de Toulon, d'incendier la flotte française dans le port ; prisonnier en 1795, détenu deux ans au Temple d'où il s'échappa; défendit Saint-Jean d'Acre contre Bonaparte en 1799 qu'il força à s'éloigner, signa en 1800 la convention d'El-Arich avec Kleber, protégea la Sicile pendant l'occupation française à Naples, accompagna le roi de Portugal au Brésil en 1807. Il consacra la dernière partie de sa vie à des œuvres philanthropiques et fonda une société pour l'abolition de la piraterie dans la Méditerranée.

un système qui comportait pour elle des sacrifices sans profits. Par ses instructions à notre ambassadeur, il lui prescrivit d'éluder les discussions et « de se retrancher sur la ferme volonté du Roi de maintenir l'abolition de la traite telle qu'elle avait été décrétée ». Il mettait M. d'Osmond en garde contre « toute demande d'intervention du gouvernement français auprès de Sa Majesté Catholique pour l'engager à accéder à cette mesure ». Il l'invitait expressément « à faire sentir à lord Castlereagh que le premier besoin de la France était le repos et qu'elle ne pouvait l'obtenir qu'en s'interdisant une intervention qui, dans les circonstances où elle était placée, serait peut-être de trop peu de poids ». Les conférences n'eurent d'ailleurs aucun résultat pratique, sauf toutefois de mettre en relief le peu de goût des puissances à souscrire aux engagements auxquels elles étaient invitées [1].

*
* *

La fin de l'année mit le gouvernement du Roi en présence d'un embarras plus sérieux; la saison avait été rude, la situation agricole très atteinte et les ressources prévues du Trésor assez fortement diminuées pour compromettre la possibilité du versement des fonds destinés aux subsides et à l'entretien de l'armée d'occupation, conformément aux stipulations du 20 novembre 1815, jusques là intégralement remplies. Le duc de Richelieu, obéissant aux intentions royales, exposa aux ministres des quatre puissances alliées « que les circonstances ne per-

1. Osmond à Richelieu 19 novembre 1816, *ibid*, f° 451 ; 26 novembre 1816, f° 456 ; 20 decembre 1816, f° 483 ; Richelieu à Osmond, 1er avril 1816, f° 148 ; 30 mai 1816, f° 219.

mettaient pas de leur garantir la ponctualité du versement ultérieur de la contribution de guerre et leur demanda, au nom du Roi, des facilités pour le paiement d'une dette dont les ressources de la France garantissaient l'acquittement, si on lui laissait quelque latitude pour les employer ».

Il chargea donc notre ambassadeur en Angleterre de pressentir le concours que la France trouverait auprès du Cabinet afin d'obtenir la garantie parlementaire en faveur d'un emprunt que le Roi désirait négocier à Londres. Il insistait par un appel aux bonnes dispositions du ministère britannique, il invoquait ses intérêts mêmes, « inséparablement liés aux nôtres dans cette circonstance décisive ». Il rappelait que la même garantie parlementaire avait été accordée à l'Autriche en 1805, lorsqu'elle se trouvait dans une position beaucoup plus embarrassée que la nôtre [1].

Une autre proposition se liait nécessairement à celle de l'emprunt : afin de venir en aide à notre crédit et en faire ressortir la solidité par un témoignage de confiance, le gouvernement du Roi demandait que l'effectif de l'armée d'occupation fût abaissé à 120.000 hommes ; il faisait valoir, en faveur de cette concession, « la force gouvernementale heureusement développée par l'accord entre toutes les branches de la législature, la rapidité avec laquelle les tentatives insurrectionnelles de Grenoble avaient été arrêtées, le désir légitime des ministres de conserver les forces militaires étrangères dans la mesure où elles suffiraient à garantir les préoccupations de l'Eu-

1. Richelieu à Osmond, 2 décembre 1816, *Ibid.*, f° 459 ; 10 décembre 1816, f° 480.

rope, leur juste souci d'augmenter leur autorité en procurant au pays cet allègement[1] ».

Le concours du gouvernement russe était, on le savait, acquis à cette mesure d'équitable modération; la Prusse avait fait connaître que son adhésion serait subordonnée aux décisions anglaises. Le Cabinet de Londres témoigna, de son côté, un accueil conciliant aux ouvertures de M. d'Osmond; les facilités à concéder au paiement des subsides parurent dès lors, en principe, assurés.

La question de l'emprunt se présentait aux yeux des ministres anglais sous un point de vue de convenances particulières : ils visaient par ce moyen à venir en aide au commerce en mettant fin à l'engorgement des capitaux Mais s'ils entendaient ne mettre aucun obstacle à l'emprunt, ils repoussaient la pensée d'engager leur responsabilité par la consécration de la garantie parlementaire. Une solution intervint qui écartait toute apparence même d'intervention des Chambres. M. d'Osmond obtint que M. Baring écrivit à lord Castlereagh pour le prier de lui faire connaître « si l'emprunt entrait dans les vues du gouvernement de S. M. B. et que S. S. lui répondrait affirmativement, mais sans prendre aucun engagement ». Les instances de l'ambassadeur décidèrent M. Baring et, à la fin de décembre, l'emprunt était officiellement annoncé à la Bourse.

*
* *

L'activité et les préoccupations de la France demeuraient, comme on a pu le voir, détournées des grandes questions

1. Osmond à Richelieu, 8 décembre 1816, *Ibid.*, f° 467.

de la politique européenne ; ses forces comme son initiative étaient toutes concentrées sur le soin de reconstituer son organisation et son administration intérieures ; objet de la défiance des puissances, entravée dans sa puissance, elle n'avait point de part à la discussion des intérêts et des négociations internationales ; elle expiait avec cruauté l'ascendant qu'elle avait toujours exercé sur l'Europe et la domination qu'elle avait, en dernier lieu, fait peser sur elle par le régime de la victoire. Un voile avait été jeté sur sa gloire par les mains de ceux-là mêmes dont elle avait triomphé sur tant de champs de bataille ; si on n'avait pas pu la rejeter dans l'obscurité, on s'efforçait de la cantonner dans la faiblesse. Mais elle sentait que nul effort ne pouvait lui fermer l'avenir et que le temps, en lui rendant ses forces, en renouvelant ses ressources, lui préparait un rôle plus conforme à ses droits, à sa propre dignité, aux lois de la justice et aux nécessités générales. Elle s'enfermait donc dans la patience et elle s'appliquait, par ses efforts journaliers, à lutter contre les exigences et les soupçons.

Pendant l'année 1817, la France se confina sagement encore dans ce rôle dont elle venait de faire un si dur apprentissage. L'expérience lui avait appris qu'elle pouvait faire confiance à ceux qui dirigeaient ses destinées; soutenant avec vaillance les épreuves nationales, ils avaient avantageusement servi ses droits et souvent heureusement défendu ses intérêts. Le duc de Richelieu était l'organe autorisé de cette politique, appuyée en principe par le Cabinet anglais. C'est surtout auprès de lord Castlereagh que M. d'Osmond trouvait, pour la suivre, un concours d'une particulière bienveillance ; cet esprit éminemment politique sentait à quel point les intérêts de l'Europe, et

notamment de l'Angleterre, étaient liés à l'affermissement de la paix par la consolidation de l'ordre et de l'apaisement des esprits en France.

Cependant, aux échelons intermédiaires ou inférieurs de l'organisme gouvernemental, nos droits rencontraient des contestations inspirées par une pensée de défense étroite. C'est ainsi qu'au Sénégal, malgré les *warrants*[1] expédiés, le gouverneur Mac-Carthy opposa au colonel Schmaltz des difficultés injustifiées et que le général Farquelar usa des mêmes procédés, quand il dut effectuer la remise de nos établissements sur les côtes de Madagascar.

Notre reprise de possession des établissements de Terre-Neuve fut l'occasion de réclamations qu'une négociation diplomatique eut à résoudre. Lors de la guerre d'Amérique en 1778, les pêcheurs français exerçaient le droit de couper, dans les baies de *Fortune* et de *Désespoir*, le bois nécessaire aux ouvrages destinés à préparer et à faire sécher le poisson, droit naturellement consécutif à celui de pêche ; ce droit avait été reconnu en 1776 par l'amiral Montagu, restitué à la paix de 1783, maintenu jusqu'à la prise de Saint-Pierre et Miquelon en 1793, et de nouveau exercé par une reconnaissance formelle du commandant de Terre-Neuve, à la remise de ces établissements. Mais une lettre du gouverneur des possessions anglaises, en date de septembre 1815, aux administrations de Saint-Pierre et Miquelon, les avait averties que cet état de choses prendrait fin avec l'année 1816.

Aux observations de l'ambassadeur pour faire cesser cet acte d'arbitraire, lord Bathurst objecta que l'autorisation

1. *Warrant*, récépissé d'une marchandise déposée dans des docks ou magasins, négociable comme une lettre de change.

réclamée n'avait jamais cessé d'avoir un caractère précaire, qu'elle avait été l'occasion de querelles entre les nationaux des deux pays, qu'à la paix d'Amiens [1] les négociateurs français n'avaient revendiqué qu'une durée de dix ans pour l'exercice du droit contesté. Il ne fut pas difficile de faire crouler un tel système et M. d'Osmond opposait avec raison que le traité du 30 mai 1814 replaçait les droits de chacun sur le pied où ils avaient été établis en 1783 ; qu'il n'y avait, dès lors, aucune application à faire des stipulations de la paix d'Amiens. Néanmoins, rien ne put vaincre les résistances de lord Bathurst; soutenues par lord Castlereagh, ils ne consentirent qu'à une concession indéfinie, mais révocable [2].

Une autre négociation relative à nos intérêts coloniaux donna au Cabinet anglais l'occasion de faire usage pour la terminer d'un expédient analogue.

Depuis 1664 et jusqu'à la guerre de la Révolution, la France avait occupé à Surati un établissement que lui avait concédé l'Empereur du Mongol. L'intention de Louis XVIII était d'en reprendre possession, suivant les clauses du traité du 30 mars 1814. Avant d'y envoyer un agent, il jugea nécessaire de s'assurer que les droits précédemment reconnus seraient exercés sans opposition, c'est-à-dire : 1° le droit de pavillon ; 2° le droit de négocier avec les princes du pays, de leur fournir armes, munitions, et de protéger les Français établis dans leurs cours ; 3° d'im-

1. Traité de paix signé à Amiens entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande (27 mars 1802) : la France conservait ses conquêtes, sauf Rome, Naples et l'île d'Elbe ; l'Angleterre restituait ses conquêtes maritimes, à l'exclusion de Ceylan et de la Trinité ; l'Espagne et la Hollande rentraient en possession de leurs colonies ; Malte revenait à la domination de l'ordre de Malte.

2. Richelieu à Osmond 13 mars 1817, *Ibid.*, V. 609, f° 83, 27 mars 1817, f° 103. Osmond à Richelieu 21 mars 1817, *Ibid.*, f° 94, 13 mai 1017, f° 165.

porter et exporter toutes sortes de marchandises en acquittant un droit de 3 1/4 p. 100 ; 4° de naviguer librement dans la Mer Rouge, de transporter des passagers et des marchandises à Moka, Sedda et autres lieux. M. d'Osmond était chargé de réclamer du Cabinet anglais un *exequatur* analogue à celui qui avait été remis lors de la dernière pacification, en y faisant inscrire tous les privilèges concédés à la France par traités ou usages, ou sanctionnés par la possession.

Ces ouvertures trouvèrent lord Castlereagh et M. Canning prêts à admettre le droit de la France à établir une agence à Surati, mais sans spécification des objets des privilèges ; d'après M. Canning, l'Angleterre ne reconnaissait plus le droit de pavillon depuis 1749 ; ils soutenaient encore que les concessions émanées de Auren-Zeb ou de ses prédécesseurs ne pouvaient être admises par la Compagnie[1] qu'au risque de périls pour sa sécurité et ses droits de souveraineté. Notes, conférences se succédaient, sans que le Cabinet anglais cédât sur un seul article, et le départ de M. de Maisonneuve, nommé agent du roi à Surati, fut simplement précédé d'un ordre des Régents de la Compagnie à son conseil à Bombay « de le remettre en possession de la factorerie française et de le traiter avec égards et bienveillance[2] ».

La fixation des limites entre les Guyanes française et

1. Compagnie anglaise des Indes, association commerciale fondée en 1560 par quelques marchands de Londres ; elle obtint du Parlement le monopole du commerce avec les Indes ; ce monopole avait été réglementé par une charte de 1773, limité en 1814 au commerce de l'Inde avec la Chine ; il fut aboli en 1833.

2. Richelieu à Osmond 16 juin 1817, *Ibid.*, f° 219 ; 28 août 1817, f° 323 ; 4 septembre 1816, f° 334 ; 15 septembre 1817, f° 351.

Osmond à Richelieu 25 mars 1817, *Ibid.*, f° 99 ; 1er avril 1817, f° 109 ; 3 juin 1817, f° 198 ; 15 août, f° 292 ; 19 août, f° 292 ; 22 août, f° 316 ; 29 août, f° 325 ; 5 septembre, f° 335 ; 9 septembre, f° 347.

portugaise étaient en même temps, de la part de la Cour du Brésil, l'objet d'ardentes contestations. Le traité du 30 mars 1814, en décidant que la Guyane rentrerait sous la domination de la France dans les trois mois qui suivraient sa ratification, avait stipulé que les délimitations des frontières entre ces deux colonies, à diverses reprises disputées depuis le traité d'Utrecht[1], seraient déterminées amiablement sous la médiation de l'Angleterre. Le gouvernement de Rio-de-Janeiro prétendait imposer la rivière d'Oyapoch comme ligne frontière. Le Congrès de Vienne, devant lequel cette revendication avait été portée, annulant alors l'article relatif à la médiation anglaise, prononça (art. 107 du traité) que la Guyane serait remise à la France jusqu'à l'Oyapoch et que la frontière serait établie à l'amiable, conformément aux termes exacts du traité d'Utrecht. Malgré cette décision, le marquis de Marialva[2], et ensuite le marquis de Britto[3], successivement ministres du Brésil à Paris, se refusèrent nettement à la délivrance des ordres de mise en possession, tant que la question de limites ne serait pas tranchée. De son côté, le Cabinet anglais voulut évoquer la connaissance de l'affaire. Notre ambassadeur se refusa dès lors à entrer dans une voie qui risquait de conduire à un arbitrage. Le droit de la France

1. Traité d'Utrecht (1713) qui termina la guerre de la succession d'Espagne, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

2. Marialva (Dom Pedro Vito de Menezes, marquis de) ; 1774-1823. Ambassadeur extraordinaire en France en 1807 ; représenta le Portugal à Paris en qualité d'ambassadeur conjointement avec le marquis de Britto de 1816 à 1818 et seul jusqu'à sa mort. En 1816 il fut ambassadeur extraordinaire à Vienne et signa les fiançailles de Dom Pedro, depuis empereur du Brésil, et de l'archiduchesse Léopoldine. (Biographie universelle et portative des contemporains, 1834; almanach royal, 1817 ; table du Moniteur.)

3. Britto (Francisco-José-Maria marquis de) 1759-1825 ; ministre de Portugal à Paris de 1815 à 1818, de 1816 à 1818, conjointement avec Marialva. (Nouvelle biographie générale, Didot.)

était trop positif pour ne pas être reconnu ; lord Castlereagh ne tarda pas à l'admettre et le duc de Wellington s'employa avec la plus grande ténacité pour amener M. de Britto à cesser une contestation si mal fondée. Le ministre brésilien demeurant inflexible, les négociations furent rompues et le gouvernement français envoya une escadre prendre possession de la colonie ; en même temps il adressait aux puissances signataires du traité de Vienne une note pour les informer des motifs qui avaient rendu nécessaire sa résolution. M. de Palmella [1], ministre de Portugal à Londres, exprima à cette occasion très ouvertement son mécontentement à l'égard de l'attitude de lord Castlereagh en notre faveur. Le principal secrétaire d'État aux Affaires Étrangères conseilla toutefois la modération, il chargea notre ambassadeur d'en faire parvenir le conseil au duc de Richelieu qui en accepta l'opportunité, très appuyée par sir Charles Stuart. Une convention signée par le duc de Richelieu et M. de Britto assura la remise sans délai de notre colonie, sous des conditions de détails auxquelles le président du Conseil souscrivit, afin de détruire les chances d'un conflit dangereux [2].

Dans la prévision d'une nouvelle réunion des conférences qui avaient débattu en 1816 la question des Barbaresques, M. d'Osmond prit les devants pour appeler

1. Palmella (Pedro de Souza Hoslstein, marquis et duc de) 1786-1850 ; plenipotentiaire au Congrès de Vienne (1814) ; ministre à Londres (1815-1817) ; ministre des Affaires Étrangères et chef du conseil de Regence (1818), se retira après la Révolution de 1820 ; de nouveau ministre des Affaires Étrangères (1823-1825) ; ambassadeur à Londres (1825-1828), il ne cessa pas de jouer jusqu'à sa mort le rôle le plus important dans les affaires de son pays (Biogr. univ. Michaud).

2. Richelieu à Osmond, 8 mai 1817, *Ibid.*, f° 149 ; 12 juin, f° 213 ; 14 août, f° 286 ; 21 août, f° 313 ; 28 août, f° 323 ; 1er septembre, f° 332. — Osmond à Richelieu 27 mai, *Ibid.*, f° 183 ; 15 août, f° 292 ; 19 août, f° 308 ; 22 août, f° 316.

l'attention du duc de Richelieu sur cette éventualité. Il lui attribuait d'autant plus d'importance qu'à ses yeux « la répression de la traite et de la piraterie, ainsi que l'émancipation des catholiques, étaient les trois objets auxquels lord Castlereagh mettait personnellement le plus grand prix : il méditait d'attacher son nom à leur succès, on pouvait craindre qu'il subordonnât l'appui que nous étions dans le cas de lui demander trop souvent à la déférence que nous montrerions à son projet favori ».

Mais la création d'une ligue maritime dirigée par l'Angleterre comportait trop de menaces pour rallier le gouvernement français à un dessein si hardi. Il ne soulevait pas moins les objections de l'Autriche, signalées par les dépêches du marquis de Caraman [1], notre ambassadeur à Vienne, dont les informations annonçaient les résistances de la Prusse. M. de Capo d'Istria [2] donnait peu après au comte de Lieven, ambassadeur de Prusse à Londres, l'ordre formel de refuser son adhésion au mémoire adressé par le Cabinet anglais aux différentes cours. Le caractère permanent de la ligue inquiétait principalement l'Empereur Alexandre qui estimait qu'un châtiment très rude pouvait être infligé aux pirates au moyen d'un armement de courte durée.

La France, l'Autriche et la Russie s'accordaient pour dire « qu'il suffirait de déclarer, en principe, que les régences barbaresques ne seraient pas considérées comme

1. Caraman (comte, puis marquis de), ambassadeur à Vienne de 1816 à 1828 Voir note p. 232.

2. Capo d'Istria (Jean, comte de) 1776-1831 ; originaire de Corfou, entré au service russe, chargé par l'Empereur Alexandre de l'administration des Iles Ioniennes ; ministre de cette république de 1802 à 1807 ; plénipotentiaire de la Russie au 2e traité de Paris en 1815 ; ministre des Affaires Étrangères de 1816 à 1822 ; président de la Grèce indépendante (1827).

ayant le droit de paix et de guerre, mais seulement comme vassales de la Porte et ne pouvant agir hostilement que contre ses ennemis... il suffisait donc de convenir que tout bâtiment barbaresque rencontré en mer serait visité et que, s'il était armé, il serait traité comme pirate avec la dernière rigueur. Les forces navales des États riverains de la Méditerranée suffisaient pour exécuter cette menace »[1].

La session parlementaire était à peine close que les conférences étaient reprises, selon les prévisions de M. d'Osmond. Déjà l'opinion de la France avait alors rallié celles de la Russie et de l'Autriche. Le comte de Lieven, ambassadeur de Russie, et le prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, opposèrent une résistance inflexible à la tentative opiniâtre de lord Castlereagh ; les négociations avortèrent d'autant plus complètement que l'ambassadeur d'Espagne avait tenté « de lier à la question des Barbaresques celle des corsaires des insurgés de l'Amérique espagnole »[1]. L'Angleterre n'eût jamais consenti à admettre « une mesure qui eût fait de la question des Amériques une question européenne »[2].

1. Richelieu à Osmond. *Ibid.*, 16 janvier. f° 31 ; 9 juin, f° 209 ; note du 10 décembre, f° 478. — Osmond à Richelieu. *Ibid.*. 21 mars. f° 94 ; 20 mai. f° 174 ; 9 décembre. f° 472 ; 12 décembre, f° 480 ; 19 décembre, f° 493.

2. Richelieu à Osmond 14 juillet 1817. *Ibid.*, f° 253.

CHAPITRE II

FIN DE L'AMBASSADE DU MARQUIS D'OSMOND 1818. AMBASSADE DU GÉNÉRAL MARQUIS DE LA TOUR-MAUBOURG 1819.

Mesures préparatoires aux négociations de libération du territoire, mars 1818. — Revision des conditions onéreuses de la convention du 20 novembre 1815, le duc de Wellington désigné par l'Autriche, la Russie et la Prusse comme arbitre entre la France et les sujets étrangers dont la convention avait reconnu les droits. — Prétentions de l'Angleterre à l'égard des créances des sujets britanniques. — Convention du 25 avril 1818. — Insuccès de la proposition française du rachat par l'Angleterre de la somme payée au gouvernement français en compensation de ses droits sur le commerce du sel et de l'opium dans l'Inde. — Règlement des créances particulières de négociants anglais et d'une réclamation de l'ancienne Compagnie des Indes ; mai, juin. — Répression des Barbaresques et de la traite des Noirs, insistance de l'Angleterre pour la reconnaissance du droit de visite, objections du Portugal. — Proposition du duc de Richelieu ; vote de la loi répressive ; de la traite, janvier, juillet. — Lord Castlereagh renouvelle sa demande de ligue maritime, février. — Bruits de la formation d'un corps d'observation sur notre frontière nord après l'évacuation de notre territoire. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. libération du territoire, 9 octobre 1818.

Démission du duc de Richelieu, 29 décembre. — Cabinet Dessolles, 30 décembre. Démission du marquis d'Osmond, 19 janvier 1819 ; le général marquis de La Tour-Maubourg lui succède à l'ambassade de France à Londres. — Méfiances de l'opinion et du ministère en Angleterre à la nouvelle de la fournée de soixante pairs nouveaux. — Explications du comte George de Caraman, chargé d'affaires à Londres, dépêche du marquis Dessoles. — Arrivée du marquis de La Tour-Maubourg à Londres. — Ses instructions au point de vue de la politique générale et des négociations particulières, 26 mars 1819. — Amélioration des rapports anglo-français. — La situation intérieure de l'Angleterre. — Rigueur des décisions anglaises dans l'affaire de l'ancienne Compagnie des Indes, octobre. — Les Barbaresques, mission des commissaires français et anglais auprès des Régences d'Alger, Constantine

et Tunis, septembre. — Ajournement des conférences concernant les Barbaresques, octobre. — Différend entre la Suède et le Danemark, attitude réservée de la France, août. — La cession des Florides aux Etats-Unis, politique anglaise, mars-octobre. — Agitations en Allemagne. — Conférences de Carlsbad entre les principaux ministres des Cours allemandes, leurs résolutions 1, 2, 3, 7 août. — Satisfaction secrète de l'Angleterre, mécontentement russe. — Le comte Capo d'Istria à Londres, août. — Craintes de l'Empereur Alexandre au sujet de l'orientation de la politique intérieure de la France. — Dispositions des Cours secondaires allemandes. — Contestations au sujet des créances françaises sur les sujets étrangers, négociations, juillet-octobre. — Démission du Cabinet Dessoles, 17 novembre 1819. — Ministère Decazes (20 novembre). — Rappel du général marquis de La Tour-Maubourg nommé ministre de la Guerre : M. Pasquier prend le portefeuille des Affaires Etrangères.

A la suite des échanges de vues sur l'évaluation définitive du territoire, dont nous avons noté déjà les premières manifestations en 1817, cette question capitale ne devait pas tarder à entrer dans la phase des réalisations. Afin de la préparer, le duc de Richelieu s'efforçait d'obtenir des transactions sur toutes les questions pécuniaires que la France avait intérêt à régler avant d'aborder, et pour en alléger les difficultés, la libération définitive. Il estima qu'il y avait, pour dégager les voies, une opportunité particulière à provoquer d'abord la modification des conventions onéreuses du 20 novembre 1815, dont la revision paraissait déjà admise en principe ; il en détermina la première base en adressant à Paris aux plénipotentiaires des Cours alliées ses propositions. Dès lors « les négociations étaient ouvertes » [1]. L'accueil satisfaisant qu'elles obtinrent eut pour conséquence la désignation par l'Autriche, la Russie et la Prusse, du duc de Wellington comme arbitre entre la France et les sujets étrangers dont

1. Richelieu à Osmond, 16 mars 1818. *Aff. Etr. Angl.*, V. 611, f° 49.

les droits étaient consacrés par la convention du 20 novembre 1815. Le gouvernement du Roi accepta avec empressement un choix qui était la garantie même de l'impartialité. L'événement réalisa sa prévision et on put bientôt constater avec quel soin, quelle juste appréciation des questions, des droits et de l'équité, un si sage arbitre fixa les solutions; elles furent tranchées de la manière la plus favorable pour la France, notamment en ce qui concernait la réclamation par les Pays-Bas de rentes et arrérages s'élevant à près de cinquante millions en numéraire.

Au milieu de cet apaisement, une difficulté surgit inopinément. Une convention particulière, annexée au traité du 20 novembre[1], avait consacré les créances des sujets britanniques. L'Angleterre paraissait logiquement devoir admettre pour ses nationaux le principe d'une réduction qu'elle agréait pour les créances des nationaux des autres puissances, suivant une convention spéciale[2]. Sir Charles Stuart[3] intervint, au moment où les créances des sujets anglais allaient être présentées à l'arbitrage de lord Wellington, pour déclarer que ces créances étaient classées dans une catégorie spéciale, que « Sa Grâce, bien qu'invitée par la Russie, l'Autriche, et la Prusse à jouer le rôle d'arbitre dans la négociation, n'avait pas reçu de l'Angleterre les pouvoirs pour prononcer en la même qualité sur les créances anglaises ». Le duc de Richelieu rappela que le choix du duc de Wellington avait été proposé par l'Empereur Alexandre, accepté par la Prusse à la demande même de l'Angleterre,

1. Annexée à la convention générale sous le numéro 7.
2. Annexée sous le numéro 13.
3. Voir note p. 100.

que l'arbitrage était devenu ainsi l'objet et la règle générale de la négociation, et que l'autorisation donnée au duc d'exercer les fonctions d'arbitre ne pouvait pas impliquer tacitement que les créances des sujets britanniques étaient exclues de son examen. L'argumentation très spécieuse de l'ambassadeur d'Angleterre risquait de faire rompre l'accord et de provoquer le refus des puissances à se soumettre aux décisions qui les intéressaient. L'embarras s'aggrava par l'accession de M. d'Osmond aux prétentions de sir Charles Stuart, motivée par le fait que ces créances, fondées sur des droits tous différents, avaient été, dès lors, spécialisées, par suite de leur origine qui remontait à la confiscation et à la séquestration prononcées en 1793, en violation du traité de commerce de 1786.

L'ambassadeur rappelait que « lord Castlereagh, tout en s'engageant à appuyer la demande en réduction portant sur la convention générale n° 13, en avait expressément distrait la convention particulière n° 7, relative aux créances anglaises, qui devait, suivant Sa Seigneurie, avoir son entier effet, même pour notre avantage » : il insistait « sur la nécessité pour le gouvernement anglais, en cas de modifications désavantageuses aux parties contractantes, de n'abandonner qu'au prix stipulé par la convention générale n° 13 le remboursement des avances faites pour l'entretien des prisonniers de guerre, et par conséquent d'insister sur ce remboursement estimé à cinq millions de livres sterling, cette somme devant compenser fort au delà tout ce que nous gagnerions à la réduction [1] ».

Le duc de Richelieu avait lui-même paru accepter cette distinction en exprimant « qu'il n'avait jamais eu la

1. Osmond à Richelieu, 12 août 1817. *Ibid.*, V. 609, f° 283.

pensée de demander des modifications à la convention se rapportant aux créances britanniques distinctes et qu'il serait très reconnaissant des facilités que l'Angleterre apporterait à toutes les autres créances étrangères »[1]. L'ambassadeur faisait encore remarquer que le point de vue anglais « paraissait avoir été reconnu par les Cours continentales ».

L'alarme causée par ces prétentions à un traitement différent n'eut pas les suites redoutées. Lord Castlereagh renonça à les soutenir et fit parvenir au duc de Wellington les instructions nécessaires pour comprendre les créances anglaises dans son arbitrage[2].

Les charges que la France dut en conséquence supporter, si lourdes qu'elles fussent, recevaient, dans une certaine mesure, un allègement, puisqu'on en connaissait le terme, mais le Cabinet anglais ne considérait pas qu'il eût reçu une satisfaction suffisante. Lord Castlereagh, en

1. Richelieu à Osmond, 21 août 1817, *Ibid.*, f° 313.

2. Convention relative aux créances anglaises, conclue le 25 avril 1818, annexée à la convention portant sur les créances étrangères, signées le même jour à Paris.

La première convention stipulait, qu'à l'effet d'opérer le remboursement et l'extinction totale, tant pour le capital que pour les intérêt des créances des sujets de S. M. B., il serait inscrit sur le grand livre de la Dette publique française une rente de trois millions, au capital de soixante millions, avec jouissance du 22 mars 1818.

La seconde convention, établie pour l'extinction totale des dettes contractées par la France, dans les pays situés hors de son territoire actuel, envers des communes, des individus ou des établissements particuliers quelconques, et dont le paiement était réclamé en vertu du traité du 30 mai 1814 et de celui du 20 novembre 1815, réglait que le gouvernement français s'engageait à faire inscrire sur le grand livre de la Dette publique une rente de 12.040.000 francs représentant un capital de 240.800.000 francs, avec jouissance également du 22 mars 1818.

En fait, sur une dette de 3.500.000 représentant les créances anglaises, nous n'avions obtenu qu'une diminution de 500.000 francs, tandis qu'il était démontré que, dans le travail des liquidations sur la totalité des autres créances étrangères, la réduction qui nous était accordée était proportionnellement beaucoup plus forte.

entendant de la bouche de M. d'Osmond les assurances de la gratitude de son gouvernement, témoigna y être sensible, mais il manifesta « la crainte que l'opinion publique ne ressentît une sorte d'aigreur qu'un léger sacrifice eût prévenu ».[1] Elle resta en effet sous l'impression que nous avions été « traités avec la plus grande faveur », tandis que la comparaison des chiffres faisait ressortir en réalité l'exagération de cette appréciation.

Avec le règlement de cette importante liquidation, le duc de Richelieu essaya de faire coïncider le rachat par le gouvernement anglais de la rente annuelle qu'il payait à la France pour ses droits sur le commerce du sel et de l'opium dans l'Inde, le capital déterminé pour ce rachat devant opérer une déduction sur la totalité des créances britanniques[2]. Adhésion du Cabinet anglais, des directeurs de la Compagnie des Indes, de l'assemblée des actionnaires, autorisation du Parlement à l'emprunt pour le rachat de la rente ; c'est au terme de ces étapes successives qu'il était nécessaire d'atteindre pour faire concourir, après de longs délais, tant de volontés indépendantes. L'évaluation du prix à fixer se compliquait des conditions de peu de stabilité de la rente à racheter. Les directeurs de la Compagnie ne manquèrent pas de profiter d'un élément si capable d'appuyer leurs prétentions ; « consultés par M. Canning, ils énoncèrent l'opinion que *deux ans de*

1. Osmond à Richelieu, 5 mai 1818. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 611 f° 130.

2. Par une convention conclue le 7 mars 1815, l'Angleterre s'était engagée à payer à la France une rente annuelle d'environ un million de roupies Sicca, la roupie valant 2 fr 50. La combinaison du rachat offrait l'avantage de réduire considérablement la charge des rentes que le gouvernement était dans la nécessité de demander aux Chambres pour faire face à la masse des réclamations étrangères.

revenus devaient la racheter[1] ». La prétention était excessive et la négociation s'en trouva ajournée.

Le lourd apurement de comptes se poursuit partout ; à la lutte armée a succédé la revendication des intérêts ; celle-ci n'ensanglante plus le sol, la possession des territoires a été tranchée, celle des richesses offre toujours son appât aux appétits jamais assouvis ; aucun détail n'échappait aux contestations. Au nombre des réclamations, se trouvait placée une créance relative aux marchandises importées à Bordeaux par des négociants anglais en 1814, sur la foi du tarif publié par M. le duc d'Angoulême, tarif plus tard ensuite révoqué. La convention du 20 novembre 1815 et celle du 25 avril 1818 garantissaient spécialement ce règlement dont une commission mixte débattait depuis plus d'un an le montant. La discussion menaçait de s'éterniser, faute pour les négociants intéressés de pouvoir produire les pièces authentiques qui leur étaient réclamées, lorsque le duc de Richelieu fit proposer à lord Castlereagh une transaction à l'amiable. Le 5 juillet, il signait avec sir Charles Stuart[2] un arrangement au terme duquel un paiement de 450.000 francs en numéraire, effectué en mensualités égales pour être terminé le 1er janvier 1819, assurait la prompte extinction de cette dette[3].

On doit citer encore les dispositions bienveillantes de lord Castlereagh à l'égard d'une réclamation de l'ancienne

1. Osmond à Richelieu, *ibid.*, 24 avril, 5 et 15 mai 1818 ; f° 114 et 140. Richelieu à Osmond, *ibid.*, 14 mai 1818, f° 136.

2. Stuart (Sir Charles) lord Stuart de Rothesay (1779-1845), ministre à La Haye (1815-1816) ambassadeur à Paris (1815-1830) ; à Saint-Pétersbourg (1841-1845) *D. of N. Biog.*

3. Richelieu à Osmond, 14 mai ; 18 juillet 1818, *ibid.*, f° 114 et 159 ; Osmond à Richelieu 15 mai, f° 140 ; 19 mai, f° 143.

Compagnie française des Indes, sur une confiscation illicite qu'une lacune dans les formalités obligeait les avocats de la Couronne à combattre. Le ministre promit, au nom du Cabinet, qu'une transaction sur la moitié de la somme contestée serait accordée, aussitôt la sentence défavorable rendue[1].

* * *

Parallèlement à ces affaires secondaires mais épineuses, les négociations se continuaient au sujet de la répression des Barbaresques et de la traite des Noirs, mais sans arriver à conclusion. Le sentiment public anglais était particulièrement exalté par l'œuvre de la civilisation des Africains, il s'irritait des obstacles ou des retards ; le Parlement retentissait des objurgations les plus ardentes, elles s'adressaient avec ténacité à la France, soupçonnée de froideur à l'égard de la réforme. M. d'Osmond estimait que « la situation ministérielle de lord Castlereagh était définitivement liée à cette question et que son appui dépendrait de notre accession à ses vues ». Le Cabinet anglais regardait que notre refus d'admettre la visite réciproque excluait notre résolution d'abolir la traite : « Seule, dit-il, elle pouvait mettre un terme à ce coupable trafic ; seule, elle pouvait nous garantir de la rapacité commerciale qui emprunterait tous les pavillons ; seule, elle pouvait remplir l'engagement contracté à Vienne, *qui ne devait être considéré comme définitivement rempli qu'à l'époque où un succès définitif aurait couronné* les *efforts réunis de toutes*

1. Richelieu à Osmond, 25 mai 1818, *ibid.*, f° 146. Osmond à Richelieu, 8 mai, 15 septembre 1818, f° 132 et 187.

les puissances[1] ». C'est sur la précision de ce texte que s'appuyait toute l'argumentation de lord Castlereagh dans les conférences qu'il tenait avec les ambassadeurs de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse. En réclamant avec persistance la reconnaissance du droit de visite, il faisait ressortir que « l'obtenir d'un traité, et avec réciprocité pour certaines stations exclusivement, prouvait suffisamment que l'Angleterre ne voulait porter atteinte à l'indépendance d'aucun pavillon et repoussait toute idée de suprématie ».

Invité à une de ces réunions, le ministre de Portugal, le marquis de Palmella, ne s'y était rendu qu'après de longues hésitations ; lord Castlereagh lui exprima, en termes très mesurés, l'espoir des plénipotentiaires de connaître le terme assigné par son gouvernement à la cessation de la pratique de la traite et leur intention de solliciter, sur ce point, la décision de son souverain, par une note adressée à son ministre.

Aux assurances de son empressement à transmettre la note annoncée, M. de Palmella ajouta que la constante disposition du Portugal à cesser la traite s'était toujours affirmée, à la condition que l'Angleterre renoncerait aux avantages commerciaux dont le maintien deviendrait intolérable après l'abandon de la traite. Lord Castlereagh, embarrassé par une si juste observation, témoigna de sa disposition à consentir des modifications sur quelques articles du traité, tandis que le ministre portugais ne dissimulait pas qu'il en attendait la suppression totale.

Le duc de Richelieu tenta de faire reconnaître le principe que l'importation des Nègres sur des bâtiments *autres*

1. Déclaration souscrite au Congrès le 8 février 1815.

que ceux des deux nations qui avaient conservé jusqu'à une certaine époque le droit de faire le commerce (l'Espagne et le Portugal), serait universellement prohibée pour les colonies. Il lui fut objecté que, par la convention du 28 juillet 1817 (art. 1er) les Portugais s'étaient engagés « à ne faire la traite pour le compte d'aucun gouvernement et à ne porter des Nègres que dans les pays soumis à la domination de S. M. T. F., et que, par le traité du 23 septembre 1817 (art. 5), les Espagnols avaient souscrit le même engagement[1] ».

Dans cette situation, le gouvernement français prit la décision de présenter aux Chambres une loi répressive de la traite[2] et une ordonnance royale du 24 juin prescrivit l'établissement d'une croisière sur la côte d'Afrique, avec mission de visiter les bâtiments qui se livreraient au trafic des Noirs. En apprenant cette ordonnance, sir Charles Stuart écrivit au duc de Richelieu pour lui demander si la résolution du Roi avait été motivée par ses propres communications, celles-ci donnant à croire que « les expéditions illicites étaient principalement dirigées par des sujets français ». Il lui fut répondu que « la croisière avait été ordonnée parce que 4.000 Noirs avaient été, dans le cours de l'année 1817, introduits dans l'île Maurice et qu'on avait arrêté un bâtiment anglais ». Cette notification était accompagnée de toutes les pièces officielles établissant l'exactitude des faits.

Ces mesures positives provoquèrent en Angleterre une satisfaction ouvertement manifestée. L'opinion y trouva quelque dédommagement aux déceptions qu'elle

1. Osmond à Richelieu, 9 janvier, *ibid.*, f° 11 ; 6 février, f° 26 ; 20 mars, f° 55 ; 5 mai, f° 130.

2. Richelieu à Osmond, 6 juillet 1818, *ibid.*, f° 157.

éprouvait de l'insuccès des négociations au sujet des Barbaresques. Lord Castlereagh, toujours constant dans la poursuite de la formation de la ligue maritime, proposa à la conférence « de désigner les puissances qui seraient invitées à y accéder et de fixer par aperçu leurs contingents en vaisseaux, frégates ou corvettes, pour déterminer ensuite, avec plus de précision, les sommes qu'auraient à payer ceux des petits États sans marine militaire ». En s'abstenant d'entrer dans le fond de la discussion, M. d'Osmond indiqua « qu'en France l'opinion admettait que des escadres séparées, agissant sur un plan concerté, parviendraient aussi sûrement à la répression des pirates Barbaresques qu'une flotte combinée, dont les inconvénients, faciles à prévoir, laisseraient à craindre des suites incalculables ». Lord Castlereagh ne repoussa pas ces observations, mais il insista sur la nécessité de déterminer les contingents dès à présent. Devant l'éloignement persistant du prince Esterhazy, du comte de Lieven et du marquis d'Osmond à répondre à cette invitation, la proposition n'eut aucune suite[1].

D'après des informations réitérées de plusieurs côtés, le duc de Richelieu avait été fondé à croire qu'après l'évacuation du territoire, le corps anglais paraissait devoir cantonner dans le royaume des Pays-Bas, tout aux approches de notre frontière[2]. Ces nouvelles avaient pour origine les achats de subsistances et les préparatifs de casernements signalés aux Pays-Bas. Allions-nous être surveillés par une armée d'observation ? Quelles seraient la surprise du pays, les dénonciations des ennemis du gouvernement,

1. Osmond à Richelieu, 6 février, *ibid.*, f° 26 ; 10 février, f° 29.

2. Richelieu à Osmond, 27 juillet 1818, *ibid.*, f° 166 ; Osmond à Richelieu, 4 août 1818, f° 170.

quel trouble gagnerait la nation ? En réalité, aucun plan n'était arrêté, le Cabinet anglais ne s'était préoccupé que d'une possibilité de ne pas licencier l'armée en la maintenant sur le continent. Des causes sérieuses justifiaient peut-être cette précaution : les pertes subies dans l'Inde, la situation tendue au Canada, la lenteur des levées anglaises pouvaient motiver le projet, et l'ambassadeur se borna à énoncer l'opinion que la France garantirait sa propre frontière par un cordon militaire, si le Cabinet anglais exécutait la mesure dont on s'entretenait.

Pendant les derniers mois de l'année 1818, tout l'intérêt politique international était concentré à Aix-la-Chapelle, où se réunissait le Congrès. En s'y rendant, le duc de Richelieu s'était arrêté à Spa, pour y rencontrer le duc de Wellington et lord Castlereagh ; il put se convaincre qu'il n'y avait, de leur côté, aucun obstacle à prévoir quand se débattrait la date de l'évacuation de notre territoire. Il ne trouva pas chez lord Castlereagh des dispositions aussi favorables à la pensée de recevoir la France dans les délibérations des grandes puissances. Le ministre anglais, tout en admettant l'opportunité « de la faire concourir à toutes les grandes affaires », s'attachait à la nécessité du « maintien de celle des conventions du 20 novembre 1815 par laquelle l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie s'étaient réservé de se concerter, dans l'occasion, sur les mesures à prendre pour empêcher en France une révolution nouvelle ». Il repoussait la pensée du duc de Richelieu de comprendre la France dans la quadruple alliance, et par là, « de mettre toutes les parties contractantes à l'abri des ébranlements révolutionnaires ». Soucieux de ne pas paraître rattacher à la question de l'évacuation des combinaisons qui n'en dépendaient pas

directement, le président du Conseil abandonna provisoirement l'examen de cette éventualité pour présenter l'idée d'une médiation entre l'Espagne et ses colonies insurgées que lord Castlereagh parut accueillir. L'objet capital des vœux de la France sur l'évacuation de son territoire fut examiné, le 30 septembre, chez le prince de Hardenberg[1] et le 1er octobre, chez le prince de Metternich, entre les plénipotentiaires des quatre Cours et le duc de Richelieu : d'un commun accord, le principe en était arrêté et le protocole qui le consacra était signé le 2 octobre. En recevant, le 5 octobre, l'importante nouvelle de la délivrance, le Roi écrivait à son ministre : « J'ai assez vécu puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises[2] ». Le 16 octobre, M. d'Osmond recevait du duc de Richelieu la dépêche l'informant que la convention définitive avait été signée le 9 octobre[3].

*
* *

Pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle, le duc de Riche-

1. Hardenberg (prince de) 1750-1822 : après avoir été au service de Hanovre (1778) et de Brunswick (1787), entra au service de Prusse (1790) ; chancelier d'Etat (1810) : ministre des Affaires Etrangères (1822) ; signa le traité de Paris (1814) : prit part comme plénipotentiaire aux Congrès de Vienne, Aix-la-Chapelle, Carlsbad et Vérone.

2. Viel-Castel, *Hre de la Restauration*, VII, p. 57 et 72.

3. Une convention postérieure réglant la question financière portait en substance que l'inscription de 6.615.944 francs de rente délivrée par la France aux Cours d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Prusse, conformément à l'art. 5 de la convention du 9 octobre 1818, resterait en dépôt entre les mains des commissaires desdites Cours jusqu'au 1er juin 1820 ; que le contrat passé entre ces Cours et les maisons Hope et Baring pour la réalisation du capital de la rente de ladite inscription serait annulé ; qu'au 1er juin 1820 la France remettrait, en échange de l'inscription de 6.615.944 francs, une somme de cent millions en bons de trésor portant intérêt à 5 p. 100 et payables en neuf mois ; qu'enfin les commissaires des Cours recevraient les arrérages de ladite rente de 6.615.944 francs, inscrite avec jouissance du 22 septembre 1818, qui écherraient avant le 1er juin 1820.

lieu avait pu juger, par les informations qu'il recevait quotidiennement de Paris, de l'instabilité du Cabinet. Les élections avaient modifié l'équilibre et les forces numériques des partis, le groupe de droite s'était accru, la majorité ministérielle avait perdu sa cohésion. En arrivant à Paris le 28 novembre, le président du Conseil paraissait cependant avoir abandonné ses projets de retraite, vivement combattus par l'Empereur Alexandre. Il avait cédé à l'ascendant de cette âme généreuse, chevaleresque, qui embrassait passionnément les causes, également capable de suivre les suggestions de la haute raison, les entraînements du cœur ou les attraits de l'imagination. Mais les animosités des partis, les rivalités personnelles, l'amoindrissement d'une majorité fondée sur le centre de la Chambre devaient rendre stériles les efforts vers une entente inspirés du plus noble désintéressement. Pendant plus d'un mois, les pourparlers, les essais de combinaisons étaient demeurés vains et le duc n'était pas parvenu, suivant l'expression favorite du cardinal de Richelieu, à « moyenner les grandes choses ». Le 30 décembre paraissait l'ordonnance royale, signée depuis la veille, qui appelait le général marquis Dessoles[1] à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires Étrangères.

Le duc de Richelieu emportait les regrets de tous les hommes éclairés et prévoyants. Il était arrivé au pouvoir dans les conditions les plus difficiles et il avait marqué, à deux reprises, sa carrière ministérielle par les services les plus décisifs : au dedans, orientation habile et pru-

1. Dessoles (marquis) 1767-1828 ; après de brillants services militaires sous l'Empire se rallia à la monarchie, pair de France, major général des gardes nationales (1814) ; président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères (1814).

dente ; au dehors, libération du territoire, rentrée de la France dans le concert du système européen. Il semblait avoir personnifié un prestige et une tradition de gouvernement issus de la mémoire du grand cardinal. Par la justesse dans les vues, la ferme modération dans le maniement des affaires, l'élévation du caractère, le don de mériter et d'entraîner la confiance, il était apparu, au milieu des passions et de l'aveuglement des partis, comme une lumière capable d'éclairer la raison des hommes, d'attirer les volontés et de rassurer les consciences. Durant la période cruelle de l'exil, il en avait noblement employé les épuisants loisirs. L'Empereur de Russie l'avait accueilli, il lui avait donné sa confiance, il avait reçu ses services. Sous l'impulsion du duc de Richelieu, la Crimée avait vu s'élever sa prospérité, Odessa[1] grandir, devenir le centre de la plus féconde activité. Il était rentré en France, préparé au service public par l'étude et la connaissance des affaires et une longue expérience des hommes. Mais quelles forces ne sont pas discutées et prématurément usées dans l'exercice du pouvoir ?

La retraite du président du Conseil détermina la démission du marquis d'Osmond[2]. L'ambassadeur avait, à la vérité, déjà fait connaître son intention de quitter ses fonctions après l'évacuation du territoire, mais il pressentait l'accueil de l'opinion anglaise à l'égard du changement de système qui venait de se produire en France et l'affaiblissement qu'en éprouveraient ses moyens d'action sur le terrain diplomatique. Le 26 janvier 1819, le général mar-

1. Odessa, ville de la Russie d'Europe sur la Mer Noire. Catherine II lui avait donné ce nom en souvenir de l'ancienne colonie grecque d'Odessus qui en était voisine. Le duc de Richelieu en fut le gouverneur en 1803 et 1804.

2. Osmond à Dessoles, 5 janvier 1819. *Aff. Etr. Angl.* V. 612, f° 20.

quis de La Tour-Maubourg[1] était appelé à l'ambassade de Londres, où sa désignation rencontra une approbation générale[2]. Elle était particulièrement accueillie par le duc de Wellington, qui avait, depuis longtemps, eu l'occasion de connaître et d'apprécier, dans des circonstances militaires, le nouvel ambassadeur[3].

M. d'Osmond quitta Londres le 1er mars, laissant la gestion de l'ambassade au comte Georges de Caraman[4]. M. de La Tour-Maubourg ne prit possession de son poste qu'au commencement d'avril.

* * *

Dès le premier moment, la correspondance du chargé d'affaires signale avec détails la déception et la défiance de l'opinion et du gouvernement britanniques, à la suite des changements survenus dans la direction de la politique intérieure de la France[5].

L'inquiétude avait gagné le sentiment public, l'ancienne bienveillance s'était retirée, une attitude d'observation soupçonneuse se prononçait chaque jour davantage et l'impulsion de la cour lui donnait un caractère inquiétant.

1. La Tour-Maubourg (Marie-Victor de Fay, marquis de) 1756-1850 : après d'éclatants services militaires en Egypte, Allemagne, Espagne et Russie, fut pair de France (1814), créé marquis par Louis XVIII, ambassadeur à Londres (1819) ; ministre de la Guerre dans le Cabinet Decazes (17 novembre 1819) ; gouverneur des Invalides (1822) ; démissionnaire en 1830.

2. Osmond à Dessoles, 2 février 1819, *ibid.*, f° 36.

3. Lettre de sir Charles Stuart, 28 janvier 1819, *ibid.*, f° 33.

4. Caraman (Georges comte de) 1790-1860 : attaché à La Haye, 18 mars 1808 ; à Washington 1812 ; secrétaire à La Haye, 20 juillet 1815 ; premier secrétaire à Londres, 17 juillet 1816 ; chargé d'affaires en 1817 et en 1819 ; ministre à Stuttgart, 1er décembre 1820.

5. Le Cabinet était ainsi composé : général marquis Dessoles président du Conseil et Affaires Etrangères ; M. de Serre, Garde des Sceaux ; comte Decazes, Intérieur ; M. Portal, Marine ; baron Louis, Finances ; maréchal Gouvion-Saint-Cyr, Guerre.

La presse relatait longuement les événements qui se déroulaient en France et le silence des ministres dénotait une improbation sans ambiguïté. Des manifestations plus formelles éclatèrent lorsque fut connue l'ordonnance du 5 mars, portant création de soixante nouveaux pairs pour modifier la majorité de la Chambre Haute. Elle fut directement critiquée dans une série d'articles insérés au *Courrier*, on eut des raisons sérieuses d'y reconnaître la plume d'un membre du Cabinet. L'acte du gouvernement français y était dénoncé « comme un gage d'alliance donné à des hommes auxquels leurs fautes avaient ôté tout droit au Pouvoir..... un coup d'État qui faisait du premier corps du royaume l'instrument des volontés d'un ministre..... on s'indignait d'y voir appelés des hommes des Cent-Jours[1] qui avaient armé l'Europe contre la France ».

Lord Castlereagh exprimait hautement cette opinion, également soutenue par tout le corps diplomatique, et notamment par le comte de Lieven, ambassadeur de Russie, dont le langage paraissait refléter les sentiment mêmes de son souverain. Pour tempérer ces impressions, M. de Caraman faisait valoir « la nécessité de mettre l'esprit de la Chambre des Pairs en rapport avec nos institutions nouvelles » ; il invoquait « l'exemple (d'ailleurs unique dans l'histoire anglaise) de la création de douze nouveaux pairs en 1711 pour assurer une majorité au ministère de la reine Anne...[1] » Mais les ministres britanniques per-

1. Voir Viel-Castel, VII, p. 250.

2. Anne (Reine d'Angleterre en 1702) 1664-1714 ; fille de Jacques II, mariée au prince Georges, frère du roi de Danemark ; succéda à Guillaume III époux de Marie sa sœur aînée ; elle eut pour successeur Georges Ier, de la Maison de Hanovre (1660-1727), fils d'Ernest-Auguste, 1er électeur de Hanovre et de la princesse Sophie petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre ; il avait été appelé à la succession comme le plus proche héritier dans la ligne protestante.

sistaient à regarder certains choix comme inconciliables avec les intérêts de la Maison de Bourbon, sa solidité pouvant seule assurer leur triomphe sur l'opposition, « en justifiant toutes leurs mesures passées et en rattachant leur administration aux souvenirs les plus brillants à la fois et les plus récents de l'histoire nationale[1] ».

Préoccupé de faire tomber des blâmes hostiles à l'harmonie nécessaire des rapports entre les deux gouvernements, le marquis Dessoles se décida « à mettre lord Castlereagh dans la confidence des motifs patents et secrets d'une mesure qui avait eu plutôt pour occasion que pour cause l'opposition constante de la Chambre ». Dans une dépêche au comte Georges de Caraman, il insistait sur « la nécessité où le Roi serait de recourir tôt ou tard à la détermination qu'il venait de prendre, dans l'intérêt de la France, dans celui de la Pairie elle-même. Pour pouvoir suppléer en ce moment à cette influence qui est, en Angleterre, le produit des souvenirs des siècles, et avoir, dès sa création, quelque chose de cette force qui appartient à l'un des pouvoirs de la société, il fallait, en effet, que cette institution fût constituée de manière à exercer sur la génération actuelle une autorité qui devait, pour être réelle, représenter, en quelque sorte, tous les intérêts que les événements avaient fait naître. Ce système pouvait seul offrir à toutes les classes de la société une garantie des droits qu'elles avaient conservés ou acquis, et même à tous les partis, puisque malheureusement il en existait encore, une sauvegarde contre l'intolérance des partis contraires ».

Par ces arguments, il justifiait la nomination des pairs qui avaient siégé durant les Cent-Jours. Il expliquait

1. Caraman à Dessoles, 2 mars 1819, *ibid.*, f° 47 ; 12 mars, f° 67 ; 16 mars f° 67 ; 19 mars, f° 74 ; 23 mars, f° 77.

« qu'une justice sévère eût pu être appliquée, si elle n'avait dû s'adresser qu'à quelques personnalités », et il observait que « si l'on songeait au nombre de ceux qui croyaient que le gouvernement pouvait leur reprocher leur conduite et qui se seraient éloignés de lui par ce sentiment de méfiance, partagé par la grande masse de la nation, on devait reconnaître qu'il fallait calmer leurs inquiétudes; elles ne pouvaient l'être qu'autant qu'on leur montrerait clairement qu'aucune arrière-pensée ne les menaçait ». Il rappelait enfin que « l'Angleterre avait elle-même, à une autre époque, donné un exemple qui indiquait qu'une telle politique pouvait seule assurer des résultats durables[1] ».

C'est de ce thème que M. de Caraman s'était déjà inspiré dans ses conversations avec les membres du corps diplomatique. Il l'avait développé avec une insistance particulière auprès de lord Castlereagh, qui jugea de telles explications assez probantes pour demander à notre chargé d'affaires une copie de la dépêche de M. Dessoles, afin de la faire connaître au prince Régent et à ses collègues du Cabinet. A la suite de cette communication, « le langage de lord Castlereagh, et principalement celui du duc de Wellington, se modifièrent sensiblement ». Mais, si les intentions du Cabinet des Tuileries parurent au chef du Foreign-Office désormais rassurantes, son sentiment à l'égard des actes politiques du ministère français demeura sans changement.

* * *

Les impressions défavorables étaient ainsi déjà atténuées lorsque le marquis de La Tour-Maubourg vint prendre possession de l'ambassade. Les instructions qu'il

1. Dessoles à Caraman, 18 mars, *ibid.*, f° 71.

avait reçues du Roi à son départ avaient pour principal objet de définir d'abord « la situation où les résultats du Congrès d'Aix-la-Chapelle plaçaient la France à l'égard de l'Europe ». Elles rappelaient d'abord que la politique française avait dû, « depuis le traité du 20 novembre 1815, par sa prudence, sa modération, sa loyauté dans l'acquittement de ses engagements, s'attacher à diminuer la haine et la jalousie qu'avaient excitées contre elle, chez presque tous les peuples de l'Europe, les événements de la Révolution et les guerres qui en avaient été la suite ». Mais, après cette période de sagesse au dehors et de réorganisation au dedans, « l'impossibilité de retenir sous le joug un pays tel que la France, du moment que les prétextes manquaient, a fait sentir aux grandes puissances, aussi fortement qu'à celles du second ordre, le besoin de son indépendance, comme garantie de la leur et du maintien de l'équilibre de l'Europe ». Le sentiment de cette nécessité apparaissait déjà avant la réunion du Congrès d'Aix-la-Chapelle, alors que « la France, restant sans système fédératif, sans la possibilité d'en former un, ne pouvant remonter qu'avec le temps, et par le concours d'événements fortuits, au rang qui lui appartient dans la société européenne, n'était pas complètement émancipée ». C'est à l'habileté politique et aux efforts du duc de Richelieu que le pays devait enfin cette émancipation, « le jour où, par les soins du négociateur auquel ses intérêts étaient confiés, elle est parvenue à s'associer aux conseils et à l'influence des quatre puissances qui avaient, jusques là, exercé en Europe une espèce de direction qui menaçait de se perpétuer ».

La déclaration d'Aix-la-Chapelle avait expressément consacré la reconnaissance des droits de la France dans le

concert de la politique européenne[1]; elle avait formulé « ces principes qui consacrent l'indépendance des nations, tendent à substituer la justice à la force, la raison aux passions, dans les rapports des peuples et des gouvernements ; ils ont augmenté la puissance morale de la France qui les a si souvent professés et qui, pour ses propres intérêts, ne doit jamais les oublier ». Et les instructions, après avoir mis en relief cette importante évolution dans la nature des liens qui unissaient les grandes puissances, remarquaient avec juste raison que, désormais, « la rivalité de l'Angleterre est sans danger, parce qu'elle ne pouvait plus nuire à la France qu'en ébranlant de nouveau l'Europe entière ».

Ces dispositions d'équitable justice recevaient une contre-partie : d'après les informations les plus autorisées, un accord éventuel avait été secrètement conclu à Aix-la-Chapelle en vue de rétablir la quadruple alliance, au cas d'un nouveau bouleversement en France. On ne nous accordait au fond qu'une confiance à réserves. En appelant l'attention de l'ambassadeur sur cette prévision restrictive, il était invité à repousser, si les membres du Cabinet y faisaient quelque allusion, la possibilité d'événements de nature à motiver un changement dans l'attitude des puissances. « Notre situation à l'égard de l'Angleterre, disaient les instructions, est celle d'une puissance parfaitement indépendante qui désire et cherche la bienveillance des autres, mais qu'aucune considération ne met dans la nécessité de se plier à ses volontés ».

La prépondérance en Europe devant pour une certaine période de temps appartenir à la Russie et à l'Angleterre,

1. Declaration jointe au protocole du 15 novembre 1818.

le Cabinet des Tuileries apercevait combien « leur jalousie mutuelle nous servira respectivement, et peut-être tour à tour, de sauvegarde contre l'une et l'autre ». D'ailleurs, on pouvait déjà reconnaître que les deux puissances observaient alors également envers la France un système de ménagements qui justifiait cette notation de l'avenir.

La situation générale étant ainsi définie dans ses lignes directrices, il restait à préciser la conduite à tenir au moment des négociations particulières. C'était d'abord la question de la traite des Nègres : « la France croit avoir déjà fait à cet égard tout ce qu'elle peut faire, mais l'Angleterre ne se montre pas satisfaite et annonce hautement l'espoir d'obtenir plus encore ». A Aix-la-Chapelle, lord Castlereagh avait insisté pour obtenir un traité général établissant le droit de visite sur tous les navires suspects et une déclaration assimilant ce trafic à un crime contre le droit des gens, punissable à l'égal de la piraterie : la France et la Prusse avaient rejeté ce projet, que la Russie et l'Autriche avaient de leur côté éludé. On s'était borné à convenir que des instructions seraient données aux ministres des différentes Cours à Londres pour reprendre leurs conférences et examiner les moyens propres à la suppression de la traite dans tous les pays de l'Afrique situés au Nord de la *ligne*[1]. L'ambassadeur de France avait l'ordre d'opposer un refus invariable à consentir le droit de visite et d'affirmer, en toutes circonstances, que la renonciation de la France à la traite était par elle strictement appliquée.

Sur la question des Barbaresques, après avoir résumé les différentes phases des négociations précédentes, les instructions rappelaient les propositions que les puissances

1. Equateur.

avaient présentées à Aix-la-Chapelle, à l'encontre de celles de l'Angleterre : l'Autriche avait indiqué « le rétablissement de l'Ordre de Malte modifié » ; la Russie avait préconisé « la destruction des Régences Barbaresques et la colonisation des côtes septentrionales de l'Afrique » ; la France avait suggéré l'établissement d'une ligue générale, chaque puissance se réservant d'agir isolément.

Ces propositions ayant été écartées, il avait été décidé que la France et l'Angleterre enverraient aux Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli des commissaires pour leur notifier, « au nom de toutes les puissances de l'Europe, leur résolution de mettre fin à leurs pirateries », et, si elles y persistaient, « la formation, pour les contraindre à y renoncer, d'une ligue de tous les États qui pourrait compromettre jusqu'à leur existence ». L'ambassadeur était donc invité à faire connaître que le Roi allait désigner le commissaire chargé d'effectuer la démarche décidée, avec le vice-amiral anglais déjà nommé. Ses instructions devaient être identiques aux instructions anglaises communiquées au ministère français. Dans le cas où cette mission, appuyée par une communication des cinq Cours à la Porte suzeraine des Régences, resterait sans effet, les conférences de Londres seraient rouvertes pour aviser à une solution.

L'insurrection des colonies que la guerre d'Espagne avait séparées de leur métropole devant être, dans un avenir prochain, l'objet de nouveaux échanges de vues, le Cabinet de Madrid avait tenté de porter la discussion au Congrès d'Aix-la-Chapelle. La France et la Russie avaient appuyé sa demande, l'Angleterre et l'Autriche l'avaient combattue, la Prusse avait paru soutenir le refus. On avait objecté à la France « le danger pour elle de compliquer

les questions ». La Russie, abandonnant sa première adhésion, avait invoqué l'opportunité « de ménager l'opinion des autres puissances ». L'Espagne, découragée, avait exprimé « qu'elle renonçait à l'idée de recourir à l'intervention des puissances. » Lord Castlereagh avait pris ensuite, à Aix-la-Chapelle, l'initiative de soumettre aux gouvernements la question de la pacification de l'Amérique, mais dans des conditions dangereuses aux intérêts espagnols. Il voulait que « l'Espagne accordât, dès à présent, aux provinces encore soumises, les mêmes concessions qu'elles offriraient aux provinces insurgées ». Il demandait une déclaration collective et publique des Cabinets à l'Espagne pour lui notifier qu'en aucun cas, « même si elle faisait aux insurgés les propositions les plus convenables, ils ne lui donneraient de secours d'aucune espèce contre eux ». Les plénipotentiaires représentèrent que de telles ouvertures ne seraient pas accueillies par l'Espagne ; ils offrirent, à titre de service à rendre au Cabinet de Madrid, afin de regagner sa confiance, une intervention auprès des États-Unis pour retarder de leur part la reconnaissance de l'indépendance de Buenos-Ayres. Reprenant une indication émanée de lord Castlereagh, ils formulèrent la pensée « d'une intervention amicale des puissances pour engager le Roi à appeler à Madrid le duc de Wellington ; il présiderait en quelque sorte à une négociation que suivraient, de concert avec lui, les plénipotentiaires des différentes Cours ».

Ces divers projets ayant été repoussés, lord Castlereagh soutint les déclarations préliminaires qu'il avait d'abord présentées, sans pouvoir faire adopter un principe rejeté par les puissances ; elles jugeaient combien, en l'acceptant, « elles sacrifieraient les intérêts de l'Espagne, sans même qu'elle les eût autorisées à s'en occuper, et qu'elles met-

traient les leurs à l'entière discrétion de l'Angleterre ». Les conférences se terminèrent sans conclure à aucune résolution. L'Espagne se sentait désormaie livrée à ses propres forces, elle avait perdu confiance dans la médiation de l'Europe, elle paraissait prête à engager, par ses seuls moyens, la lutte pour rétablir ses droits, dût-elle recourir aux armes pour les imposer, même sans attendre la fin de ses différends avec le Brésil.

Une politique imprévoyante, mal soucieuse de leurs propres intérêts, animait l'Espagne et le Brésil. Leur aveugle rivalité multipliait les difficultés, aigrissait les contestations et formait obstacle à tout rapprochement. En 1817, l'Espagne avait invoqué la médiation des cinq grandes puissances, le Portugal l'avait reconnue. Les plénipotentiaires des puissances médiatrices avaient proposé un traité ; le Portugal y avait souscrit ; le Cabinet de Madrid persistant, en 1819, à le repousser, le Portugal avait été jusqu'à presser les médiateurs d'imposer leur sentence à l'Espagne. C'était excéder le droit de la médiation. Ils s'efforcèrent donc à faire agréer quelques-unes des propositions espagnoles. Mais le marquis de Palmella opposait des réponses dilatoires et fuyait toute conclusion ; le Cabinet de Madrid n'était pas plus traitable, il prenait plaisir à émettre des propositions incomplètes, sans même y attacher un caractère définitif. Cette situation ne causait d'ailleurs à l'Angleterre aucune contrariété, l'extension de son commerce devant être favorisé par les circonstances qui écartaient de ces régions tous les autres pavillons. Un concours impartial dans l'affaire hispano-portugaise ou dans celle de la pacification des colonies espagnoles était donc peu à espérer. La France avait au contraire un intérêt certain dans le rétablissement de la paix de l'Amé-

rique espagnole, en le préparant par un rapprochement entre Madrid et Rio-de-Janeiro.

Le Cabinet britannique appuyait-il la cour du Brésil, comme en 1810, au prix d'avantages commerciaux sur les autres nations ? Méditait-t-il de reconnaître l'indépendance de Buenos-Ayres, de contrecarrer l'expédition espagnole qui devait partir de Cadix en été ? Le soin de ces informations était spécialement recommandé à l'ambassadeur. La probabilité d'une cession prochaine des Florides par l'Espagne aux États-Unis d'Amérique ne lui était signalée qu'incidemment, on la croyait déjà arrêtée, mais on faisait ressortir « l'accroissement de puissance que cet événement va donner à un pays destiné peut-être à disputer l'empire des mers à l'Angleterre ».

Enfin, pour achever le tableau des questions en cours et tracer à M. de La Tour-Maubourg la ligne de conduite qu'il aurait à suivre à leur égard, ses intructions lui prescrivaient de ne rien ajouter au langage déjà exprimé et à la démarche de conciliation amicale effectuée par le Cabinet des Tuileries auprès du Danemark, qui réclamait l'exécution du traité de Kiel[1], et de la Suède qui refusait de s'y conformer. Les quatre grandes puissances garantes de ce traité, avaient accueilli, pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle, les réclamations danoises, elles étaient intervenues collectivement auprès du Roi de Suède, sans avoir pu le décider à remplir ses engagements. La France, qui n'était pas garante du traité de Kiel, était disposée à renouveler à Stockolm ses conseils en vue d'un accord, mais elle ne comptait pas prendre une part plus effective au règlement du conflit.

1. Traité de Kiel (14 janvier 1814) entre la Suède et le Danemark, par lequel le Danemark entrait dans la coalition contre la France.

A côté des investigations incessamment poursuivies sur « les rapports extérieurs et les vues politiques de l'Angleterre », l'ambassadeur était invité à « consigner dans ses dépêches tous les faits et renseignements qui pourront bien faire connaître : 1° les forces de terre et de mer de la Grande-Bretagne ; 2° la situation de ses finances ; 3° l'esprit et la force respective des divers partis qui divisent la nation ; 4° les dispositions des catholiques, principalement en Irlande ; 5° l'état du commerce en Angleterre et les progrès de l'industrie dans les trois royaumes[1] ».

*
* *

Le marquis de La Tour-Maubourg prit la direction de l'ambassade à Londres vers la mi-avril. Il s'appliqua tout d'abord à provoquer ces impressions de confiance personnelle et de sécurité politique nécessaires à fonder, dès leur premier contact, entre les hommes appelés à traiter les affaires, et si particulièrement les grands intérêts internationaux. Ses instructions verbales le mettaient en mesure de réitérer et de confirmer les assurances dont le comte Georges de Caraman avait été l'heureux interprète, dans ses communications confidentielles à lord Castlereagh. La netteté de son langage, l'autorité de son

1. Instructions pour le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur du Roi à Londres, signées par le Roi à Paris le 26 mars 1819. *Aff. Etr. Angleterre*, suppl[t]. V. 22, f° 198. Il était encore rappelé à l'ambassadeur qu'au retour de sa mission il devait remettre au Roi un mémoire détaillé contenant le résumé de ses négociations, des événements principaux dont il aura été témoin et de toutes les observations qu'il aura été à même de recueillir. Il était également averti qu'à la fin de sa mission il devait, suivant une règle générale, remettre en original, soit à son successeur, soit au département en cas d'interruption des relations diplomatiques avec la Cour où il était accrédité, tous les chiffres et tous les papiers concernant le service, avec un inventaire, duquel il lui sera donné décharge.

caractère, sa franchise courtoise, son vaillant passé militaire, sa glorieuse blessure[1] contribuaient à lui attirer le respect et la sympathie. Lord Castlereagh fut, dès l'instant, sensible aux messages de la parole royale qu'il venait d'entendre, il ne tarda pas à donner entière créance à la garantie de si loyales explications et, peu à peu, après quelques entretiens, les appréciations pessimistes et les critiques d'un passé récent s'effacèrent pour faire place à une entente sincèrement rétablie. C'était assurément, dans les conjonctures du moment, la position capitale à conquérir. Peut-être lord Castlereagh était-il disposé à ce rapprochement par l'état des luttes intérieures, et des embarras parlementaires où la majorité ministérielle perdait souvent sa cohésion.

Les dernières élections avaient élevé les forces de l'opposition de 80 voix, auxquelles elle était réduite en 1816, à 120 voix, à la suite de la dernière dissolution ; au début de la session de 1819, elle comptait 168 suffrages. Mais le chef du Foreign-Office demeurait habile à dissimuler l'inquiétude, la menace du danger n'altérait pas une sérénité chez lui toujours invariable. A ce moment même, le Cabinet avait à faire face à la fixation des questions financières les plus épineuses : règlement de l'état de la Banque; détermination de la quotité des paiements à faire en espèces ou en lingots pour écarter le danger d'une trop grande émission de numéraire dont la plus grande part était exportée[2] ; levée de trois millions de livres sterling de taxes additionnelles ; emprunt de douze millions de livres sterling à réaliser, moitié en billets de

1. A la bataille de Leipsick, un boulet lui avait emporté la cuisse

2. Caraman à Dessoles, 5 février 1819. *Aff. Etr. Angl.* V. 612, f° 37 ; 5 mars, *ibid.*, f° 59. La Tour-Maubourg à Dessoles, 30 avril, *ibid.*, f° 101.

l'Échiquier, devant concourir, avec une fraction du fonds d'amortissement, au service de l'année [1] ; ces mesures nécessaires rencontraient les attaques les plus violentes d'une opposition renforcée et acharnée. La tâche ministérielle se compliquait encore par les discussions relatives à la cession de Parga [2] à la Turquie, au bill de l'*Avocat-général* prohibant les armements en faveur des gouvernements étrangers, auxquelles s'ajoutait le souci de la cession des Florides, des questions des Amériques et de la politique continentale. Un champ si surchargé absorba longtemps le travail gouvernemental et fit ajourner jusqu'à la fin de la session la reprise active des rapports diplomatiques [3].

Dans cet intervalle, les négociations spéciales intéressant la France s'offraient d'ailleurs peu nombreuses. En première ligne, se présentait l'affaire de l'ancienne Compagnie des Indes, déjà en cours. Lord Castlereagh avait précédemment offert de la régler par l'option d'un arbitrage ou d'un paiement de 80.000 livres sterling ; le duc de Richelieu n'avait pas pu obtenir du chef du Foreign-Office, à Aix-la-Chapelle, une augmentation de ce capital que le Cabinet anglais présentait à titre d'ultimatum. M. de Caraman fit valoir vainement tous les arguments en faveur des actionnaires de l'ancienne Compagnie, il se

1. La Tour-Maubourg à Dessoles, 21 mai 1819, *ibid.*, f° 113.

2. Parga, ville forte en Albanie, libre depuis quatre siècles. La place avait été assiégée en 1814 par Ali-Pacha ; les Parganistes avaient appelé le secours des Anglais et demandé leur incorporation à la république des Iles Ioniennes, mais les Anglais les livrèrent à Ali-Pacha. Les habitants, au nombre de 4.000, quittèrent tous leur pays, se refusant à subir la domination de la Turquie, 1819.

3. Des bulletins de la plupart des séances du Parlement sont annexés aux dépêches de l'ambassadeur.

heurta à une décision irréductible qu'il dut accepter[1].

Cependant, revenait la question des Barbaresques. A Aix-la-Chapelle, lord Castlereagh avait fait revivre le projet de ligue qui conservait son ardent patronage. Il n'avait pas rencontré auprès des souverains plus de faveur qu'auprès de leurs ambassadeurs qui l'avaient déjà écarté ; il avait été résolu qu'avant tout nouveau débat, il serait envoyé, auprès des Régences, deux commissaires chargés de les inviter, au nom des puissances, à cesser un système de piraterie qu'elles étaient décidées à briser. La France et l'Angleterre avaient consenti à remplir ce mandat ; il avait été convenu que « la déclaration aux Régences serait faite en commun, au nom des puissances européennes ». S'inspirant de cette disposition, le marquis Dessoles exprima le désir de connaître le texte des instructions remises à l'agent anglais, mais lord Castlereagh, mal enclin à une interprétation logique de nature à contrarier ses calculs d'indépendance, éluda cette préférence, en se bornant à répondre « que le protocole d'Aix-la-Chapelle indiquait suffisamment la nature et le but de la démarche »[2].

Les deux commissaires, le vice-amiral sir Thomas Fremantle[3] pour l'Angleterre, le contre-amiral Jurien[4] pour la France, devaient se rencontrer à Mahon, le

1. Caraman à Dessoles, 5 mars, *ibid.*, Vol. 612, f° 59 ; 23 mars 1819, f° 77.
La Tour-Maubourg à Dessoles, 8 juin, *ibid.*, f° 143 ; 5 octobre 1819, *ibid.*, f° 270.

2. La Tour-Maubourg à Dessoles, *ibid.*, 20 avril, 25 mai, 18 juin, 13 juillet 5 octobre 1819.
La Tour-Maubourg à Dessoles, 16 avril, *ibid.*, f° 94 ; 25 mai, *ibid.*, f° 120 ; 18 juin, f° 143 ; 13 juillet, f° 175 ; 5 octobre : f° 270.

3. Fremantle (Sir Thomas Francis) 1765-1849 ; vice-amiral, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée en 1818-1819 (*Dict. of Nat. Biogr.*).

4. Jurien de la Gravière (Pierre Roch) 1772-1849 ; contre-amiral en 1817, vice-amiral en 1831, pair de France en 1832 (*Grande encyclopédie*). Com-

28 juillet. Seul, le contre-amiral Jurien se trouvait au rendez-vous que sir Thomas Fremantle atteignit aux derniers jours d'août seulement ; il expliquait d'ailleurs son retard par des motifs assez peu plausibles. Le 3 septembre, les deux officiers généraux arrivaient à Alger ; ils n'apportaient pas de présents et n'étaient pas munis de pleins pouvoirs ; leur mission se bornait à faire connaître la déclaration dont ils étaient chargés. Le dey d'Alger l'accueillit avec une sorte de hauteur, il affirma, comme le fit ensuite le bey de Tunis, « sa volonté d'exercer le droit de visite sur tous les navires sans distinction, afin d'y reconnaître ses amis et ses ennemis, de faire arrêter et confisquer tous ceux dont les papiers ne seraient pas en règle, et de s'emparer de tous les navires appartenant à des puissances avec lesquelles il n'aurait pas de traités ». Seul, le bey de Tripoli fit à la notification des puissances une réponse aussi courtoise que satisfaisante. Le dey d'Alger avait été jusqu'à exprimer ses doutes sur la réalité de la mission, parce qu'un agent envoyé par lui depuis longtemps en Angleterre, et rentré à Alger le 31 août, « n'avait eu aucun avis à lui donner de la communication qu'il recevait des Cours d'Angleterre et de France ».

M. de La Tour-Maubourg avait usé de tous les moyens pour découvrir l'objet de la mission de l'envoyé algérien sans arriver à le connaître [1]. Par quel calcul était-il rentré à Alger trois jours avant les amiraux ? Quelle relation avaient ces coïncidences avec l'arrivée de sir Thomas Fremantle à Mahon, un mois après la date convenue ? Le soupçon d'une pression anglaise sur le dey d'Alger parut

mandant en 1821 la station navale du Brésil et en 1824 celle des Antilles (*Nouvelle Biographie*, Didot).

1. Dessoles à La Tour-Maubourg, 22 juillet 1819, *ibid.*, f° 188.

plus probable encore, lorsqu'on put acquérir la certitude que le consul d'Angleterre avait eu, dès l'arrivée des commissaires devant Alger, des conférences secrètes avec la Régence et qu'il s'était abstenu de concerter son action avec le consul de France.

En préparant l'échec de la mission, l'Angleterre cherchait à ouvrir les voies à son projet de ligue ; elle avait aussi pour but de servir sa prépondérance maritime à laquelle le droit de visite en mer devait être si favorable. Faut-il se demander si le Cabinet de Londres n'était pas dirigé par l'arrière-pensée d'écarter les desseins de civilisation des côtes septentrionales d'Afrique, dont le programme avait été déjà indiqué au cours des conférences, peut-être en même temps la part que la France pouvait y revendiquer?

Les circonstances que nous venons de relater ne furent pas sans causer une vive déception à notre ambassadeur qui exprima à M. Dessoles « le regret d'avoir mis, dans cette affaire, une franchise qu'on pouvait regarder comme n'ayant pas été réciproque »[1]. Il semble que lord Castlereagh ait pris lui-même le soin de confirmer cette impression par sa hâte à demander, aussitôt qu'il connut l'échec de la mission des commissaires, la reprise immédiate des conférences sur les Barbaresques, mais leur réunion fut encore ajournée par le retard que les puissances affectèrent d'apporter à l'envoi de leurs instructions, elles ne parvinrent du reste à leurs représentants que vers la fin de l'année[2].

L'Angleterre avait accepté de prêter sa médiation au

1. La Tour-Maubourg à Dessoles, 8 octobre 1819, *ibid.*, f° 272.
2. Protocole annexe à la lettre du 22 novembre 1819.

différend entre le Danemark et la Suède. Les questions qui s'y rattachaient furent l'objet de conférences spéciales, dont lord Strangford[1] eut la direction ; elles aboutirent à un traité définitif par lequel la Suède s'obligea à payer à la Norvège trois millions d'écus de banque de Hambourg, en dix termes mensuels et à 4 p. 100 d'intérêt. La France, non garante du traité de Kiel, point de départ de la contestation, n'était pas intervenue à la discussion ; elle s'était bornée à faire exprimer à Stockolm des conseils de sagesse et d'équité. Cependant M. de La Tour-Maubourg fut invité à assister à la séance du 2 septembre, où lord Castlereagh fit connaître aux plénipotentiaires le résultat satisfaisant de la négociation[2].

De l'autre côté de l'Atlantique, un événement déjà prévu s'était réalisé : les États-Unis avaient obtenu de l'Espagne la cession des Florides[3] par un traité signé à Washington. La nouvelle, depuis longtemps pressentie, souleva dans le public anglais la plus vive agitation. L'opinion vit dans cet agrandissement la révélation d'un système d'extension menaçant pour le Canada ; déjà la grande république, bornée à l'Ouest par l'océan Pacifique, s'appuyait directement à l'Est sur le golfe du Mexique : voudrait-elle englober d'autres territoires et prolonger sa domination sur les colonies qui l'avoisineraient encore ? Le souci devenait européen, si on envisageait quelles résotions pouvaient être abordées par le Cabinet anglais.

Avait-il connu le projet sans le combattre, faute d'avoir

1. Voir note, page 183.

2. La Tour-Maubourg à Dessoles, 6 juillet, *Ibid.*, f° 164 ; 28 septembre, f° 262 ; 12 octobre, f° 286.

3. Les Etats-Unis achetèrent les Florides à l'Espagne en 1819. Le *Traité des Florides* fixa les limites entre les Etats-Unis et le Mexique.

pu le faire échouer ? M. de La Tour-Maubourg se croyait en mesure d'y répondre catégoriquement, il regardait les informations recueillies à des sources, sûres à ses yeux, comme positives ; il en déduisait que l'Angleterre ne nourrissait aucune pensée secrète de s'élever contre l'application du traité ; le Cabinet anglais ne devait donc pas dès lors être soupçonné d'ingérence lorsque, plus tard, Ferdinand VII refusa de ratifier le traité. Les dépêches de Madrid paraissaient autoriser cette interprétation. Mais l'ambassadeur ne persiste pas toujours à envisager la situation sous cet aspect, il en vient à admettre l'imminence d'une intervention armée de l'Angleterre. Le 3 août, il croit à la guerre immédiate, il écrit qu'une escadre, sous les ordres de l'amiral Popham, est prête à appuyer le refus de l'Espagne ; il assure que l'Angleterre, au cas de la ratification du traité, songe à s'emparer de la Havane, il ne doute pas que les États-Unis saisiront les Florides, qu'il y ait ratification ou non [1]. Ses impressions pessimistes furent effacées par des confidences spontanées de lord Castlereagh qui le ramenèrent à ses premières appréciations. Le chef du Foreign-Office avait fortement insisté sur ses intentions pacifiques et sa volonté de n'influencer en rien les résolutions espagnoles [2]. L'Angleterre voulait-elle seulement réserver l'avenir et garantir ses intérêts présents?

Cette opinion parut justifiée par les nécessités que sa situation intérieure imposait au Cabinet : « ne lui interdisaient-elles pas de rompre avec l'Espagne ou avec les

1. Caraman à Dessoles, 26 mars, *Ibid.*, f° 81. La Tour-Maubourg à Dessoles, 14 mai, f° 109, 3 août, f° 198 ; 10 août, f° 206 ; 24 août, f° 215 ; 24 septembre, f° 256 ; 1er octobre, f° 269. Dessoles à La Tour-Maubourg, 19 avril, f° 97 ; 24 juin, f° 150 ; 29 juillet, f° 194 ; 30 août, f° 222.

2. La Tour-Maubourg à Dessoles, 24 septembre 1819, *Ibid.*, f° 256.

États-Unis à propos des Florides ? N'avait-elle pas avantage à provoquer, entre Washington et Madrid, une tension suffisante pour précipiter la reconnaissance de la république de Buenos-Ayres par les États-Unis et s'autoriser de cet exemple pour entrer en relations avec le nouvel État ?[1] « C'était prévoir également l'adresse et la duplicité, mais les événements devaient-ils permettre à l'Angleterre de regarder ses intentions comme calomniées ?

*
* *

Une agitation paraissait s'être propagée en Allemagne, elle avait traversé tous les États. L'Angleterre avait vu les forces du parti libéral accrues dans le Parlement ; la Prusse, ardente à la conquête d'influence aux dépens de l'Autriche, avait favorisé, contre sa rivale, les aspirations des partis avancés qui dirigeaient contre elle avec plus d'âpreté encore leurs attaques ; la Bavière était secouée par un esprit d'agressive opposition ; Kotzebue[2], le grand écrivain allemand, avait succombé à Mannheim sous le poignard d'un assassin[3] ; Ibelt, principal ministre du duc de Nassau, avait fortuitement échappé à l'arme d'un étudiant exalté, et la jeunesse allemande, en grande partie, se laissait aller à l'enthousiasme pour l'œuvre même du crime. Un mouvement mystérieux se propageait à travers tout le territoire de la confédération ; les États rivaux, divisés, souvent haineux, crurent à la nécessité d'oublier,

1. Dessoles à La Tour-Maubourg, 27 septembre 1819. *Ibid.*, f° 269.

2. Kotzebue (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), écrivain et publiciste allemand (1761-1819).

3. Charles-Frédéric Sand, étudiant, fils d'un conseiller de justice prussien, poignarda Kotzebue le 23 mars 1819, à Mannheim.

devant le danger, leurs séculaires rivalités et leurs récentes jalousies.

Le prince de Metternich y trouvait l'occasion de reprendre sur le corps germanique une autorité et une direction qu'il sentait amoindries. Son appel fut vite entendu : on convint que les ministres principaux des Cours allemandes se réuniraient à Carlsbad afin de se concerter. Dès les derniers jours de juillet, le chancelier autrichien s'était rendu à Tœplitz, en Bohême, pour se consulter avec le roi de Prusse sur les résolutions pratiques à déterminer ; il ouvrait les conférences le 7 août, à Carlsbad[1]. Le prince de Metternich les anima de l'esprit même qui devait les conduire en leur présentant comme une nécessité la répression des menées dangereuses et la vigoureuse cohésion des forces confédérées. Cette conviction détermina une déclaration contre la liberté de la presse ; la Confédération se reconnaissait le droit d'en combattre les abus, en contraignant tous les États à obéir à ses décisions. La Bavière et le Wurtemberg notamment parurent ressentir quelque humeur d'une attitude peu en accord avec leurs tendances traditionnelles ; le Roi de Wurtemberg[2] avait marqué plus particulièrement son sentiment en promulgant une charte constitutionnelle, rendue publique peu de jours avant la réunion des ministres alliés.

En Angleterre, les mesures décidées à Carlsbad ne pou-

1. Les ministres des Affaires Etrangères d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Hanovre, de Wurtenberg, de Bade, de Mecklembourg et de Nassau prirent part aux réunions qui se prolongèrent jusqu'au 27 août. Les résolutions communiquées le 20 septembre à la diète de Francfort avaient été rapidement votées.

2. Guillaume Ier, roi de Wurtemberg (1781-1864). Il succéda en 1816 à son père Frédéric Ier (1754-1816), en faveur duquel le duché, puis électorat de Wurtemberg (1803), avait été érigé en royaume par Napoléon (1806).

vaient pas contrarier les vues du Cabinet, aux prises avec une opposition volontiers perturbatrice dont il repoussait énergiquement les attaques ; sans doute, s'il se garda de laisser paraître son sentiment, pour ne pas provoquer les reproches acharnés de ses ennemis, son silence était l'indication d'une secrète satisfaction. Cependant, notre ambassadeur, ne trouvant pas cette attitude suffisamment expressive, essaya de profiter d'un séjour du comte Capo-d'Istria à Londres pour en tirer un moyen de meilleure certitude. Le ministre russe avait tenu avec lord Castlereagh et les représentants de l'Autriche et de la Prusse des conférences répétées. M. de La Tour-Maubourg s'attacha à rechercher dans quelle mesure les préoccupations européennes avaient pu s'arrêter sur la France, il crut pouvoir demander au chef du Foreign-Office des explications[1]. La réponse dilatoire qu'il reçut lui fit éprouver une déception facile à prévoir, et M. Dessoles donna sa désapprobation formelle à une démarche évidemment trop pressante. Le ministre des Affaires Étrangères estima que, « si les conférences ne visaient pas la France, son ambassadeur ne pouvait pas demander à y être admis ; si elles étaient tenues contre nous, il fallait paraître s'en mettre peu en peine et, bien plutôt encore, faire tout, s'il était possible, pour avoir l'air de les ignorer »[2].

Le point de vue du ministre présentait évidemment une lacune, puisqu'il excluait l'utilité d'une information précise, qui ne pouvait pas, en tout état de cause, demeurer indifférente. On peut croire du reste que la portée des tendances du Cabinet français avait dû faire l'objet d'un

1. La Tour-Maubourg à Dessoles 3 septembre 1819. *Ibid.*, f° 228 ; 7 septembre, f° 238.

2. Dessoles à La Tour-Maubourg, 13 septembre 1819. *Ibid.*, f° 239.

examen, elles avaient trop vivement affecté très récemment les préoccupations russes et anglaises pour n'avoir pas été envisagées dans les entretiens du comte Capo d'Istria et de lord Castlereagh, auxquels avaient été appelés l'ambassadeur de Russie et le ministre de Prusse. Une telle vraisemblance n'est pas d'ailleurs démentie par le tour évasif de la réponse de lord Castlereagh, surpris des interrogations soudaines, et peut-être trop directes, de M. de La Tour-Maubourg.

Le ministre russe, confident de la pensée impériale, avait à Paris, au commencement de la même année, entretenu Louis XVIII des appréhensions de l'Empereur Alexandre à l'égard de l'orientation de la politique ministérielle? Il avait même suggéré au Roi, comme au président du Conseil et à M. Decazes, l'avis « d'écarter des élections les jacobins, dont l'entrée à la Chambre exciterait en Europe des craintes et des susceptibilités extrêmes[1] ». Pour rassurer Alexandre, le Roi lui avait écrit le 30 avril : « Abandonné par le duc de Richelieu, malgré tous les sacrifices que je faisais pour le conserver, et forcé d'accepter sa démission donnée trois fois en huit jours, j'ai dû composer un ministère étranger aux deux partis extrêmes, et cependant ayant la confiance publique. »

L'Empereur, dans une lettre tardive du 25 juin, après avoir invoqué « la sollicitude que, de concert avec mes alliés, j'ai voué à l'établissement d'un ordre de choses légitimement constitutionnel dans un pays dont la tranquillité est si intimement liée à celle de l'Europe », ajoutait : « J'ai partagé le regret que Votre Majesté exprime sur la retraite du duc de Richelieu, quoiqu'elle doive se

1. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, VIII-p. 71.

rappeler que j'ai été entièrement étranger au choix qu'elle a fait de lui en 1815, et qu'à Aix-la-Chapelle je n'ai cherché à le faire renoncer au projet, qu'il avait formé dès lors de quitter le ministère, que d'après le désir très pressant que Votre Majesté m'en avait elle-même témoigné... Quelles que soient, au reste, les circonstances qui ont amené ce changement, je ne cesserai de faire des vœux pour que les efforts de Votre Majesté, comme toutes les mesures qu'elle prendra, dans le but de maintenir la tranquillité de la France et d'assurer le bonheur de son peuple, soient couronnés d'un plein succès[1] ».

Les termes mêmes de la lettre fixent le point de vue de la politique russe dont les causes et le principe furent sans doute, peu de mois après, affirmés à Londres par le comte Capo d'Istria. La direction qui en résultait était donc à ce moment depuis longtemps connue à Paris : c'est à ce souvenir que lord Castlereagh, rallié à cette ligne de conduite, indiquait probablement l'opportunité de se référer quand il se dérobait aux investigations de M. de La Tour-Maubourg que M. Dessoles avait, non sans raison, jugées inopportunes. Le système d'une sorte de détachement russe dans les combinaisons de la politique intérieure des États était d'ailleurs expressément signalé dans les informations parvenues au Cabinet français, le ministre des Affaires Étrangères les faisait connaître à M. de La Tour-Maubourg lorsqu'il lui écrivait, au sujet des résolutions de Carlsbad, « qu'il savait que l'Empereur Alexandre ne les avait pas complètement approuvées, qu'il avait particulièrement accueilli le Roi de Wurtemberg, loué la constitution que ce prince venait de promulguer, et qu'il l'avait

1. *Ibid.*, p. 74 et 75.

assuré qu'il ne se mêlerait en rien des innovations que l'on voulait introduire en Allemagne [1] ».

Les restrictions que formulaient les ministres des Cours secondaires allemandes, au sujet des décisions de Carlsbad, justifiaient pleinement l'attitude de l'Empereur ; ils estimaient que leurs souverains, « en admettant la résolution présidiale, perdraient le droit le plus précieux du gouvernement ». Le baron de Saint-Just, envoyé de Saxe à Londres, déclarait « que le Roi son maître, sans se prononcer précisément contre la résolution de Carlsbad, avait cependant manifesté l'intention de se réserver, comme souverain, la connaissance des délits que les abus de la presse pouvaient occasionner et le droit de les réprimer ou de les punir [2] ». On peut encore, sans trop s'avancer, présumer que la perspective d'une impulsion dirigée en Allemagne par le prince de Metternich était de nature à ne pas attirer les encouragements de l'Empereur Alexandre en faveur d'une politique de prépondérance autrichienne, tandis qu'il entendait demeurer dans un système de réserve, relié à d'autres pensées d'avenir.

A côté de ces questions d'une si haute portée, se traitaient des affaires secondaires dont les négociations entre Paris et Londres poursuivaient depuis longtemps la solution. La convention financière du 25 avril 1818 n'avait pas encore reçu son entière application ; la liquidation des créances françaises dont elle avait reconnu le principe était en suspens. Par les stipulations du 20 novembre 1815, la France avait pris l'engagement de régler les réclamations formées contre elle par des sujets étrangers et l'ar-

1. Dessoles à La Tour-Maubourg, 4 novembre 1819. Aff. Étr. Angl., Vol. 612, f° 324

2. La Tour-Maubourg à Dessoles, 2 novembre 1819. *Ibid.*, 323

ticle 26 de cette convention avait établi la réciprocité en faveur des Français créanciers des gouvernements étrangers ; cependant leur règlement n'avait pas cessé de se heurter aux ajournements soulevés par plusieurs États, particulièrement par l'Autriche[1]. Le duc de Richelieu avait demandé à Aix-la-Chapelle une fixation de la marche à suivre pour terminer ces paiements ; sa proposition avait été acceptée et consignée au protocole du 16 novembre 1818. Afin de garantir les droits de nos nationaux, et d'opposer un acte conservatoire à des résistances peu équitables, le Cabinet français se refusa à la délivrance du dernier douzième de l'inscription de rente mise, par l'acte du 25 avril 1818, à la charge de la France ; il prévint les gouvernements retardataires que cette mesure serait maintenue, tant qu'ils n'auraient pas satisfait aux obligations qu'ils avaient souscrites.

En réponse à cette notification, M. Dessoles reçut une protestation nette ; lord Castlereagh soutenait, avec les ministres accrédités à Paris, qu'un acte postérieur ne pouvait pas arrêter l'exécution d'un paiement convenu par un traité ; qu'aucun effet rétroactif ne découlait du protocole du 18 novembre 1818 à l'encontre des clauses des traités du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815. L'ambassadeur objectant que les droits des sujets français avaient, eux aussi, la garantie d'un traité, que l'objet direct du protocole était la fixation du mode de règlement de ces droits et que l'acte du Cabinet français avait un caractère essentiellement conservatoire, le chef du Foreign-Office maintint formellement son interprétation.

1. Dessoles à La Tour-Maubourg, 29 juillet, 27 août, *Ibid.*, f° 194 ; La Tour-Maubourg à Dessolles, 27 août, f° 248 ; 12 octobre, f° 286 ; 16 octobre, f° 303.

Cependant, il ne contestait pas la droiture de nos intentions et il prenait « l'engagement de faire les plus vives instances auprès de l'Autriche pour la décider à acquitter une dette dont il reconnaissait le caractère sacré[1] ».

La suite de la négociation fut interrompue à la suite de démission du ministère Dessoles (17 novembre 1819). Par une ordonnance royale du 20 novembre, M. Decazes[2] était nommé président du Conseil en conservant le portefeuille de l'Intérieur : le baron Pasquier[3] était appelé au département des Affaires Étrangères et le général marquis de La Tour-Maubourg recevait le portefeuille de la Guerre[4]. La gestion de l'ambassade de France à Londres était de nouveau confiée au comte Georges de Caraman en qualité de chargé d'affaires. Il devait en exercer la fonction jusqu'à l'arrivée du duc Decazes, nommé plus tard ambassadeur en Angleterre (juin 1820).

1. La Tour-Maubourg à Dessoles, 16 octobre 1819, *Ibid.*, f° 303.

2. Decazes (Elie, créé comte, puis duc) 1780-1860 ; après avoir sous l'Empire occupé des postes judiciaires, fut, en 1811, conseiller à la Cour impériale ; préfet de police à la Restauration (1815) ; ministre de la police et pair de France ; ministre de l'Intérieur (1818) ; président du Conseil (1819) ; ambassadeur en Angleterre (1820) ; rappelé en 1821 ; rallié à la monarchie de Juillet ; grand référendaire de la chambre des Pairs (1834).

3. Voir note, p. 117.

4. M. de La Tour-Maubourg quitta Londres dans les premiers jours de décembre 1819.

CHAPITRE III

INTÉRIM DU COMTE GEORGES DE CARAMAN AMBASSADE DU DUC DECAZES. — NOUVEL INTÉRIM DU COMTE GEORGES DE CARAMAN 1819-1821.

1820. Le comte Georges de Caraman chargé d'affaires : l'accueil favorable des puissances au Cabinet Decazes fait place à la défiance. — Projet d'une conférence permanente chargée de décider les mesures nécessitées par l'état des affaires en France. — Opposition de lord Castlereagh ; sa lettre à lord Stewart, 14 janvier. — Répercussions sur la conférence réunie à Vienne en conformité des décisions de Carlsbad. — La situation en Allemagne. — Aggravation des événements en Espagne. — L'agitation en Angleterre, résistance de l'opinion, mesures répressives. — Mort de Georges III, 29 janvier. — Assassinat du duc de Berry, 13 février. — Le complot de Carto-Street, 23 février. — Le soulèvement s'étend en Espagne, attitude énigmatique du Cabinet anglais, réserve prudente de Louis XVIII. — Le baron Pasquier propose de présenter à l'Espagne des conseils en forme amicale, 24 avril. — Lord Castlereagh insiste pour l'abandon de toute tentative.

Instructions de Louis XVIII au duc Decazes, ambassadeur de France à Londres, 30 juin 1820. — Mémoire du baron Pasquier sur les affaires d'Espagne, 20 juillet. — Lord Castlereagh se retranche dans l'impossibilité de souscrire aux mesures proposées et expose ses vues sur l'intervention autrichienne en Italie. — Mémoire du baron Pasquier aux puissances sur la gravité de la situation en Italie. — Réunion des souverains à Troppau. — Mémoire du prince de Metternich aux cinq Cours alliées sur la situation de l'Italie. — Eloignement de la France à adhérer aux propositions autrichiennes. — Egale répugnance de lord Castlereagh à y accéder, ses vues sur l'intervention autrichienne dans le royaume de Naples ; ses critiques sur le projet de réunion, ses préférences pour une négociation directe avec l'Empereur Alexandre, sa politique à l'égard de la crise portugaise. Le Congrès est décidé, les instructions aux envoyés français.

Résolutions du Congrès de Troppau, 19 novembre. — Accueil réservé de la France, protestation de l'Angleterre. — Circulaire de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse à leurs missions à l'étranger, 30 novembre

1821. Réfutation des principes affirmés par la circulaire, dépêche de lord Castlereagh, 30 janvier 1821. — Clôture du Congrès de Laybach, 5 février. — Le duc Decazes obtient un congé, 7 mars, le comte Georges de Caraman chargé d'affaires. — Soulèvement militaire à Turin, 10 mars; lettre du duc de Calabre, prince royal de Naples, à Louis XVIII pour lui demander sa médiation, le baron Pasquier communique sa lettre aux plénipotentiaires français à Laybach et charge le comte Georges de Caraman de faire connaître à lord Castlereagh une demande de médiation du nouveau gouvernement napolitain. — Refus de lord Castlereagh de s'y associer. — Bataille de Novare, 1er avril, soumission de Turin. — Le marquis de Santa-Cruz, ambassadeur d'Espagne à Paris, demande des éclaircissements sur les vues du Cabinet des Tuileries, 7 janvier; le duc de Laval, ambassadeur de France en Espagne, chargé de faire connaître la réponse au Cabinet de Madrid. — L'Espagne fait appel aux sympathies anglaises, réponse négative de lord Castlereagh, mars: note insistante de M. de Nogueira, chargé d'affaires d'Espagne à Paris, réponse française; le baron Pasquier au comte Georges de Caraman, les notes espagnoles. — Émotion produite à la nouvelle de la mort de Napoléon connue en juillet.

Soulèvement des principautés danubiennes, mars. — Circulaire de la Russie; la Prusse et l'Autriche désavouent les révoltés, mai: ultimatum russe à la Turquie, 26 juin. — Appel du Roi d'Angleterre à la modération d'Alexandre, juillet; impressions de lord Londonderry, août. — Le baron Pasquier insiste auprès de la Porte pour une action pacifiante, août. — Note russe à la Turquie, septembre. — Lord Londonderry confiant dans l'accord des puissances, septembre. — Conférences de Hanovre, octobre. — Démission du duc de Richelieu, 14 décembre. — Cabinet Villèle, 15 décembre. — Le vicomte de Montmorency, ministre des Affaires Étrangères. — L'unité de direction de la politique française au dehors.

La composition[1], et les tendances du nouveau cabinet avaient d'abord favorablement impressionné les puissances, mais leur confiance s'affaiblit peu à peu devant la médiocre fermeté de l'action gouvernementale. Elles reprochaient au président du Conseil de favoriser, par son défaut d'autorité, le relèvement de l'esprit révolutionnaire et les dangers qui en pouvaient résulter pour l'Europe. Les quatre Cours

1. Présidence du Conseil et Intérieur, Decazes; Affaires Étrangères, Pasquier; Finances, Roy; Guerre, La Tour-Maubourg; Sceaux, de Serre; Marine, Portal.

alliées, pénétrées de la réalité de ces menaces, échangèrent bientôt leurs vues sur les moyens de les prévenir. L'Empereur Alexandre en vint à proposer l'envoi au cabinet des Tuileries d'une note pour le mettre en demeure « de pourvoir à sa propre sûreté comme à celle de l'Europe ».

Les alarmes prirent une telle consistance qu'elles conduisirent à examiner l'opportunité d'une conférence permanente, chargée de décider les mesures nécessitées par l'état des affaires en France et les changements qui pourraient suivre l'avènement jugé prochain du comte d'Artois.

De tels projets provoquèrent l'opposition décidée de lord Castlereagh ; il en exposa avec autant de justesse que de netteté, le 14 janvier 1820, les raisons à son frère, lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, dans une lettre qu'il devait communiquer au prince de Metternich. A ses yeux, des précautions d'un caractère si excessif, dangereuses pour l'héritier du trône, se trouvaient en contradiction avec l'esprit même de la constitution britannique ; elles pouvaient amener le cabinet anglais à la nécessité de fournir au Parlement des explications dont la publicité porterait un coup certain aux intérêts qu'on voulait sauvegarder ; il rappelait que les événements intérieurs de la France ne pouvaient être envisagés qu'au point de vue de la politique générale de l'Europe, non pas avant, mais après qu'ils se seraient produits ; il affirmait que le ministère n'avait jamais cherché « à exercer une influence suivie et systématique sur les conseils de Louis XVIII » ; il rappelait que « les ministres du Prince-Régent ne se faisaient pas illusion sur les fautes commises par les administrations qui s'étaient succédé dans ce pays et sur les dangers qui pourraient résulter tôt ou tard pour l'Europe de ses dissensions intérieures ; il assurait « qu'ils avaient toujours

douté de l'efficacité d'une intervention des alliés à l'effet de prévenir ce péril ». Il observait avec raison que « les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'une administration sage et stable provenaient de tout autres causes que de l'absence de bonnes intentions et des dispositions particulières des ministres du Roi. La nouveauté du régime représentatif, « les effets prolongés de la Révolution », l'organisation électorale, avaient notamment, selon lui, déterminé la situation actuelle. Il exprimait la conviction que les mesures établies en France ne pouvaient pas être abrogées ou modifiées, que « toute démarche comminatoire, toute intervention dans les querelles qui divisaient ce pays ne feraient qu'irriter au lieu de concilier ». Il déclarait nettement que l'intérêt général commandait cette politique d'attente, qu'elle s'imposait à l'Angleterre par le fait de son organisation constitutionnelle et par les nécessités où la plaçaient son long passé de rivalité à l'égard de la France. A l'appui de ces considérations, lord Castlereagh ajoutait qu'aucune stipulation des traités n'avait lié le maintien sur le trône de la branche aînée de la maison de Bourbon aux engagements conclus.

Le même jour 14 janvier, il réitérait ces développements au comte de Lieven, ambassadeur de Russie, dans une dépêche destinée à être transmise au prince de Metternich : il insistait en le prévenant qu'il regardait une telle discussion comme dangereuse à prolonger par les dissentiments qu'elle était de nature à fortifier. Il accentuait davantage encore ses avertissements en recommandant au ministre des Affaires étrangères de Prusse[1] de faire parvenir les

1. Bernstorff (Christian Gunther, comte de) (1769-1835) ministre plénipotentiaire du Danemark à Berlin (1791-1794) ; ambassadeur en Suède (1794-1797) ; ministre des Affaires Étrangères du Danemark (1797-1810), ambas-

mêmes conseils à l'Autriche et à la Russie ; il appelait d'une manière pressante son attention sur le point de ne pas perdre de vue le risque de provoquer dans le Parlement anglais des débats compromettants au sujet des questions de politique continentale.

Des observations d'une si haute portée ne devaient pas influer médiocrement sur la conférence réunie à Vienne depuis le 25 novembre précédent, en conformité des décisions de Carlsbad, dans le but de donner à l'Autriche, par une application interprétative du pacte fédéral, les moyens nécessaires pour arrêter le développement des activités révolutionnaires. Le prince de Metternich ne rencontrait d'ailleurs pas auprès des représentants des États germaniques le concours qu'il avait escompté, et la réunion se poursuivait sans qu'on connût de ses délibérations autre chose que leur prolongation. En réalité, l'objet même de la question avait perdu de son actualité par le fait du retour du calme en Allemagne. En Espagne, au contraire, la situation s'était aggravée, le soulèvement étouffé l'année précédente, à Cadix, parmi les troupes assemblées pour une expédition contre les colonies révoltées, avait de nouveau éclaté le 1er janvier ; la constitution de 1812 avait été proclamée, mais les insurgés n'avaient pas réussi à s'emparer de Cadix et ils s'étaient répandus dans l'Andalousie, où ils luttaient souvent avec succès contre la répression [1].

L'Angleterre n'était pas moins éprouvée, les passions anarchiques y avaient fait des progrès presque déconcertants. Manchester, Glascow, avaient été le théâtre de san-

sadeur à Vienne (1811-1816) ; il passa alors au service de Prusse, où il fut ministre des Affaires Étrangères de 1818 à 1832. *Allgemeine Deutsche Biographie.*

1. Voir Viel-Castel, VIII, p. 264.

glantes explosions, l'Irlande était rançonnée par les bandes qui la parcouraient ; la haine, rendue plus furieuse par la souffrance et la misère, allait à l'exaspération ; dans l'armée elle-même, quelques corps avaient donné l'exemple de la révolte, la protection naturelle de l'ordre paraissait près d'être compromise. Le Cabinet affirma sa résistance avec l'énergie la plus inflexible et il eut l'heureuse fortune de rencontrer dans la conscience nationale cette force indestructible de cohésion et de discipline qui s'est toujours dressée en Angleterre devant le danger public. Les organes de l'opposition dans la presse s'associèrent avec une ardente spontanéité à la défense des lois, le *Morning Chronicle* déclarait « qu'il était des circonstances où le maintien de la Constitution et des droits sacrés de la propriété justifiait toutes les mesures exceptionnelles ». Le Parlement, s'associant aux vigoureuses manifestations de l'opinion, vota sans retard les lois répressives de la presse et de la liberté individuelle. « L'opposition ne fut qu'un hommage à la faveur populaire à laquelle ses orateurs eussent, pour la plupart, renoncé, s'ils avaient été assurés d'entraîner la majorité[1]. » Aussi bien, « dans cette lutte du citoyen contre le prolétaire, le même sentiment avait rallié tous les esprits ; les justes et sévères répressions des comtés ne trompèrent jamais l'espoir des ministres dans les fréquentes occasions où ils furent obligés de solliciter l'application des lois pénales[2] ».

A l'heure même où la lutte était le plus intense en Angleterre, la maison royale était frappée par des deuils rapides. Le duc de Kent venait à peine de succomber que

1. Caraman à Pasquier, 7 janvier 1820, *Aff. Étr. Angl.*, V, 613, f° 7.
2. *Id.*, 7 avril 1820, *ibid.*, f° 105.

le roi Georges III[1] mourait à Windsor le 29 janvier. Son successeur Georges IV était presque aussitôt atteint d'une maladie grave, et on put croire pendant quelques jours qu'il allait être, à son tour, emporté dans la tombe. Le changement de règne, survenant au milieu des violentes agitations intestines, n'était pas sans atteindre le prestige de la couronne, « le respect profond que l'on portait au vénérable monarque dont le nom exerçait une sorte de puissance religieuse avait servi à conjurer bien des orages et sa mort laissait le nouveau Roi plus immédiatement en butte à l'animadversion de la populace »[2]. La position de la nouvelle Reine ajoutait aux complications du moment, le peuple avait embrassé sa cause dans ses différends avec le Roi ; aussi la surexcitation générale atteignait-elle un degré de singulière acuité lorsqu'éclatèrent la rupture des négociations entre les deux époux et l'annonce de la prochaine arrivée de la princesse en Angleterre pour réclamer ses droits au partage du trône. Placé entre les intérêts publics et la volonté du Roi résolu à poursuivre le divorce, menacé par une partie de l'opposition prête à soutenir le dessein royal, le Cabinet était exposé aux chances d'une défaite qui viendrait aggraver les difficultés de la situation générale[3].

Au milieu de ces conjonctures, Louis XVIII avait décidé de confier au duc de Richelieu la mission de porter à Georges IV ses félicitations et ses vœux à l'occasion de son accession à la couronne et l'opinion anglaise avait manifesté sa vive approbation pour le choix de l'ancien président

1. Georges III, roi d'Angleterre (1738-1820) avait succédé en 1760 à Georges II, son grand-père, il tomba en démence en 1810.

2. Caraman à Pasquier, 28 janvier, *ibid.*, f° 23 ; 30 janvier, f° 25 ; 1er février, f° 29.

3. *Id.*, 30 janvier, *ibid.*, f° 25 ; 15 février, f° 45.

du Conseil[1], lorsque la mort tragique du duc de Berry[2] vint arrêter le projet du Roi[3]. L'effroi, l'indignation, la douleur suggérèrent toutes les recherches et toutes les suppositions afin de découvrir la cause du crime ; les passions dénoncèrent les responsabilités, mais nulle démonstration positive ne put à cet égard être établie.

On avait cru un moment que le coup avait pu être préparé par une organisation révolutionnaire anglaise que venait de révéler à Londres le complot de *Cato-Street*. Le 23 février, lord Harrowby, président du Conseil, recevant à dîner tous ses collègues, un groupe anarchiste s'était posté pour se précipiter dans l'hôtel et massacrer les ministres. Déjà les bandes étaient assemblées, les rôles étaient distribués. Thistlewood, chef du complot, devait frapper le duc de Wellington, le boucher Jugs était l'assassin désigné de lord Castlereagh, lorsque la police appela les troupes ; Thistlewood et cinq de ses complices, près de s'élancer dans la demeure de lord Harrowby, étaient arrêtés, pendant que la foule ameutée disparaissait promptement sous la protection des ombres de la nuit[4]. Le baron Pasquier crut à l'existence de quelque lien entre les auteurs de cette féroce tentative et le meurtrier du duc de Berry, mais l'instruction judiciaire ne releva aucun indice qui pût justifier le soupçon d'une com-

1. *Id.*, 11 février 1820, *ibid.*, f° 43.

2. Charles-Ferdinand, duc de Berry (1778-1820) 2e fils du comte d'Artois, Charles X ; assassiné le 13 février 1820 par Louvel ; de son mariage avec Caroline, princesse de Naples, il laissa une fille Louise, duchesse de Parme (1819-1864) et un fils posthume, le duc de Bordeaux, qui porta plus tard le titre de comte de Chambord (1820-1883).

3. Pasquier à Caraman, 21 février 1820, *ibid.*, f° 53.

4. Par les révélations on crut acquérir la certitude qu'au mois de décembre 1819, les mêmes hommes s'étaient trouvés en armes aux abords de l'ambassade d'Espagne, le soir d'une fête donnée par le duc de San-Carlos à l'occasion du mariage de Ferdinand VII.

plicité qui pesa un instant sur les coupables exécutés à Newgate le 1er mai [1].

Il est des événements qui ont leur principe dans l'évolution et la contagion des ambiances générales : courants propagés, troubles répandus, causes directes qui se dissimulent trop souvent aux investigations contemporaines pour apparaître tardivement dans les enquêtes de l'histoire. L'Europe traversait alors une de ces crises auxquelles, à un moment donné, participent les esprits déjà inconsciemment préparés. Le système impérial brisé, il semblait que les échos européens répétaient encore les menaces qu'il avait longtemps fait taire ; leurs bruits descendaient jusque dans les profondeurs sociales : ils exaltaient les uns, irritaient les autres et contribuaient à faire éclore toutes les conceptions, même les plus criminelles. L'Angleterre avait regardé ses barrières maritimes comme une défense impénétrable, et voilà que les vagues de la mer jetaient sur ses rives ces vents hostiles qu'elle avait cru contenir ou diriger à son gré. Si la générosité a ses déceptions, la politique exclusivement personnelle rencontre aussi ses expiations : leur ennemie commune n'est autre que l'imprévoyance.

En Espagne, le soulèvement de Cadix s'était étendu avec un succès jugé d'abord improbable ; il avait réussi à se saisir de la place ; les exilés espagnols à Londres étaient accourus ; Mina [2], alors réfugié en France, les avait rejoints, leur apportant le secours de capitaux importants, remis,

1. Caraman à Pasquier, 24 février, *ibid.*, fo 56 ; 3 mars, fo 71.

2. Mina (don Francesco Espozy) 1781-1836 ; après avoir vaillamment combattu contre Napoléon en Espagne à partir de 1809, il quitta son pays en 1814, mécontent de l'accueil de Ferdinand VII ; rentra en 1820, se mit au service des insurgés, fit la campagne de 1823 contre l'armée française, puis se retira en Angleterre, revint en 1834 et combattit avec les constitutionnels.

affirmait le duc de San-Carlos [1], par des banques françaises. Ferdinand VII était peu après contraint de rappeler son ambassadeur en Angleterre, et de le remplacer par le duc de Frias [2] « un des seigneurs qui avaient embrassé avec le plus de chaleur la cause constitutionnelle et qui, durant le cours de sa mission, ne paraît s'être fait connaître à Londres que par ses opinions exaltées et par ses ridicules [3] ». L'événement avait profondément ému l'Angleterre. M. Pasquier pressait M. de Caraman de le renseigner sur les résolutions qu'il pouvait susciter, « mais lord Castlereagh, tout en faisant profession d'en reconnaître la gravité et d'en pressentir les conséquences, se renfermait dans un imperturbable silence sur les mesures que le gouvernement croirait adopter » [4].

A défaut d'informations plus positives, on ne pouvait pas oublier le blâme, constant depuis 1814, du Cabinet et de l'opinion à l'égard du système gouvernemental du Roi d'Espagne ; notre chargé d'affaires faisait remarquer que le sentiment intime anglais n'éprouvait « aucun regret d'un état de choses entravant l'essor que la nation espagnole avait pu prendre pendant la dernière guerre, comme devant l'empêcher de reprendre un rang en Europe et de gêner l'influence que l'Angleterre exerçait dans les événements du Nouveau-Monde » [5]. M. de Caraman devait d'ailleurs être confirmé dans ce point de vue par des observations succes-

1. San-Carlos (José-Miguel de Carvajal, duc de) 1771-1828 ; successivement ambassadeur à Paris, puis à Londres (Œttinger, moniteur des dates).

2. Frias (le duc de), ambassadeur d'Espagne à Londres en 1820 (Table du Moniteur).

3. Caraman à Pasquier, 8 février 1820, *ibid.*, f° 39 ; 21, 31 mars ; 21 mars, f° 90 ; 31 mars f° 97.

4. Pasquier à Caraman, 24 mars, *ibid.*, f° 116.

5. Caraman à Pasquier, 21 mars, *ibid.*, f° 86.

sivement recueillies ; il les résumait en écrivant que « la Révolution d'Espagne serait jugée et appréciée à Londres sous le rapport de sa liaison avec la question américaine ». Le Cabinet ne pouvait pas ne pas tenir compte que « les nombreuses exportations faites à Buenos-Ayres en 1817 lui avaient valu la cessation des troubles dans les districts manufacturiers ». Cette conviction dictait d'ailleurs à la presse les sentiments de satisfaction qu'elle ne cessa pas d'exprimer à l'égard de l'émancipation espagnole [1].

Le Cabinet des Tuileries était, pour d'autres raisons, obligé de garder l'expectative ; il devait, avant tout, éviter le risque de froisser les susceptibilités de la nation espagnole. Ce motif décida Louis XVIII à abandonner le projet d'envoyer à Madrid une mission extraordinaire, pour laquelle il avait déjà désigné le marquis de La Tour du Pin, son ministre à la Haye [2], « afin de connaître les intentions de Ferdinand VII et de lui porter un témoignage de l'intérêt et du dévouement du Roi de France [3] ».

M. Pasquier eut la pensée qu'une attitude de réserve serait encore ménagée en proposant à Louis XVIII d'exercer, après la réunion des Cortès, une influence toute morale sur la situation de l'Espagne, en forme amicale, exclusive de toute apparence d'ingérence [4]. M. de Caraman, chargé de sonder lord Castlereagh, le trouva peu disposé à concourir à une telle action, bien qu'il l'eût présentée comme émanant de sa propre initiative. Le ministre, tout en recon-

1. Caraman à Pasquier, 28 avril, *ibid.*, f° 121.

2. La Tour du Pin Gouvernet (marquis de), né en 1759, ministre à la Haye, 9 juillet (1814), ministre plénipotentiaire *ad interim* à Vienne (1814-1815), ambassadeur à Turin (19 juillet 1820) ; démissionnaire (août 1830).

3. Pasquier à Caraman, 23 mars, *ibid.*, f° 121.

4. Pasquier à Caraman, 24 avril, *ibid.*, f° 116.

naissant l'intérêt particulier de la France dans la question espagnole, insista sur l'unanimité de ses informations à l'égard du danger que toute intervention étrangère ferait courir au Roi Ferdinand : « c'est pour cette raison, indiquait-il, que nous avons vu avec plaisir le Roi de France renoncer à l'idée d'envoyer à Madrid une mission spéciale. Notre rôle à tous ne peut, en ce moment, que se réduire à un rôle d'observation ; peut-être les circonstances permettront-elles plus tard d'en adopter un moins passif. C'est alors qu'il sera nécessaire, particulièrement entre la France et l'Angleterre, de s'entendre franchement sur la marche à suivre à l'égard de l'Espagne, et je me propose, sous peu de terme, de faire à ce sujet au gouvernement français des communications qui, je l'espère, cadreront avec ses vues [1] ».

*
* *

Quel était le fond de la pensée britannique, quel but poursuivait sa politique ?

Il semble que ces deux objets soient pénétrés et définis avec une égale sagacité par les instructions de Louis XVIII au duc Decazes, à la veille de son départ pour Londres : « L'Angleterre, dont la politique constante est d'accroître sans cesse sa domination commerciale et de la rendre, autant qu'elle le peut, exclusive, aperçoit déjà de nouveaux avantages à recueillir d'un bouleversement qui n'offre à l'Espagne et à presque tous les autres États que des chances plus ou moins effrayantes. » La situation de la Grande-Bretagne était en quelque sorte privilégiée, comme « le seul État du monde qui, par ses forces maritimes, ses-

1. Caraman à Pasquier, 12 mai, *ibid.*, f° 136.

richesses, son influence étendue, puisse espérer de diriger, en partie, le mouvement qui tend à changer le système colonial des Européens, » tandis que « les autres nations n'ont pas le choix du résultat et que leur politique est, en quelque sorte, livrée au hasard ».

Le souci de réserver ces avantages avait excité dans le ministère anglais « une susceptibilité extrême sur toutes les démarches qui peuvent lui faire croire qu'elles voudraient s'immiscer, d'une manière quelconque, dans les affaires de ce pays ». Le projet de la mission spéciale du marquis de La Tour du Pin à Madrid avait soulevé une émotion si vive que « peu s'en est fallu que les intentions bienveillantes du Roi, présentées sous un faux jour par les agents britanniques, n'amenassent des discussions sérieuses entre les gouvernements de France et d'Espagne ».

Les intentions anglaises se révélèrent avec une netteté plus significative dans une dépêche de lord Castlereagh, en réponse à une communication russe. L'Empereur Alexandre, à la suite du coup de force militaire qui avait imposé à Ferdinand VII la constitution de 1812, avait proposé d'examiner l'opportunité « pour les puissances alliées d'intervenir dans les affaires d'Espagne ; il paraissait croire que la manifestation, par une démarche quelconque, d'un accord unanime de sentiments et de vues, de la part des cinq grandes puissances de l'Europe, aurait un effet salutaire et empêcherait l'Espagne de se livrer à des excès révolutionnaires qui pourraient mettre en danger la paix générale ».

La proposition impériale rencontra à Londres une opposition singulièrement résolue, elle donna lieu, non pas seulement à une réponse du ministère anglais au cabinet

russe, mais à un mémoire aux quatre Cours alliées. Lord Castlereagh développait nettement des principes et des vues également absolus : « tant que l'Espagne ne menacera pas les autres puissances, celles-ci n'ont aucun droit de se mêler de ses affaires intérieures ». La défense était expresse, elle était suivie d'explications sur les précédents contraires : au temps où les désordres révolutionnaires en France avaient appelé l'intervention étrangère, « ces dangers seuls avaient légitimé les mesures prises contre elle »; et, par une manière de conclusion menaçante, le mémoire affirmait qu'un seul cas pourrait justifier une intervention des alliés : « celui où cette puissance attaquerait d'une manière quelconque l'indépendance du Portugal et tenterait par là de changer l'état de possession établi aujourd'hui en Europe et garanti par les traités auxquels toutes les puissances ont pris part ».

Quand le mémoire parvenait aux gouvernements alliés, ils recevaient une nouvelle note russe provoquée par les communications du ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg. Sous l'impression du mécontentement qu'il en avait ressenti, l'Empereur Alexandre exprimait un blâme formel à l'égard de la révolution qui s'était imposée dans la péninsule et des documents que l'envoyé de Ferdinand VII avait remis à son ministre des Affaires Étrangères. Il déclarait la nécessité pour les puissances de condamner expressément « les moyens révolutionnaires qui ont donné à l'Espagne des institutions nouvelles » ; il invoquait « l'union contractée par les souverains alliés à Aix-la-Chapelle... l'obligation de combattre les principes révolutionnaires quelque part qu'ils se montrent » ; il réclamait « une déclaration uniforme des principales puissances de l'Europe, dans laquelle on rappellerait au gou-

vernement espagnol les principes qui forment la base de leur union et qui doivent servir de règle à leur conduite ».

Divergence radicale entre la Russie et l'Angleterre ; nécessité d'en combattre les conséquences; précipitation inopportune du langage de l'Empereur Alexandre qui envisage les conséquences sociales de la révolution espagnole dont l'Angleterre ne tient compte qu'au point de vue politique et sous le rapport des destinées des colonies espagnoles et portugaises, tels étaient les éléments sur lesquels Louis XVIII appelait avec insistance l'attention du duc Decazes. Le cabinet anglais opposait une résistance égale à une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne et dans celles de ses colonies américaines. La révolte contre la métropole n'attire-t-elle pas au commerce britannique des profits dont seul il a l'avantage ? C'est tout le secret de la conduite anglaise.

Le même souci l'avait dirigée quand la révolution espagnole avait suspendu les contestations entre les gouvernements de Madrid et de Rio-de-Janeiro, au sujet de la possession de la rive orientale du fleuve de La Plata : le cabinet anglais avait rappelé la flotte envoyée dans ces parages, il avait insisté auprès du Roi de Portugal[1] pour le décider à rentrer en Europe, ou à confier à un de ses fils le gouvernement de Lisbonne, afin de conjurer l'éventualité d'une réunion violente du Portugal à l'Espagne. Il avait appuyé cet avertissement par l'envoi à Rio du maréchal Be-

1. Jean VI, roi de Portugal en 1816, régent depuis 1792, était resté au Brésil à la paix générale (1815), rentra à Lisbonne en 1820 et accepta la constitution des Cortès. En son absence, le Brésil proclama son indépendance en déférant la couronne impériale à don Pedro, fils de Jean VI. Il mourut en 1826.

2. Beresford (William Carr, vicomte), 1768-1854 ; après avoir fait la campagne de 1808 en Espagne, il fut, en 1809, nommé généralissime des troupes portugaises avec le grade de maréchal, prit part à toutes les opérations

resford[2], chargé de faire connaître « que l'Angleterre, en garantissant l'intégrité de la monarchie portugaise, a dû compter que le gouvernement portugais remplirait l'obligation naturelle de se défendre soi-même » ; il devait déclarer, au nom de ses alliés, que, faute par le Roi de Portugal de pourvoir à cette protection, « ils ne seraient plus responsables des événements et se regarderaient comme dégagés par cette conduite seule de tous leurs engagements ».

L'Angleterre ayant toujours considéré la situation de l'Espagne au point de vue de ses propres visées coloniales, on était fondé à se demander si la réserve où elle s'était tenue, à l'égard de la négociation entre le cabinet de Madrid et le gouvernement des États-Unis sur la cession des Florides, ne cachait pas quelque arrière-pensée : méditait-elle de réclamer des cessions territoriales en compensation des indemnités qu'elle était, d'après les traités, en droit de réclamer à l'Espagne ? Malgré les indices qui pouvaient faire soupçonner ce dessein, Louis XVIII avait conseillé à Ferdinand VII de s'entendre avec le cabinet américain sur la cession des Florides, il n'avait pas dissimulé au Roi d'Espagne sa conviction que, de gré ou de force, les États-Unis étaient résolus à prendre possession de ces territoires ; dès lors il y avait lieu de poursuivre une entente en vue de préserver la paix.

Dans ses prévisions, le cabinet des Tuileries regardait

qui eurent lieu dans la Péninsule jusqu'en 1814. Après un court séjour en Angleterre, il retourna en Portugal en 1815 pour y reprendre le commandement de l'armée. Il se rendit, en 1820, à Rio de Janeiro, où résidait encore le roi de Portugal, pour réclamer le paiement de la solde de son armée. A son retour à Lisbonne, il trouva la révolution proclamée et on ne lui permit pas de débarquer. Rentré définitivement en Angleterre, il fut nommé, en 1822, lieutenant général, créé vicomte (1823), reçut le grade de général au titre anglais (1825), grand maître de l'artillerie de 1828 à 1830, ensuite gouverneur de Jersey (*D. of N. Biog.*).

que la paix générale pouvait recevoir un coup dangereux par un conflit anglo-américain ; le traité de Gand conclu entre ces deux puissances en 1815[1], à la veille d'une grande guerre continentale, ne paraissait pas avoir établi un état définitif entre l'Angleterre et « le seul État qui puisse un jour lutter contre le génie maritime de la Grande-Bretagne ». En face de ce danger du côté de l'Atlantique, une autre rivalité présentait des périls. En Europe, l'Angleterre croyait n'avoir à craindre qu'une seule puissance, la Russie. Le cabinet anglais ne faisait pas doute qu'au jour favorable l'Empire slave romprait son alliance avec les grandes Cours pour étendre davantage encore ses immenses possessions. Cette conviction avait rapproché l'Angleterre de l'Autriche et de la Prusse, plus directement menacées qu'aucun État par les aspirations de leur puissant voisin ; de communs intérêts avaient donné à leurs rapports un caractère plus intime et à leurs échanges plus d'activité ; les chancelleries observaient avec une soucieuse curiosité ces mouvements capables de conduire à quelque alliance secrète. La France en éprouvait une inquiétude d'autant plus justifiée que ses intérêts ne paraissaient pas déterminer encore clairement de quel côté il lui importait de donner son concours.

Aux affaires qui appelaient, comme nous venons de l'exposer, d'une manière si pressante l'observation, la réflexion et l'action de la diplomatie française, se joignait la question d'un traité de commerce. Si l'acte du 30 mai 1814 en avait prévu l'éventualité, on était, de part et d'autre, resté dans l'expectative, avec le sentiment que le moment n'était pas encore venu de régler, par un accord

1. Traité de Gand (1815), entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il avait rétabli l'état de paix entre ces deux puissances.

réciproque, les relations commerciales. L'opinion publique en France eût d'ailleurs difficilement accepté d'en reconnaître l'utilité. Le Cabinet des Tuileries était persuadé de la résistance que toute tentative dans cette voie devait rencontrer auprès du pays ; le gouvernement anglais, exactement informé, n'estimait pas qu'il y eût lieu d'aborder un terrain si défavorablement préparé. Néanmoins, on sentait que cette situation ne pouvait pas demeurer indéfinie et le duc Decazes était invité à « suivre avec soin les progrès de l'opinion publique sur ce point et d'en informer le gouvernement du Roi, de manière à ce qu'il puisse prendre un parti bien mûrement réfléchi [1] ».

1. Mémoire, pour servir d'instructions à M. le duc Decazes, ambassadeur du Roi près S. M. Britannique, 30 juin 1820. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 613, f° 239 et suivants. Les instructions traitent encore de questions dont nous avons déjà consigné les différentes phases ; nous nous bornerons donc à rappeler que l'abolition de la traite des Nègres n'avait pas encore reçu sa réglementation définitive, la politique anglaise ayant constamment entravé la négociation par sa ténacité à réclamer le droit de visite repoussé par les puissances. La France avait proposé de combattre la traite des Nègres non plus seulement dans l'opération des transports, mais sur les lieux où se consommaient l'achat et la vente. Mais l'Angleterre avait, pour retarder la solution, l'intérêt de ménager le Portugal, qui seul refusait de souscrire à l'abolition de la traite ; elle était également embarrassée par la proposition brésilienne contenant l'offre de renoncer à la traite, moyennant renonciation, par la Grande-Bretagne, au traité qu'elle avait imposé au Portugal en 1810. Ce traité, dont l'expiration n'arrivait qu'en 1825, stipulant des privilèges exorbitants en faveur du commerce anglais, paralysait la vie économique du Portugal. Au moment où le duc Decazes recevait ses instructions, les conférences de Londres pour l'abolition de la traite étaient suspendues depuis plus d'un an.

Le même document contient des directions au sujet du droit de pêche de la France sur les côtes de Terre-Neuve, concédé par le traité de 1783, et implicitement confirmé par les traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815. Par une convention du 20 octobre 1818, l'Angleterre avait concédé aux États-Unis, « en commun avec les sujets de S. M. B., la liberté de pêcher du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte de Terre-Neuve qui s'étend du cap Raye jusqu'aux îles du Rameau sur les côtes occidentales et septentrionales, depuis ledit cap Raye jusqu'aux îles de Guirpon. Art. 1 ». Or le traité de 1783 avait réservé à la pêche française une partie importante des côtes où la convention du 20 novembre 1815 reconnaissait le même droit aux Américains. L'Angleterre ne pouvant leur accorder ce privilège que là où elle pouvait elle-même l'exercer, il impor-

*
* *

De l'exposition des faits qui précèdent nous voyons ressortir dans un relief évident la situation des questions espagnoles par rapport à la politique anglaise et la connexité qui rattachait les intérêts et les vues britanniques aux événements de la péninsule. Ces intérêts et ces vues avaient un fondement capital : la préservation et l'extension de son commerce, c'est-à-dire la sauvegarde des conditions vitales de sa puissance au dehors et de son existence intérieure. Ainsi s'expliquent une défense souvent âpre pour conserver les positions conquises et les efforts irréductibles pour acquérir des points d'appui nouveaux. Ils ont été souvent taxés d'égoïsme, mais le négoce n'est point affaire de générosité, il ne prospère pas par le sentiment, et les calculs du comptoir ne se nourrissent pas de conceptions philosophiques. La politique extérieure n'est-elle pas d'ailleurs, sous bien des aspects, une sorte de négoce qui demande à être toujours alimenté et soutenu ? Il semble qu'elle en ait depuis quelque temps davantage affecté la forme et plus passionnément poursuivi le

tait d'établir « si notre droit de pêche est exclusif à son égard ». Les traités d'Utrecht et de Versailles, qui avaient été à cet égard la base du traité de 1783, autant que d'autres documents officiels, n'autorisaient pas à soutenir notre droit exclusif que l'Angleterre avait refusé de consacrer par le traité de 1783. Cependant le ministère anglais avait, dans la pratique, admis l'interprétation française et reconnu que les pêcheurs anglais ne pouvaient pas pêcher dans les parties réservées aux pêcheurs français. D'autre part, au commencement de la guerre de l'Indépendance, et par son premier traité avec les États-Unis (1778), la France avait imposé aux Amécains la défense de pêcher dans les parties de Terre-Neuve affectées à la pêche française. Mais le traité de 1802 avait abrogé les dispositions du traité de 1778. Dans l'état actuel du différend, les instructions prévoyaient, au cas où les représentations récemment formulées à Washington viendraient à être rejetées, l'opportunité de reprendre la négociation à Londres. Elles ajournaient à ce moment les dispositions à arrêter.

but. Elle s'est jetée dans les voies où l'Angleterre avait depuis longtemps précédé les nations en portant son pavillon jusqu'aux extrémités du monde. Durant des siècles, on s'est battu pour la possession des riches territoires : on a appris, depuis lors, à tenir la richesse sans s'emparer des territoires.

* * *

Il est facile de pressentir quel accueil pouvait, dans de telles conditions, rencontrer auprès de lord Castlereagh les pensées d'une intervention en Espagne, quelle qu'en pût être la forme. Les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin ayant fait connaître à Paris leur opinion sur la conduite à observer dans la péninsule par les cinq puissances dont le congrès d'Aix-la-Chapelle avait cimenté l'alliance, M. Pasquier répondit par un mémoire où étaient discutées trois éventualités[1] : 1° les affaires d'Espagne devaient-elles donner lieu à l'intervention actuelle des cinq Cours ; 2° quelle devait être, en cas d'affirmative, la nature de cette intervention ; 3° dans le cas de la négative, quelle conduite devait-on tenir, si les événements devenaient plus graves ?

Sur le premier point, le refus formel répondait aux vues de tous les alliés ; mais le ministre croyait néamoins possible de fixer à leurs ambassadeurs un langage tel que l'accord des puissances et leur coopération à des mesures éventuelles se trouveraient nettement déclarés. Si cette apparence de démarche collective paraissait excéder l'op-

1. Pasquier à Decazes, 20 juillet, *ibid.*, f° 352.

portunité actuelle, il resterait encore le moyen d'une action individuelle et séparée des ambassadeurs « pour rappeler les grands principes d'ordre social qui n'excluent pas les institutions intérieures qu'une nation peut réclamer et obtenir, mais qui entrent, comme éléments indispensables de repos et de sécurité, dans le système général de l'Europe ». Enfin, si l'Espagne venait à être dominée par les factions révolutionnaires, le mémoire annonçait que « les puissances ne pourraient pas se dispenser de témoigner hautement leur improbation et les suites qu'elles auraient à donner à cette démarche ».

En remettant ce document à lord Castlereagh, le duc Decazes rencontrait, depuis sa récente arrivée, la première occasion de discuter à fond avec le ministre anglais tout ce qui touchait aux événements espagnols et napolitains. Le chef du Foreing-Office approuvait les principes énoncés par M. Pasquier, mais il se retranchait dans une impossibilité de souscrire aux mesures proposées. Au sujet d'une communauté dans le langage à prescrire aux ambassadeurs et d'une action à exercer par eux sur le Cabinet espagnol et sur les Cortès, il faisait remarquer : « qu'une telle détermination serait la reconnaissance d'un droit qu'aucune puissance ne pouvait prétendre sur les autres sans le donner sur elle-même, celui de s'immiscer directement ou indirectement dans l'administration intérieure des autres pays ». Et, après avoir développé avec force ces considérations, il ne craignait pas de les appuyer, en disant « que, dans son opinion, un état de choses semblable établi en France pendant l'occupation lui avait paru être une de nos plus grandes difficultés et un des plus grands obstacles au rétablissement d'un ordre de choses indépendant et stable ». Faisant peut-être allusion à cette récente

expérience, il remarquait, « qu'en fait, de telles instructions seraient au-dessus de la portée des membres du corps diplomatique de Madrid, qu'on devait craindre qu'elles ne fussent pas remplies avec l'habileté et la mesure indispensables et qu'elles ne contrariassent complètement le but qu'on se proposerait ». Puis, reprenant un thème qu'il avait expliqué peu de semaines auparavant à M. de Caraman, le ministre affirma, dans les termes les plus positifs, que les alliés ne pourraient rompre les relations diplomatiques avec Madrid qu'au cas de deux éventualités : « une agression de l'Espagne contre le Portugal, dont la Grande-Bretagne avait garanti les possessions ; les mesures, de la part des Cortès ou de tous autres, par lesquelles la vie du Roi serait menacée ; que, pour toutes les autres circonstances qui pourraient survenir et nécessiter un parti semblable, elles ne pourraient être bien appréciées que par les Cabinets eux-mêmes, qu'il était impossible de les abandonner au jugement des agents diplomatiques..., que cela serait particulièrement impossible au ministère anglais, qui ne pourrait jamais justifier devant la Chambre une telle nature et une telle étendue de pouvoirs ».

L'ambassadeur demanda aussitôt à lord Castlereagh si la proclamation d'une république ou le renversement de la dynastie ne lui paraissaient pas devoir également décider une intervention des puissances : le ministre lui fit entendre cette déclaration digne d'un vétéran autorisé des campagnes diplomatiques : « dans une telle occurrence, il n'y avait pas un agent diplomatique qui pût prendre sur lui de reconnaître le nouveau gouvernement et qui ne cessât sur-le-champ ses relations, lorsque l'autorité du souverain près lequel il était accrédité cessait elle-même.

et n'attendît, pour les reprendre, des instructions de son gouvernement[1] ».

Bien différente était la doctrine de lord Castlereagh au sujet d'une intervention de l'Autriche en Italie, à la suite de la révolution napolitaine. L'état politique de l'Europe se trouvant à ses yeux menacé par les progrès de l'insurrection, « il avait déclaré hautement qu'il reconnaissait à l'Autriche, menacée dans ses possessions, le droit d'employer, pour se garantir de la contagion révolutionnaire, telle intervention qu'elle jugerait convenable, en donnant aux puissances européennes les garanties qu'elles étaient en droit d'exiger pour le maintien de l'*Uti possidetis*[2] ». « Les raisons de cette politique se dégagent avec force des instructions confidentielles envoyées sur le même objet par lord Castlereagh à lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à Vienne : « Nous désirons laisser à l'Autriche toute sa liberté d'action, mais nous réclamons aussi la nôtre. Il est dans l'intérêt de l'Autriche que nous gardions cette position : elle nous permettra, dans le Parlement, de considérer et, par conséquent, de respecter les mesures qu'elle prendra comme des actes d'un gouvernement indépendant, doctrine que nous ne pourrions soutenir si nous y participions[3]. »

Ce langage n'exprimait pas toutes les vues anglaises, elles comportaient en réalité le dessein de prêter, sous une forme de désintéressement, un concours et un appui aux intérêts autrichiens en Italie : elles se présentaient ainsi dans une apparence qui devait séduire l'esprit de l'ambas-

1. Decazes à Pasquier, 11 août, *ibid.*, f° 375.

2. Decazes à Pasquier, 11 août, *ibid.*, f° 375 : 15 septembre, f° 407, 14 septembre, f° 395 ; 13 septembre, f° 400 ; 15 septembre, f° 407.

3. Viel Castel, *Restauration*, IX, p. 182.

sadeur de France et assurer à lord Castlereagh les bénéfices d'une position dont il sut, dans la suite, tirer les plus utiles profits.

Avant qu'il ne connût officiellement les dispositions de lord Castlereagh, Louis XVIII en avait pressenti le danger. Dès le commencement d'août, le Roi avait prescrit à M. Pasquier l'envoi aux puissances alliées d'un mémoire destiné à les éclairer sur la gravité des événements survenus en Italie et les menaces qu'ils dirigeaient contre l'ordre social européen. Le mémoire s'inspirait « de la nécessité d'un concert préalable propre à légitimer ce qu'une puissance en particulier pourrait exécuter » ; il formulait « la proposition d'une nouvelle réunion des souverains pour peser ces graves intérêts[1] ». L'Empereur d'Autriche[2], sous une incitation d'origine vraisemblablement anglaise, avait, presqu'au même moment, invité l'Empereur Alexandre à se rendre à Pesth pour assister à des revues. Le motif officiel devait ainsi couvrir une rencontre dont le but réel était de fixer la modalité d'une intervention armée de l'Autriche en Italie. Empêché par l'ouverture de la diète de Varsovie de se rendre en Hongrie, l'Empereur de Russie proposa de fixer au commencement d'octobre une rencontre à Troppau, près des frontières de la Silésie[3]. Le souverain russe, déjà acquis aux désirs de l'Autriche, la pressait d'engager les opérations et de préparer l'adhésion des autres puissances alliées. Il lui

1. Pasquier à Decazes, 10 août, *ibid.*, f° 371.

2. François Ier (1768-1835), avait succédé en 1792 à son père Léopold II comme empereur d'Allemagne, sous le nom de François II, qu'il quitta en 1806 pour prendre le titre de François Ier, empereur d'Autriche, à la suite des pertes et des revers que Napoléon lui fit subir pendant la campagne de 1805.

3. Pasquier à Decazes, 4 septembre, *ibid.*, f° 381.

conseillait de faire parvenir à ces puissances la proposition d'ouvrir à Vienne des conférences entre les ministres qui y étaient accrédités. Dans sa pensée, ces conférences devaient avoir pour objet un travail préparatoire et les souverains renouvelleraient à Troppau les réunions d'Aix-la-Chapelle. Mais le prince de Metternich visait à constituer à Vienne le centre des négociations dont il méditait de s'attribuer une direction sans contrôle.

Le chancelier autrichien, poursuivant son but, adressa par l'intermédiaire du baron de Vincent[1], au Cabinet des Tuileries, en même temps qu'aux autres puissances alliées, un mémoire dont la conclusion se formulait dans les cinq articles suivants :

« 1° Prendre réciproquement l'engagement de regarder le royaume de Naples comme placé dans un état de révolte contre son souverain légitime ;

2° Régler leur langage et leur conduite en conséquence de cette prémisse ; ne point regarder les actes du Roi de Naples, depuis le 6 juillet 1820, comme étant émanés de sa libre et pleine volonté ; en conséquence, ne recevoir de la part du nouveau gouvernement ni envoyé, ni ambassadeur, et ne point entrer en explication avec lui sans s'être concerté préalablement avec les alliés ;

3° Charger les envoyés près des Cours étrangères de se prononcer uniformément dans l'esprit et dans le sens d'une identité parfaite de sentiments sur la révolution qui avait bouleversé la monarchie des Deux-Siciles ;

4° Charger sans retard leurs ambassadeurs près S. M.

1. Charles (baron de Vincent) 1757-1834 : issu d'une famille de Lorraine ; entré en 1776 au service militaire de l'Autriche, il parvint, après des services distingués, au grade de général de cavalerie (1815) ; ambassadeur à Paris de 1815 à 1825.

Impériale de pleins pouvoirs pour former, conjointement avec le Cabinet autrichien, un point central d'informations, d'explications et d'entente ;

5° Charger ces mêmes représentants des Cours respectives de déposer dans ce centre commun leurs déterminations sur cette ouverture et d'y présenter leurs vues sur les mesures subséquentes, toujours en rapport néanmoins à l'objet consacré au centre d'union morale »[1].

Ce programme se présentait sous la forme du langage diffus, nuageux, à la fois vague et pressant, où se complaisait naguère la chancellerie du Saint-Empire, quand l'Empereur requérait les princes allemands : *point central d'informations... centre d'union morale*, n'étaient-ce pas des appâts dont on pouvait sans défiance s'approcher pour les goûter sans danger? M. Pasquier y discerne promptement, de la part du prince de Metternich, la pensée d'esquiver tout concert préalable. Le duc Decazes, se souvenant peut-être du conseil formulé par le prince de Talleyrand : « contenir l'Autriche en Italie », ne cacha pas à lord Castlereagh l'éloignement de la France à entrer dans une telle combinaison. Il ne lui fut pas difficile de tomber en accord avec le chef du Foreign-Office sur le caractère de propositions en réalité aussi exclusives que mal engageantes. Lord Castlereagh suivait d'autres pensées, et il n'avait pas caché à l'ambassadeur que l'intervention armée de l'Autriche à Naples, arrêtée en principe, « ne pouvait qu'avoir l'assentiment des Cours alliées. » Mais il subordonnait son adhésion à l'obligation pour l'Autriche de s'engager par « une déclaration formelle à maintenir, quels que fussent les événements, l'état de possession en

1. Pasquier à Decazes, 10 septembre, *ibid.*, f° 389.

Italie et de n'occuper aucun point sur les frontières du royaume de Naples ou à l'intérieur, que du consentement des souverains[1] ». Il repoussait entièrement l'engagement de regarder le royaume de Naples comme en état de révolte contre son souverain légitime, il n'en voyait ni l'objet, ni l'utilité. « Pourquoi, demandait lord Castlereagh, des engagements de la part des alliés qui n'auraient aucune part à l'action? On laissait agir l'Autriche seulement dans l'intérêt de sa conservation personnelle ; dès lors, on n'avait pas d'engagement à prendre envers elle. Seule, elle devait se lier envers les alliés par la garantie de l'*Uti possidetis*[2] ».

Au nom des mêmes motifs, il excluait la seconde clause à l'égard de l'admission des nouveaux envoyés napolitains ; il faisait remarquer que « des mesures dilatoires pourraient être efficacement employées pour la retarder indéfiniment[3] ». M. Pasquier ayant insisté « sur l'entier désintéressement que l'Autriche devait apporter à cette expédition, en cas d'occupation du royaume de Naples, » lord Castlereagh n'eut aucune peine à exprimer à M. Decazes sa pleine approbation. Cette garantie se trouvait d'ailleurs contenue dans le projet du maintien de l'état de possession sur la base de l'*Uti possidetis*. « A sa déclaration le chef du Foreign-Office ajouta la réserve de l'entretien des troupes, « l'Autriche ne pouvant pas faire la guerre à ses dépens ».

L'ambassadeur, enhardi par le caractère de ces communications, crut pouvoir tenter une exploration plus étendue. Il demanda à lord Castlereagh s'il envisageait, qu'au moment du Congrès, les souverains ou les ministres pourraient traiter sous le même point de vue les questions se

1. Decazes à Pasquier, 11 septembre, *ibid.*, f° 395.
2. *Id.*, 13 septembre, *ibid.*, f° 400.
3. Decazes à Pasquier, 13 septembre, *ibid.*, f° 400.

rattachant aux événements de Naples et à ceux du Portugal ? Formulant une question plus épineuse encore, il pria lord Castlereagh de lui dire si, dans son opinion, « la garantie stipulée par l'Angleterre au profit du Roi du Brésil s'étendait jusqu'à lui prêter secours dans cette occasion contre des sujets révoltés ? »

Le ministre développa avec fermeté ses critiques à l'égard du projet de réunion, sa préférence pour une entrevue entre les souverains de Russie et d'Autriche seulement, soit à Pesth, soit aux confins de la Silésie, avec la présence des ambassadeurs ordinaires accrédités à Vienne. La nécessité très connue de traiter toujours directement avec l'Empereur Alexandre, le voisinage des deux souverains lui paraissaient répondre aux opportunités du moment, en prévenant les inconvénients d'un congrès solennel. Sur la crise portugaise, il rappela à M. Decazes qu'il avait eu déjà l'occasion, dans un précédent entretien, d'expliquer « la distinction fondamentale entre la garantie contre les étrangers et celle contre les sujets, » à propos de la Sicile dont l'Angleterre était garante. Sa préoccupation portait avec persistance sur une éventualité d'une autre nature : l'immixtion de l'Espagne dans les mouvements d'Oporto ; dans cette prévision, « il avait très fortement invité le duc de Frias à éclairer son gouvernement sur les conséquences infaillibles qu'aurait une telle détermination ». Au cas seul de cette intervention, l'Angleterre entendait sortir de sa réserve à l'égard des événements intérieurs du Portugal.

Les objections anglaises ne devaient pas prévaloir contre les résolutions de l'Empereur Alexandre, il avait nettement adopté les points de vue et les propositions de Louis XVIII, entraîné l'adhésion de la Prusse et vaincu

les résistances de l'Autriche, liée jusque-là aux préférences britanniques. Le principe du Congrès étant définitivement admis, le duc de Wellington fut désigné pour y représenter l'Angleterre, MM. de Caraman et de la Ferronnays[1] furent investis de la mission d'y paraître au nom de la France.

Nos envoyés reçurent des instructions afin de définir les résolutions qu'il leur était enjoint d'appuyer. Leurs efforts devaient s'attacher à sauvegarder « l'apparence d'unanimité entre les cinq puissances » ; à faire, avant tout, établir une entente précise « sur ce que l'Autriche devait faire, soit pour ses opérations militaires, soit pour les arrangements politiques du royaume de Naples ; » ils étaient chargés de faire décider si l'Autriche « enverrait seulement une armée d'observation qui n'agirait qu'en cas de besoin, ou si elle devait marcher directement ; » dans ce dernier cas, les instructions leur ordonnaient « d'exprimer le désir qu'elle entrât préalablement en pourparlers afin de ne point compromettre la sûreté de la famille royale en poussant les révoltés au désespoir ». Si l'armée venait à occuper Naples, il était, à l'avis de M. Pasquier, « indispensable qu'une prompte déclaration fît connaître qu'elle n'avait d'autre but que de rendre la liberté au Roi et à la nation, en leur laissant la faculté d'établir les lois constitutives les plus propres à assurer le bonheur et la tranquilité du royaume. » Enfin, le Ministre recommandait « qu'à l'avance on déterminât ce qu'on ferait en cas d'envahissement du royaume des Deux-

1. La Ferronnays (Auguste, comte de) 1777-1842 ; ministre plénipotentiaire en Danemark, 27 août 1817 ; à Saint-Pétersbourg, 1er juillet 1819 ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 7 mai 1821 ; ministre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, du 4 janvier 1828 au 22 avril 1829.

Siciles et quelle organisation il recevrait » ; il suggérait la pensée « d'établir alors à Naples même une réunion des ministres des cinq Cours, » et non pas à Vienne, « où loin de décider à temps, elle eût pu, tout au plus, approuver ou blâmer [1] ».

* * *

Le 19 novembre 1820 les délibérations du Congrès, depuis un mois assemblé à Troppau, aboutirent à la signature d'un protocole séparé, par lequel les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse déclaraient leurs résolutions.

Les dispositions principales de cet acte portaient que :

« Les États faisant partie de l'alliance européenne qui auront subi dans la forme de leur régime intérieur une altération opérée par la révolte dont les suites sont menaçantes pour d'autres États, cessent, par là même, de faire partie de la dite alliance et en resteront exclus jusqu'à ce que leur situation présente des garanties d'ordre légitime et de stabilité ;

« Les puissances alliées ne se bornent pas à déclarer cette exclusion, mais, fidèles aux principes qu'elles ont proclamés et au respect dû à l'autorité de chaque gouvernement légitime, ainsi qu'à tout acte de sa libre volonté,

1. Pasquier à Decazes 12 octobre, *ibid.*, f° 416. La correspondance entre le ministre et l'ambassadeur va s'interrompre ; avant de prendre un congé, bientôt suivi de sa démission, le duc Decazes fit un séjour à la campagne chez le marquis de Lansdowne. Nous ne ferons ici que signaler les nombreuses dépêches écrites par l'ambassadeur au sujet de l'affaire de la reine Caroline depuis son arrivée en Angleterre, en avril 1820, jusqu'à l'introduction et à la deuxième lecture du bill rendu par la Chambre des Lords au mois d'octobre.

elles s'engageront à refuser leur reconnaissance aux changements consacrés par des voies illégales ;

« Lorsque des États, où de pareils changements se seront ainsi effectués, feront craindre à d'autres pays un danger imminent par leur proximité, et lorsque les puissances alliées pourront exercer à leur égard une action efficace et bienfaisante, elles emploieront, pour les ramener au sein de l'alliance, premièrement : des démarches amicales ; en second lieu, la force coercitive, si l'emploi de cette force devenait indispensable ;

« Le royaume de Naples venant de subir des altérations ci-dessus caractérisées, et l'adoption des mesures indiquées au paragraphe précédent étant à la fois impérieusement nécessaire et possible envers ledit royaume, les puissances alliées statuent que ces mesures seront mises à exécution avec l'intention invariable :

« De respecter l'existence politique et l'intégrité du dit royaume ;

« Et dans le but unique de rendre la liberté au Roi et à la nation.

« Les trois puissances convenaient de laisser temporairement dans les États de Naples une armée d'occupation ; l'Autriche était chargée d'envoyer ses troupes pour remplir cette mission ; le Roi de Naples serait invité à se rendre auprès des souverains alliés, la France et l'Angleterre seraient invitées à adhérer à ce protocole [1] ».

« La France et l'Angleterre se refuseront d'autant moins sans doute, disait la circulaire envoyée le 30 novembre[2] par les trois puissances à leurs missions à

1. *Affaires Etr. France. Mém. et doc.*, vol. 717, f[os] 4 et suivants.

2. La date du 30 novembre est donnée par Viel-Castel, V. IX, p. 233. Le document des Affaires Etrangères ne porte pas de date.

l'étranger, que le principe en vertu duquel elle a été faite est directement conforme aux traités solennellement ratifiés par ces deux puissances..., que le système concerté entre l'Autriche, la Prusse et la Russie n'est point un système nouveau, et ne présente qu'une application fidèle des maximes consacrées par les transactions qui ont fondé l'alliance générale. Les souverains présents à Troppau ont adressé à Sa Majesté Sicilienne l'invitation de se réunir à eux à Laybach[1] ».

Aux instances des trois puissances, la France répondit par une adhésion accompagnée de réserves ; l'Angleterre présenta une protestation contre le principe du protocole, tandis qu'elle pressait l'Autriche d'agir contre Naples.

Lord Castlereagh répliqua le 19 janvier 1821 par une dépêche contenant une réfutation formelle des doctrines émises dans la circulaire des trois Cours[2]. Elle était adressée à tous les gouvernements qui avaient reçu du prince de Metternich le document du 30 novembre. En faisant, au nom du Cabinet anglais, au baron Pasquier cette communication, sir Charles Stuart était chargé de lui faire connaître que lord Castlereagh entendait ainsi répondre, écrivait le duc Decazes, « pour rectifier les idées fausses que la circulaire avait dû leur donner sur la manière dont l'Angleterre envisageait les objections et les stipulations des traités. Cette pièce qui est une véritable protestation, est destinée à être communiquée au Parlement, et c'est son véritable, ou du moins son principal objet. Elle est plus forte qu'aucune de celles qui ont été

1. *Aff. Etr. France Mem. et doc.*, f°s 119-121.
2. *Ibid.*, *Angleterre Corresp.*, v. 614, f°s 10-12.

adressées d'ici à Troppau sur le même sujet, quoiqu'elle ne fasse guère que reproduire la dernière dont sir Charles Stuart vous a donné communication. Lord Castlereagh m'a témoigné son regret d'avoir été obligé à cette démarche par celle de la Cour de Vienne et par la publicité qui y a été donnée. Il ne comprend pas quel a pu être le but de cette Cour, en paraissant croire et en publiant que celles d'Angleterre et de France adhéreraient aux actes des trois Cours et les regarderaient comme une conséquence des traités précédents, lorsqu'on savait si bien, du moins à l'égard de l'Angleterre, la fausseté de cette supposition. Dès le mois d'août, et au premier moment où il a été question de prendre en considération les événements de Naples et de se réunir en conférences, le Cabinet anglais a décliné de la manière la plus formelle le principe de l'application des traités précédents à ce cas particulier, et il n'a cessé de renouveler ses déclarations à cet égard dans des termes trop positifs pour qu'aucun doute ait pu rester dans l'esprit des ministres alliés »[1].

En invoquant des principes peu conformes à la politique britannique, en faisant valoir un intérêt européen, le congrès de Troppau ne s'était-il pas abandonné à quelques illusions ? Le Cabinet anglais resta fidèle à ses vues historiques constamment affirmées, telles qu'il devait les soutenir encore dans la question espagnole.

Le Congrès de Laybach, en réalité prolongement de celui de Troppau, aboutit le 2 janvier 1821 à la signature d'une convention particulière entre le Roi de Naples, les Cours d'Autriche, de Russie et de Prusse, en vertu de laquelle

1. Decazes à Pasquier, Londres 23 février 1821, *Aff. Etr. Angl. Corresp.* V, 614, f°s 14 et 15.

les troupes autrichiennes franchirent le Pô le 5 février. La révolution de Naples fut promptement étouffée[1].

*
* *

Le duc Decazes avait, depuis quelque temps, manifesté le désir de recevoir un congé ; le souci de complications politiques en France, dont l'éventualité pouvait rendre sa présence à Londres nécessaire, avait fait ajourner sa demande, elle fut enfin accueillie en raison de l'état de santé de sa jeune femme. Le 1er mars 1821, il quitta l'Angleterre[2] pour n'y plus revenir, bien qu'il dut demeurer titulaire du poste jusqu'à la fin de l'année, au moment où M. de Chateaubriand fut appelé à sa succession. Pendant ce long intérim, l'ambassade resta gérée par le comte Georges de Caraman, en fonctions de chargé d'affaires. Cette situation fit adopter au jeune diplomate « l'attitude de simple observateur dans laquelle il crut devoir se renfermer[3] ». Sa correspondance offre une sorte de journal des événements à Londres et des séances du Parlement. Elle ne présente un intérêt de quelque importance, qu'au sujet de tentatives de négociations engagées à Londres par le baron Pasquier, lors des événements dont le Piémont, l'Espagne et la Grèce étaient à ce moment le théâtre. L'esquisse qui va suivre montre avec quelle fermeté de suite le Cabinet britannique envisageait ces situa-

1. Le Congrès de Laybach se sépara le 12 mai 1821 : ses debats se poursuivirent sans grand interêt, la correspondance avec l'Angleterre ne mentionne plus ses travaux.

2. Caraman à Pasquier, Londres 9 mars 1821. *Aff. Etr. Corresp.* V. 614, fo 43.

Voir *l'ambassade du duc Decazes à Londres* par Ernest Daudet qui en a mis spécialement en relief le côté anecdotique.

3. Caraman à Pasquier, Londres 6 mars 1821, *ibid.*, fo 41.

tions, et l'attitude indépendante qu'il entendait maintenir.

Le 10 mars 1821, un soulèvement militaire à Turin, conduit par le prince de Carignan [1], détermina, le 12 mars, l'abdication du Roi Victor-Emmanuel Ier [2]; le mouvement paraissait près de se propager à travers toute l'Italie. Pour conjurer ce danger, le baron Pasquier crut opportun de transmettre aux plénipotentiaires français à Laybach, deux lettres adressées à Louis XVIII par le duc de Calabre, prince royal de Naples [3], pour lui demander sa médiation. Il priait le Roi de communiquer ses lettres aux Empereurs de Russie et d'Autriche, en leur faisant savoir que le Roi de France était prêt à employer ses bons offices pour faire cesser les hostilités. Le ministre exprimait un peu prématurément la pensée que cet acte aurait une influence décisive pour le rétablissement de la tranquillité dans le Midi de l'Europe, si l'Angleterre s'associait à la démarche de la France. « Nous n'avons pu, observait-il, parler d'accommodement qu'à l'égard de Naples, mais si notre intervention, conjointement avec celle de la Grande-Bretagne, était admise, peut-être pourrait-elle s'étendre au Piémont, la révolution sarde menaçant beaucoup plus la tranquillité de l'Europe que n'avait pu le faire la révolution de Naples [4] ».

Presque simultanément, M. Pasquier informait, par une lettre particulière, M. de Caraman, qu'il avait reçu la

1. Charles-Albert, prince de Carignan (1796-1849) succéda en 1831 à Charles-Félix Roi de Sardaigne.

2. Le duc de Gênevois (1765-1831) succèda à son frère le Roi Victor-Emmanuel Ier (1759-1824) et régna sous le nom de Charles-Félix de 1821 à 1831.

3. Le duc de Calabre, prince royal de Naples (1777-1830) fils de Ferdinand Ier Roi des Deux-Siciles (1751-1825), régna (1825-1830) sous le nom de François Ier.

4. Pasquier à Caraman, Paris 17 mars 1821, *ibid.*, fos 65-66.

visite du prince Cariati, chargé de « nous demander si nous consentions à offrir notre médiation ». Le prince Cariati, envoyé à Paris comme ambassadeur par le nouveau gouvernement napolitain, n'y avait pas été reçu en cette qualité[1] ; le ministre lui donna donc à entendre qu'il pouvait se dispenser de répondre à une question qu'il n'avait point de caractère pour lui adresser. Néanmoins, il crut « ne devoir point lui cacher que les plénipotentiaires du Roi avaient eu constamment pour instructions de saisir toutes les occasions qui pourraient s'offrir d'amener les choses à un accommodement, et qu'ils profiteraient sans doute de celle que paraissait offrir la demande de S. A. R. le duc de Calabre; quant à l'offre formelle de notre médiation, c'était une chose qui, dans les rapports où nous étions avec les Cours alliées, ne pouvait avoir lieu que lorsqu'elles y auraient donné leur assentiment ». M. Pasquier prescrivait donc à M. de Caraman de faire connaître ces détails à lord Castlereagh, et il présumait que le prince Cinutele serait probablement chargé, auprès de lui, d'une mission semblable à celle du prince Cariati[2].

M. de Caraman, ayant porté le 22 mars ces ouvertures à lord Castlereagh, crut prudent de lui demander d'abord quelles étaient les vues du gouvernement anglais sur la situation napolitaine. Il se heurta à un refus courtois, motivé sur « la nécessité de ne pouvoir s'expliquer avant d'avoir conféré avec ses collègues. » Notre chargé d'affaires lui fit alors part de l'objet de la lettre particulière de M. Pasquier. Le chef du Foreign-Office, reliant naturellement le refus de l'Angleterre d'adhérer au protocole du

1. Pasquier, *Mémoires*, v. p. 47.

2. Pasquier à Caraman, lettre particulière, 17 mars 1821. *Ibid.*, V. 164, f°s 67-68.

30 novembre à la proposition nouvelle du Cabinet des Tuileries, l'assura de ses dispositions de franchise et de loyauté envers la France, « mais il a insisté de nouveau sur les nuances qui pouvaient et devaient exister, et m'a fait entendre que nous ne pouvions nous en prendre qu'à nous-mêmes et à notre attitude précédente à Laybach ; il s'était établi alors une divergence d'opinion et de principe qu'il ne serait peut-être pas facile de faire cesser, comme il l'eût été de l'empêcher d'exister, si l'on s'était parfaitement entendu dès le commencement[1] ».

Le principal secrétaire d'État développa avec plus de précision son point de vue dans un nouvel entretien avec M. de Caraman (27 mars). Dès le début, il affirma qu'il n'adopterait pas l'idée mise en avant par M. Pasquier, qu'il n'étendrait pas au Piémont les propositions de médiation suggérées par lui à l'égard de Naples. Sur ce dernier point et en forme de conclusion, lord Castlereagh lui donna communication d'une note verbale adressée à sir Charles Stuart, à Paris, et aux autres agents diplomatiques anglais. La note exprimait que le gouvernement britannique, jugeant « que sa médiation ne lui paraissait pouvoir être offerte que dans le cas où elle serait réclamée par les deux parties belligérantes; que, jusqu'à présent, la demande ne lui en était venue que d'une seule », l'Angleterre « ne croyait pas pouvoir se prêter au vœu manifesté par la France de combiner les efforts des deux gouvernements pour une médiation[2] ».

Cette dernière phrase éveille l'humeur de M. Pasquier. Il s'efforce d'interpréter les résolutions de Laybach, il

1. Caraman à Pasquier, 22 mars 1821, *ibid.*, f°s 88-90,

2. *Id.*, 27 mars 1821, *ibid.*, f°s 97-98.

explique que la France n'avait point alors proposé sa *médiation*, mais seulement ses *bons offices*, en subordonnant cette offre à la demande des deux parties contendantes ; qu'elle n'avait point sollicité l'Angleterre de s'associer à cette démarche, puisqu'elle était déjà faite, mais seulement de manifester des vues de paix et de conciliation [1].

Cette argumentation ne devait pas ébranler lord Castlereagh. Il s'applique à opposer à M. de Caraman « qu'il n'établissait pas de différence entre l'offre de *médiation* et celle de *bons offices*, puisque le résultat était toujours une intervention pacifique, sur laquelle on avait proposé de s'entendre; si elle eût été admise pour Naples, elle aurait pu, suivant nous, s'étendre aussi au Piémont; que, de même, la nuance qui pouvait exister entre une invitation faite de notre part à l'Angleterre de se concerter avec nous, ou le vœu exprimé d'entrer dans les mêmes vues de paix et de conciliation, lui paraissait peu sensible et conduisait à la même fin, c'est-à-dire à un accord combiné, sur la matière duquel il s'était déjà expliqué vis-à-vis de moi [2] ».

L'escarmouche était encore dans sa vivacité, que déjà son objet avait perdu son existence : le 24 mars, les Autrichiens occupaient Naples, et le 1er avril, les corps piémontais révoltés étaient battus à Novare par l'armée autrichienne réunie aux troupes restées fidèles. Le 10 avril, Turin avait fait sa soumission.

1. Pasquier à Caraman, 2 avril 1821, *ibid.*, f° 112.
2. Caraman à Pasquier, 6 avril 1821, *ibid.*, f°s 119-120.

*
* *

L'intervention des puissances dans les affaires intérieures du royaume de Naples avait, dès le commencement de janvier 1821, vivement impressionné le gouvernement de Madrid. Le discrédit que la plupart des Cabinets, plus particulièrement celui de Vienne, s'efforçaient de jeter sur la constitution de 1812 adoptée par les Napolitains, l'offre d'une médiation à Naples, sous condition de l'abandon de cette constitution, qu'il imputait à l'initiative française, avaient déterminé le Cabinet espagnol à charger le marquis de Santa-Cruz, son ambassadeur, de présenter à Paris une note « réclamant des éclaircissements sur les vues du Cabinet des Tuileries, l'objet et les intentions médiates ou immédiates de sa politique[1]. »

Le ministre se borna à déclarer que le bruit d'une offre de la médiation française était entièrement faux, ce qui était à ce moment conforme à la vérité; il exprima, en conséquence, qu'il n'avait pas, pour le reste, à donner les explications qui lui étaient demandées[2]. Le ministère espagnol, mal satisfait de la réponse, revint à la charge; le 13 février, M. de Santa-Cruz remettait à M. Pasquier[3] une nouvelle note reproduisant la question formulée le

1. Note du marquis de Santa-Cruz, 17 janvier 1821. *Aff. Etr.*, V. 712, f°s 30 et 33. — Santa-Cruz (le marquis de) ambassadeur d'Espagne à Paris (1820-1821) ministre des Affaires Etrangères, puis de la Maison du Roi, en 1822 (Table du Moniteur).

2. Réponse de Pasquier à la note espagnole. 18 janvier 1821, *ibid.*, f°s 33-34.

Pasquier à Caraman. *Ibid.*, 15 mars 1821, f° 55.

3. *Id.*, f° 55. — *Aff. Etr. Espagne*, V. 172, f° 107-112.

17 janvier. Afin de déplacer le siège de la discussion, le ministre fit alors connaître à M. de Santa-Cruz que l'ambassadeur du Roi à Madrid, le duc de Laval, serait chargé de donner au Cabinet espagnol les explications ultérieures qui pourraient être opportunes[1].

L'entretien de l'ambassadeur de France avec M. Perez, ministre des Affaires Étrangères espagnol, fut fort vif : ce dernier persistait à accuser la modération du langage du Cabinet français de n'être destinée qu'à cacher un blâme formel à l'adresse de la constitution des Cortès. Mais, à Paris, on était décidé à ne pas laisser se poursuivre un tel procès de tendances ; le moyen s'en présenta dans l'occasion favorable que le gouvernement avait saisie pour faire connaître ses vues sur la question de Naples, sous la forme d'une déclaration verbale à Laybach. Dans une forme générale, elle contenait des explications analogues à celles que l'Espagne pouvait désirer. Le duc de Laval[2] fut donc autorisé à en donner connaissance à Madrid. La communication de l'ambassadeur s'étant trouvée coïncider avec l'ouverture des Cortès et un changement de ministère à Madrid, elle parut y provoquer une impression de satisfaction, mais on ne lui dissimula pas que le Cabinet espagnol « ne pourrait se défendre de demander

1. Pasquier à Caraman. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 614, 16 mars 1821. (La note est en réalité du 11 février. *Aff. Etr. Espagne*, V. 712, f°s 107-112.

2. Laval (Anne-Adrien de Montmorency prince puis duc de) 1768-1837 : maréchal de camp, 9 août ; lieutenant-général, 8 octobre 1814 ; ambassadeur à Madrid, de 1814 à 1821 ; à Rome de 1821 à 1828 ; à Vienne de 1828 à 1829 ; à Londres 1829-1830 ; chevalier des ordres du Roi (1814). En 1829, Charles X lui offrit le portefeuille des Affaires Etrangères dans le cabinet Martignac pour succéder à M. de La Ferronays, il refusa en répondant au Roi qu'il se croyait « dépourvu des facultés indispensablement nécessaires pour remplir, sans préjudice au service du Roi, les hautes fonctions auxquelles ses bontés m'appellent ». Voir à l'appendice p. 424 la lettre du Roi au duc de Laval et la réponse de l'ambassadeur. (*Archives du marquis de Lévis*, arrière-petit-fils du duc de Laval).

à toutes les puissances, et à l'Angleterre même, de répondre catégoriquement à des explications par écrit[1] ».

L'appel aux sympathies anglaises n'était pas à ce moment sans témérité; l'accueil qu'il rencontra auprès de lord Castlereagh ne devait donc pas suivre les espérances castillannes. Le chef du Foreign-Office déclara aussitôt à M. de Caraman que ses idées étaient en complet accord avec celles de M. Pasquier. Puis, selon sa méthode habituelle de faire à chacun une part de critique, il exprima, qu'à son avis, le ministre des Affaires Étrangères avait adopté un ton trop haut, blessant pour l'orgueil castillan. Quant aux explications ultérieures que le Cabinet espagnol s'obstinait à réclamer, lord Castlereagh s'étonna qu'il put, avec tant d'insistance, exiger l'énoncé d'une opinion qu'il se serait offensé d'entendre prononcer, si elle s'était déclarée sans sa provocation. En ce qui regardait l'intention du gouvernement de Madrid de demander à toutes les puissances, et à l'Angleterre même, catégoriquement et par écrit, de nouvelles et plus amples explications, le principal secrétaire d'État affirma à M. de Caraman qu'il n'avait reçu à ce sujet aucune note verbale, et il prononça, avec cette ironie souriante et dédaigneuse dont il lui plaisait volontiers de faire usage, que seulement le duc de Frias, ambassadeur d'Espagne à Londres, lui avait fait part verbalement des vues de sa Cour, mais d'une manière obscure et inintelligible[2].

A Madrid, on ressentit assez efficacement ce procédé de douche froide, suivant une des expressions plus tard familières au vocabulaire diplomatique du prince de Bismark.

1. Pasquier à Caraman 16 mars 1821. *Ibid.*, f°s 56-59.
2. Caraman à Pasquier. 20 mars 1821, *ibid.*, f°s 72-73.

Le gouvernement espagnol, mal disposé cependant à se décourager, eut donc recours à d'autres expédients. D'une manière détournée, il renouvela sa demande d'explications, sous forme d'une note verbale que M. de Nogueira, chargé d'affaires d'Espagne à Paris, eut l'ordre de remettre à M. Pasquier[1]. De l'opinion du Cabinet des Tuileries sur la question d'Espagne, de ses principes quant à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures d'un État, il n'était plus question[2]. La note exprimait en termes calculés, « qu'il serait très agréable à Sa Majesté Catholique de voir ratifier d'une manière encore plus solennelle les assurances verbales que lui avait données le duc de Laval » ; elle faisait toutefois remarquer que « la défense faite à l'ambassadeur de mettre par écrit les explications qu'il avait eu ordre de donner verbalement ne s'accordaient pas aussi parfaitement qu'il était désirable avec les protestations d'amitié qu'il avait faites[3] ».

La réponse à la note espagnole présenta un caractère de fermeté courtoise digne du ton royal. Le ministre écrivait que : « Sa Majesté l'avait autorisé à déclarer qu'elle n'a, à l'égard de l'Espagne, que des intentions pacifiques ; qu'elle aime à croire qu'il n'y aura jamais, entre cette puissance et la France, aucune cause réelle de mésintelligence ; qu'elle mettrait tous ses soins à l'écarter[4] ». Il semble qu'on entend la voix même de Louis XVIII faisant connaître à son Conseil le langage qu'il va tenir au nom

1. Note verbale de M. de Nogueira, 23 avril 1821. *Aff. Etr. Espagne* V. 712 f° 326-327.

2. Pasquier à Caraman 3 mai 1821. *Aff. Etr. Angleterre*. V. 614, f°s 151-154.

3. Note verbale de M. de Nogueira. *Aff. Etr. Espagne*. V. 712. f° 326.

4. Note au chargé d'affaires d'Espagne, 30 avril 1821. *Aff. Etr. Espagne*. V. 712. f°s 349-350.

de la France. Cette impression se dégage encore de la lecture de la dépêche de M. Pasquier, transmettant quelques jours plus tard à M. de Caraman la copie de ces deux notes. Le ministre observait qu'il était douteux que le Cabinet de Madrid y trouvât tout ce qu'il désirait, mais que la dignité du gouvernement du Roi ne lui permettait pas de répondre aux explications que le Cabinet espagnol voudrait provoquer, sans articuler nettement ses questions; il croyait que le gouvernement castillan aurait désiré « intérieurement que ces explications portassent sur les bruits ridicules qu'on fait courir relativement à l'envoi prétendu de troupes russes en Espagne ». La dépêche se termine par un ordre précis de ne parler de ces deux notes « à lord Londonderry [1] que s'il vous attaque lui-même sur cette question [2] ».

M. de Caraman gardait avec soin le silence prescrit, lorsque, bientôt après, dans une conversation avec le chef du Foreign-Office, il eut l'occasion de comprendre que celui-ci avait déjà connaissance des notes échangées entre M. Pasquier et M. de Nogueira : « Comme il ne m'a pas témoigné le désir d'obtenir à cet égard une communication plus détaillée, je n'ai pas cru devoir aller au-devant d'une demande de sa part [3] ».

Il paraît bien que lord Londonderry éprouvait quelque dédain pour les récriminations espagnoles, la correspondance ne faisant plus aucune mention des suites de l'incident [4]. La politique britannique n'avait-elle pas à ce

1. Lord Castlereagh venait de succéder à son père dans le titre de marquis de Londonderry, crée en 1816 : nous le désignerons dorénavant sous ce nom.

2. Pasquier à Caraman, 3 mai 1821. Angleterre, V. 614, f°s 152-154,

3. Caraman à Pasquier, 15 mai 1821, *ibid.*, f° 172.

4. Pendant les huit derniers mois de 1821, l'Espagne fut en proie à des

moment ses préoccupations plus vivement sollicitées ailleurs ?

Sur tous les points de l'Europe, elle s'attachait à suivre, pour en tirer des avantages, les mouvements qui la traversaient. Leur principe générateur était dans l'esprit d'indépendance qui agitait les nations. Elles subissaient la réaction logique des longues guerres de l'Empire, des luttes soutenues pour résister à la conquête et à la domination. De ces temps fabuleux, seul, le souvenir des souffrances et des sacrifices pesait encore, alors que s'était voilé le prestige du génie et de la gloire. A l'heure où il expirait, les pensées n'allaient plus chercher, sur le rocher où l'enchaînait une captivité cruelle, le grand capitaine dont les mains avaient tenu le Monde. Cependant la nouvelle de sa mort, parvenue en Europe au commencement de juillet 1821, souleva une sorte de surprise et d'émotion, même parmi ses ennemis les plus décidés, comme au spectacle de la disparition d'un astre dont la lumière avait longtemps ébloui l'univers. « La sensation produite ici, écrivait M. de Caraman, n'a pas été aussi marquée qu'elle aurait pu l'être il y a quelques années... Mais l'espèce d'intérêt qui s'attache aux destinées extraordinaires a paru se réveiller à la nouvelle certaine de sa mort ; ses ennemis les plus constants et les plus déclarés s'en sont montrés frappés comme d'un événement remarquable, et ceux qui affectaient de se dire ses partisans n'ont pas dissimulé leurs regrets, en cherchant à jeter sur le gouvernement l'odieux d'une imputation que repoussent éga-

agitations profondes ; elles ne donnèrent lieu à aucun échange de vues entre M. de Caraman et lord Londonderry, à peine la correspondance de notre chargé d'affaires en fait-elle, de loin en loin, rapidement mention.

lement le genre de sa maladie et les circonstances qui ont accompagné et suivi sa fin [1]. »

Lord Londonderry énonça l'opinion que « cette nouvelle, nous délivrant de toute inquiétude possible, produirait sans doute en France une sensation bien naturelle ».

Plus profonde était l'observation d'un autre homme d'État : « lord Westmoreland, qui paraît toujours se plaire à envisager les questions sous un point de vue singulier, prétend que nous ne pouvons qu'y perdre, et que le parti opposé au Roi et à sa famille, et qui regardait jusqu'ici comme son chef un homme que sa position mettait hors d'état de nuire, en adopterait peut-être aujourd'hui un autre plus dangereux pour notre tranquillité [2] ».

*
* *

La question de la traite des Noirs ne cessait pas cependant de tenir en éveil les suspicions de lord Londonderry. Il avait, depuis quelque temps, informé M. de Caraman qu'il faisait réunir tous les documents communiqués jusques là par l'ambassade de France sur la question de la traite, et qu'il les soumettrait au Parlement. Il se plaignait avec aigreur des violations fréquentes commises à l'égard des règlements français ; il citait, en exemple, une dénonciation qu'il venait de recevoir, et dont il comptait informer sir Charles Stuart, « contenant un prospectus d'armement pour un navire du Havre qui devait être expédié à la côte d'Afrique pour y compléter sa cargaison

1. Caraman à Pasquier, 6 juillet 1821. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 614, f° 226.

2. *Id.*, f° 227.

de *mulets*[1] ». La réponse de notre chargé d'affaires se borna à reproduire les observations déjà formulées par le duc Decazes, en appuyant sur « la différence des deux législations, et sur ce que l'amende était classée en France parmi les plus fortes peines correctionnelles[2] ».

Au mois de juin, M. Wilberforce présentait à la Chambre des Communes une motion relativement à la traite des Noirs. Une adresse au Roi était aussi votée, censurant la conduite de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et de la France, et proposant le renouvellement des précédentes représentations. En analysant le discours prononcé à cette occasion par lord Londonderry, M. de Caraman remarquait que, malgré la chaleur dont le ministre était obligé de faire preuve toutes les fois qu'il était question de la traite des Nègres, il avait lieu de croire « que le Cabinet anglais, en général, n'attache pas une importance aussi grave aux violations qu'il peut avoir à reprocher aux nations étrangères. Lord Westmoreland me disait à ce sujet avant-hier qu'il avait toujours prédit ce qui arrivait; qu'en voulant forcer les autres gouvernements à agir contre leurs vrais intérêts, l'Angleterre jouait un rôle de dupes. Nous n'avons pas le sens commun avec notre prétendue philanthropie, et il me paraît que nous avons aggravé le mal en voulant le déraciner ; la traite continuera à se faire, et ce sera seulement avec un redoublement de circonstances déplorables que nécessiteront l'appât du gain et la crainte de la capture ; nous aurions dû nous borner à stipuler des règlements que l'humanité réclame dans ce commerce. Quant à moi, je m'y suis

1. Terme adopté pour suppléer à celui des Noirs.
2. Caraman à Pasquier, 13 mars 1821, *ibid.*, f° 49.

opposé jusqu'à la fin dans ce Cabinet et je ne me persuaderai jamais que nous puissions déterminer les nations à nous seconder sincèrement sur ce point [1] ».

*
* *

Les effervescences orientales n'étaient pas demeurées inactives. En mars 1821, le prince Alexandre Ypsilanti [2], à la tête de quelques partisans, franchit la Pruth, entre à Yassy et enlève Bucharest ; à ce signal, les principautés danubiennes se soulèvent, la Grèce entière est en révolte. Les Empereurs de Russie et d'Autriche, environnés des représentants des grandes puissances, se trouvaient, au moment où la nouvelle éclata en Europe, encore réunis à Laybach. Alexandre demeurait indécis, mais le prince de Metternich, hostile aux Grecs, parce qu'il redoutait un démembrement de la Turquie et les conséquences d'un accroissement de la puissance slave, parvint à le rallier. Comme le Congrès de Laybach se terminait le 12 mai, la Russie, la Prusse et l'Autriche proclamaient par une circulaire que : « les souverains regardaient comme légalement nulle, et désavouée par les principes qui constituent le droit public en Europe, toute prétendue réforme opérée par la révolte et par la force ouverte... Ils ont agi en conséquence de cette déclaration dans les événements de Naples, dans ceux du Piémont, dans ceux mêmes qui,

1. Caraman à Pasquier, 29 juin 1821, *ibid.*, f° 220.

2. Ypsilanti (Alexandre, prince), 1792-1828 ; fils de Constantin Ypsilanti, hospodar de Moldavie (1799) et de Valachie (1802) : il était colonel (1814) et aide de camp de l'empereur Alexandre, lorsqu'il se mit en 1820 à la tête d'une association pour la délivrance de la Grèce ; vaincu à Draganchan et à Skulleni, il se réfugia en Autriche où il fut retenu en captivité jusqu'en 1827.

sous des circonstances très différentes, mais par des combinaisons également criminelles, viennent de livrer la partie orientale de l'Europe à des convulsions incalculables [1] ».

L'âme mobile de l'empereur Alexandre rencontrait à Saint-Pétersbourg les aspirations slaves dans toute leur ardeur ; servies par le comte Capo d'Istria, le souverain ne devait pas tarder à les partager. Le 26 juin 1821, il signait un ultimatum à la Turquie, la menaçant si, dans un délai de huit jours, elle ne relevait pas les églises, ne protégeait pas les chrétiens, n'évacuait pas les principautés danubiennes, de lui déclarer la guerre. Le 18 juillet, la note contenant cet ultimatum était remise au Reis-Effendi [2] par le comte Strogonoff [3], ministre de Russie à Constantinople [4].

Une inquiétude intense gagna rapidement les chancelleries. Le 23 juillet, notre ministre des Affaires Étrangères informait M. de Caraman qu'il venait de recevoir deux communications importantes touchant les affaires de Turquie et de Grèce. L'ambassadeur d'Angleterre lui avait donné lecture de trois pièces : une lettre du Roi d'Angleterre et une autre de lord Londonderry, adressées à l'Empereur de Russie pour lui représenter les maux qui menaçaient l'Europe, si une guerre éclatait, et faire appel à sa modération ; une dépêche de lord Londonderry à lord Strangford [5], ambassadeur d'Angleterre à Constanti-

1. Voir Viel-Castel, V. IX, p. 504 et suivantes.

2. Titre officiel du ministre des Affaires étrangères en Turquie.

3. Strogonof (comte Grégoire), 1770-1857 ; successivement ambassadeur à Madrid, Stockolm et Constantinople, où il donna un appui ferme aux revendications politiques et religieuses des Grecs.

4. Voir Viel-Castel, V. X, p. 280 et suivantes.

5. Strangford (Percy Clinton Sydney-Smith, vicomte) 1780-1855 ; envoyé

nople, lui prescrivant de recommander au Divan une conduite moins violente dans la répression des Turcs contre les chrétiens.

Ces sages conseils étaient depuis longtemps accoutumés à l'accueil qui les attendait au Bosphore.

Le général Pozzo di Borgo[1] avait, à la même heure, fait connaître à M. Pasquier l'ultimatum russe, en faisant appel aux bons offices de la France pour empêcher que des violences ne fussent commises par les Turcs sur la personne de M. Strogonoff.

En envoyant ces informations à M. de Caraman, le ministre appelait son attention sur le prix qu'il attachait à connaître l'impression du chef du Foreign-Office. Il lui recommandait de ne faire aucune démarche officielle, mais de chercher ses lumières dans ses conversations avec lord Londonderry et ses rapports avec l'ambassadeur de Russie[2].

Lorsqu'il eut écouté M. de Caraman, lord Londonderry répondit que les communications analogues à celles du général Pozzo di Borgo lui étaient parvenues trop récemment pour avoir pu être l'objet de son examen ; il loua la modération et la sagesse du parti adopté par la France ; il ne doutait pas que la ligne de conduite anglaise ne fût dirigée d'une manière parfaitement semblable, comme en

extraordinaire à la cour de Portugal, alors au Brésil, de 1808 à 1815 : ambassadeur en Suède, de 1817 à 1819 ; à Constantinople de 1820 à 1824 ; assista au Congrès de Vérone (1822) ; ambassadeur en Russie pendant quelques mois en 1825 ; il termina sa carrière par une mission spéciale au Brésil en 1828. (*Dict. of nat. Biogr.*)

1. Pozzo di Borgo (Charles-André, général) 1764-1842 : d'abord secrétaire de Paoli, député à l'Assemblée législative ; passé au service de Russie, ambassadeur de Russie : à Paris, puis à Londres ; prit une part très importante à tous les Congrès.

2. Pasquier à Caraman, 23 juillet 1821, *Aff. Etr. Angleterre*, V. 614, f°s 240-245.

pouvaient déjà témoigner les instructions envoyées à lord Strangford ; au surplus, « il n'avait plus rien à dire en ce moment parce que les événements décideraient de la marche à suivre[1] ». Quelques jours plus tard, M. de Caraman écrivait que l'envoyé russe ne croyait pas à la rupture. Estimant sans doute ses propres informations un peu superficielles, il en expliquait la raison par l'impossibilité de pénétrer davantage dans la confiance du ministre anglais, sans dépasser le rôle de simple observateur qui lui avait été tracé[2].

M. Pasquier, se méprenant peut-être sur les inconvénients de la vacance du poste à Londres, attribua la réserve du ministre anglais à son incertitude sur le parti à prendre. Il y aurait eu plus de vraisemblance à admettre que le moment ne paraissait pas à l'Angleterre suffisamment indiqué pour révéler plus nettement sa couleur. Et cependant, il écrit à M. de Caraman que sir Charles Stuart lui a fait part d'une nouvelle démarche de lord Londonderry auprès de l'Empereur de Russie et du gouvernement ottoman, pour engager de nouveau Alexandre à la modération et lui faire remarquer que les excès commis par les Grecs n'étaient pas moindres que ceux des Turcs. En même temps, le ministre avait chargé lord Strangford d'apporter tous ses soins à calmer l'irritation du Divan et de le prévenir que l'ambassadeur d'Angleterre se retirerait, s'il était attenté à sa sûreté. — N'était-ce pas donner de part et d'autre un avertissement pour inviter au *statu quo ?*

Simultanément M. Pasquier insistait auprès de la Porte

1. Caraman à Pasquier, 31 juillet 1821, *ibid.*, pp. 253-254.
2. *Id.*, 3 août 1821, *ibid.*, f° 255.

pour l'engager à réprimer le zèle aveugle des peuples, à distinguer les chrétiens des séditieux et la prévenir des maux que la Turquie appellerait sur elle en faisant appel au zèle religieux des Mahométans. Bien que l'Autriche fît à Constantinople les mêmes représentations, cependant la tension subsistait. M. de la Ferronnays, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en donnait la mesure : « si l'Empereur Alexandre avait le désir le plus sincère d'éviter la guerre, assurait-il, la conduite de la Porte était telle que les plus fâcheuses extrémités étaient à craindre [1] ».

L'Empereur de Russie avait découvert à M. de la Ferronnays le fond de sa pensée lorsqu'il lui avait proposé, le 19 juillet [2], une alliance avec la France contre les Turcs, en lui développant son projet dans la forme enthousiaste dont il aimait à décorer son langage [3].

Constantinople prêtait d'ailleurs une oreille mal complaisante aux conseils de la modération. La Porte ayant réclamé, par une note à la Russie, qu'elle lui livrât les insurgés réfugiés sur son territoire, le chargé d'affaires de France et plusieurs légations avaient uni leurs efforts pour entraîner la Turquie à revenir sur une demande si excessive. Loin d'y consentir, elle opposa au refus de la Russie une nouvelle note, de forme comminatoire, à la suite de laquelle le comte Strogonoff quittait Constantinople. Le tzar, selon M. de la Ferronnays, avait approuvé

1. Pasquier à Caraman, 13 août 1821, *ibid.*, f[os] 257-259.

2. Voir Viel-Castel, V. x, pp. 288 et suivantes.

3. M. Pasquier avait certainement reçu fort avant le 13 août cette information de M. de la Ferronnays. Néanmoins il n'en est fait mention ni dans la dépêche du 13 août que nous venons d'analyser, ni dans aucune autre. Si M. Pasquier a laissé volontairement M. de Caraman dans l'ignorance de ce fait important, c'est évidemment dans l'intention de ne pas soulever à Londres une émotion dont les conséquences eussent pu être sérieuses.

ce départ, il avait jugé la réponse ottomane inconvenante et déplorable ; néanmoins il persistait dans sa résolution de tout ménager pour éviter une rupture, et il envisageait la possibilité d'espérer que ses soins, secondés par les démarches des grandes puissances, ne demeureraient point infructueux[1].

Lorsque le 18 septembre M. de Caraman reprenait avec lord Londonderry ses entretiens sur les affaires d'Orient, le chef du Foreign-Office ne ménagea pas son blâme à la note turque, en admettant toutefois que, pour le fond, le Divan n'avait pas entièrement tort ; puis, s'épandant en généralités, il exprima sa confiance dans les effets du concours et du bon accord de toutes les puissances et se plut à rendre hommage à la conduite sage et modérée du représentant de la France à Constantinople. Avec une sorte d'orgueil, il insista sur la portée de sa lettre à l'Empereur de Russie[2] ; il dit « qu'il en avait pu calculer d'avance l'effet par la connaissance qu'il avait de son caractère et de ses vues politiques ». A son sens, on s'exagérait en France la difficulté de calmer l'irritation qui peut exister en Russie[3]. Il est vrai que le baron Nicolaï[4], chargé d'affaires de Russie à Londres, confiait à M. de Caraman que le Cabinet anglais se faisait illusion sur les chances d'accommodement.

Durant le reste de l'année 1821[5], le gouvernement fran-

1. Pasquier à Caraman, 13 septembre 1821, *ibid.*, f[os] 279-281.

2. Voir le texte de la lettre Viel-Castel, V. x, pp. 283-286.

3. Caraman à Pasquier, 18 septembre 1821, *ibid.*, pp. 287-288.

4. Nicolaï (Paul-Andréiivitch, baron), 1777-1847 ; chargé d'affaires en Angleterre, 1812 ; en Suède, 1818 ; à Londres, 1822 ; ministre plénipotentiaire en Danemark. (*Recueil de la Société d'Histoire de Russie*, t. 62.)

5. Le couronnement de Georges IV avait eu lieu le 29 juillet 1821, le duc de Gramont, lieutenant-général, chevalier des ordres du Roi, capitaine d'une des compagnies des gardes du corps, y représente Louis XVIII, en

çais se tient dans une réserve expectante à l'égard des affaires d'Orient, la correspondance diplomatique entre Paris et Londres cesse d'en traiter et les négociations ne se poursuivent plus en Angleterre [1].

Un instant la correspondance de notre chargé d'affaires reprend quelque intérêt. Le 24 septembre Georges IV quittait Londres, accompagné de lord Londonderry pour se rendre à Hanovre et visiter ses États du Continent. Le prince de Metternich vint y rencontrer le chef du Foreign-Office; ainsi se formèrent les conférences de Hanovre auxquelles avait été appelé sir Charles Bagot, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg. On avait inutilement sollicité l'Empereur Alexandre de se rendre à cette réunion; mécontent de l'Autriche, il déclina l'invitation. Des entretiens qui eurent lieu à Hanovre, un accord semble être né entre l'Angleterre et l'Autriche, dans l'éventualité d'une guerre entre la Russie et la Turquie : à Vienne et à Londres, on se tiendrait dans une attitude d'observation; le prince de Metternich se réservait d'agir

qualité d'ambassadeur extraordinaire. Les dépêches du duc de Gramont ne se trouvent plus aux archives des Affaires Etrangères, où il n'existe que l'enveloppe qui les contenait, avec la mention manuscrite : « Dépêches de M. le duc de Gramont, 1821 ». — Antoine VIII, d'abord duc de Guiche, puis duc de Gramont (1755-1836) avait épousé en 1780 Louise-Françoise-Gabrielle Aglaé de Polignac, fille d'Armand-Jules duc de Polignac et de Martine de Polastron (1768 1803).

1. Un volumineux « Précis des événements arrivés à Londres le 13 août 1821 à l'occasion des funérailles de S. M. la Reine » est aux *Aff. Etr. Angleterre*, V. 614, pp. 305-329. — Amélie-Elisabeth-Caroline princesse de Brunswich (1768-1821), mariée à Georges-Fréderic-Auguste prince de Galles, en 1795, dont la princesse Charlotte mariée à Léopold duc de Saxe Cobourg Gotha. La reine Caroline, séparée de son époux dès 1796, réclama ses droits de souveraine à l'avènement de Georges IV. Le Roi qui lui avait deux fois intenté des procès scandaleux (1806 et 1820) rejeta sa demande et lui refusa son admission au couronnement. S'étant présentée elle-même, elle fut repoussée. Elle mourut de douleur et d'humiliation le 7 août 1821. Le jour de ses funérailles, une rencontre sanglante eut lieu entre les Life-Guards et le peuple qui avait embrassé la cause de la Reine.

sur l'Empereur Alexandre et d'émouvoir dans son esprit chevaleresque sa générosité, sa sollicitude pour la paix de l'Europe et la crainte de provoquer une explosion des passions révolutionnaires; lord Londonderry se préparerait à faire entendre, si les circonstances le conseillaient, un langage ferme et, s'il le fallait, menaçant [1].

Tandis que l'attente curieuse de l'Europe était tournée vers Hanovre, on s'accordait à Londres pour s'abandonner aux impressions bienfaisantes : « La tranquillité qui règne à Londres et dans toute l'Angleterre, écrivait M. de Caraman, permet de classer l'époque actuelle parmi celles dont les souvenirs, heureusement nuls pour l'histoire, deviennent par cela même plus précieux pour l'humanité » [2]. La paix extérieure n'inspirait à quelques hommes d'État pas moins de confiance : « Les affaires de Turquie ont, sans doute, été l'objet des conférences qui ont eu lieu à Hanovre et M. Hamilton m'a manifesté l'espoir qu'il fondait sur cette réunion pour le maintien de la paix en Europe, d'après les connaissances qu'il avait des dispositions pacifiques qui animent lord Londonderry et le prince de Metternich [3] ». Ni le chancelier autrichien, ni le principal secrétaire d'État aux Affaires Étrangères n'auraient peut-être eux-mêmes garanti pour l'avenir les mêmes sécurités.

La situation parlementaire ayant déterminé, le 14 décembre, la retraite du duc de Richelieu, un nouveau Cabinet

1. Voir Viel-Castel, V. 10, p. 295. On a affirme que la reunion de Hanovre avait eu pour but principal de faciliter une entrevue entre le prince de Metternich et la comtesse de Lieven avec laquelle il entretenait une correspondance amoureuse. Voir Jean Hanoteau, lettres a la comtesse de Lieven. Plon 1909, pp. 320-324.

2. Caraman à Pasquier, 2 octobre 1821, *ibid.*, f° 303

3. *Id.*, 30 octobre 1821, *ibid.*, f° 340.

fut constitué le 15 décembre ; le vicomte de Montmorency[1] était appelé à prendre le portefeuille des Affaires Étrangères[2]. Le jour même où il prenait possession du département (15 décembre), il avait notifié à M. de Caraman son entrée en fonctions[3]. En lui accusant réception, notre chargé d'affaires écrivait : « On parait porté à croire ici à la probabilité de quelque modification dans le système de nos relations politiques. J'ai cherché en général à éloigner cette idée, qui, au surplus, ne semblerait pas devoir inquiéter ici. Le langage de M. de Lieven me ferait croire, Monsieur le vicomte, que la Russie serait plus disposée à s'en alarmer que l'Angleterre. L'absence de lord Londonderry se trouve, à cet égard, fort heureusement placée et je ne serai naturellement appelé à avoir de conversation avec lui qu'après que j'aurai pu recevoir les nouvelles directions que Votre Excellence jugera à propos de m'adresser[4] ».

— « Quant à nos rapports politiques, lui répondait M. de Montmorency, il est important que vous fassiez bien comprendre que la direction sur ce point ne recevra aucune modification. Vous aurez donc soin de régler en

1. Voir note p. 204.

2. Le Cabinet était ainsi composé : M. de Peyronnet, Justice ; le vicomte de Montmorency, Affaires étrangères ; M. de Corbière, Intérieur ; le maréchal duc de Bellune, Guerre ; le marquis de Clermont-Tonnerre, Marine ; M. de Villèle, Finances ; M. de Lauriston, ministre de la maison du Roi, conservait son portefeuille. Tous les éléments du ministère appartenaient exclusivement à la droite. Pour la première fois depuis 1815, il n'y avait pas de président du Conseil.

3. Le courrier annonçant à M. de Caraman la nouvelle de l'entrée du vicomte de Montmorency au ministère des Affaires Étrangères lui apportait une lettre de M. Pasquier, en date du 8 décembre, pour lui annoncer que, sur sa proposition, le Roi l'avait désigné pour le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Wurtemberg.

4. Caraman à Montmorency, 21 décembre 1821, *ibid.*, f° 378.

conséquence votre langage avec les membres du ministère, les agents diplomatiques, et surtout, mais sans affectation, avec le comte de Lieven, qui paraît concevoir des doutes. J'ai, au surplus expédié un courrier à Pétersbourg [1] et je pense que les explications que donnera M. de la Ferronnays ne laisseront pas de doute sur la franchise des dispositions que nous annonçons au nom du Roi [2] ».

De nouveau s'affirmait l'unité de direction de la politique extérieure. Egalement soutenue dès le commencement de la Restauration, au milieu des difficultés de la situation internationale, en face de la coalition exigeante, à travers les rivalités ou les méfiances des gouvernements, cette direction était demeurée française dans ses vues, invariable dans son principe, flexible dans sa forme, constante dans son but et ses moyens, ferme et courtoise dans son attitude et son interprétation, prudente et digne dans sa marche. Elle a contraint l'Europe à la discussion de nos intérêts et, le plus souvent, à l'adoption des solutions équitables. Les changements des titulaires du portefeuille ont été sans influence sur l'orientation de notre politique internationale : tous s'étaient inspirés des nécessités des temps et des intérêts permanents du pays.

L'histoire n'a pas davantage oublié le rôle habile et l'impulsion féconde du souverain : pénétré des droits de la France, initié à la connaissance des facteurs, guide prévoyant, il a exercé, vis-à-vis de l'étranger, la fonction royale avec autant d'autorité que de souplesse.

1. L'inquiétude attribuée à la Russie se fondait d'abord sur l'orientation de la politique française en Orient, où elle était soupçonnée d'intentions peu favorables aux impulsions slaves ; elle ne portait pas moins sur la couleur du ministère.

2. Montmorency à Caraman, 24 décembre 1821, *ibid.*, f° 380.

Ainsi se fondent, en dépit du conflit des intérêts et des entreprises des hommes, sur le respect des droits et la confiance dans les caractères, la puissance et l'influence d'une nation au dehors.

L'inébranlable fermeté dans la défense des intérêts permanents, la fixité dans la direction ne protègent pas moins l'existence de l'État que celle des familles. Aux époques difficiles qui ont suivi les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, elles ont maintenu l'unité française, constitué la force victorieuse des calculs qui la guettaient et sauvegardé notre action politique, en même temps que notre indépendance nationale.

Ces pensées expriment avec vérité, nous le croyons, le jugement de l'impartiale conscience historique et les conclusions de son examen [1].

1. Nous n'avons pas compris dans l'exposé qui précède, en raison de leur peu de développement, ce qui concerne, durant l'année 1821, les négociations engagées entre la France et l'Angleterre au sujet de la traite des nègres, un court récit des brefs échanges de vues sur cette question est placé à l'appendice.

CHAPITRE IV

M. DE CHATEAUBRIAND ET LE GOUVERNEMENT DU ROI (1815-1821) IL EST NOMMÉ AMBASSADEUR A LONDRES (1822)

M. de Chateaubriand à Gand pendant les Cent-Jours. — Sa lettre au prince de Talleyrand, 6 mai 1815. — Ses offres de concours actif ne sont pas accueillies. — Lettre du prince de Talleyrand, 4 avril 1815. — M. de Chateaubriand, ministre d'Etat, 9 juillet ; pair de France, 17 août. — Il est rayé de la liste des ministres d'Etat, 1816. Il quitte le parti libéral pour se joindre à la droite royaliste. — A la suite des succès de la droite aux élections de 1820, il est nommé ministre à Berlin, 30 novembre. — Ses prévisions sur l'unité politique en Allemagne et en Italie. — Il part pour Paris en congé, 26 avril 1821. — Sa réintégration comme ministre d'Etat, 30 avril. — MM. de Villèle et de Corbière menacent de quitter le ministère. — Incertitudes, négociations. — Retraite de MM. de Villèle et de Corbière, 27 juillet. — M. de Chateaubriand donne sa démission de ministre à Berlin, 30 juillet. — La crise ministérielle se renouvelle, décembre. — Chances de retour aux affaires, M. de Chateaubriand y aspire et y renonce alternativement. — Il est nommé ambassadeur à Londres, 9 janvier 1822. — La nature et les causes de son ambition.

Les instructions de M. de Chateaubriand : les relations entre la France et l'Angleterre ; conflit russo-turc ; Russie ; Italie ; Espagne ; colonies espagnoles ; Portugal ; Etats-Unis ; Saint-Domingue ; traite des Nègres ; droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve ; négociations éventuelles entre la France et l'Angleterre sur leurs relations commerciales, 27 mars 1822.

But et caractère de la mission de M. de Chateaubriand à Londres.

Nous venons de voir comment se présentaient, en 1821, les affaires et la politique entre la France et l'Angleterre.

Dans quelles conditions, avec quel passé, sous l'empire

de quels sentiments M. de Chateaubriand assumait-il la mission de les traiter ?

Nous essayerons d'abord de le rechercher.

« La liberté sous l'Empire, la gloire sous la Restauration [1] », à ces deux nobles passions René déclare avoir successivement voué son culte et ses efforts. Mais ce grand mot de gloire abritait encore sous sa plume de plus intimes pensées : par son dévouement, sa renommée, une action d'énergie habile telle qu'il la concevait, la France devait recevoir, avec un éclat digne d'elle, la direction et les forces capables d'assurer ses destinées et sa puissance.

Pendant les Cent-Jours, M. de Chateaubriand s'était convaincu, qu'après le rétablissement de Louis XVIII, une politique d'union, capable de grouper de solides forces gouvernementales, devait être adoptée. Il en avait lui-même tracé le plan dans une lettre au prince de Talleyrand [2] :

Gand, le 6 mai 1815.

Au prince de Talleyrand.

Mon Prince,

M. le comte de Noailles [3] vous dira combien votre présence est nécessaire. Elle l'est au point, qu'avant l'arrivée de M. de Noailles, j'étais au moment de vous envoyer un courrier. Je n'entrerai dans aucun détail. Vous savez par le voyageur toutes nos mesures ; je vous dirai seulement, mon Prince, que j'ai remis une note qu'on m'avait demandée. Dans cette note, je propose deux choses : de mettre M. le duc d'Orléans à la tête de l'armée, et vous, mon Prince, à la tête d'un ministère solidaire. Ce ministère serait choisi par vous parmi les hommes éclatants

1. *Mémoires d'outre-tombe*, V, p. 536. édition Biré.

2. Le prince de Talleyrand, président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères, était à ce moment plénipotentiaire de France au Congrès de Vienne.

3. Alexis, comte de Noailles (1783-1835).

qui présentent un nom à l'Europe et des garanties à toutes les opinions. Une douzaine d'articles contiennent le développement de ce projet. Je sais ce qu'il y a à dire contre la nomination d'un chef principal ou d'un généralissime des armées ; mais, aux grands maux les grands remèdes, et nous ne sommes plus au temps des demi-partis : nous jouons une couronne, et cela vaut la peine d'être bien joué.

Quant à la seconde base du projet, elle est trop naturelle pour n'être pas adoptée. Mais, si vous ne vous hâtez d'arriver pour déterminer les choix et commander les mesures, il est à craindre qu'on fasse encore quelque chose d'incomplet.

Venez donc vite, mon Prince, et croyez que je suis, avec reconnaissance, dévouement et respect, de Votre Altesse,

Le très humble et obéissant serviteur.

Le Vicomte de CHATEAUBRIAND.

« J'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment que le Roi m'avait appelé à son conseil et qu'il m'avait chargé de lui faire des rapports sur l'*intérieur*. J'aurais, d'après cela, quelques droits à ce ministère : mais, mon Prince, mes prétentions sont subordonnées aux intérêts du Roi et de la patrie, ainsi qu'à vos vues et à vos projets[1]. »

Le prince de Talleyrand ne paraît pas s'être laissé persuader de l'opportunité, à cet instant, de sa présence et de son action à Gand[2]. Entre lui et M. de Chateaubriand la conception politique, l'identité de l'art et des tempéraments, la méthode d'aborder les problèmes et de les

1. *Aff. Etr., Congrès de Vienne*, 1814-1815. Corresp. du prince de Talleyrand. Vol. 309-681, pièce 176, f° 276 (inédite).

2. M. de Talleyrand arriva à Bruxelles le 19 juin 1815 et le 22 juin à Mons, où il rencontra le Roi. La première dépêche qu'il signa en rentrant en France est datée de Cambray le 28 juin 1815, pour informer le prince de Metternich de la désignation du duc de Dalberg pour représenter Louis XVIII auprès des Empereurs de Russie et d'Autriche et du Roi de Prusse. — Aff. Etr. V. 693, f° 3. Talleyrand à Dalberg à Munich, Cambray, 28 juin 1815, *ibid.*, f° 4. — Talleyrand à Dalberg, pour le presser de quitter Munich et de se rendre à Paris, *ibid.*, f° 7. Talleyrand à Metternich, confirmation de la désignation du duc de Dalberg, Paris, 9 juillet 1815, *ibid.*, f° 6.

résoudre ne préparaient pas la collaboration. M. de Talleyrand avait pénétré à Vienne le jeu présent des grandes tractations européennes dans leur action ; il en avait mesuré le secret, pénétré les vues et il n'avait pas douté que des résolutions décisives devaient attendre l'issue de la lutte engagée par les puissances contre l'Empereur. En M. de Chateaubriand, il discernait l'écrivain, le publiciste, le champion, le défenseur ardent : il ne rencontrait pas la force patiente aux aguets du moment. Un échange de correspondance avait sans doute précédé la lettre que nous venons de citer [1]. M. de Chateaubriand nous en donne lui-même une indication précise dans ses *Mémoires* en reproduisant ces lignes que le Prince lui avait adressées de Vienne :

Vienne, le 4 avril.

J'ai appris avec grand plaisir, Monsieur, que vous étiez à Gand, car les circonstances exigent que le Roi soit entouré d'hommes forts et indépendants:

Vous aurez sûrement pensé qu'il était utile de réfuter par des publications fortement raisonnées toute la nouvelle doctrine que l'on veut établir dans les pièces officielles qui paraissent en France.

Il y aurait de l'utilité à ce qu'il parût quelque chose dont l'objet serait d'établir que la déclaration du 31 mars, faite à Paris par les alliés, que la déchéance, que l'abdication, que le traité du 11 avril qui en a été la conséquence, sont autant de conditions préliminaires, indispensables, absolues du traité du 30 mai, c'est-à-dire que, sans ces conditions préalables, le traité n'eût pas été fait. Cela posé, celui qui viole lesdites conditions, ou qui en seconde la violation, rompt la paix que ce traité a établie. C'est donc lui et ses complices qui déclarent la guerre à l'Europe.

Pour le dehors comme pour le dedans, une discussion prise

1. Voir Appendice, p. 427.

dans ce sens ferait du bien ; il faut seulement qu'elle soit bien faite, ainsi chargez-vous-en.

Agréez, monsieur, l'assurance de mon sincère attachement et de ma haute considération.

TALLEYRAND.

« J'espère avoir l'honneur de vous voir à la fin du mois [1]. »

M. de Chateaubriand goûta peu la recommandation ; il entendait tout autre chose. Néanmoins, à la rentrée du Roi, lorsque vint le moment de la formation du ministère, il ne cessa pas, au milieu des compétitions, de prêter ses efforts à la combinaison qui en assurait la présidence au prince de Talleyrand. Le nouveau chef du gouvernement lui marqua une grâce presque confiante, mais il n'accueillit pas la proposition de M. Pasquier [2], ministre de la Justice, de donner le portefeuille de l'Intérieur à M. de Chateaubriand. Cependant, sur le désir de Mme de Duras [3], il le fait nommer pair de France (17 avril). Depuis le 9 juillet, M. de Chateaubriand était déjà ministre d'État. Le grand rôle demeurait encore loin. Il en garda à M. de Talleyrand une rancune dont les *Mémoires* d'outre-tombe nous ont transmis l'expression irritée. En parlant de cette époque, il dira : « Je m'intéressai bêtement à M. de Talleyrand [4] ».

Le duc de Richelieu ne devait pas mettre plus d'em-

1. *Mémoires*, III, p. 529.

2. Pasquier (baron), 1767-1862, conseiller d'État et préfet de Police sous l'Empire, garde des Sceaux en 1815 ; président de la Chambre des députés 1816 ; ministre des Affaires Étrangères, 1819-1821 ; président de la Chambre des pairs, 1830 ; chancelier, 1837 ; créé duc, 1844 ; membre de l'Académie française, 1842.

3. « Mme de Duras ne se consolait pas de l'exclusion donnée à M. de Chateaubriand au retour de Gand. Son crédit l'y avait fait ministre de l'Intérieur du roi fugitif et elle ne comprenait pas comment le Roi rétabli ne confirmait pas cette nomination. » Boigne, *Mémoires*, II, p. 117. — Duras (Claire de Kersaint duchesse de) 1778-1828 ; mariée à Amédée Bretagne Malo de Durfort, marquis, puis de Duras (1771-1838).

4. *Mémoires* IV, p. 1.

pressement à accepter son concours. Après la publication de la brochure, « *la Monarchie selon La Charte* », qui fut si particulièrement désagréable au Roi, il fut rayé de la liste des ministres d'État (1816). A dater de ce moment, M. de Chateaubriand quitta le camp libéral pour se joindre à la droite royaliste ; il devait reprendre sa place dans le camp libéral en 1824. Il avait à la fois des vues de gouvernement et un tempérament d'opposition.

* * *

Lorsqu'à la suite des élections de 1820, la force numérique de la droite royaliste se fut considérablement accrue à la Chambre des députés, un remaniement ministériel ne tarda pas à faire entrer MM. de Villèle[1] et de Corbière[2] au Conseil, M. de Chateaubriand fut nommé ministre à Berlin, avec la promesse d'une prochaine réintégration dans son rang de ministre d'État (30 novembre 1820). Il acceptait cette mission dans la pensée qu'elle serait une étape vers de plus hautes fonctions, « il est certain, écrivait-il à la duchesse de Duras, que jamais je ne pourrai rentrer aux affaires, sans passer par un point intermédiaire[3] ». M. de Chateaubriand consentait à ce titre. Il s'en excusait peut-être lorsqu'il disait plus tard : « qui voudrait aujourd'hui être immense sans être vu[4] » ? D'actives et dévouées influences s'étaient entremises pour lui frayer

1. Villèle (comte de), 1773-1854, député (1815) ; ministre d'Etat avec entrée au Conseil, 1820 ; ministre des Finances, 1821 ; et président du Conseil, 1822.

2. Corbière (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre) (1766-1853), ministre d'Etat (1821), de l'Intérieur (21 décembre 1821 à 1828). (Robinet, *Dictionnaire historique et bibliographique de la Révolution.*)

3. La duchesse de Duras et Chateaubriand, 23 novembre 1820, G. Pailhès, p. 187

4. *Vie de Rancé* (Chateaubriand), p. 276.

les voies : la duchesse de Duras ! « la chère sœur », la marquise de Montcalm [1], le duc de Richelieu : il avait fallu vaincre les résistances de Louis XVIII.

La fonction diplomatique avait toujours attiré le goût de M. de Chateaubriand ; elle donnait carrière à sa faculté d'observer la marche et le sens de l'histoire, de les expliquer par l'application des lois qui ont toujours présidé à la course du fleuve humain. Il aimait la dépêche : « Mon esprit se plie facilement à ce genre de travail : pourquoi pas ? Dante, Arioste, Milton n'ont-ils pas aussi bien réussi en politique qu'en poésie ? Je ne suis, sans doute, ni Dante, ni Arioste, ni Milton ; l'Europe et la France ont vu néanmoins par le Congrès de Vérone ce que je pouvais faire [2] ». Il ne doutait pas que les dominateurs de la pensée pouvaient encore être les maîtres dans le domaine de l'action.

Des bords de la Sprée, ses regards demeuraient fixés sur la France et les mouvements de sa politique intérieure, il guettait déjà l'occasion du retour dans l'arène. Cette préoccupation excitait facilement, dans ses relations avec le ministre des Affaires Étrangères, l'indomptable indépendance de son humeur, il se révoltait contre les reproches qu'il ne lui avait pas adressés.

Le bruit ayant couru qu'il avait été blâmé à Paris pour avoir, avant son arrivée à Berlin, écrit de Mayence, au prince de Hardenberg, qu'il lui aurait même envoyé un courrier, il s'indigne, dément ce commérage et déclare à M. Pasquier :

1. La marquise de Montcalm, derniere sœur du duc de Richelieu, née du second mariage du duc de Fronsac, fils du marechal de Richelieu (1696-1788), avec Mlle de Galliffet ; le duc de Richelieu etait ne du premier mariage avec Mlle de Hautefort.

2. *Memoires*, IV, fo 198.

« Je désire, monsieur le baron, qu'on m'évite des tracasseries. Quand mes services ne seront plus agréables, on ne peut me faire un plus grand plaisir que de me le dire tout rondement. Je n'ai ni sollicité, ni désiré la mission dont on m'a chargé, ce n'est ni par goût, ni par choix que j'ai accepté un honorable exil, mais pour le bien de la paix..... J'ai, grâce à Dieu, autre chose à faire dans la vie que d'assister à des bals. Mon pays me réclame, ma femme malade a besoin de mes soins, mes amis redemandent leur guide. Je suis au-dessus ou au-dessous d'une ambassade et même d'un ministère d'État....., ainsi il serait inutile de chercher des prétextes pour me faire des chicanes. J'entendrai à demi-mot, et vous me trouverez disposé à rentrer dans mon obscurité. » Dans ses *Mémoires*, à cette citation, il ajoute : « Tout cela était sincère : cette facilité à tout planter là et à ne regretter rien m'eût été une grande force, eussé-je eu quelque ambition [1] ».

On ne pouvait pas avoir le désintéressement plus impressionnable ; c'est qu'en vérité, c'est moins aux choses, aux dignités ou aux événements, c'est surtout aux hommes qu'il jette son mépris.

De Berlin, il scrutait l'Europe. Il avertissait des conséquences des révolutions espagnole, prémontaise et napolitaine. Il jugeait prophétiquement de l'avenir : « L'Allemagne comme l'Italie, désire aujourd'hui l'unité politique et, avec cette idée qui restera dominante plus ou moins longtemps, selon les événements et les hommes, on pourra toujours, en la réveillant, être sûr de remuer les peuples germaniques [2] ».

1. *Mémoires*, IV, p. 210.
2. *Ibid.*, IV, p. 219. Notes écrites à Berlin en 1821.

C'était, près d'un demi-siècle avant leur apparition, la vision saisissante des destinées. Témoin de la Révolution et de l'Empire, M. de Chateaubriand a suivi l'éclosion et la propagande des idées nouvelles accompagnant en Europe la victoire et la conquête ; il a jugé que le triomphe des armes devait partout préparer l'exaltation des passions nationales, provoquer la contagion des aspirations à l'indépendance d'abord et, par voie de conséquence, à la puissance, à la domination et à la grandeur. Il découvrait les grandes transformations encore enfermées dans le mystère des temps, mais déjà engendrées par la logique rigoureuse d'un enchaînement nécessaire : il avait traversé le secret de l'avenir.

Ses impatiences l'appelaient en France ; à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux[1], il demande un congé, le 26 avril 1821 il est à Paris. Peu de jours après, le 30 avril, il était réintégré dans son rang de ministre d'État : « M. de Richelieu me l'avait ôté, M. de Richelieu me le rendit ; la réparation ne me fut pas plus agréable que le tort ne m'avait blessé[2] ». Et cependant, quelque temps auparavant, il avait écrit de Berlin à la duchesse de Duras : « Le ministère d'État qui devait me suivre est resté en chemin[3] ». Toujours il aspira avec passion et, quand il reçut, il fit éclat de son indifférence : le poète goûtait également la grandeur dans l'idéal et le néant.

1. Henri, duc de Bordeaux (1820-1883), porta plus tard le titre de comte de Chambord, fils du duc de Berry et de Caroline princesse de Naples. En lui s'éteignit la branche aînée de la maison de Bourbon.

2. *Mémoires*, IV, p. 223.

3. La duchesse de Duras et Chateaubriand, p. 191.

*
* *

Durant les semaines qui suivirent son arrivée, M. de Chateaubriand fut tout à l'agitation parlementaire ; la menace de la retraite de MM. de Villèle et de Corbière mettait en question l'existence du Cabinet, dont la majorité ministérielle devait être rompue par le départ des deux représentants de la droite royaliste. Cependant la situation demeurait incertaine, ce doute jetait M. de Chateaubriand dans l'irritation : « Il s'agit de ministères et de la nécessité d'en finir, voilà tout[1] », écrit-il à Mme de Duras. Il multiplia ses assauts : « Je suis obligé de courir de tous côtés pour rallier nos amis et en venir à une résolution[2]..... Nous sommes en négociations[3]... je ne sais s'ils restent ou s'ils partent : je pencherais maintenant à croire qu'ils s'en vont[4]... oui, oui, souhaitez qu'ils s'en aillent, c'est ce qu'il y a de mieux. Avec de pareils hommes un replâtrage est ce qu'il y a de pis. Je ne sais rien et je crois qu'il n'y a rien[5] ». Puis vient l'accalmie, mais ce n'est qu'apparence : « Les deux magots (Villèle et Corbière) ont eu hier une conversation avec le duc (de Richelieu). Ils devaient donner leur démission. *Il n'y a rien de conclu*..... M. Pasquier m'avait écrit qu'il voulait me voir ce matin. J'y suis allé. Il m'a déclaré qu'il *fallait partir pour Berlin*. J'ai répondu que mes amis sortant, je sortirais avec eux. Il m'a répété qu'il fallait absolument un ministre à Berlin. J'ai dit

1. La duchesse de Duras et Chateaubriand, p. 192, 4 mai 1821.
2. *Ibid.*, p. 193, 19 juin 1821.
3. *Ibid.*, 21 juin 1821.
4. *Ibid.*, p. 194, fin juin, samedi.
5. *Ibid.*, fin juin, dimanche.

alors qu'il était bien le maître d'envoyer qui il voudrait à ma place, puisqu'il était si pressé..... Je crois que Pasquier a été trop vite. Je crois à une intrigue indépendante du sot duc[1]..... Je les laisserai venir. Pasquier était furieux au fond de l'âme. Je ne sais ce qu'il avait. Croiriez-vous que les deux magots ne m'ont seulement pas fait dire ce qui s'est passé entre eux et Richelieu, quoique je leur eusse écrit que Pasquier me demandait ?[2] »

Le temps s'écoule en bruits contradictoires. Dans son impatience, M. de Chateaubriand est presque sans ménagement pour ses amis. Il écrit à Mme de Duras, toujours fidèle à l'opinion libérale : « Votre colère me fait rire aux larmes... je me sacrifie pour les autres et j'en ai une vraie joie. Oui, ils partent, ils paraissent à peu près brouillés[3]..... Vous croyez trop cet intrigant qui prétend toujours avoir tout inventé et tout fait[4]. »

Les négociations se poursuivirent jusqu'au 27 juillet pour se terminer par la retraite de MM. de Villèle et de Corbière. Elle fut aussitôt suivie de la démission de M. de Chateaubriand motivée sur la retraite de ses amis : « Ce que l'usage veut, monsieur le baron », écrivait-il le 30 juillet à M. Pasquier, « l'honneur me le commande, puisqu'il s'agit non d'une faveur, mais d'une disgrâce[5]. »

La crise aiguë s'interrompit durant tout l'été ; quand elle reprit son intensité en décembre, elle trouva M. de Chateaubriand toujours défiant, incrédule. Cependant la nouvelle devient positive : « Oui, du nouveau, les ministres

1. Le duc de Richelieu.
2. La duchesse de Duras et Chateaubriand. 14 juillet 1821.
3. *Ibid.*, 24 juillet 1821.
4. *Ibid.*, 27 juillet 1821.
5. *Mémoires*, IV, p. 225.

ont donné leur démission avant-hier. Aujourd'hui Villèle et Corbière ont été appelés au Conseil. On forme un nouveau ministère. Dieu veuille qu'il soit bon !..... J'ignore absolument quels ministres, mais je sais que je n'en suis pas..... Je ne crois pas[1]. »

Et le lendemain : « Je regrette, je l'avouerai, les Affaires Etrangères. Je suis convaincu que j'y aurais réussi au dedans et au dehors..... Mais je n'ai pas besoin de faire le dégoûté, je n'aurai rien et je m'en console[2] »... « Je suis trop bête et trop bon. Je me corrigerai[3]. »

Il apprend qu'on lui destine une ambassade, la nouvelle l'irrite : « Toute cette histoire d'ambassade vient de *Monsieur*[4] et de ses amis qui ont l'idée de m'envoyer au dehors comme pis aller. D'ailleurs tout cela m'importe peu. Je ne veux plus rien ... Je réfléchirai, mais je ne sais d'où vous viennent ces craintes sur mon caractère et tant de pitié pour l'homme et pour sa vie[5] ». Ses soupçons augmentent, on lui a proposé la présidence de l'Instruction publique : « Moi, chef de division sous Corbière ! Les misérables ! Je n'ai jamais été si blessé. Mathieu[6] a déjà perdu la tête de joie !... Au reste, ils parlent aussi, mais vaguement, d'une ambassade... On ne veut que gagner du temps... *Monsieur* me demande à l'instant... Je vais lui dire tout ce que j'ai sur le cœur »[7]...

1. La duchesse de Duras et Chateaubriand, p. 200 et 210, 14 décembre 1821.

2. *Ibid*, 15 décembre 1821, p. 204.

3. *Ibid.*, 18 décembre 1821, p. 205.

4. Charles-Philippe, comte d'Artois, *Monsieur*, frère du Roi (Louis XVIII) (1757-1836) ; Roi de France (1824-1830).

5. *Ibid*, 20 décembre 1821, p. 202.

6. Le vicomte de Montmorency (1767-1826) créé duc Mathieu de Montmorency, 1822. Député de la Noblesse aux Etats généraux en 1789 ; pair de France, 1814 ; ministre des Affaires Étrangères, 1822 ; plénipotentiaire au Congrès de Vérone ; membre de l'Académie Française, 1825.

7. *Ibid.*, fin décembre, p. 203.

Il ne veut rien entendre : « Votre prince (de Polignac[1]) est un sot et je lui fais grâce des grimaces de son frère[2]. Qu'importe les mensonges de Villèle ? Je ne songe plus à tout cela. Je resterai dehors, c'est le mieux. Je ne sais rien, je souffre. « Et cependant il dit encore : « Je crois qu'ils se trouveront trop heureux de me renvoyer, mais je suis décidé à n'accepter que l'Angleterre[3] ».

Il repousse et il espère : « Je n'entends plus parler de rien. Laborie m'a pourtant écrit que demain 28 mon affaire sera faite ou brisée[4] ». Et le même jour, quelques heures plus tard, après une visite du prince de La Trémoille : « Mathieu lui avait parlé comme si c'était moi qui allais à Londres[5] ».

Cependant les amitiés agissent; la duchesse de Duras sollicite directement, elle écrit, fait mouvoir les influences, elle parle à la duchesse d'Angoulême[6], elle fait intervenir ses amis, Montmorency, Villèle, Lauriston[7], elle transmet au « cher frère » les assurances qu'elle recueille, elle se plaint de ses assiduités auprès de Mme Récamier[8]

1. Le prince Jules de Polignac (1780-1847) : ambassadeur à Londres (1823) : président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères (8 août 1828-28 juillet 1830).

2. Armand, duc de Polignac (1771-1847), aide de camp et premier écuyer du comte d'Artois, 1814 ; maréchal de camp ; pair de France 1817.

3. La duchesse de Duras et Chateaubriand, fin décembre, p. 204.

4. *Ibid.*, 27 décembre, p. 206.

5. *Ibid.*

6. Marie-Thérèse-Charlotte de France (1778-1851) fille de Louis XVI, dite Madame Royale, mariée à Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

7. Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston (1768-1828), général de division sous l'Empire, ambassadeur en Russie (1811) : commandant l'arrière-garde de la Grande Armée (1812) ; pair de France (1815) ; ministre de la maison du Roi (1820) ; maréchal de France.

8. Julie Bernard (1777-1849), mariée à M. Récamier, son salon fut le centre de toutes les célébrités de l'époque, elle avait inspiré à M. de Chateaubriand un attachement qui dura jusqu'à la mort du grand écrivain.

dont elle n'ignore pas les démarches pour la nomination de M. de Chateaubriand. En retour, il la gourmande : « Je ne crois guère à l'influence de Lauriston..... Vous radotez sur l'Abbaye. Je n'y dis rien, je n'y fais rien, mais ce bruit que je dois ou que je veux aller à Londres, est si public, si général, c'est une idée si naturelle et qui se présente à tant de monde, qu'on dit cela partout, sans qu'il y ait de secret confié ou trahi. Je suis enfin en paix, parce que je ne veux rien et que je me suis habitué à cette idée..... Pouvez-vous me demander ce que je deviendrai? je deviendrai *moi*[1] ».

Enfin la décision est prise, M. de Chateaubriand est nommé ambassadeur à Londres ; le calme lui revient, il oublie ses agitations, ses reproches, sa colère, il est tout au présent : « Voici ce que j'apprends par Forbin[2] : Mathieu a parlé hier au Roi. La chose est décidée, mais il serait possible qu'elle ne fût pas terminée légalement aujourd'hui[3]. » Une heure plus tard, il écrit : « Lisez ce billet de Mathieu, renvoyez-le moi, l'affaire est faite[4] ». La notification officielle suit aussitôt : « La Panouse est venu hier au soir à onze heures me dire, de la part de Villèle, que la chose est faite irrévocablement, que tout le monde est d'accord et que l'ordonnance serait signée mercredi prochain 9 janvier, au Conseil, avec d'autres ordonnances[5] ».

1. La duchesse de Duras et Chateaubriand, p. 208.

2. Henri, marquis de Forbin des Issarts (1775-1851) quitta la marine française à la Révolution pour servir dans la marine espagnole. Colonel et sous-lieutenant des gardes du corps (1814), lieutenant des gardes du corps (1815), maréchal de camp : conseiller d'État (1823) : député de Vaucluse en 1815 et de 1820 à 1824 ; pair de France (1827).

3. *Ibid.*, 1er janvier 1822, 3 h. 1/2, p. 209.

4. *Ibid.*, 5 heures.

5. *Ibid.*, dimanche 6 janvier 1822.

*
* *

Mais la paix lui reviendra-t-elle avec le succès ! Cessera-t-il jamais d'être soupçonneux, injuste, souvent ingrat et oublieux ? On peut le regretter, il ne serait peut-être pas vrai de le lui trop reprocher. L'ambition politique vint après 1814, il souffrait à la fois de la repousser ou de la suivre. « Les belles dames qui se mirent à rivaliser à son égard d'adorations et d'adulations [1] » l'avaient excité à désirer la puissance et l'éclat, mais toujours « voyageur ou ambassadeur, il s'ennuie... il arrive, il repart, il harasse ses gens [2] ».

Sans cesse son génie dévore son âme ; il l'a soulevée jusqu'aux cimes d'où se découvre ce qui échappe à la commune vue humaine. Quand il revient au sol, c'est à peine s'il peut faire comprendre autour de lui ce que la haute lumière lui a révélé : c'est qu'il appliquait les données absolues, qui ont l'étendue de l'infini, aux choses humaines qui sont relatives, dépendantes de la contingence des faits, dès lors finies et limitées, incapables de s'adapter à une force supérieure, sans la recevoir dans la mesure seulement où elle en peut suivre le mouvement. De là tant de contradictions, les fuites vers la solitude, les mots cruels, les imputations injustes, quelquefois les brouilles. Est-ce bien, d'ailleurs, l'amitié qu'il cherchait, c'est-à-dire un échange où chacun donne et reçoit ? Il ne semble pas que tel ait jamais été ce qu'il ambitionnait : ce qu'il voulait, c'était, avant tout, des disciples enthousiastes de sa pen-

1. Chateaubriand et son groupe littéraire, II, p. 385.
2. *Ibid.*, p. 82.

sée, ne vivant que d'elle, ardents à la soutenir, à la servir, à dégager et à embellir la route triomphale. Là était le rêve, bien autre la réalité, et alors venait la souffrance, cette souffrance aiguë que tout ravive ; il a appelé l'amitié ou l'amour à son aide, il a voulu les atteindre comme les sources qui abreuveront la soif d'une ardeur à jamais inextinguible.

Poussé par son tourment, il a longtemps erré, ranimant sous ses pas les époques variables de l'histoire, évoquant les grandeurs et les infortunes des temps, y retrempant ses espérances et ses douleurs, répandant la lumière et la vie sur tout ce qu'il traverse. Il chantait alors l'humanité, ses gloires, ses malheurs, la consolation qui l'attendent par delà la vie : c'étaient la foi et la poésie.

Est-ce parce que la poésie ne mène ni aux honneurs, ni à la fortune, ni au consulat[1], — suivant le mot d'un ancien, rappelé par Sainte-Beuve[2], — que Chateaubriand a abandonné son premier culte ? Est-ce parce qu'il s'est dit : « La première partie de ma vie à la poésie, la seconde à l'histoire[3] », comme l'assure le grand critique ? Est-ce par une vulgaire ambition qu'il s'est écrié après ses adieux à la Muse : « Qu'elles viennent ces vierges austères, qu'elles viennent fermer pour moi le livre de la poésie et m'ouvrir les pages de l'histoire. J'ai consacré l'âge des illusions à la riante peinture du mensonge, j'emploierai l'âge des regrets au tableau sévère de la vérité[4] ! » D'autres motifs le pressent : des sommets où il a atteint, il a embrassé l'im-

1. Chateaubriand et son groupe littéraire, II, p. 56 Aper (dialogue des orateurs, § 9).

2. Sainte-Beuve (1804-1869), littérateur et critique, membre de l'Académie Française (1845), sénateur (1865).

3. Chateaubriand et son groupe littéraire, II, p. 57.

4. Martyrs, p. 373.

mense horizon du passé, il a suivi la trace des événements et des transformations, il en a discerné les origines, étudié les causes, il a connu les forces qui ont entraîné le Monde. C'est à elles qu'il veut se mesurer pour les incliner vers une marche meilleure, relier le passé et l'avenir, préparer les destinées fécondes dans l'apaisement, le travail et le progrès, au sein de « la liberté et de la gloire » qu'il ne cesse pas de servir. Il a aussi ressenti, comme il arrive d'ordinaire, les influences de la maturité. — « dans un âge plus mûr, l'esprit revient à des goûts plus solides, il veut surtout se nourrir des souvenirs et des exemples de l'histoire [1] — ». Mais, tandis qu'il écrit ces lignes, il a suivi un enchaînement de ses propres conceptions, il a prolongé sa voie, la nuée lumineuse dans laquelle il a vécu l'accompagne encore, elle éclaire la route qui va porter ses pas.

Son culte pour l'histoire, ses vues et son activité politiques sont bien nées des pensées qui avaient pénétré son âme et nourri son esprit, l'unité intellectuelle de sa vie demeure entière. Tout son effort s'est alors assemblé dans le dévouement à la patrie. Si son nom est porté par l'admiration de la postérité à une si grande hauteur, s'il continue à régner, c'est moins par l'enchantement de ses accents, que par le souvenir durable des idées éternelles qu'il a annoncées. Pour le juger, pour le comprendre, il faut donc le considérer, différemment que la plupart des hommes, sous le seul aspect qui rend à sa personnalité son sens, sa flamme : « dans la large vie des siècles [2] ».

A l'heure où il va prendre la direction de l'ambassade à

1. *Itinéraire*, I, p. 120.
2. *Mémoires*, IV, p. 177.

Londres, la politique anglaise pèse sur la France, elle exerce une influence partout agissante en Europe, elle se prépare à étendre davantage sa domination au delà des mers. M. de Chateaubriand éprouve une joie secrète à prendre avec elle le contact direct, il a l'espérance d'en tirer pour son pays des avantages, il sent la lutte à engager, il mesure déjà « l'immense carrière des faits qui tous ont un égal droit à vous opprimer [1] ».

*
* *

Caractère des relations entre la France et l'Angleterre — Les instructions remises à M. de Chateaubriand, signées par le Roi le 27 mars 1822 [2], définissaient d'abord le caractère général des relations entre les deux gouvernements : de la part de l'Angleterre « ni prédilection, ni froideur. Elle a presque toujours paru indifférente aux intérêts qui pouvaient nous toucher vivement. Elle n'est sortie de ce rôle que pour témoigner de l'aigreur quand elle croyait voir que nos relations avec la Russie se resserraient ; de l'empressement quand elle pensait que nous pouvions être moins bien avec cette puissance. Nous n'avons pas eu plus de motifs de désirer plus de chaleur dans les sentiments de l'Angleterre. Aucun des deux pays ne songe à donner aux rapports respectifs une direction qui le rapproche ou l'éloigne plus positivement de l'autre. Notre politique vis-à-vis de la Cour de Londres n'a donc

1. *Vie et mort du duc de Berry*, p. 287.

2. Instructions pour M. le vicomte de Chateaubriand, ambassadeur du Roi près de S. M. Britannique, approuvées par le Roi le 27 mars 1822 *Aff. Etr. Angleterre*. V. 615, f°s 603 à 134.

Ces instructions étant très etendues (31 pages) sont seulement analysées ci-après.

véritablement pas, quant à présent, d'objet spécial qui puisse donner lieu de tracer un plan auquel se coordonneraient des démarches suivies. Il ne s'agit que d'entretenir les rapports de bonne intelligence qui existent entre elle et nous ».

Du rapprochement de cette appréciation et de la constatation sur le même objet expliquée le 29 juin 1814 par le prince de Talleyrand, dans ses instructions au comte de La Chastre, il ressort que la situation ne s'était pas sensiblement modifiée, elle avait conservé ses caractères principaux sous les modalités créées par les circonstances. Les intérêts de la politique française n'étaient pas seulement situés à Londres, ils se rencontraient sur le continent entier, ils apparaissaient à tous les points où des affaires importantes étaient engagées.

Conflit russo-turc. — En Orient, le conflit entre la Russie et la Turquie mettait la paix en péril. Si la guerre était favorable aux Russes, « la Cour de Londres, dans un temps où les plus grands événements se pressent et traînent immédiatement après eux les conséquences qui, autrefois, ne les suivaient qu'à de longues distances, pourra croire menacée sa puissance dans l'Inde ». A côté de cet intérêt particulier, il faut encore prévoir « les chances qui déplacent les bases du système aujourd'hui établi en Europe, donnent lieu à de nouveaux déchirements que cette puissance, comme tous les États bien organisés, doit envisager avec crainte ». Il semblait que le Cabinet britannique avait cherché « à se faire illusion et à regarder comme peu probable l'événement qu'il redoute..., c'est du moins le sentiment qui a paru dominer dans les différentes communications qu'il a faites sur ce point au Cabinet de Pétersbourg et au Divan ». Ce point de vue avait d'ailleurs

prévalu à Vienne, mais sa solidité n'offrait-elle pas quelque fragilité ? « Quelque confiance que l'on puisse avoir dans les sentiments de modération qui animent l'Empereur Alexandre, on doit croire que les dispositions de ses peuples, les intérêts de la religion qu'il professe, peut-être même quelque souvenir des projets de Catherine II, ont pu atténuer la résolution qu'il avait de tout faire pour le maintien de la paix..... La Porte, loin de se montrer conciliante, a témoigné, dans ses communications avec le Cabinet de Pétersbourg, de la raideur et de la défiance..., l'Empereur peut trouver sa dignité, sa conscience même intéressées..., qu'enfin il existe dans ses conseils quelques influences qui peuvent le porter vers la guerre ».

Dans une situation si dangereuse, l'Angleterre a sans doute « préparé quelque plan ». C'est avec l'Autriche qu'elle a peut-être « conclu quelque traité secret..., arrêté ses projets et calculé les chances que peut offrir une nouvelle guerre. Les conférences d'Hanovre ont dû avoir pour objet secret quelque arrangement de cette espèce. Est-on convenu de garder la neutralité ? » L'Autriche en avait annoncé l'intention, l'Angleterre l'avait laissé pressentir : « l'une, retenue par ses difficultés en Italie, la crainte des agitations allemandes et le souci des mécontentements russes », l'autre, « ne craignant que l'agrandissement de la Russie, donnera vraisemblablement tout ce qu'elle pourra de secours aux Turcs, sans la violer ouvertement ».

« A-t-on fait en Angleterre quelques dispositions qui révèlent quelque plan arrêté ? A-t-on prévu le cas d'un succès complet de la Russie et celui d'un partage des provinces de la Turquie d'Europe ? A-t-on fixé quelques bases pour ce partage ? Doit-on, dans cette hypothèse, faire quel-

ques insinuations à la Russie et la pressentir sur ses propres projets ? L'Angleterre, enfin, entrevoit-elle des chances de guerre pour elle-même et le ministère pourrait-il se mettre en mesure de la risquer dans l'état actuel des finances, au milieu des troubles intérieurs et des dissensions parlementaires ? » L'ambassadeur était invité à rechercher des informations sur ces questions qui portaient graduellement sur toutes les éventualités.

La politique française n'était pas demeurée inactive, elle s'était employée à ramener à Constantinople le calme et la prudence, à Saint-Pétersbourg la modération. Ces représentations assez pressantes avaient été faites de concert par la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, sans acheminer une détente. La Russie demandait « l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, la reconstruction des églises grecques détruites par les Turcs, des garanties pour le libre exercice de la religion grecque et la distinction entre les rebelles et les Grecs qui sont restés soumis ». A ces propositions la Porte avait d'abord répliqué en réclamant « qu'on lui livrât les Grecs réfugiés sur le territoire russe, refusant à la Russie tout droit de se mêler des affaires des provinces grecques » ; par une note remise en décembre 1821 à Saint-Pétersbourg, elle avait fait connaître « son intention de retirer une partie des troupes turques de ces deux provinces, de ne plus insister sur la remise des réfugiés et de faire quelques tentatives pour satisfaire la Cour de Pétersbourg sur ses autres demandes ». La Russie n'avait pas accueilli ces communications qui impliquaient la volonté de ne rien céder. Si la rupture devait suivre la longue période de tension, Louis XVIII était « décidé à rester neutre ». Dans la prévision des événements, il recommandait comme « l'unique

moyen de conjurer une partie des maux que doit entraîner une nouvelle guerre, l'union qui, depuis les transactions d'Aix-la-Chapelle, subsiste entre les cinq Cours ». Il estimait que « chaque État, se trouvant livré à l'influence de son intérêt propre, abandonnerait nécessairement le soin de cette surveillance commune dont l'objet est de garantir partout le repos intérieur ». Il signalait chez les groupes révolutionnaires « l'ardeur des vœux pour une rupture » qui s'accordaient avec « leurs espérances ». Il dénonçait, au cas où la quintuple alliance viendrait à succomber, le danger d'une politique isolée où chaque puissance pourrait céder aux conseils, à l'ambition, à des intérêts particuliers, à la tentative même de prendre part aux hostilités, de voir renaître la guerre générale. Si ce fléau survenait « il faudrait regarder comme certaine la ruine de l'ordre social dans le vieux monde ».

La fidélité à ces vues sages et nécessaires était encore une préparation au rétablissement de la paix : « il sera possible aux puissances demeurées neutres d'intervenir avec succès pour faire cesser la guerre », de sauvegarder le « repos de l'Europe » et de limiter la rupture à des conséquences analogues à la lutte soutenue en 1787 entre la Russie et la Turquie.

Mais d'autres complications pouvaient surgir où l'empire ottoman perdrait son existence. Dans cette situation, « la France croit avoir le droit de réclamer les avantages qui compenseraient l'accroissement de puissance que de telles circonstances donneraient aux autres États ». Cette revendication devait être aussi juste que politique, parce qu'elle s'appuyait sur un système d'équilibre par l'état de possession, tel que les traités de 1815 l'avaient établi. La part reconnue alors à la France avait été notablement inférieure

à celle qui lui appartenait avant les guerres de la Révolution, « et s'il fallait calculer ce que depuis trente ans l'Angleterre et la Russie ont acquis en territoires et en force réelle, on trouverait qu'il y a pour chacune d'elles un accroissement de plus d'un tiers ». En exprimant ces pensées, les instructions recommandaient, le moment venu de les faire entrevoir, « la plus grande circonspection, et de manière surtout à ce que la Cour de Londres ne prenne pas texte pour nous rendre de mauvais offices auprès de la Turquie ».

Russie. — Le Cabinet britannique devant assez naturellement s'efforcer de découvrir « quelle est la mesure de nos relations avec la Russie », l'ambassadeur devait « répondre avec assurance et en toute franchise que nous sommes en bonne intelligence avec elle comme avec toutes les puissances qui font partie de l'Alliance ; que nous avons de la reconnaissance pour la bienveillance avec laquelle elle est intervenue en notre faveur en diverses circonstances, mais que là se bornent nos rapports et que nous n'avons avec elle aucun arrangement particulier ».

Italie. — La politique française avait longtemps cherché à dégager nettement « les dispositions de l'Angleterre relativement aux affaires d'Italie ». Son attitude à Troppau et à Laybach n'avait révélé que sa propre incertitude, mélangée « de désapprobation des mesures que les Cours de Russie, d'Autriche et de Prusse avaient concertées pour la pacification du royaume de Naples ». Préoccupé de ne pas ébranler l'union des Cours alliées par l'expression « d'un désir qui pouvait naître du sentiment de sa dignité ». Louis XVIII s'était borné à formuler « quelques objections contre le système adopté à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin, « en ne prenant aux Congrès de Laybach et de

Troppau qu'une part réservée, sensiblement analogue à celle de l'Angleterre. L'opinion du Cabinet de Londres, partisan de la limitation de l'occupation du royaume de Naples au délai convenu, ou même de l'abréger, correspondait aux vues de la France sur le même objet[1]. Mais l'intimité des rapports entre la Grande-Bretagne et l'Autriche pouvait faire soupçonner quelque accord dont l'ambassadeur devait avec soin contrôler l'existence et les conditions.

Espagne. — La question espagnole tenait une place prépondérante dans les préoccupations du Cabinet des Tuileries ; l'Angleterre s'était abstenue, avec une persévérance obstinée, de révéler ouvertement ses vues à l'égard de la péninsule. Des indices sérieux permettaient au moins le doute sur ses véritables intentions ; on ne regardait pas, à Paris, comme certain qu'elle se fût abstenue d'actes équivoques, de nature à autoriser les révolutionnaires à croire à quelque appui britannique. On avait d'ailleurs remarqué, chez l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, une répugnance peu dissimulée à concourir aux démarches de son collègue de France en vue de venir en aide à la position dangereuse du Roi d'Espagne ; lorsqu'elle avait souvent prodigué ses outrages aux ambassadeurs étrangers, la populace de Madrid s'était toujours abstenue de démonstrations analogues contre le représentant anglais. Quand surviendra l'explosion prochaine que faisait présager la situation si critique de Ferdinand VII, quelle sera la conduite de l'Angleterre, quels ordres ont pu être donnés à sir William A' Court pour « le cas où la sûreté personnelle

1. C'était bien l'application de la politique de prévoyance dont M. de Talleyrand avait recommandé la formule en disant : « Contenir la Prusse en Allemagne et l'Autriche en Italie. »

du Roi et de la famille royale se trouverait menacée? »

Colonies espagnoles. — A l'égard des colonies espagnoles, l'Angleterre a pratiqué un système qui ne laisse pas de doute sur les sympathies qu'elle éprouve pour leur indépendance. Elle ne s'est pas fait faute de se prononcer en leur faveur, au moins sous le rapport commercial ; par ses vaisseaux marchands, elle a fourni aux révoltés d'abondantes munitions ; elle a importé chez elle les produits des provinces insurgées ; elle a favorisé en Hollande le recrutement de leurs partisans : « Sa conduite implique une reconnaissance tacite de l'indépendance ». Mais la reconnaissance sera-t-elle déclarée, ou ne se produira-t-elle qu'après l'exemple d'une autre puissance, peut-être les États-Unis? N'a-t-elle pas déjà des agents chargés d'établir les relations commerciales? Ces agents sont-ils déjà publiquement agréés par les autorités des provinces soulevées? Cette situation ne s'établirait-elle à leur profit qu'après une reconnaissance officielle de l'indépendance?

Portugal. — Le retour de la Cour du Brésil à Lisbonne en 1820, accompli sur le conseil de l'Angleterre, avait suivi de près les changements établis en Portugal. Les Cortès avaient modifié, au détriment de la Grande-Bretagne, plusieurs articles importants des anciens traités commerciaux ; elles avaient rétabli le droit de 30 p. 100 sur l'importation des laines anglaises, précédemment abaissé depuis 1813 à 15 p. 100. Une aggravation si lourde n'avait cependant provoqué aucun changement dans les dispositions du Cabinet de Londres ; il se dispose à accréditer à Lisbonne un ambassadeur, sans tenir compte de la résolution du Portugal de ne se faire représenter auprès d'elle, comme auprès des autres Cours, que par un chargé d'affaires. Une telle condescendance ne devait-elle pas « se

rattacher à quelque plan relatif à la situation actuelle des colonies portugaises, dout l'émancipation commerciale doit entrer dans les vues de l'Angleterre ? »

États-Unis. — « Quels sont les véritables rapports de l'Angleterre avec les États-Unis ? » Longtemps on avait cru que la paix conclue en 1815 n'était qu'une interruption de l'état de guerre. « Si nos rapports sont exacts, la Cour de Londres se serait, dans ces derniers temps, beaucoup rapprochée des États-Unis. Il est assez important de découvrir les motifs de ce rapprochement. »

Saint-Domingue. — D'après des publications anglaises, il avait été question, entre Christophe[1] et l'amiral Popham, « d'arrangements dont la base était l'exclusion du pavillon français des ports de Saint-Domingue ». Une entente de cette nature n'aurait pu être conclue qu'en violation des traités, notamment de l'un des articles additionnels secrets du traité du 30 mai 1814, portant, de la part de l'Angleterre, l'engagement « de ne mettre aucun obstacle aux mesures que la France prendrait pour recouvrer Saint-Domingue ». Son caractère avait à l'avance découvert le secret de l'opposition britannique « aux démarches que nous pourrions faire pour rattacher cette colonie au système de la France, soit en reconnaissant son indépendance pour nous réserver les avantages qui semblent dus à la métropole, soit de toute autre manière ». Quelles dispositions des tentatives de cette sorte rencontreraient-elles à Londres ?

1. Christophe (1767-1820), esclave noir qui joua un rôle important dans l'insurrection de 1790, fut nommé général par Toussaint Louverture ; après les luttes et les compétitions qui ravagèrent l'île de Saint-Domingue (ou Haïti), fut proclamé président (1806), prit le titre de roi sous le nom de Henri Ier (1814), il régna neuf ans sur la partie septentrionale de l'île et se suicida en 1820 pour échapper à la révolte soulevée contre lui.

Traite des Nègres. — L'abolition de la traite des Nègres était, depuis le début de la Restauration, l'objet de la faveur anglaise. On connaît déjà les phases antérieures des négociations sur cette question ; depuis 1814, le Cabinet des Tuileries n'avait pas cessé d'opposer une résistance irréductible aux efforts de l'Angleterre pour arriver à la reconnaissance du droit de visite, mais il s'était appliqué à poursuivre ce trafic odieux. A Aix-la-Chapelle, il avait proposé « de combattre la traite des Nègres, non seulement dans l'opération du transport, mais sur les lieux mêmes où se consomment l'achat et la vente des esclaves ». Une loi de 1817 avait ordonné la confiscation de tout navire cherchant à introduire des Noirs dans les colonies françaises, et l'interdiction du capitaine. Ces pénalités avaient été peu après déclarées applicables à tout bâtiment « prenant part à la traite en quelque lieu et de quelque façon que ce soit ». Les Chambres devaient se prononcer sur un nouveau texte législatif établissant « des amendes pécuniaires, graduées depuis mille jusqu'à dix mille francs, contre toute personne quelconque intéressée au commerce des Noirs ».

Malgré une répression si rigoureusement établie, le gouvernement britannique persistait à imputer à la France tous les actes commis contre les lois interdisant la traite. S'il se trouvait encore des bâtiments français pour pratiquer ce déplorable commerce, il en était d'espagnols et même d'anglais ; ceux-ci naviguaient sous pavillon français et se pourvoyaient de faux papiers de bord fabriqués dans l'île danoise de Saint-Thomas. L'opposition parlementaire anglaise harcelant le ministère de ses réclamations, l'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stuart, ne manquait pas, aux approches de chaque session, de réitérer ses

plaintes et de renouveler ses démarches. Tout récemment encore, il avait réclamé, sous forme d'une note remise au ministre des Affaires Étrangères, « que de nouvelles mesures soient prises séparément, ou de concert, entre les deux gouvernements pour atteindre le but proposé ».

M. de Chateaubriand était chargé d'y répondre complètement. Il devait rappeler au ministre anglais que son gouvernement luttait avec rigueur pour détruire sur les territoires de sa domination, sans y être encore parvenu, le trafic flétrissant ; que sept années seulement s'étaient écoulées depuis que la France s'était engagée à appliquer l'interdiction de la traite ; qu'elle y avait été contrainte par une « sorte de surprise », sous la forme d'une « ratification d'un décret des Cent-Jours qui l'avait abolie ». Enfin, à Vienne, l'acte signé par l'ambassadeur du Roi, relatif à l'abolition de la traite, portait cette restriction : « tout en ménageant ses intérêts, les habitudes des préventions mêmes de ses sujets ». Le traité de 1814 avait précédemment établi un délai de cinq ans pour « l'exécution de cette mesure par la France ». On demandait aujourd'hui une action concertée en vue d'accélérer la destruction de la traite ; déjà des conférences, auxquelles avaient pris part le marquis d'Osmond, avaient eu lieu à Londres en 1816, 1817, 1818 ; veut-on les renouveler ? L'ambassadeur y assistera encore. Poursuit-on « la commission mutuelle du droit de visite ? » La France persistera à ne pas l'accepter. Ces explications positives devaient être accompagnées de toutes les indications propres à donner confiance dans les dispositions du gouvernement du Roi « à fournir au ministère britannique, sur cette question, tous les éléments qui pourront lui apporter quelque facilité dans ses débats avec l'opposition ».

Droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve[1]. — On a vu déjà dans les instructions des précédents ambassadeurs, notamment celles du duc Decazes, l'exposé et l'origine des droits de la France à la pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve, les traités par lesquels l'Angleterre les avait reconnus et les complications suscitées à la suite de concessions accordées aux États-Unis par le Cabinet de Londres dans les mêmes parages. La question n'avait pas encore été réglée; il s'agissait donc de limiter, par une interprétation du traité du 20 octobre 1818 entre l'Angleterre et les États-Unis, le droit de pêche des Américains dans les parties de la côte où les Anglais l'exerçaient eux-mêmes, et

1. Le droit de pêche à Terre-Neuve rencontra souvent des empêchements ou des contestations de la part du gouvernement anglais. Un des exemples les plus récents se produisit en 1886. Une loi votée par le parlement de Terre-Neuve, sanctionnée par la Reine, avait décidé qu'à l'avenir les pêcheurs français ne pourraient plus s'approvisionner de *bait* (appât de pêche) auprès des Terre-Neuviens. C'était, pour nos compatriotes, la ruine de la prochaine campagne de pêche. Notre chargé d'affaires à Londres, le comte d'Aubigny, après la notification de lord Iddesleigh, ministre des Affaires Etrangères, lui présenta les observations les plus fermes à l'égard d'un procédé quelque peu inamical. Il recevait le lendemain la lettre suivante (traduction) :

« Cher comte d'Aubigny, quand vous m'avez entretenu hier de votre réponse au sujet des pêches de Terre-Neuve, j'étais sous l'impression que la lettre avait été retenue pour des réflexions ultérieures. Nous pensons qu'elle pourrait être modifiée quant à un détail important, et nous serions très heureux si vous pouviez nous la faire rendre. Peut-être pourrais-je arranger une entrevue entre Votre Excellence et M. Stanhope (ministre des Colonies), et je m'efforcerai d'avoir aussi lord Salisbury, afin de voir s'il n'y a pas moyen d'arriver à un accommodement satisfaisant. Jeudi serait probablement un jour commode pour notre entrevue.

Je reste, etc. etc. »

« (*Signé*) Iddesleigh. »

« Foreign-Office, 7 septembre 1886. »

Dans une conférence à laquelle assistaient les ministres des Affaires Etrangères et des Colonies, ainsi que lord Salisbury, premier ministre, notre chargé d'affaires eut pleinement gain de cause. Nos armateurs eurent le temps d'organiser un service et de se pourvoir par leurs propres moyens de l'appât nécessaire, au grand détriment des Terre-Neuviens qui retiraient un gros bénéfice de la vente du *bait*. (Communication du comte d'Aubigny, chargé d'affaires de France à Londres en 1886.)

de mettre un terme à « l'extension abusive que les États-Unis ont donné à la concession qui leur a été faite ».

Négociation éventuelle entre la France et l'Angleterre sur les relations commerciales entre les deux pays. — Déjà le traité du 30 mai 1814 avait indiqué la possibilité d'un traité de commerce à intervenir entre la France et l'Angleterre, sans qu'aucune ouverture ne fût venue encore amorcer la négociation. Au moment où M. de Chateaubriand venait d'être investi de la mission de représenter le Roi en Angleterre, sir Charles Stuart faisait connaître la disposition du Cabinet britannique à diminuer le tarif anglais, en échange de la modification du tarif français. « Il propose : 1° d'établir sur l'importation des produits respectifs, soit bruts, soit manufacturés, un nouveau tarif de droits *ad valorem*, c'est-à-dire d'après la valeur vénale de la marchandise, et non plus d'après la mesure et le poids ; 2° de permettre entre les sujets des deux pays (dans leurs possessions d'Europe) une parfaite et réciproque liberté de commerce et un échange illimité des produits de toute espèce, à l'exception des blés ; 3° de diminuer considérablement les droits sur les vins, si nous consentons à admettre ses cotons fabriqués et de fixer pour les autres marchandises le droit d'importation à 10 p. 100 *ad valorem.* »

Ces offres, d'apparence si avantageuse, avaient surtout pour objet de parvenir à l'introduction des cotons anglais ; mais, en France, pendant la dernière période de quinze ans, le nombre des fabriques de coton avait centuplé, leur industrie intéressait une population nombreuse, et il n'était pas à prévoir qu'une majorité pût se rencontrer dans les Chambres pour accepter des modifications douanières d'une si grande portée. L'ambassadeur avait « à faire entendre

que les propositions dont il s'agit doivent donner lieu à un examen approfondi et que, du reste, il ne serait possible de rien préparer pour cette année, la session des Chambres étant trop avancée pour pouvoir leur présenter un nouveau projet, si le gouvernement se décidait à changer son tarif ».

Un texte de loi était déjà déposé aux Chambres, portant augmentation des droits d'importation sur les fers en barre traités à la houille ou au laminoir, et le gouvernement anglais avait « déjà fait réclamer contre cette proposition qu'il regarde comme ayant pour objet l'exclusion des fers de fabrication anglaise ». Toute autre était la raison qui motivait cette modification : il ne s'était pas agi « de changer nos relations commerciales avec telle ou telle puissance, ni d'altérer un tarif dont les dispositions communes à tous les pays n'en peuvent blesser aucun. Le gouvernement du Roi, entraîné par la tendance générale de toute l'Europe vers un système qui protège l'industrie intérieure, a successivement réglé les taxes de douane dans l'unique vue de répondre aux besoins de l'agriculture et des fabriques... »

En 1814, on avait tenu principalement compte de la valeur des fers des pays alors producteurs aux plus bas prix, afin d'établir une balance favorable entre les prix des fers de France et de l'étranger. Il s'était produit, aussitôt la promulgation de la loi, de tous côtés, des plaintes sur son insuffisance, « des ventes de fers étrangers s'opéraient à des taux fort inférieurs à ceux qui avaient servi de base à la loi ». Il en résulta un abaissement considérable du rendement des forges en France. La cause directe était l'emploi de la houille et du laminoir pour la fabrication des fers ; l'industrie y trouvait une économie des trois

quarts de la dépense, une diminution de main-d'œuvre et de temps. Cet état de choses avait décidé l'ordonnance royale du 3 novembre 1821 « contre les fers laminés ou traités à la houille », l'industrie française n'étant pas outillée pour l'emploi de ces moyens nouveaux. La règle était égale pour tous les pays, mais cependant, en fait, elle portait sur l'Angleterre, « qui doit à la perfection de ses machines et à l'heureux rapprochement de ses gîtes de houille l'avantage de cette fabrication ».

Le tarif anglais contenait d'ailleurs des dispositions très différentes sur les mêmes articles suivant leur origine : les vins de France notamment supportaient un droit de 380 francs l'hectolitre ; les vins d'Espagne et du Rhin, dont le prix commercial était fort supérieur, ne devaient acquitter que 118 et 119 francs l'hectolitre. Les tarifs français ne distinguaient aucune origine, mais seulement entre les vins « de boisson ordinaire et ceux qu'on appelle vins de liqueur ». Nos surtaxes de navigation étaient indistinctement égales pour tous les pavillons étrangers, quel que fût leur point de départ ; en Angleterre au contraire, les droits étaient gradués suivant l'origine des articles : « de telle sorte qu'un navire étranger (et il est naturellement supposé français), qui traverse la Manche pour transporter du vin en Angleterre, paie 107 francs par tonneau de mer, tandis que le navire portugais ne subit qu'une taxe de 8 francs ».

De ces comparaisons M. de Chateaubriand devait tirer une démonstration dont l'évidence ferait admettre que « l'unique objet des projets de loi est de protéger nos forges contre une fabrication qui a sur elle une telle supériorité que la concurrence les anéantirait..., qu'il s'agit ici d'un produit qui ne doit subvenir qu'à la consommation intérieure et

qui ne pourra jamais embarrasser les marchés des tierces puissances où l'Angleterre conserve tous ses avantages ».

Les instructions se terminent par la recommandation de suivre, pour les faire connaître, les mouvements variables de la situation intérieure de la Grande-Bretagne dont les intérêts commandent toujours la direction de sa politique extérieure [1].

*
* *

En résumé, l'ambassadeur avait à définir au plus près la forme, le degré, les buts de la politique anglaise au dehors, tenir sous sa constante observation les points où elle visait plus particulièrement à établir son action, ses

1. Avant son départ pour Londres, M. de Chateaubriand reçut du vicomte de Montmorency une lettre particulière, en date du 29 mars 1822 (*Aff. Etr. Angleterre*, V. 615, fº 136, pièce 51), pour lui signaler les prises faites par les corsaires insurgés des colonies espagnoles de l'Amérique et armés en course contre le pavillon et le commerce de la Métropole.

« Quelques-unes des prises faites par les corsaires insurgés peuvent n'avoir pas été conduites dans les ports d'armement et des accidents de mer, ou d'autres circonstances, ont pu déterminer les capteurs à les amener dans quelques-uns des ports du pays où vous résidez. Il nous serait utile, Monsieur l'ambassadeur, de connaître si ces prises y ont été admises ; si on les a regardées comme légales, quoique le gouvernement et le pavillon des capteurs n'eussent pas été reconnus ; ou si on a cru devoir les remettre à la disposition du gouvernement espagnol ou des capturés, lorsqu'elles ont été réclamées en leur nom. Je vous prie, Monsieur l'ambassadeur, de vouloir bien me donner tous les renseignements que vous aurez pu vous procurer sur les règles qui sont suivies en cette occasion par le gouvernement britannique et sur la conduite qu'il croit devoir observer, soit avec les capteurs, soit envers les capturés. Je pense qu'il vous sera facile de vous procurer confidentiellement ces informations. »

Les instructions du Roi, les lettres de créances de M. de Chateaubriand, leur copie à remettre, suivant l'usage, au ministre des Affaires Étrangères, et les lettres de rappel du duc Decazes que l'ambassadeur devait présenter au Roi d'Angleterre, avec leur copie pour le marquis de Londonderry, dites copies d'usage, furent envoyées au nouvel ambassadeur par M. de Montmorency le 1er avril 1822. *Ibid.*, fº 138.

M. de Chateaubriand accusait réception de ces pièces par lettre à M. de Montmorency, Paris, 1er avril 1822, *ibid.*, fº 139.

développements et ses modes d'ingérence. Le rôle du négociateur direct était plus restreint, limité à quelques affaires en cours. Sa mission consistait principalement dans une fonction d'information et d'influence, à laquelle devait essentiellement s'appliquer la faculté de pénétrer, d'intervenir avec nuance ou autorité, d'exercer l'ascendant issu de la confiance et de l'art de plaire que Voltaire plaçait déjà au premier rang des moyens de l'ambassadeur.

CHAPITRE V

LE CONFLIT RUSSO-TURC, DISPOSITIONS DES PUISSANCES. L'INDÉPENDANCE DES COLONIES ESPAGNOLES ET LA POLITIQUE ANGLAISE 1822.

Arrivée de M. de Chateaubriand à Londres, 5 avril 1822. — Sa lettre au marquis de Londonderry, 6 avril. — Sa première dépêche au vicomte de Montmorency, 9 avril. — Il lui rend compte de son premier entretien avec lord Londonderry, 12 avril ; la situation du Cabinet français ; le conflit russo-turc ; l'indépendance des colonies espagnoles ; jugement sur lord Londonderry ; nouvelles politiques anglaises, 12 avril. — M. de Montmorency prévoit la reconnaissance des colonies espagnoles par l'Angleterre, 18 avril. — La Russie demande quelle serait l'attitude des grandes puissances au cas d'une rupture russo-turque. — Réponse du Divan aux propositions russes, note du 28 février 1822. — Propositions du prince de Metternich communiquées à Londres. — Chateaubriand à Montmorency ; la question du rappel des ambassadeurs à Constantinople, 16 avril. — Conversation avec M. Canning et le comte de Lieven. — Communication du prince Esterhazy à Chateaubriand 18 avril. — Première audience royale, 19 avril. — Montmorency à Chateaubriand, 25 avril : en cas de rupture russo-turque le Roi rappellera son ambassadeur à Constantinople, si les autres Cours prennent cette decision.

M. de Tatitscheff se rend à Saint-Pétersbourg pour faire valoir auprès de l'Empereur le point de vue de conciliation adopté de concert avec le chancelier autrichien. — Chateaubriand à Montmorency, 23 avril : l'ambassadeur croit à la rupture ; l'Angleterre maintiendra, au cas de la rupture, son ambassade à Constantinople, 25 avril ; *Drawing-room* ; lord Londonderry expose les raisons du maintien en toute éventualité de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sa note verbale au comte de Lieven, quelle doit être la résolution de la France, 26 avril. — Montmorency à Chateaubriand, 2 mai : doutes sur la sincerite et la neutralité anglaises en Orient. — Chateaubriand à Montmorency, 2 mai : indifference apparente de lord Londonderry en apprenant la decision de Louis XVIII sur le rappel de son ambassadeur à Constantinople : explication des contradictions du Cabinet anglais dans ses rapports avec la Russie et l'Autriche ; analyse de la situation politique anglaise.

Montmorency à Chateaubriand, 6 mai : l'admission des vaisseaux des colonies espagnoles dans ses ports est pour l'Angleterre la question principale ; elle est fortement liée avec l'Autriche ; sir Charles Stuart affirme que la Grande-Bretagne obéit à ses intérêts commerciaux dans le Levant. — Chateaubriand à Montmorency, 7 mai : lord Londonderry croit à la paix ; il propose au Cabinet de Paris une négociation sur la question des colonies espagnoles ; l'ambassadeur conseille une réponse amicale sur la base de la nécessité d'admettre la liberté du commerce avec les colonies espagnoles. — Montmorency à Chateaubriand, 13 mai : le Roi a fait connaître les motifs qui l'éloignent d'une réponse positive, il charge l'ambassadeur d'encourager lord Londonderry à préciser ses ouvertures. — Chateaubriand à Montmorency, 21 mai : lord Londonderry accueille sans déplaisir la réponse française, son langage au ministre d'Espagne à Londres, la mort du duc de Richelieu. — Effets favorables de l'action autrichienne à Saint-Pétersbourg ; confiance du prince de Metternich. — Montmorency à Chateaubriand, 18 mai : satisfaction de l'Empereur Alexandre. 23 mai : les dispositions conciliantes de la Turquie. — Chateaubriand à Montmorency, 24 mai : les dépêches du comte de Lieven comme les informations venues de Saint-Pétersbourg à MM. de Rothschild sont à la paix. — Montmorency à Chateaubriand, 27 mai : les nouvelles de Berlin confirment les chances de la paix. — Chateaubriand à Montmorency, 28 mai : il demeure inquiet sur le maintien de la paix ; but nécessaire de la politique ; 31 mai, négociations commerciales de l'Angleterre avec la Columbia, le Mexique et le Pérou ; le Congrès des États-Unis a reconnu l'indépendance des colonies espagnoles. — Chateaubriand à Montmorency, 7 juin : l'ambassadeur invité à Windsor par Georges IV. — Montmorency à Chateaubriand, 10 juin : satisfaction de Louis XVIII en apprenant les témoignages de la bienveillance royale à l'égard de son ambassadeur. — Montmorency à Chateaubriand, 10 juin : l'Empereur Alexandre désire l'ouverture entre les ministres des Cours alliées à Vienne de conférences pour la discussion des affaires générales de l'Europe, lord Strangford a informé l'Empereur Alexandre de l'évacuation des principautés ; 13 juin, le comte de la Ferronnays et le général Pozzo di Borgo confirment ces nouvelles ; 17 juin, M. de Tatitscheff envoyé à Vienne, la conférence, l'évacuation des principautés, mesures pour la pacification des provinces insurgées, l'Empereur Alexandre demande que l'ambassadeur de France à Vienne reçoive des instructions en conséquence. — Chateaubriand à Montmorency, 11 juin : communication des précédentes informations à lord Londonderry, la marquise de Conyngham, le voyage du Roi sur le continent ; la *season*, la première réception de l'ambassadeur ; 14 juin, *Drawing-room*, bal à la cour, présentation des Français de distinction, l'ambassadeur annonce à George IV la nouvelle de la paix.

Montmorency à Chateaubriand, 13 juin : attente de la première impression de lord Londonderry à la nouvelle de la paix, le Cabinet ne juge pas possible de traiter au sujet des modifications de tarifs douaniers pro-

posées par l'Angleterre. — Chateaubriand à Montmorency, 13 juin : dispositions projetées du ministère britannique à l'égard des affaires espagnoles ; 18 juin, communications de lord Londonderry sur ce sujet au prince Esterhazy, ses idées touchant les Conférences de Vienne, le prince de Metternich a prescrit à l'internonce autrichien de se joindre aux démarches de lord Strangford auprès du Divan, Georges IV annonce le Congrès et son intention de se rendre à Vienne, les vues de l'ambassadeur sur le rôle de la France aux conférences de Vienne. — Montmorency à Chateaubriand, 1er juillet : les conférences préliminaires de Vienne, l'exposé du prince de Metternich rédigé sur les bases du *Memorandum* de M. de Tatitscheff ; 4 juillet, entente étroite entre le chancelier autrichien et M. de Tatitscheff, lettre du prince de Metternich à lord Strangford en vue de la conformité de la marche de l'ambassadeur anglais avec les données de M. de Tatitscheff sur les intentions de l'Empereur Alexandre.

Chateaubriand à Montmorency, 2 juillet : la lettre de l'Empereur de Russie à M. de Tatitscheff ; massacres en Turquie, surexcitation de la presse anglaise. — Montmorency à Chateaubriand, 8 juillet : la Prusse associée au programme russe. — Chateaubriand à Montmorency, 9 juillet : lord Londonderry parle d'union avec la France, le Congrès. — Montmorency à Chateaubriand, 11 juillet : accueil défiant des Turcs aux démarches de lord Strangford. — Chateaubriand à Montmorency, 12 juillet : le Cabinet anglais veut la paix avec l'abaissement de la Russie. — Montmorency à Chateaubriand, 18 juillet : l'Empereur Alexandre persiste à vouloir éviter une rupture. — Chateaubriand à Montmorency, 19 juillet : la volonté de poursuivre avec la paix l'abaissement de la Russie explique les contradictions apparentes de la politique anglaise. — Montmorency à Chateaubriand, 22 juillet : la première conférence préliminaire de Vienne ; 25 juillet, la seconde conférence préliminaire, probabilité du départ de lord Londonderry pour Vienne. — Chateaubriand à Montmorency, 23 juillet : le Congrès, les inconvénients de la participation de lord Londonderry aux conférences de Vienne, traité entre l'Angleterre et le Danemark.

M. de Chateaubriand arriva à Londres dans la soirée du 5 avril 1822[1]. Il y occupa l'hôtel que devait habiter plus

1. D'après une note remise au Foreign-Office et signée par M. de Chateaubriand, le personnel de l'ambassade était ainsi composé : « Liste des personnes attachées à l'ambassade de Sa Majesté Très Chrétienne en Angleterre : M. le vicomte de Marcellus, 1er secrétaire ; le baron Decazes, 2e secrétaire ; M. de Bourqueney, 3e secrétaire ; MM. de Billing, le comte de Boissy, M. Desmousseaux, M. Delalot, M. le vicomte de Castelbajac, M. Duvivier, attachés ; M. l'abbé Voyaux de Franoux, l'abbé Chêne, l'abbé Lasne, l'abbé de la Porte, l'abbé Dalmont, chapelains ; Louis Bonnet,

tard (Portland-Place 50) le prince de Polignac, successeur qu'il se désigna lui-même[1], et, en 1831, le prince de Talleyrand : hôtes dissemblables de la même demeure, représentants de régimes différents et cependant organes d'intérêts permanents au dehors, à travers les vicissitudes opposées des changements intérieurs.

Le lendemain, il écrivait au marquis de Londonderry, principal secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, à sa résidence de North-Cray, près Londres :

My Lord,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je suis arrivé hier au soir à Londres, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne. Empressé de commencer les relations que je me félicite d'avoir à entretenir avec vous, Monsieur le marquis, je vous prie de vouloir bien m'indiquer le moment où vous pourrez me recevoir.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

My Lord, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

Londres, le 6 avril 1822.

Portland Place 50,

A Son Excellence monsieur le marquis de Londonderry[2].

Le dimanche 7 avril, un des sous-secrétaires d'État au

sacristain ; M. Montgredien père, M. Montgredien fils, chantres ; M. Satorelly, organiste [a] ; M. Bertin médecin : M. Gaillard, chirurgien ; M. Propert, apothicaire : M. Newbery, maître de langue.

L'ambassadeur de France,
CHATEAUBRIAND.

Londres, le 1er septembre 1822 ».

1. La nomination du prince Jules de Polignac fut décidée en mai 1823. Il arriva à son poste le 17 juillet et l'occupa jusqu'au 8 août 1829, pour prendre à cette date la présidence du Conseil et le portefeuille des Affaires Etrangères.

2. Foreign-Office. France. vol. 281.

a. (Archives du Foreign Office.) Le personnel ecclésiastique était attaché à l'église française relevant du patronage de l'ambassade de France.

Foreign-Office, M. Planta[1], vint porter à l'ambassadeur la réponse verbale du ministre et lui proposer de fixer un jour pour aller dîner à North-Cray[2].

« Nous avons choisi mercredi. Je dois arriver deux heures avant dîner pour avoir une conférence avec le Ministre et lui remettre la copie de mes lettres de créance et celle des lettres de récréance de M. le duc de Cazes (*sic*). Le Roi vient à Londres le 19. Il est probable que ma présentation à S. M. B. aura lieu vers cette époque. Je ne puis rien dire d'important aujourd'hui, Monsieur le vicomte, l'opinion publique s'occupe des affaires de la Turquie et de la Russie et, ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que les journaux semblent avoir changé de rôle, ceux de l'opposition ont l'air d'espérer la paix, ceux du ministère de craindre la guerre. Les fonds sont à 79 3/4.

J'ai trouvé des dispositions à s'alarmer sur l'état de la France, on croyait à des troubles intérieurs, ma présence et mon air assuré produisent déjà un effet favorable, mais je ne puis me dissimuler que j'aurai, à Londres, comme à Berlin, à effacer les impressions fâcheuses que sept années de calomnie ont dû laisser dans les esprits.

« A l'avenir, lorsque j'aurai à vous parler de la France et de l'Angleterre, je ferai deux dépêches séparées ; au moyen de cet ordre, je serai plus clair et vous me lirez plus facilement[3]. »

1. Planta (Joseph), 1737-1847 ; secrétaire particulier de Canning (1807-1809) : secrétaire de lord Londonderry à partir de 1813 ; secretaire adjoint du Trésor (1827-1830) ; conseiller privé (1834) ; plusieurs fois membre du Parlement de 1827 à 1844 (*Dict. of N. B. y*).

2. Maison de campagne de lord Londonderry, près Londres. « Cette villa, avec un gros arbre devant les fenêtres du côté du jardin, avait vue sur quelques prairies ; un peu de bois taillis sur des collines distinguaient ce site des sites ordinaires de l'Angleterre. Lady Londonderry[a] etait très à la mode en qualité de marquise et de femme du premier ministre ». *Mem.*, IV, p. 235.

3. Chateaubriand à Montmorency, Londres, 9 avril 1822, nº 1. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 615, fº 143. — L'ambassadeur, en suivant cette division, parait avoir adopte l'habitude de traiter quelques affaires plus specialement

a. Emilie-Anne, fille du 2e comte de Buckinghamshire (1772-1829), mariee a lord Londonderry en 1794. Voir Anglo-Saxon Review (1902). *Lady Londonderry lord Castlereagh's letters.*

Il y avait bien quelque hâte à juger déjà des effets de « sa présence et de son air assuré », quelques heures avant le moment où M. de Chateaubriand allait pour la première fois rencontrer le ministre des Affaires Étrangères. Du moins, on peut voir dans ces expressions une confiance, une résolution d'attitude et une déclaration de programme qui convenaient au caractère de l'ambassadeur comme à ses conceptions personnelles. On retrouvera un reflet très marqué de ces dispositions dans le récit que M. de Chateaubriand adressait le 12 avril à M. de Montmorency[1].

« Lord Londonderry s'est d'abord informé des nouvelles de la santé du Roi avec une insistance qui décelait visiblement un intérêt politique. Rassuré sur ce point, il a passé au ministère : « Il s'affermit », m'a-t-il dit; j'ai répondu : « il n'a jamais été ébranlé, et comme il appartient à une opinion, il restera le maître tant que cette opinion dominera dans les Chambres ». Cela nous a amenés à parler des élections. Il m'a semblé frappé sur ce que je lui disais des avantages d'une session d'été pour rétablir l'ordre dans l'année financière ; il n'avait pas encore bien compris jusqu'alors l'état de la question.

« La guerre entre la Russie et la Turquie est devenue ensuite l'objet de notre entretien. Sur ce point-là, la politique

dans *sa correspondance particulière* qui ne figure pas aux archives. Il est possible, d'après les dispositions testamentaires de M. de Chateaubriand, que ses lettres particulières et celles de M. de Montmorency, qu'il avait également conservées, aient été détruites suivant sa volonté. Il ne paraît pas, d'après les communications faites à M. Alfred Nettement, que M. de Montmorency ait ordonné les mêmes destructions. Voir Nettement, *Histoire de la Restauration*.

1. Chateaubriand à Montmorency. Londres, 12 avril 1822, n° 4. *Aff. Etr. Angleterre,* V. 615, f° 146. 1re division politique n° 4. Le début de la lettre, tel qu'il est reproduit dans les *Mémoires*, IV, p. 235, est conforme au texte du document des Aff. Etrangères.

de lord Londonderry m'a paru saine, il est persuadé que la cause des Grecs est devenue celle des révolutionnaires. Le sujet était délicat et j'ai laissé parler le ministre anglais pour le voir venir ; il s'est tenu de son côté sur ses gardes, et il n'a pas laissé échapper un mot qui pût m'éclairer. Il s'est contenté de déplorer en général les événements qui pourraient amener la guerre. Je crois cependant qu'il cachait quelque chose, car il n'a même pas prononcé le nom de l'Autriche. J'ai fait l'éloge de l'Empereur Alexandre et de sa modération bien connue. — « Il est obligé de recourir aux armes, ai-je dit ; les Russes, une fois chassés de la Moldavie et de la Valachie, mettront moins de hauteur dans leur politique et l'Europe pourra ouvrir avec succès des négociations avant que les Russes passent le Danube[1]. »

« Lord Londonderry en me parlant de soldats et d'armées m'a paru dans l'opinion de notre ancien ministère sur le danger qu'il y aurait pour nous à réunir de grands corps de troupes ; j'ai repoussé cette idée, j'ai soutenu qu'en menant le soldat français au combat, il n'y a rien à craindre, qu'il ne sera jamais infidèle à la vue du drapeau de l'ennemi, que notre armée vient d'être augmentée, qu'elle serait triplée demain sans le moindre inconvénient, si cela était nécessaire ; qu'à la vérité, quelques sous-officiers pouvaient crier : « Vive la Charte ! » dans une garnison, mais que nos grenadiers crieraient toujours : « Vive le Roi ! » sur le champ de bataille.

« Je ne sais si cette grande politique a fait oublier à lord Londonderry la traite des Nègres. Il ne m'en a pas

1. Le paragraphe qui précède, depuis les mots « la guerre entre la Russie et la Turquie », ne se trouve pas dans le texte donné par M. de Chateaubriand. *Mémoires*, IV, p. 236.

dit un mot. Changeant de sujet, il m'a parlé du message par lequel le Président des États-Unis[1] engage le Congrès à reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles. — « Les intérêts commerciaux, lui ai-je dit, en pourront tirer quelque avantage, mais je doute que les intérêts politiques en tirent le même profit. Il y a déjà assez d'idées républicaines dans le monde ; augmenter la masse de ces idées, c'est compromettre de plus en plus le sort des monarchies en Europe. » — Lord Londonderry a abondé dans mon sens, et il m'a dit ces mots remarquables : « Quant à nous (les Anglais), nous ne sommes nullement disposés à reconnaître ces gouvernements révolutionnaires ». — Était-il sincère ?

« J'ai dû, Monsieur le vicomte, vous rapporter textuellement une conversation importante ; toutefois, nous ne devons pas nous dissimuler que l'Angleterre reconnaîtra tôt ou tard l'indépendance des colonies espagnoles ; l'opinion publique et le mouvement du commerce l'y forceront. Elle a déjà fait, depuis trois ans, des frais considérables pour établir secrètement des relations avec les provinces insurgées, au Midi et au Nord de l'isthme de Panama.

« En résumé, Monsieur le vicomte, j'ai trouvé dans M. le marquis de Londonderry un homme d'esprit, d'une franchise peut-être un peu douteuse ; un homme encore imbu du vieux système ministériel ; un homme accoutumé à une diplomatie sournoise et surpris, sans en être blessé, d'un langage plus digne de la France ; un homme enfin qui ne

1. Monroë (James), 1758-1831, après avoir pris part à la guerre de l'Indépendance, fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès de la République française en 1794 ; commandant en chef pendant la guerre anglo-américaine (1814) ; président en 1817, réélu en 1821 ; a donné son nom à la doctrine qui condamne toute intervention européenne dans les affaires de l'Amérique.

pouvait se défendre d'une sorte d'étonnement en causant avec un de ces royalistes que, depuis sept ans, on lui représentait comme des fous et des imbéciles.

« Je vous prie en grâce[1], Monsieur le vicomte, de m'instruire souvent de l'état des choses en France et en Europe. Si vous voulez acquérir ici de l'importance, il faut que je ne sois pas réduit à chercher mes renseignements dans les gazettes. Un bulletin de vingt lignes me suffit ; une nouvelle que je saurai deux heures avant tout le monde me rendra nécessaire et fera honneur à votre administration.

« J'ai remis à lord Londonderry la copie de mes lettres de créance et celles de rappel de M. le duc de Cazes (*sic*). Je serai présenté à S. M. B. le 19 de ce mois.

« Le 30, M. Canning doit faire à la Chambre des Communes sa motion pour l'admission des pairs catholiques irlandais dans la Chambre Haute. Il paraît que cette année, à cause des troubles de l'Irlande, on ne fera pas la motion générale de l'émancipation des catholiques.

« M. Foster[2], ministre d'Angleterre au Danemark retourne à son poste dans une quinzaine de jours ; on lui donne une frégate pour son passage. Il porte l'ordre de la Jarretière au Roi de Danemark ; ces circonstances ont fait renaître le bruit d'un traité.

« L'opposition des assemblées des divers comtés est très violente contre les mesures que le ministère propose pour le soulagement de l'agriculture. »

Cette intéressante dépêche trouvait à Paris le plus vif

1. Cette dernière partie, depuis les mots : « je vous prie en grâce », est retranchée dans le texte donné par M. de Chateaubriand. *Mém.*, IV, p. 238.

2. Foster (sir Augustus-John), 1780-1848 ; ministre plénipotentiaire aux États-Unis, 1811-1812 ; en Danemark, 1814-1824 ; à Turin, 1824-1840 (*D. of N. Biog.*).

accueil. M. de Montmorency y répondait le 18 avril : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le détail de votre premier entretien avec le marquis de Londonderry. Je ne puis qu'approuver le langage que vous lui avez tenu.

« J'ai peine à croire qu'il ait été de bien bonne foi quand il vous a dit que l'Angleterre n'était pas disposée à reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles. Au surplus, l'incertitude sur ce point ne sera probablement pas longue, la conduite des États-Unis mettra les autres puissances dans le cas de se décider, et l'Angleterre a un trop grand intérêt à s'ouvrir de nombreux marchés pour que sa décision soit douteuse. Je pense que vous pourrez bientôt recueillir à cet égard des notions qui nous seront fort utiles[1]. »

Au moment où M. de Chateaubriand s'était mis en route pour Londres la tension des rapports entre la Russie et la Turquie s'était aggravée. Malgré les dispositions conciliantes exprimées par M. de Tatitscheff[2], à son retour de Pétersbourg, dans ses entretiens avec le prince de Metternich, l'accommodement ne paraissait pas favorablement engagé. Le comte de Lieven avait été chargé de faire auprès du gouvernement anglais une communication identique à celle que transmettait le général Pozzo à Paris. Il s'agissait de connaître « quelle serait l'attitude des grandes puissances vis-à-vis de la Porte ottomane dans le cas où une rupture surviendrait. On ne se pressera pas sans doute ici (à Londres) de répondre catégoriquement, à moins d'avoir, de la part de la Russie, une garantie

1. Montmorency à Chateaubriand, 18 avril 1822, n° 2. *Aff. Etr. Angleterre*, V. 615, f° 159.

2. Tatitscheff (Dmitri Pavlovitch), 1769-1845 ; successivement ministre plénipotentiaire de Russie à Naples, Madrid et Vienne (*Recueil de la société d'Hist. de Russie*, t. LXII).

assurée quant aux résultats positifs d'une telle guerre[1] ».

A Constantinople, le courant n'était pas à l'entente. Le Divan avait adressé à M. de Lutzow[2], à la date du 28 février, une note formulant sa réponse aux propositions russes. « Elle contient des récriminations sur le passé, des promesses vagues sur l'évacuation des troupes turques des principautés de Valachie et de Moldavie et le refus de nommer des commissaires pour s'aboucher avec ceux que la Russie se déclarait prête à désigner pour s'entendre sur l'évacuation des provinces, et peut-être sur des questions plus graves. » Afin de prévenir une rupture, le prince de Metternich avait renvoyé au Divan la note dangereuse, en l'invitant à la reprendre. L'internonce d'Autriche et lord Strangford avaient, dès le 10 mars, jugé nécessaire d'accentuer leur attitude en remettant à la Porte une note collective représentant l'urgence « de prendre au moins le parti d'évacuer sur-le-champ les deux principautés ».

Les ministres turcs, inquiets des impressions que la note du 28 février, devait provoquer affectaient d'en interpréter l'esprit ; ils annonçaient le rappel d'une partie des corps cantonnés dans les provinces, la complète évacuation dans un délai rapproché, leur certitude de réduire rapidement la Morée, et leur intention de ne céder aux demandes russes qu'après la disparition du gouvernement indépendant établi par la Russie, dans la crainte qu'elle n'en demandât la reconnaissance. Le prince de Metternich estimait que le meilleur moyen de résoudre une situation déjà trop envenimée serait « d'abandonner la question telle

1. Le comte Georges de Caraman, chargé d'affaires de France à Londres, au vicomte de Montmorency, 2 avril 1822, *ibid.*, f° 140.

2. Voir note p. 349.

qu'elle a été présentée et défendue jusqu'à ce jour, de proposer une réunion de plénipotentiaires russes et turcs sous la modération, ou du moins en présence des plénipotentiaires des Cours alliées, où l'on s'occuperait du rétablissement des rapports de bonne intelligence avec la Porte et des moyens d'éviter le retour des circonstances qui peuvent les altérer ». De son côté, le baron de Vincent faisait connaître à M. de Montmorency l'intention de la Cour de Vienne, si les résistances de la Porte se prolongeaient et au cas où les Cabinets alliés adopteraient une résolution semblable, de rappeler son internonce et de ne laisser à Constantinople qu'un agent commercial. Le prince de Metternich avait, à la même heure, fait parvenir une communication identique à Londres, où elle avait été portée par le comte Colloredo[1].

Le Cabinet de Paris était déterminé à suivre l'exemple de l'Autriche et il se préoccupait de savoir à l'avance la résolution de l'Angleterre ; M. de Montmorency avait chargé M. de Chateaubriand de donner à lord Londonderry connaissance des informations qu'il avait reçues de Vienne par le marquis de Caraman[2] et de Constantinople par le marquis de La Tour-Maubourg[3]. Le ministre des

1. Colloredo-Waldsee (François comte de), 1799-1859 ; fils du comte François Colloredo, mort en 1806 et de Victoire, comtesse Folliot de Crenneville, 1845 ; marié (1847) à Séverine, comtesse Potocka ; ministre d'Autriche à Londres, 1845 et 1852-1856 ; ambassadeur près le Saint-Siège, 1856-1859 ; plénipotentiaire à Zurich, 1859.

2. Caraman (comte, marquis puis duc de), 1762-1839, ministre plénipotentiaire à Berlin, 14 juillet 1814 ; ambassadeur à Vienne, 2 mars 1816 ; retraité, 30 mars 1828.

3. La Tour-Maubourg (Florimond de Fay, marquis de), 1781-1837 ; attaché à Copenhague (avril 1802), à la direction du Nord (juillet 1804), 2e secrétaire à Constantinople (2 juillet 1806), chargé d'affaires (10 novembre 1808), ministre plénipotentiaire à Stuttgard (7 avril 1813), chargé d'affaires à Hanovre (11 septembre 1814), ministre plénipotentiaire à Hanovre (2 octobre 1815) à Dresde (31 mars 1818), ambassadeur à Constantinople (19 juillet 1820), à Naples (25 octobre 1830), à Rome (23 décembre 1832).

Affaires Étrangères pressait l'ambassadeur de l'informer « de la manière dont on aura reçu à Londres les communications du Cabinet de Vienne[1] ». Sa dépêche parvenait à M. de Chateaubriand le 16 avril, à 1 heure du matin. Il venait de quitter le prince Esterhazy, chez lequel il avait dîné avec le comte Colloredo, arrivé en courrier de Vienne. La conversation s'était longuement étendue sur les affaires d'Orient et l'ambassadeur d'Autriche avait fait connaître à M. de Chateaubriand les mêmes informations qu'il reçut de Paris au moment où il rentrait à l'ambassade. Le rappel des ambassadeurs devait être, disait le prince Esterhazy, au cas de la guerre, la première détermination des Cours alliées. « Et c'est un grand parti », avait-il ajouté, en annonçant qu'il se rendrait le lendemain à North-Cray.

« Ma position était devenue assez embarrassante », répondit M. de Chateaubriand à M. de Montmorency. Il remarquait que « aller porter à la campagne quelques nouvelles contenues dans une dépêche est un empressement qui conviendrait peu à la dignité d'un ambassadeur de France ». D'ailleurs, « le marquis de Londonderry ne prendra pas seul la détermination de rappeler de Constantinople l'ambassadeur d'Angleterre. Il ne revient à Londres que demain mercredi 17, et il ne pourra convoquer le Conseil que le jeudi 18 ». Il se ménagea donc un moyen d'apprendre « dans la conversation quelque chose de ses dispositions particulières pour pressentir au moins l'avenir », en retournant auprès du prince Esterhazy « que j'avais trouvé hier très cordial, très ouvert et qui m'avait proposé de me communiquer ses dépêches. En bon collègue je lui ai rendu sa courtoisie ; je lui ai demandé de me

1. Montmorency à Chateaubriand, 13 avril 1822, n° 1, *ibid.*, f° 150.

recevoir chez lui à midi, il m'a répondu qu'il viendrait chez moi à 1 heure et demie. Il est venu en effet et je viens de lui montrer un extrait de votre dépêche du 13.

« — Vous savez sans doute tout cela, lui ai-je dit, mais comme quelquefois les dépêches des ambassadeurs diffèrent au moins dans les mots, j'ai pensé que vous et lord Londonderry seriez peut-être bien aise de savoir ce que mandent MM. de La Tour-Maubourg et de Caraman. Peut-être allez-vous discuter aujourd'hui à North-Cray cette grande mesure du rappel des ambassadeurs dont vous m'avez parlé hier, et je serai bien aise de savoir quelle est, sur ce point, l'opinion d'un homme d'État tel que lord Londonderry. »

Il m'a beaucoup remercié, il m'a dit que c'était la Russie qui demandait, en cas de rupture, le rappel des ambassadeurs, que l'Autriche y consentait, mais sous la condition que la mesure serai générale et suivie par tous les gouvernements. Je l'ai assuré qu'il trouverait toujours cordialité, franchise et sentiments monarchiques dans le nouveau ministère français ; que nous ne romprions jamais les premiers une alliance qui faisait la sûreté et le repos de l'Europe, et que nous serions toujours prêts à adopter toutes les mesures qui ne blesseraient ni les intérêts, ni l'honneur de notre pays. Il m'a promis de me dire, en revenant de North-Cray jeudi à midi, ce qui se serait passé entre lui et Londonderry. Il doit me montrer aussi la dépêche de Metternich jeudi soir... Vous pourrez être instruit par le télégraphe vingt-quatre heures avant le reste de l'Europe et expédier, si vous le voulez, un courrier pour Vienne. Mais, à vous dire la vérité, je crois que le prince Estherhazy (*sic*) ne m'apprendra que des choses vagues. Avant la réunion du Conseil, il ne peut y avoir rien de décidé. Je pense comme

vous que l'Angleterre inclinera du côté de la politique de l'Autriche ». Après quelques lignes mentionnant l'absence de nouvelles touchant « les sentiments du ministère anglais sur la grave question de l'indépendance des colonies espagnoles », l'ambassadeur ne craignait pas de conclure : « je crois que la France doit prendre son parti, en toute matière, sans attendre pour se déterminer l'autorisation des exemples[1] ».

Le 18 avril M. de Chateaubriand exposait son entretien avec l'ambassadeur d'Autriche à M. de Montmorency :

« Je sors de chez le prince Estherhazy (*sic*), il m'a tenu parole et m'a raconté en détail sa conversation avec lord Londonderry. Il a mis dans son récit une candeur qui ne me laisse aucun doute sur la vérité de ce que je vais vous dire ; j'ai trouvé dans le jeune ambassadeur d'Autriche une connaissance des affaires et une autorité de jugement dont il n'a pas la réputation.

« Lord Londonderry a donc dit au prince Estherhazy (*sic*) que le comte de Lieven était venu aussi le trouver à la campagne pour lui faire la proposition de rappeler de Constantinople, en cas de guerre, l'ambassadeur britantannique et qu'une telle question ne pouvait être discutée que dans le Conseil. Je tenais à connaître les dispositions particulières du marquis de Londonderry, elles ne sont pas, d'après ce qu'il en a manifesté au prince Estherhazy (*sic*), aussi favorables à la proposition qu'on l'aurait pu croire. Il a fait observer à l'ambassadeur d'Autriche que la Russie avait varié dans ses rapports avec la Porte ; que tantôt elle présentait les quatre propositions de son *ultimatum*

1. Chateaubriand à Montmorency, Londres 16 avril 1822, n° 10, *ibid.*, f° 156.

comme les seules choses sur lesquelles elle demande satisfaction, et que tantôt elle ne regardait plus le même *ultimatum* que comme un préliminaire à des demandes subséquentes dont on ne connaissait ni l'étendue, ni la nature. Lord Londonderry pense que ces variations ont pu déterminer le gouvernement ottoman à rejeter l'*ultimatum*, et il a laissé entrevoir que l'Angleterre ne pourrait retirer son ambassadeur que dans le cas où la Russie se renfermerait dans les termes de l'*ultimatum*.

« Il est donc probable, Monsieur le vicomte, que la réponse du Cabinet anglais sera, comme celle de lord Londonderry, évasive et conditionnelle. A peine avais-je quitté le prince Esterhazy que M. Canning est venu chez moi ; après quelques mots échangés sur la situation de la France, que j'ai représentée telle qu'elle est, forte de son Roi, de ses institutions et de l'esprit de son gouvernement, j'ai fait tomber la conversation sur la guerre de l'Orient et le parti qu'auraient à prendre les puissances, au cas que cette guerre éclatât. M. Canning savait que l'on parlait du rappel des ambassadeurs. il s'est prononcé contre cette mesure. — « Ou nous sommes en paix, m'a-t-il dit, ou nous sommes en guerre avec la Turquie ; si nous sommes en guerre, faisons franchement la guerre ; si nous sommes en paix, pourquoi retirer nos ambassadeurs et prendre parti moralement pour la Russie, sans brûler aucune amorce pour sa cause ? — » Mais il a ajouté : — « On ne pourrait motiver la retraite de l'ambassadeur anglais que sur les dangers personnels qu'il courrait à Constantinople, si le gouvernement ottoman n'était pas assez fort pour défendre le corps diplomatique contre les fureurs des janissaires, alors il y aurait une raison de retraite. » — Vous voyez d'ici, Monsieur le

vicomte, percer l'opinion d'un homme important, opinion assez semblable à celle de lord Londonderry.

« Enfin M. Canning a été remplacé chez moi par M. le comte de Lieven. J'ai trouvé, et je devais m'attendre à trouver en lui des sentiments bien différents. Nous avons touché sur-le-champ la grande question du rappel des ambassadeurs. Le comte de Lieven m'a dit que cette mesure n'était demandée par sa Cour que dans un esprit de paix, pour obliger la Turquie à renoncer à ses projets hostiles ; que la Russie, loin d'élever ses prétentions, les modérait et abandonnait une partie importante de l'*ultimatum;* que l'Angleterre, ayant reconnu la justesse de la cause de la Russie, puisque lord Strangford a présenté des notes au Divan, il ne voyait pas de raison pour ne pas rappeler lord Strangford, lorsque ces notes étaient repoussées. Le comte de Lieven est connu pour un chaud partisan de la guerre ; il m'a paru assez mécontent du système anglais et il a terminé sa conversation par ces mots prononcés d'un ton méprisant : — « Quand ils retireraient leur ambassadeur, cela ne les engage à rien, puisque tous les partis ici protestent qu'ils resteront neutres dans la querelle, excepté les radicaux qui veulent la guerre pour la guerre. » —

« De tout ceci, Monsieur le vicomte, j'ai conclu que le gouvernement français peut agir sans subordonner, jusqu'à un certain point, ses résolutions à celles de l'Angleterre. Vous trouverez, sans doute, que les partis les plus francs sont les meilleurs ; or, il y en a deux à suivre : ou déclarer que, dans aucun cas, nous ne retirerons notre ambassadeur (ce qui nous met à part de tout) ; ou dire que nous sommes prêts à le rappeler, si la Turquie refuse de tenir les conditions formelles des traités. Le second parti

nous met bien avec l'Europe et conserve l'accord si nécessaire entre les grandes puissances. Le premier peut être justifié par l'isolement dans lequel on a laissé notre ambassadeur à Constantinople ; on ne l'a pas adjoint comme médiateur aux ambassadeurs de l'Autriche et de l'Angleterre ; au Congrès de Leybach, nous agissions au moins de concert avec la Grande-Bretagne ; notre rôle à Constantinople prêtera aux attaques de l'opposition à la Chambre des députés. Il est fâcheux d'avoir toujours des notes signées par l'internonce autrichien et par lord Strangford et de n'entendre jamais parler de nous, nous les plus anciens alliés de la Porte et si puissants naguère en Orient. Mais M. de La Tour-Maubourg n'est pas de la nomination du ministère actuel, il était parti depuis longtemps avant la nomination de ce ministère. La Porte a longtemps différé la réception de M. de La Tour-Maubourg. Voilà, Monsieur le vicomte, les raisons que je mets en avant quand le besoin est : vous jugerez peut-être à propos de faire cesser notre rôle passif à Constantinople, prendre une part active aux affaires européennes ; on me paraît très disposé à venir à nous. Je ne puis me dissimuler qu'on me recherche ici ; on était peu habitué à un langage diplomatique ferme, et je vois qu'il a déjà produit un heureux effet.

« J'oubliais de vous dire que le prince Esterhazy m'a montré plusieurs pièces intéressantes ; et à l'instant même, il vient de m'envoyer une dépêche de M. de Metternich au baron Vincent, avec un billet dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie. Vous connaissez cette dépêche concernant l'Italie que M. Vincent était chargé de vous communiquer. Je serais bien aise de savoir si vous y avez fait une réponse officielle, et dans quel esprit

était cette réponse, afin que les observations qu'on me demande soient conformes aux vôtres. J'aurai soin de peser mes paroles pour la Cour de Vienne, à laquelle elles seront certainement transmises.

« N'ayant rien de positif à vous mander, je ne vous ai point envoyé de courrier extraordinaire.

« Le Parlement a repris ses séances hier 17 ; il ne s'est rien passé de remarquable dans les Chambres. Le Roi est revenu hier à Londres; j'aurai l'honneur de lui être présenté demain. Je m'empresserai de vous rendre compte de l'audience royale. Si j'apprends quelques détails politiques au palais, je les ajouterai aussi demain à la présente dépêche par post-scriptum. Le *Courier* nous a enfin comptés au nombre des grandes puissances, j'espère que nous le serons aussi dans l'opinion.

« 19 avril. *P.-S.* Je n'ai rien appris de politique au palais [1]. »

*
* *

En résumé, nous voyons : chez lord Londonderry, critique de ce qu'il appelait les variations des agissements russes et volonté de leur imposer des limites ; — chez M. Canning, argumentation spécieuse et défiante à l'égard de la politique russe ; — chez les hommes d'État anglais, similitude dans un programme d'expectative résistante ; — du côté de l'Autriche, entente évidente avec Londres ; — dans la bouche du comte de Lieven, interprétation adoucie des demandes de la Russie, mais irritation profonde contre l'opposition anglaise à la justice de la cause

1. Chateaubriand à Montmorency, 18 avril 1822, nº 12, pièce 65, *ibid.*, fº 162.

russe ; — au milieu de ce jeu compliqué, M. de Chateaubriand déclare que la France doit présenter une attitude indépendante et résolue. Ces points de vue s'inspiraient également de la différence des tempéraments et des intérêts.

L'ambassadeur était donc entré déjà activement dans le mouvement des affaires lorsqu'il présenta au Roi Georges IV ses lettres de créance, le 19 avril. Il se rendait à l'audience solennelle, au milieu de l'apparat de sa fonction, porté par « la voiture de gala que Buschnell, forgeron, orfèvre, peintre universel a confectionnée tout entière en treize jours[1] ».

« Je vois encore d'ici, écrira-t-il plus tard, ce brave Buschnell nous accompagnant à *Carlton-House* à cheval, couvant des yeux cette fille de son cœur, veillant sur son trésor dans les cours royales et le ramenant en triomphe dans *Portland-Place*[2]. »

Au sortir de la cérémonie, il mandait à M. de Montmorency :

« J'ai eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté Britannique. J'ai été introduit à 2 heures et demie, avant le lever, dans le cabinet du Roi. Il n'y avait auprès de Sa Majesté que lord Londonderry. J'ai été frappé de l'air de bonté, et presque de jeunesse, répandue sur toute la personne du Roi. Sa Majesté, avec une grâce toute particulière, s'est empressée de me demander des nouvelles du Roi, mon maître, dont il m'a parlé avec une noblesse d'expression et une effusion de cœur infiniment remarquables. Je lui ai dit que Sa Majesté Très Chrétienne jouissait d'une santé parfaite, qu'Elle m'avait particulièrement

1. *Souv. dipl.*, p. 73.
2. *Ibid.*, p. 175.

chargé de le prier de visiter son royaume, où Elle serait heureuse de lui rendre l'hospitalité qu'Elle en a si généreusement reçue. Le Roi d'Angleterre a répondu que, s'il se rendait cette année sur le continent, il irait certainement voir le Roi de France à Paris, qu'il craignait seulement que Sa Majesté Très Chrétienne ne voulût s'occuper de lui, qu'il désirait voir Paris en simple voyageur et sans importuner le Roi de France ; mais, a-t-il ajouté en regardant lord Londonderry, on ne peut rien décider que d'après les circonstances.

« Sa Majesté Britannique s'est ensuite informée des nouvelles de *Monsieur*, de Monseigneur le duc d'Angoulême, de *Madame* et de S. A. R. Madame la duchesse de Berry. Elle a daigné ensuite ajouter quelques paroles très flatteuses pour moi et m'a témoigné sa satisfaction de ce que le Roi, mon maître, m'eût choisi pour son ambassadeur en Angleterre.

« Changeant ensuite de conversation, le Roi a parlé des élections prochaines. Je lui ai dit que j'étais persuadé qu'elles seraient bonnes ; mais, a-t-il repris, on nous assure que vous perdrez 24 voix (je crois qu'il a nommé sir Charles Stuart pour autorité, je n'ai pas bien entendu le nom). Je me suis récrié contre cette assertion, en ajoutant que si la brièveté du temps n'avait pas permis au ministère de prendre toutes les précautions désirables, il avait une telle majorité que, dans tous les cas, il n'y avait rien à craindre, et que la convocation d'une session d'été était une excellente opération. Le Roi m'a parlé, dans ce moment, du côté gauche de la Chambre et, à propos de M. de Lafayette [1], il m'a fait, avec une excellente mémoire,

1. Lafayette (général marquis de) 1757-1834 ; prit une part très impor-

l'histoire de toute la haute société de France. Il n'y a peut-être que Sa Majesté Très Chrétienne qui sache mieux l'histoire des familles de son royaume. L'audience a duré trois quarts d'heure, ce qui a été remarqué; et je crois que si le Roi n'eût pas été pressé par la nécessité de recevoir les personnes qui étaient venues lui faire leur cour, elle se serait encore prolongée.

« Rentré dans les appartements, j'ai pris mon rang d'arrivée après le comte de Lieven et le prince Esterhazy. Lorsque Sa Majesté a paru en public, Elle m'a parlé de nouveau avec bonté. Je lui ai présenté M. le comte de Caraman pour prendre congé ; M. le vicomte de Marcellus, mon premier secrétaire d'ambassade et M. le comte de Gallifet (*sic*). Le Roi ayant dit au prince Esterhazy, auprès duquel il me voyait, que j'étais son nouveau collègue, le prince, avec une politesse qui va devenir matière de dépêches diplomatiques, a répondu qu'il était extrêmement flatté d'avoir un collègue tel que moi[1]. »

L'empressement que rencontrait M. de Chateaubriand causait à Paris une sincère satisfaction. En l'informant que ses dépêches avaient été placées sous les yeux du Roi, M. de Montmorency écrivait :

« Sa Majesté a lu avec beaucoup d'intérêt les détails de votre audience de réception et elle a été très touchée

tante à la guerre d'Amérique et aux événements de la Révolution ; contraint de quitter la France (1792), prisonnier à Olmintz (1792-1797), il rentra dans la vie politique sous la Restauration et le gouvernement de juillet.

1. Chateaubriand à Montmorency, Londres 19 avril 1822, n° 13, *ibid.*, f° 165, pièce 66.

M. de Chateaubriand a cité dans les Mémoires quelques lignes se référant à un message dont Louis XVIII l'avait chargé pour Georges IV relativement au séjour du duc Decazes en Angleterre. *Mém. d'outre-tombe*, IV, p. 240 et 241.

des sentiments que le Roi d'Angleterre vous a exprimés pour elle. » Du langage de lord Londonderry, « nous devons conclure que le Cabinet de Londres n'est point, dans ses dispositions, très bienveillant à l'égard de la Russie, et cependant la conduite de l'Autriche, avec laquelle il doit être d'accord sur les affaires d'Orient, est presque obséquieuse vis-à-vis de l'Empereur Alexandre. Vous avez jugé avec raison que nous pouvions, quant au rappel de notre ambassadeur, agir sans subordonner nos décisions à celles de l'Angleterre. Ainsi donc, comme je vous le mandais dans ma dernière lettre particulière [1], nous nous sommes décidés de déférer au vœu de la Cour de Russie sur ce point... J'ai annoncé à M. le général Pozzo que, dans le cas où la Turquie, persévérant dans le refus d'exécuter les traités, amènerait, par force obstination, les choses au point où une rupture serait inévitable et aurait lieu, le Roi qui ne se dissimule pas les dangers, pour ses projets au Levant, attachés au rappel de son ambassadeur, voulant cependant donner une preuve de déférence à ses alliés, ordonnerait ce rappel, si les autres Cours prenaient cette décision. J'ai chargé M. de La Ferronnays de faire verbalement cette communication au Cabinet de Saint-Pétersbourg. Comme nous savons que l'Autriche et la Russie ont pris la même résolution, nous n'avons vu aucun inconvénient à suivre leur exemple, et il était bon que nous ne nous laissions pas devancer par la Cour de Londres qui, malgré son hésitation, finira par agir de la même manière [2]. »

1. La correspondance particulière dont nous retrouvons ici la trace se révèle partiellement dans les Mémoires d'outre-tombe. Elle ne paraît pas avoir été conservée aux Archives des Affaires Étrangères.

2. Montmorency à Chateaubriand, 25 avril 1822, n° 4. *Aff. Étr. Angleterre*, V. 615, f° 177, pièce 77.

Les chances paraissaient d'ailleurs s'ouvrir vers une détente. M. de Tatitscheff se préparait à quitter Vienne pour se rendre à Saint-Pétersbourg ; ses conférences avec M. de Metternich avaient abouti à adopter un point de vue de conciliation dont l'envoyé russe devait faire valoir auprès de l'Empereur Alexandre les motifs. Bien qu'à Constantinople l'internonce jugeât encore un rapprochement presque impossible, les ambassadeurs de France et d'Angleterre admettaient la probabilité d'un accord ; la Turquie s'abstenait en effet de tout préparatif nouveau sur le Danube, elle maintenait l'assurance de la prochaine évacuation de la Moldavie et de la Valachie [1].

Ces nouvelles avaient déjà causé quelque émoi à Londres. M. de Rothschild, ayant dîné chez M. de Chateaubriand le 21 avril, l'avait informé qu'un courrier, arrivé de Vienne la veille, lui avait apporté la nouvelle du départ de M. de Tatitscheff pour Pétersbourg. L'opinion y vit aussitôt la révélation d'une rupture, M. de Chateaubriand admettait la même signification : « Si toutes les espérances de paix reposent sur les paroles dont M. de Tatistcheff est porteur de la part de M. de Metternich, nos espérances pourraient bien s'évanouir... Si cette fatale guerre doit avoir lieu, notre gouvernement en a sans doute calculé toutes les chances. Une flotte et des bâtiments de transport, préparés sans bruit à Toulon, me sembleraient à tout événement une précaution sage ».

Aux yeux de l'ambassadeur, les menaces semblaient s'étendre ; la France avait encore, selon lui, intérêt à une action directe en Italie : « Trouverez-vous mauvais qu'en forme de conversation, et en causant avec le prince

1. Montmorency à Chateaubriand, 22 avril 1822 n° 3, *ibid.*, f° 167.

Esterhazy sur cette dépêche de M. de Metternich [1], je lui fasse entendre que, si l'Autriche avait besoin de retirer une partie de ses troupes, nous pourrions les remplacer dans le Piémont ? Quelques bruits répandus ici sur un prétendu rassemblement de nos régiments dans le Dauphiné m'offriraient un texte favorable. J'avais proposé à l'ancien ministre [2] de mettre garnison à Turin, lors de la révolte du mois de janvier à Turin; il rejeta cette mesure et je pense qu'il fit en cela une faute capitale. Je persiste à croire que la présence de quelques troupes françaises en Italie produirait un grand effet sur l'opinion et que le gouvernement du Roi en recueillerait beaucoup de gloire. Il n'y a toujours aucun mal à me laisser sonder le terrain [3]. »

La résolution de l'Angleterre, à l'égard du rappel de son ambassadeur à Constantinople, ne pouvait plus tarder à se révéler. Le marquis de Londonderry lui-même donnait, le 25 avril, à M. de Chateaubriand communication de la décision arrêtée.

« L'Angleterre ne retirera point son ambassadeur à Constantinople, » annonçait aussitôt l'ambassadeur. « Dans

1. Dépêche dont le prince Esterhazy avait donné communication à M. de Chateaubriand. Voir Chateaubriand à Montmorency, 18 avril 1822, p. 245.

2. Le baron Pasquier.

3. Chateaubriand à Montmorency, le 23 avril 1822, n° 15, *ibid.*, f° 174, pièce 69.

Dans les *Mém. d'Outre-tombe*, IV, p. 241, M. de Chateaubriand cite cette dépêche en lui donnant inexactement la date du 13 avril 1822. — M. de Montmorency n'encouragea pas une ouverture sans doute périlleuse : il prévint qu'elle « a fort attiré l'opinion du Roi », il écrit le 29 avril : « Le conseil a jugé que, si le gouvernement devait s'occuper d'une telle proposition, c'était directement qu'il serait convenable de le faire, ou au moins à Paris qu'il faudrait faire les démarches préliminaires. Mais cette question a paru beaucoup trop grave pour être traitée avant d'avoir été longtemps méditée et, quant à présent, l'intention du Roi est que vous ne l'abordiez pas avec le prince Esterhazy. » *Ibid.*, f° 185, pièce 74.

le cas où la Russie se renfermerait strictement dans les quatre propositions de son *ultimatum*[1], et dans le cas où la Porte refuserait de satisfaire à ces quatre propositions, alors l'Angleterre ferait remettre au Divan, par les mains de lord Strangford, une protestation qu'elle rendrait publique, et dans laquelle elle déclarerait que la Russie fait une guerre juste et la Turquie une guerre injuste. Mais l'ambassadeur anglais n'en resterait pas moins à Constantinople. Lord Londonderry m'a lu une note verbale dans ce sens qu'il va remettre au comte de Lieven... Lord Londonderry m'a ajouté que la résolution du Cabinet anglais n'altérerait en rien la bonne intelligence qui doit régner entre les alliés et que l'Angleterre voulait garder une neutralité parfaite. »

Le ministre était naturellement amené à demander si la France avait donné sur la même question sa réponse ; tenu par une recommandation de secret, M. de Chateaubriand se borna à dire « que si notre réponse était faite, elle le serait dans un sens favorable à la plus grande union des puissances[2] ».

A cette communication, lord Londonderry joignit bientôt un commentaire particulièrement significatif :

« Le *Drawing-Room*, ou la grande réception royale », écrivait le 26 avril M. de Chateaubriand à M. de Montmorency, « qui a eu lieu mardi 23 fut magnifique. Le Roi me parla encore avec toute sorte de bonté et, le soir, je

1. Voir les quatre conditions de l'*Ultimatum*, pp. 183 et 213.

2. Chateaubriand à Montmorency, 25 avril 1822 à 8 heures du soir, n° 16, f° 176, n° 16, pièce 70. La dépêche était immédiatement portée à Paris par M. Billing, en courrier extraordinaire. « M. Billing jeune homme laborieux et plein de zèle, n'ayant pas quitté Londres depuis cinq ans », écrivait M. de Chateaubriand, le 26 avril, au ministre. *Ibid.*, f° 180, n° 17, pièce 72.

dînai chez le ministre des Affaires Étrangères avec le corps diplomatique pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Lord Londonderry me porta une santé particulière et, en sortant de table, il me prit à l'écart pour causer un instant avec moi. — « Vous devez, me dit-il, être curieux de savoir quelle est notre opinion relativement à la proposition de la Russie. Nous n'avons encore rien décidé, mais venez jeudi à 4 heures et demie à l'hôtel des Affaires Étrangères, et je vous ferai connaître la résolution de notre Cabinet. — »

« Cette franchise m'étonna ; je remerciai lord Londonderry et, hier jeudi, je ne manquai pas de me trouver au rendez-vous.

« Le prince Esterhazy y était avant moi. J'attendis quelque temps dans un salon particulier, où je vis arriver le ministre de Prusse, à qui lord Londonderry fit dire qu'il ne pourrait pas lui donner audience. A 5 heures, le prince Esterhazy s'étant retiré, je fus introduit auprès du ministre des Affaires Étrangères. — « Eh bien, me dit-il en venant à moi et en me prenant les mains, votre gouvernement est-il déterminé à quelque chose ? — Mais, lui répondis-je en riant, je croyais venir apprendre ce que vous avez fait à Londres, et c'est vous qui voulez savoir ce que nous avons fait à Paris. Je ne le sais pas positivement, ajoutai-je, car moi, je ne suis pas ministre comme vous, et je n'assiste pas au Conseil, mais je puis vous assurer que mon gouvernement ne fera rien qui pourra tendre à rompre ou à refroidir l'union qui existe entre les cinq grandes puissances ». — Nous nous assîmes alors, et le marquis de Londonderry m'apprit ce que je vous ai mandé dans ma dépêche extraordinaire.

« Les raisons pour ne pas retirer l'ambassadeur anglais

de Constantinople sont celles-ci : — Le ministre anglais ne pourrait pas justifier aux yeux de la nation et du Parlement le rappel de l'ambassadeur. Ce rappel préjugerait la question en faveur de la Russie contre la Turquie ; il exposerait le commerce anglais dans la Méditerranée ; les bâtiments pourraient être saisis par les Turcs dans les échelles du Levant ; l'ambassadeur anglais lui-même pourrait être mis aux Sept-Tours ; enfin la retraite simultanée de tous les ambassadeurs chrétiens aurait l'air de proclamer une guerre de religion, redoublerait le fanatisme des Turcs et amènerait le massacre général des chrétiens.

« Si l'Angleterre rappelait son ambassadeur, il faudrait justifier ce rappel dans le Parlement et, pour le justifier, il faudrait rendre compte des négociations de la Russie à Vienne et à Constantinople. Qu'y verrait-on ? Des prétentions toujours croissantes et finissant par dépasser les clauses des traités. Le ministère anglais serait justifié d'avoir pris parti pour la Russie contre les Turcs, dont le bon droit serait alors patent et publiquement reconnu.

« Le gouvernement anglais a montré son vif désir de la paix en ordonnant à son ambassadeur à Constantinople d'employer tous ses efforts pour amener les parties à un arrangement ; mais, puisqu'elles ne veulent pas s'entendre, que reste-t-il à l'Angleterre à faire, sinon de se mettre à l'écart et de garder la plus parfaite neutralité ? Cependant, elle ira plus loin. Si les torts sont du côté de la Turquie, si la Russie renferme loyalement ses prétentions dans les termes de son *ultimatum,* si elle reste strictement dans les limites des traités existants, alors l'ambassadeur anglais remettra au Divan une protestation contre la guerre, il y déclarera que tous les torts sont du côté de la Turquie et

qu'elle seule est responsable des maux qui peuvent survenir en Europe. Cette protestation sera rendue publique, mais l'ambassadeur restera à Constantinople, et l'Angleterre satisfera ainsi à ce qu'elle doit à la Russie et à la Turquie, étant alliée de l'une, sans être ennemie de l'autre.

« A la suite de ce discours, lord Londonderry m'a lu le projet raturé d'une note verbale conçue dans ce sens et destinée au comte de Lieven, laquelle, m'a-t-il dit, nous serait aussi communiquée par sir Charles Stuart.

« J'ai écouté attentivement parler lord Londonderry, je le suivais dans les détours de cette politique habile, si l'habileté consiste à cacher une partie de sa pensée, au lieu de la montrer tout entière. — « Je ne vois à ce plan », lui ai-je dit, « qu'un inconvénient, mais il est immense, c'est de rompre l'harmonie qui a fait le salut de l'Europe. » — Lord Londonderry a prétendu que cela ne changerait rien aux relations diplomatiques ; que pour les affaires de Naples, par exemple, l'Angleterre n'avait pas été de l'avis des alliés et qu'elle n'en était pas moins demeurée amie. Je lui ai facilement prouvé la faiblesse de ce raisonnement. — « A Laybach, » lui ai-je dit, « la France partageait votre opinion. Les deux grandes monarchies constitutionnelles suivaient la même politique ; cela résultait de la nature même de nos institutions ; nous nous appuyions mutuellement et l'on ne pouvait nous savoir mauvais gré d'une conduite dont les motifs étaient sensibles. Mais aujourd'hui, si la France retire son ambassadeur de Constantinople et que vous y laissiez le vôtre, comment expliquerons-nous cette politique ? Vous, dans vos chambres législatives, et nous dans les nôtres, ne serons-nous pas exposés à toutes les attaques que fera naître la divergence de nos conduites ? » — « La chose est

bien différente », a répondu le marquis de Londonderry, « à Naples, il ne s'agissait que de *doctrines*, nous ne devions pas avancer des principes que nous n'aurions pas pu soutenir dans nos parlements ; mais, à Constantinople, il s'agit d'un fait, de la guerre ou de la paix avec la Turquie et, sur ce point, l'Angleterre peut n'avoir pas les mêmes intérêts que la France. »

« Je lui ai demandé alors s'il ne portait pas ses vues plus loin et s'il ne songeait pas aux résultats de la guerre, au cas où elle eût lieu. La chute de Constantinople ne pouvait-elle pas commencer une nouvelle ère pour l'Europe et amener des chances incalculables ? — « Sans doute, » m'a-t-il dit, « il y a là un abîme, mais notre ambassadeur à Constantinople sera favorablement placé pour renouer des négociations. L'Empereur de Russie proteste d'ailleurs qu'il n'agira que de concert avec les alliés et qu'il ne prétend à aucune conquête ». — Lord Londonderry a ajouté quelques paroles peu obligeantes pour la politique du comte Capo d'Istria.

« Telle a été, Monsieur le vicomte, cette conversation importante, où l'on peut entrevoir une partie des destinées futures de l'Europe. Le gouvernement anglais veut très certainement rester neutre, mais il est évident aussi qu'il est inquiet de la Russie, qu'il n'agira qu'au dernier moment, mais que, s'il y est forcé, il agira. La guerre est donc possible entre les grandes puissances de l'Europe, c'est là-dessus qu'il faut calculer et décider si la résolution du gouvernement anglais doit nous faire changer la nôtre. Vous penserez sans doute que toute politique tergiversante nous perdrait, soyons *Anglais* ou *Russes* franchement ; empêchons la chute de l'Empire ottoman, ou partageons ses dépouilles. »

Malgré les déclarations précises du chef du Foreign-Office M. de Chateaubriand tendait à soupçonner, entre l'Angleterre et l'Autriche matière à négociation particulière. L'ambassadeur venait de recevoir une demande de passeport pour M. Gordon, frère du chargé d'affaires britannique à Vienne : « il porte sans doute à Vienne, la résolution du Conseil d'hier, et je suis disposé à croire que c'est un émissaire secret et confidentiel du marquis de Londonderry auprès de M. de Metternich ;... Si le Cabinet de Saint-James laisse son ambassadeur à Constantinople et que celui de Vienne rappelle le sien, il n'y aurait donc pas, entre ces deux Cours, cette bonne entente ou même ces traités que nous supposions exister ?... Le Ministre de Prusse[1] m'a dit avoir reçu des nouvelles très fraîches de Berlin par voie extraordinaire ; qu'on avait à Berlin des nouvelles de Pétersbourg du 3 ou du 4 ; qu'il courait à Pétersbourg déjà des bruits du rejet de l'*Ultimatum* par les Turcs et que l'opinion se prononçait avec violence pour la guerre ». Et après cet exposé étendu, varié, d'une pénétrante sagacité, il terminait par une indication qui témoigne de sa ponctualité : « Toutes mes affaires particulières sont aussi à jour[2]. »

M. de Montmorency, jugeant que la décision de l'Angleterre relative au rappel de lord Strangford était de nature à provoquer à Saint-Pétersbourg des impressions peu satisfaisantes, observait à M. de Chateaubriand : « ... La détermination elle-même de laisser l'ambassadeur d'Angleterre peut faire pressentir que la neutralité de cette puissance ne serait peut-être point observée bien rigou-

1. Le baron de Werther, note p. 288.

2. Chateaubriand à Montmorency, 26 avril 1822, *ibid.*, f° 180, n° 17, pièce 72.

reusement. Il est difficile que cette idée ne frappe pas vivement l'Empereur de Russie au milieu des mécontentements que lui donne la réponse anglaise... On peut supposer, d'après ceci, que les liens entre les deux Cours ne sont pas si étroits qu'on l'avait jugé depuis les conférences de Hanovre. Au reste, elles ont pu s'étendre sur l'ensemble de la question et se réserver la faculté de suivre dans les détails la marche que peuvent rendre nécessaire les circonstances particulières à chacune d'elles. Dans tous les cas, la promesse d'une protestation de l'ambassadeur d'Angleterre, en cas de guerre et sous la condition annoncée, doit être regardée comme une simple précaution pour ne point choquer trop ouvertement la Russie. Elle ne serait certainement pas mise à exécution, car elle exposerait, bien autrement qu'un rappel de l'ambassadeur, les projets de l'Angleterre dans le Levant[1]. »

*
* *

Malgré la discordance des points de vue anglais et français, lord Londonderry ne témoigna à M. de Chateaubriand aucune surprise lorsqu'il l'informa de la décision du Cabinet de Paris à l'égard de l'éventualité du rappel des ambassadeurs. « Il n'en a paru ni étonné, ni mécontent », écrivit l'ambassadeur[2]. Faut-il attribuer cette apparente indifférence aux prévisions pacifiques dès ce moment envisagées à Londres ? Le Cabinet anglais plaçait-il seulement au second plan l'importance de l'action de la France en Orient ? Le rôle de l'Autriche devait-il, dans

1. Montmorency à Chateaubriand, 2 mai 1822, nº 6, *ibid.*, fº 131, pièce 76
2. Chateaubriand à Montmorency, 3 mai 1822, *ibid.*, fº 193, nº 20, pièce 77

ses calculs, provoquer des conséquences prépondérantes ?

Il semble que cette interprétation répondait assez probablement au point de vue de M. de Chateaubriand lorsqu'il insistait sur l'utilité « de pouvoir démêler pourquoi l'Angleterre se montre d'un côté hostile envers la Russie, tandis que, de l'autre, elle soumet sa politique à celle de l'Autriche, qui est toute russe[1] ? » Et il expliquait cette contradiction : « Dans un État dont le commerce est le principal soutien, il y a toujours lieu de croire que les intérêts particuliers l'emportent sur les intérêts généraux. D'après cette règle ; il est probable que la bienveillance du Cabinet de Saint-James pour le Cabinet de Pétersbourg n'est pas le sentiment véritable. Il y a de plus une antipathie secrète entre Georges IV et Alexandre. Le nouveau tarif de la Russie, qui attaque les produits des manufactures anglaises (ainsi que nos étoffes de Lyon, nos modes et notre bijouterie), ne contribue pas, dans ce moment, à maintenir la bonne intelligence entre les deux pays. » Néanmoins les chances demeuraient favorables à la paix : « On ne remarque ici, aucuns préparatifs hostiles ; dix à douze mille hommes gardent l'Angleterre ; il n'y a à Porthsmouth que trois vaisseaux de guerre en armement et quelques bâtiments légers destinés pour les Antilles. Une petite escadre est partie ces jours derniers pour l'Inde[2] ».

...Avec une égale justesse M. de Chateaubriand analysait la situation politique intérieure de l'Angleterre : « Trois

1. Le prince de Metternich avait fait remettre à Vienne au comte de Golowkin et à M. de Tatitscheff, au moment du départ de ce dernier pour Pétersbourg, une note par laquelle l'Autriche s'engageait, en cas de guerre, à retirer son ambassadeur à Constantinople : en cas de paix, elle offrait d'ouvrir de nouvelles négociations.

2. Chateaubriand à Montmorency, 3 mai 1822, [illegible], f° 193.

choses occupent en ce moment le public anglais : 1° le plan proposé par M. le marquis de Londonderry pour le soulagement des fermiers ; 2° la proposition de M. Canning relativement aux Pairs catholiques ; 3° l'admission des bâtiments de l'Amérique espagnole dans les ports de l'Empire Britannique.

« Par le plan de lord Londonderry, le gouvernement anglais rétablit par le fait le papier monnayé et revient au système créé par M. Pitt[1], en 1797. L'opération du chancelier actuel de l'Echiquier avait quelque chose de gigantesque et d'éclatant, mais en convertissant en or le papier monnaie, M. Vansittart[2] avait fait tomber le prix des denrées et ruiné les propriétaires.

« La motion de M. Canning, relativement aux Pairs catholiques, a passé à une majorité de cinq voix. Il est probable qu'elle aura le même succès à la seconde lecture. J'ai assisté à la séance. M. Canning et son adversaire politique, ministre de l'Intérieur, M. Peel, ont supérieurement parlé. On craint que la proposition n'échoue à la Chambre des Pairs, à cause de l'opposition du banc des Evêques ; mais l'opinion favorable aux catholiques de la Grande-Bretagne fait tous les jours des progrès. Ils ne tarderont guère à recouvrer leurs droits politiques, et ce sera une grande révolution dans ce pays.

« Vous ayant déjà parlé, Monsieur le vicomte, de l'admission des vaisseaux des colonies espagnoles dans les ports de l'Empire Britannique, je n'ai plus rien de nouveau à vous dire à ce sujet.

1. William Pitt (1759-1806), 2e fils de William Pitt, lord Chatham, l'un des plus grands ministres anglais, adversaire acharné de la France.

2. Vansittart (Nicolas, baron Bexley), 1766-1831 : chancelier de l'Echiquier de 1812 à 1822. (*Dict. of N. Biog.*)

« Hier, les ministres ont été battus à une majorité de 15 voix pour la suppression d'une des deux places de directeur des Postes. C'était une forte sinécure. Le parti du *Country-Gentlemen* a fait triompher l'opposition. Ce parti qui se réunit au ministère dans les questions politiques est toujours contre lui dans les questions d'économie. Une défaite de cette nature aurait autrefois obligé l'administration à se retirer ; aujourd'hui, cela n'ébranle pas la puissance du ministère, ce qui prouve qu'il y a quelque chose d'altéré dans l'esprit de la Constitution. En conséquence de cette décision de la Chambre des Communes, le marquis de Salisbury[1] cessera ses fonctions et lord Chichester sera seul maintenu.

« J'ai pris de nouvelles informations relativement à l'infâme chanson du *Morning Chronicle* ; il n'y a qu'une opinion sur ce point : la victoire resterait à nos ennemis. C'est déjà une chose loin de nous et complètement oubliée. »

Le ministre avait demandé des renseignements sur M. d'Oliveira[1] envoyé du gouvernement portugais, dont le Cabinet anglais aurait demandé le rappel : « C'est un médecin qui s'intitule aujourd'hui *Commandeur*, parce qu'il porte la décoration du Christ. On le dit en effet de très mauvaise opinion. Je doute pourtant que l'Angleterre ait demandé son rappel pour cette cause, ce n'est guère l'usage dans ce pays. J'ai dîné avec lui et tout le corps diplomatique chez lord Londonderry, le jour de l'anniversaire de la naissance du Roi. »

A côté des explorations politiques, l'ambassadeur ne négligeait pas de placer les nouvelles particulières : « Un

1. Salisbury (James Cecil, 7e comte, créé (1789) premier marquis de) 1748-1823. Burke, Dist. of the Peerage.

duel qui a eu lieu hier matin entre le duc de Bedford[1] et le duc de Buckingham[2] à beaucoup occupé la haute société. Les deux nobles adversaires ont tiré, se sont manqués et l'affaire a été arrangée. Le Roi apprendra avec plaisir sans doute que son ancien hôte s'est conduit avec honneur et que le bon droit était de son côté. »

Les appréciations de M. de Chateaubriand rencontraient auprès de M. de Montmorency un plein assentiment. Au sujet de l'indépendance des colonies espagnoles il répondait : « L'admission de leurs vaisseaux dans les ports est pour elle (l'Angleterre) la question principale. C'est une reconnaissance de droit, la forme viendra ensuite ». Comme le représentant du Roi, le ministre jugeait que « l'intérêt de son commerce la dirige en tout et avant tout. Sa prédilection est pour l'Autriche et nous inclinons toujours à croire qu'elle est fortement liée avec elle, mais que, dans son accord, elle a conservé, pour sa marche particulière, une latitude que l'Autriche lui aura facilement donnée pour obtenir le principal, son appui dans les grandes questions. » Cette interprétation se trouvait justifiée par les commentaires dont sir Charles Stuart avait accompagné, le 5 mai, la communication à M. de Montmorency de la note verbale du marquis de Londonderry, relativement au rappel de lord Strangford. Après avoir appuyé sur la volonté du Cabinet britannique de n'influer en aucune façon par sa décision sur celle de la France et des autres Cours, il avait déclaré que l'Angleterre « se conduisait dans cette occasion

1. Bedford (John Russell, duc de), 1766-1839 ; il était le père de lord John Russell. (*D. of N. Biog.*)

2. Buckingham et Chandos (Richard Temple Nugent Brydges, créé en 1822 duc de), 1776-1839 ; l'un des plus anciens amis du roi Georges IV. (*D. of N. Biog.*)

3. Chateaubriand à Montmorency, *ibid.*

d'après les considérations particulières de ses intérêts commerciaux dans le Levant, que cette conduite, au surplus, ne la séparait pas de ses alliés qui la trouveraient toujours dans les mêmes voies qu'eux, pour tout ce qui touche l'intérêt général et politique de l'alliance. » M. de Montmorency résumait d'un mot sa prévision, après un entretien avec le général Pozzo di Borgo : « C'est du voyage de M. de Tatistcheff à Pétersbourg que paraît dépendre la question...[1] »

En réalité le Cabinet anglais avait mis la négociation entre les mains du prince de Metternich, afin de peser moins personnellement, mais plus directement sur la Russie, par l'intermédiaire de son allié. Le moyen était habile, il laissait à l'Angleterre la faculté de ne pas abandonner ses intérêts particuliers, d'affirmer du même coup sa fidélité aux liens qui l'unissaient aux puissances et de faire écouter des conseils auxquels elle n'était peut-être pas en mesure d'assurer un accueil suffisamment bienveillant.

Lord Londonderry se croyait fondé à prévoir le succès de sa tactique. Après un dîner à l'Académie Royale, où M. de Chateaubriand, placé entre le duc de Wellington et lord Liverpool, les avait entendus exprimer leurs sympathies envers la France et son gouvernement, le chef du Foreign-Office avait proposé à l'ambassadeur un rendez-vous pour le lendemain 5 mars, à midi. La conversation se prolongea durant deux heures.

« Lord Londonderry m'a paru croire à la paix, assurait M. de Chateaubriand. Il prétend que les négociations sont reprises à Constantinople ; que, d'un autre côté, l'Empereur

1. Montmorency à Chateaubriand, 6 mai 1822, n° 7, *ibid.*, f° 200, pièce 81.

de Russie n'ayant pas rompu brusquement sur la nouvelle du rejet de l'*ultimatum*, on peut espérer d'heureux résultats pour l'Europe. Il croit encore qu'Alexandre a calculé les chances de la guerre et qu'il sait qu'il n'est pas si aisé de rejeter en Asie 4 millions de musulmans. Lord Londonderry instruit par moi, qu'en cas de guerre nous retirerions notre ambassadeur à Constantinople sous certaines clauses et réserves, m'a dit que nous faisions bien, puisque notre ministère pouvait toujours se mettre à l'abri derrière la prérogative royale ; mais, qu'en Angleterre, les ministres étant obligés de rendre compte de tout au Parlement, ils ne pourraient jamais défendre, par de bonnes raisons, une mesure aussi hasardée que celle du rappel des ambassadeurs[1] ».

L'entretien avait ensuite roulé sur la question des colonies espagnoles : « Lord Londonderry m'a chargé d'avoir avec vous, sur cet objet d'un si haut intérêt, une espèce de négociation. Voici l'enchaînement de ses raisons et la suite de ses idées : deux choses sont à distinguer dans la position des colonies espagnoles, relativement à l'Angleterre et à la France : ces deux choses sont ce qui touche aux intérêts commerciaux et ce qui touche aux intérêts politiques.

— « Quant aux intérêts commerciaux, la France et l'Angleterre ne peuvent raisonnablement fermer à des populations industrieuses de nouvelles sources de richesses, parce qu'il plaît aux Cortès d'Espagne de déclarer qu'elles retiennent ce qu'elles ne peuvent pas retenir. Ainsi les

1. Au cours de cette dépêche, l'ambassadeur annonce au ministre qu'il lui rend compte par le même courrier, dans une lettre particulière, de quelques affaires, spécialement sur la querelle des pêcheurs de Granville et de Jersey.

souverains de la France et de l'Angleterre peuvent permettre le commerce entre leurs sujets et les habitants des colonies espagnoles. Ils doivent même établir, dans ces colonies, pour la sûreté des négociants français et anglais, des agents qui seront, non des délégués du gouvernement, mais des espèces d'envoyés du commerce.

— « Quant à l'intérêt politique, lord Londonderry suppose que les personnes qui dirigent aujourd'hui les affaires de la France n'ont aucune envie de voir se multiplier les gouvernements révolutionnaires. Le gouvernement de Sa Majesté britannique n'aime pas davantage ces gouvernements et ne les reconnaîtra que le plus tard possible; mais pourtant, il arrivera un moment où l'on ne pourra plus reculer, et c'est ce moment qu'il faut prévoir. Lord Londonderry prétend qu'il a refusé tout ce que l'Espagne d'un côté, les colonies espagnoles, d'un autre, ont proposé d'avantageux au commerce anglais, afin de déterminer le cabinet de Saint-James à prendre en mains la cause de la métropole contre les colonies, ou des colonies contre la métropole. Il demande que la France veuille bien agir de concert avec l'Angleterre en tout ce qui regarde la question commerciale et politique des colonies espagnoles. Enfin, il propose d'ouvrir, entre les deux gouvernements français et anglais, une négociation franche et loyale sur les mesures à suivre dans la circonstance présente. Sir Charles Stuart a fait à M. Zéa[1] une réponse évasive en le renvoyant à la cour de Londres. M. Zéa demande maintenant à venir traiter en Angleterre. Lord Londonderry ne lui répondra que lorsque vous aurez répondu vous-même, Monsieur le

1. M. Zea, envoyé de la Republique de Columbia. Voir note p. 315.

vicomte, aux propositions que je vous transmets aujourd'hui.

« J'ignore s'il y a, au fond de ces propositions, quelque pensée cachée : le gouvernement anglais, ne se trouvant peut-être pas en mesure de nous devancer, aurait-il l'intention de retarder notre marche par une proposition incidente ? Se croirait-il plus fort avec nous pour lutter contre l'esprit d'entreprise des États-Unis ? Plus je vois le marquis de Londonderry, plus je lui vois de finesse. C'est un homme plein de ressources qui ne dit jamais que ce qu'il veut dire. On serait quelquefois tenté de le croire bonhomme : il a dans la voix, le rire, le regard, quelque chose de M. Pozzo di Borgo, et ce n'est pas la confiance qu'il inspire. Je le crois pourtant sincère dans cette occasion ; et nos difficultés à nous-mêmes sont si grandes sur la question des colonies espagnoles qu'il me semble que nous avons un grand intérêt à agir de concert avec l'Angleterre. Une négociation de cette nature nous protège contre les attaques de l'opposition, accroît l'importance et la force de notre ministère, nous met à l'abri des remontrances ou des menaces du gouvernement espagnol et nous fait gagner du temps.

« Je penserais donc, Monsieur le vicomte, sauf meilleur avis, que votre réponse doit être amicale. Il serait même utile que la dépêche fût conçue de sorte qu'elle pût être mise sous les yeux de lord Londonderry ; mais, si le Conseil se détermine à traiter, il faut qu'il se souvienne du point dont il est forcé de partir. L'Angleterre a déjà permis le commerce avec les colonies espagnoles et ouvert ses ports aux vaisseaux de ces colonies. Lord Londonderry ne m'a pas caché, comme vous l'avez su, qu'il enverrait dans ces mêmes colonies des agents commerciaux ; cette partie de

la question est donc déjà jugée. Si j'avais un conseil à donner, je n'hésiterais pas, Monsieur le vicomte, à vous dire que la France doit se hâter aussi d'admettre la liberté du commerce avec les colonies espagnoles. L'Angleterre vous en a donné l'exemple et les circonstances vous y forceront. Cette base une fois établie, il deviendra facile d'ouvrir des négociations avec lord Londonderry. Sa prétention est que le commerce de la France et celui de l'Angleterre soient traités, dans les colonies espagnoles, sur le pied de la plus parfaite égalité. Point d'objections graves à cet égard, car, si quelques marchandises anglaises ont plus de cours que les nôtres dans les colonies espagnoles, quelques-unes des nôtres, à leur tour, ont un plus grand débit que les marchandises anglaises.

« Quant à la politique ou à la reconnaissance des gouvernements *de fait*, lord Londonderry prétend (et je le crois) que le gouvernement anglais n'a pas plus d'envie que la France de voir se multiplier les constitutions démocratiques. C'est ici, Monsieur le vicomte, que nous avons un immense avantage à nous entendre avec le gouvernement britannique.

« Le gouvernement espagnol, en prenant un parti sur ses colonies, aplanirait bien des difficultés. Si l'Europe est obligée de reconnaître les gouvernements *de fait* en Amérique, toute sa politique doit tendre à faire naître des monarchies dans le Nouveau-Monde, au lieu de ces républiques qui nous enverront leurs principes, avec les produits de leur sol.

« En lisant cette dépêche, vous éprouverez sans doute comme moi, Monsieur le vicomte, un mouvement de satisfaction. C'est avoir déjà fait un grand pas en politique que d'avoir forcé l'Angleterre à vouloir s'associer avec nous

dans des intérêts sur lesquels elle n'eût pas daigné nous consulter il y a six mois. Je me félicite, en bon Français, de tout ce qui tend à replacer notre patrie à ce haut rang qu'elle doit occuper parmi les nations étrangères.

« *P.-S.* Lord Londonderry a été obligé dans le dernier Comité du Parlement de retirer la première résolution de son projet pour le *soulagement de l'agriculture.* Il est fâcheux d'accoutumer l'opposition à ces petits triomphes. La misère est à son comble dans les provinces méridionales de l'Irlande » [1].

M. de Chateaubriand était enclin à l'action, il avait été séduit par les perspectives qu'ouvraient les propositions de lord Londonderry parce qu'elles offraient à la France la possibilité de sortir d'une situation hésitante et un accroissement de prestige. L'esprit pénétrant de Louis XVIII ne manqua de découvrir les réflexions capables d'éloigner une réponse positive.

Après avoir pris connaissance de la dépêche de son ambassadeur, il chargea M. de Montmorency de lui développer le point de vue sous lequel il envisageait la situation. Avec opportunité, le ministre rappelait d'abord que « Sa Majesté a jugé qu'il a fallu que vous eussiez su inspirer une confiance personnelle au ministre anglais pour qu'il se soit décidé à vous faire une ouverture de cette nature, et Elle ne peut donner que de justes éloges au zèle et à l'habileté qui ont pu, en aussi peu de temps, vous placer dans une situation si avantageuse. Quant à la proposition en elle-même, le Roi l'a jugée si grave qu'il a voulu la faire examiner par son Conseil [2] ».

1. Chateaubriand à Montmorency, 7 mai 1822, n° 21, *ibid.*, f° 204, pièce 82.

2. Montmorency à Chateaubriand, 13 mai 1822, n° 9, *ibid.*, f° 211.

Des considérations capitales étaient donc à retenir : en outre du devoir de pressentir le Roi d'Espagne, il fallait ne pas oublier que « la nation espagnole, disposée à s'irriter contre nous, saisirait avec avidité le premier prétexte plausible pour en venir à une rupture, qui entre dans les vues des hommes qui l'ont jetée dans le désordre et l'anarchie. Son orgueil serait blessé de tout ce que nous ferions trop promptement à l'égard des colonies..... Un démêlé avec l'Espagne prive immédiatement notre commerce d'un débouché considérable ; il donne à l'esprit révolutionnaire la joie de voir naître le désaccord au sein de cette maison de Bourbon qu'il aspire à renverser. Il peut entraîner, au milieu des hostilités, des chances de troubles intérieurs que le gouvernement saurait réprimer, mais qu'il est de son devoir de ne pas affronter. Une pareille situation à l'égard de nos voisins exigerait, de notre part, un degré d'attention, et peut-être un développement de forces qui nous empêcheraient de pouvoir exercer une juste influence sur les affaires d'Orient.

« Une autre raison, la plus pressante de toutes, c'est que, si le Roi se décidait à la reconnaissance ou à l'admission de leur pavillon indépendant, la nation espagnole en rendrait responsable Ferdinand VII, qu'elle voudrait croire d'accord avec la France, et la situation de ce monarque en deviendrait plus périlleuse.

« Enfin, le Roi qui, jusqu'ici, s'est entendu avec tous ses alliés sur les questions graves qui ont intéressé la politique de l'Europe, n'a-t-il pas, dans sa position continentale, des motifs particuliers pour ne pas prendre une telle détermination sur un point qui, depuis si longtemps, fixe leur attention, sans connaître l'opinion qu'ils se sont faite et les vues qu'ils peuvent avoir dans l'intérêt commun ? »

En exprimant à lord Londonderry, dans un entretien confidentiel, que la franchise du Cabinet anglais paraissait au Roi comme « la garantie d'une bonne intelligence que. de notre côté, nous entretiendrons de tout notre pouvoir », l'ambassadeur était invité à lui répondre que, sous le rapport des intérêts commerciaux, « la conduite de l'Angleterre peut être motivée par des considérations particulières ». Il devait lui signaler : « que notre position vis-à-vis de l'Espagne est très compliquée; il est des convenances que les liens qui unissent les deux souverains et la position personnelle du Roi Ferdinand font une loi de respecter ». L'état d'irascibilité de la nation espagnole pouvait en même temps nous faire courir le risque « d'une guerre avec un État limitrophe qui offre à notre commerce un très grand débouché ». En faisant valoir les motifs pour lesquels « nous ne pouvons pas, quant à présent, ouvrir la négociation que nous propose la Cour de Londres, surtout quand il s'agit de prendre probablement la même mesure qu'elle relativement aux rapports commerciaux ». M. de Chateaubriand devait déclarer que « nous n'en sommes pas moins disposés à nous entendre avec elle pour juger de ce qui peut être fait, par la suite, dans l'intérêt commun à l'égard des États qui ont déclaré leur indépendance. Le champ que ces événements politiques ouvre aux spéculations commerciales est assez vaste pour que les deux États puissent y voir prospérer les intérêts de leurs sujets et nous jugeons parfaitement qu'une sorte d'accord, sur les mesures à prendre et la décision à donner, doit être utile pour tout ». Il devait assurer le chef du Foreign-Office de notre empressement à lui suggérer nos vues, à recevoir ses ouvertures dans cet ordre d'idées, et lui donner lecture, s'il le jugeait opportun,

sur une copie préparée à part, de la partie de la dépêche s'y afférant[1].

Dans une audience particulière, M. de Chateaubriand communiquait à M. de Londonderry les passages de la dépêche qui lui étaient destinés. « Il a pris son parti en véritable diplomate, loin de paraître blessé du refus que fait notre Cabinet d'entrer en négociation avec le Cabinet de Saint-James pour les colonies espagnoles. Il a fort applaudi au paragraphe, l'a trouvé bien raisonné, bien écrit, et m'a demandé copie pour le mettre sous les yeux de Sa Majesté Britannique... J'ai répondu que, n'étant autorisé qu'à communiquer partie de mes dépêches, je ne croyais pas pouvoir aller plus loin. »

On peut remarquer que lord Londonderry, en recherchant à associer l'action de la France et de l'Angleterre, s'était inspiré de la méthode qu'il avait essayé avec succès vis-à-vis de la Russie, au moyen de l'intervention autrichienne ; dans les deux cas, il entendait attirer, par le jeu d'une tierce puissance, les profits à l'Angleterre. Le langage qu'il tenait à M. d'Onis[2], ministre d'Espagne, semble bien découvrir le fond de sa pensée : « Il lui a dit que, si les Cortès voulaient prendre un parti à l'égard des colonies, elles mettraient à l'aise toutes les puissances. »

Prendre un parti, c'était bien la décision à laquelle il avait médité de pousser les Cortès en tentant d'entraîner la France. « Vous verrez bientôt, avait-il ajouté à M. d'Onis,

1. Montmorency à Chateaubriand, 13 mai 1822, n° 9, *ibid.*, f° 211.

2. Onis (don Luis de), nommé en 1809, par la Junte suprême d'Espagne, ministre plénipotentiaire aux États-Unis, reconnu par le gouvernement en 1815 seulement ; il signa en 1819 le traité de cession des Florides ; ministre à Naples, puis à Londres 1820, destitué 1823 (Biogr. universelle des contemporains).

le bill qu'on prépare relativement aux intérêts commerciaux. Dans ce bill, on dira seulement que les *vaisseaux* des colonies indépendantes pourront être reçus dans les ports de l'Empire Britannique. Mais on évitera avec soin de se servir du mot *pavillon*, afin que rien ne soit reconnu ».

M. de Chateaubriand, achevait sa dépêche en disant : « La nouvelle de la mort de M. le duc de Richelieu que nous avons apprise avant-hier (19 mai), par un courrier expédié à M. de Rothschild, a fort touché. M. de Richelieu était un honnête homme généralement estimé[1]. »

Combien était plus juste et plus mérité l'éloge que M. de Montmorency adressait au caractère et à la carrière de ce grand serviteur de la France lorsqu'il avait écrit trois jours auparavant à l'ambassadeur : « Le Roi vient de perdre un de ses plus zélés serviteurs. M. le duc de Richelieu est mort hier matin, après peu de jours de maladie. La France entière regrettera vivement cet homme de bien que son caractère si noble, si beau, avait fait regretter partout où sa destinée l'avait conduit[2]. »

*
* *

L'action autrichienne avait eu sur les dispositions de l'Empereur Alexandre la plus favorable influence. Après ses conférences à Vienne avec le prince de Metternich, M. de Tatistcheff s'était mis en route pour Saint-Péters-

1. Chateaubriand à Montmorency, 21 mai 1822, nº 24. *Aff. Etr.*, *ibid.*, fº 221, pièce 89.

2. Montmorency à Chateaubriand, 18 mai 1822, nº 10, *ibid.*, fº 218 pièce 88.

bourg où l'avaient précédé ses dépêches. Il laissait le chancelier sous l'impression des chances probables de la paix. De l'une des étapes de son voyage, M. de Tatischeff lui mandait, « qu'il avait rencontré un courrier que lui expédiait l'Empereur Alexandre; les dépêches étaient d'une nature tout à fait rassurante sur l'effet produit à Pétersbourg par la note du 28 février. M. de Lebzeltern, ministre d'Autriche [1] à la cour de Russie, prévenait M. de Metternich que l'Empereur Alexandre avait été très satisfait de la conduite du Cabinet de Vienne et du renvoi de la note du 28 février [2] ». Les informations parvenues à Paris venaient presque aussitôt confirmer la détente en Turquie : « Nous avons des nouvelles de Constantinople du 23 avril ; elles sont meilleures que les dernières. Les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre ont adressé à la Porte de nouvelles notes dans les premiers jours d'avril et, à la suite des explications qui s'en sont suivies, le Divan, qui a répondu par une note assez vague, a cependant annoncé verbalement sa résolution formelle de faire évacuer la Moldavie et la Valachie. Il était question de consommer cette opération avant le 6 mai. Cette importante information a pu parvenir à Pétersbourg peu de jours après l'arrivée de M. de Tatistcheff, et elle a dû avoir produit une salutaire impression sur l'esprit de l'Empereur Alexandre [3]. »

1. Lebzeltern (Louis, comte de), 1774-1854 ; fils du baron Adam de Lebzeltern (1745-1818), ministre d'Autriche en Portugal, et d'Isabelle d'Arnaud ; fut ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg lors de l'assassinat de Paul Ier (1801) ; créé comte 1823, ministre à Naples (1823) ; marié en 1821 à Zenaïde, comtesse de Laval. (*Arch. Aff. Etr. Vienne.*)

2. Montmorency à Chateaubriand, 18 mai 1822, no 10, *ibid.*, fo 218, pièce 88.

3. *Id.*, 23 mai 1822, no 11, *ibid.*, fo 223, pièce 90.

Venue du monde des affaires, où on devait plus tard si souvent chercher d'utiles données, une autre indication encourageait encore les prévisions pacifiques : « MM. de Rothschild sont à la paix sur les affaires d'Orient. » Par l'ambassadeur de Russie, M. de Chateaubriand avait encore l'occasion de constater l'exactitude des renseignements reçus par M. de Montmorency. « Le comte de Lieven m'a communiqué des dépêches qui ne disent pas autre chose que ce dont vous m'avez instruit [1] ». De différents côtés, le ministre des Affaires étrangères était confirmé dans les probabilités d'un arrangement. Il mandait à M. de Chateaubriand : « Le ministre de Prusse en Russie écrivait à sa cour que les explications portées par M. de Tatistcheff avaient eu un grand succès... J'attends d'un moment à l'autre le courrier de M. de la Ferronnays qui doit m'apporter quelque chose de décisif. » Bien qu'il eut quelques raisons de réserver son acquiescement sur le sujet de la communication écrite d'une dépêche, M. de Montmorency autorisait cependant M. de Chateaubriand à donner à lord Londonderry la copie qu'il lui avait demandée, mais, observait-il : « Comme nous mettons toujours de l'importance à cette sorte de communication avec le gouvernement anglais qui ne se fait aucun scrupule de tout imprimer, quand son intérêt particulier l'exige, je pense qu'il convient de ne lui donner cette copie que s'il vous la redemande [2] ».

M. de Chateaubriand gardait toutefois, malgré la concordance des données parvenues, des inquiétudes : « Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche, que j'ai vus hier,

1. Chateaubriand à Montmorency, 24 mai 1822, n° 25, *ibid.*, f° 227, pièce 91.
2. Montmorency à Chateaubriand, 27 mai 1822, n° 12. *ibid.*, f° 228, pièce 92.

ne savent, touchant les événements d'Orient, que ce que vous m'avez annoncé : savoir que le Divan paraît un peu plus disposé à traiter. Dieu veuille, si la détermination est sincère, qu'elle n'ait pas été prise trop tard et qu'on n'ait pas déclaré la guerre à Pétersbourg, tandis qu'on décidait la paix à Constantinople ! » Et il remarquait au sujet de l'adoption d'une constitution monarchique par le Pérou : « La politique européenne devrait mettre tous ses soins à obtenir un pareil résultat pour les autres colonies qui se déclareront indépendantes. Les États-Unis craignent singulièrement l'établissement d'un Empire au Mexique. Si le Nouveau Monde tout entier est jamais républicain, les monarchies de l'ancien monde périront[1]. »

Pendant que l'absence de toute communication officielle par la Russie laissait subsister l'incertitude sur ses résolutions, les préoccupations générales avaient pris une autre direction : « L'on ne s'occupe guère dans ce moment, que des intérêts commerciaux. Il s'agit d'ouvrir les négociations avec la Columbia, le Mexique et le Pérou pour l'admission des marchandises espagnoles avec les États-Unis pour les Iles Britanniques des Indes occidentales... Si la guerre éclate en Orient, on en fera une affaire mercantile. Les démêlés de la Russie et des Américains pour la traite des sauvages au nord de la Californie ne font de bruit, jusqu'à présent, que dans les journaux. Le Congrès a reconnu l'indépendance des colonies espagnoles, malgré les protestations du ministre d'Espagne... En général, on est un peu fatigué des fêtes ; les ambassadeurs surtout, qui n'attendent que le moment pour aller en congé, sont

1. Chateaubriand à Montmorency, 28 mai 1822, n° 26, *ibid.*, f° 232, pièce 95.

impatients de la prolongation de la session. Le prince Esterhazy doit partir pour Vienne avec sa femme dans la première quinzaine de juin. Il espère être appelé au Congrès, soit à Florence, soit à Vienne. M. de Rothschild, que j'ai trouvé hier au bal, m'a annoncé qu'ayant terminé avec son frère l'emprunt russe de 23 millions de roubles, il partait demain pour Paris. Si cet emprunt n'était pas si modique, il pourrait faire croire à la guerre[1]. »

Depuis son arrivée, qui datait à peine de deux mois, M. de Chateaubriand avait acquis une autorité dont on a pu déjà rencontrer les effets ; sans faire tort à son incontestable crédit comme ambassadeur, nous devons admettre que la renommée de l'homme avait utilement servi le diplomate. L'empressement dont il était l'objet se ressentait de la faveur britannique envers les personnes aimées de la gloire. Le Roi Georges IV, si personnel dans ses préférences, se plaisait aux attentions gracieuses envers M. de Chateaubriand. Comme il était allé passer quelques jours à Royal-Lodge, à Windsor, il l'avait fait inviter à dîner pour le 6 juin. La dépêche du lendemain rendait compte à M. de Montmorency de la soirée : « Le Roi m'a comblé de bontés. Il ne m'a point envoyé coucher à une maison de campagne voisine, comme le reste de ses hôtes, il a voulu me garder chez lui. Au dessert, quand les femmes se sont retirées, il m'a fait asseoir à ses côtés et, pendant deux heures, il m'a conté l'histoire de la Restauration, me parlant sans cesse du Roi, mon maître, avec l'amitié la plus vraie et l'admiration la plus sentie. Il n'a pas voulu me retenir, à cause de mon courrier, mais il m'a fait promettre de revenir le voir. Ce sont ses obli-

1. Chateaubriand à Montmorency, 31 mai 1822, n° 27, *ibid.*, f° 232, pièce 96.

geantes paroles. Il a lu le discours de Sa Majesté Très Chrétienne, que j'ai eu l'honneur de lui présenter, avec une vive satisfaction[1]. En arrivant à Londres, je trouve que ce discours a fait monter les fonds[2]. »

« Sa Majesté voit avec plaisir, lui répondait M. de Montmorency, que le Roi d'Angleterre continue de vous traiter de la manière la plus gracieuse, et elle en tire un augure favorable pour la suite des affaires que vous avez à suivre. »

C'est par la voie autrichienne que furent d'abord connues les résolutions de la Russie. Un courrier, expédié le 21 mai de Pétersbourg, annonçait au prince de Metternich « que l'Empereur Alexandre, ayant adopté les principes posés dans le mémorandum que M. de Tatistcheff lui avait apporté de Vienne[3], se décidait à remettre à la décision de ses alliés la discussion des affaires générales de l'Europe.

« L'Empereur désire que les Cabinets autorisent les ministres accrédités à Vienne à se réunir pour discuter cette question avec le plénipotentiaire qu'il y enverra, et que l'on croit devoir être M. de Tatistcheff, qui était attendu à Vienne dans les premiers jours de ce mois.

« En attendant, l'Empereur regarde l'évacuation des

1. Le 9 et le 16 mai un cinquième de la Chambre des députés avait été soumis à l'élection. Le résultat général maintint la majorité et l'opposition ne gagna que trois voix. Le Roi ouvrit la session le 4 juin. Son discours expliquait notamment la nécessité de la session pour rétablir la régularité de l'ordre financier; il exprimait l'espoir de voir, grâce aux efforts concertés entre la France et ses alliés, la tranquillité renaître en Orient. (Voir Viel Castel, II, p. 111 et suiv.)

2. Chateaubriand à Montmorency, 7 juin 1822, nº 29, *ibid.*, fº 239, pièce 100.

3. Le mémorandum posait en principe la distinction à établir entre la question de droit, c'est-à-dire l'observation des traités existants, et la question de convenances concernant la protection à accorder aux Grecs.

principautés par les Turcs comme satisfaisant à la question de droit, et il paraît disposé à envoyer à Constantinople un ministre pour rétablir les rapports diplomatiques sur le pied où ils étaient avant les événements de l'année dernière. On croit que M. de Tatistcheff sera chargé de cette mission. »

C'était le succès de la politique anglaise ; il était accompagné par des satisfactions que l'amour-propre ne devait pas moins accueillir : « C'est par lord Strangford que l'on a été informé à Pétersbourg de l'évacuation des principautés. L'Empereur, très satisfait de cette communication, a voulu faire passer par cet ambassadeur l'avis de l'envoi prochain d'un ministre russe à Constantinople[1]. »

Ces nouvelles étaient confirmées successivement par les dépêches du comte de La Ferronnays[2], par les communications du général Pozzo di Borgo et celles du chargé d'affaires d'Autriche à M. de Montmorency : « L'Empereur envoie M. de Tatistcheff à Vienne et désire que les ministres accrédités près la cour d'Autriche s'entendent avec cet envoyé et M. de Metternich, sur les démarches à faire près la cour ottomane dans le cas où l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie ne s'effectuerait point[3]. Il désire aussi que l'on se concerte sur les mesures à prendre pour pacifier les provinces insurgées et assurer à la nation grecque quelques garanties contre l'oppression des Turcs.

1. Montmorency à Chateaubriand, 10 juin 1822, n° 15, *ibid.*, f° 245, pièce 103. Voir aussi, *ibid.*, 6 juin 1822, f° 242, pièce 241.

2. Montmorency à Chateaubriand, 13 juin 1822, n° 16, *ibid.*, f° 251, pièce 105.

3. A la date du 25 mai, l'évacuation était déjà presque entièrement achevée : les troupes asiatiques avaient toutes repassé le Danube et il ne restait plus dans les provinces que quelques corps de janissaires assez disciplinés pour qu'on pût les en retirer sans difficultés.

Il demande que le Roi envoie à son ambassadeur à Vienne des instructions en conséquence[1]. »

Le ministre mettait hâte à envoyer ces informations à Londres afin que M. de Chateaubriand fut en mesure d'en donner le premier la nouvelle à lord Londonderry, auprès duquel ses relations étaient établies sur le pied d'une cordialité marquée. « Je l'ai trouvé très gai, très affectueux pour moi, très disposé à m'écouter », écrivait l'ambassadeur. Il ne négligeait ailleurs aucun moyen à saisir : « J'ai cru qu'il était utile au service du Roi mon maître que Mme la marquise de Conyngham me vît avec bienveillance ; j'ai, en conséquence, recherché la société de cette dame qui me traite avec toutes sortes de bontés. J'ai su par elle que l'idée du voyage de Sa Majesté Britannique sur le continent n'était pas tout à fait abandonnée. Les ministres et les hommes d'État ne croient point à ce voyage, mais dans les choses qui lui sont tout personnelles, le Roi Georges IV a une volonté sur laquelle les ministres n'ont souvent aucun pouvoir[2]. »

Londres était dans toute l'animation de la *season*, l'ambassade prenait part brillante au mouvement : le 15 juin, M. de Chateaubriand avait ouvert ses salons : « Mes intérêts particuliers en souffriront et c'est ouvrir une maison beaucoup plus promptement que mes prédécesseurs ; mais, dans la crise où nous nous trouvons, cela me semble utile à nos intérêts politiques, d'autant plus qu'on montre un empressement extrême à venir à l'ambassade de France[3]. » Il préparait pour le 24 juin une fête au prince

1. Montmorency à Chateaubriand, 17 juin 1822, n° 17, *ibid.*, f° 259, pièce 107.

2. Chateaubriand à Montmorency, 11 juin 1822, n° 30, *ibid.*, f° 249.

3. *Id.*, n° 19, *ibid.*, f° 289, pièce 100.

et à la princesse Christian de Danemarck[1], le duc d'York[2] s'y était lui-même invité ; le 12 et le 13 juin *Drawing-room;* le 14, bal à la cour. Le duc de Mouchy[3], la vicomtesse Alfred de Noailles[4] étaient parmi les Français de distinction venus à Londres. C'était le temps de la fréquentation entre la haute société française et celle d'Angleterre ; le duc de Talleyrand[5] (Archambaud de Périgord), dont on disait qu'il avait toutes les élégances, désignait toujours sa maison de Paris sous le nom de *Périgord House.*

« Au lever du 12, j'ai eu, écrivait l'ambassadeur, l'honneur de présenter au Roi MM. le comte d'Haussonville[6], le duc de Guiche, le comte d'Orsay et le baron de Staël[7] ; MM. le

1. Christian-Frédéric, prince de Danemark (1786-1848) : roi de Norwège (mai-octobre 1814) fit de 1819 à 1822 un voyage artistique en Allemagne, en France et en Angleterre : roi de Danemark en 1838 : commandant l'armée anglaise aux Pays-Bas (1793-1798), en revint en 1799 à la tête d'une expédition qui aboutit à la capitulation d'Alkmaar, devenu héritier du trône à la mort de son père (1820) ; il avait épousé en secondes noces en 1815 Caroline-Augustine d'Augustabourg (1796-1861).

2. Frédéric, duc d'York, second fils de Georges III (1763-1627), marié à la princesse Frédérique de Prusse, dont il n'eut pas d'enfants.

3. Charles-Arthur-Jean-Tristan-Languedoc de Noailles, duc de Mouchy (1771-1834) marié en 1790 à Nathalie de Laborde.

4. Antoinette-Charlotte-Rosalie-Léontine de Noailles (1791-1853), mariée à Alfred, vicomte de Noailles, mort le 28 novembre 1812 au passage de la Bérésina, fils de Louis-Marie de Noailles, chevalier d'Arpajon, puis vicomte de Noailles (1756-1804), second fils du maréchal de Mouchy.

5. Archambaud Joseph de Talleyrand Périgord, duc de Talleyrand, lieutenant général (1762-1838) frère du prince de Talleyrand.

6. Haussonville (Joseph-Othonin-Bernard de Cléron, comte d') 1809-1894 : secrétaire d'ambassade en 1836 ; député de Provins (1842) : rentra dans la vie privée en 1848 ; auteur de travaux historiques considérables : histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848 ; histoire de la réunion de la Lorraine à la France ; l'Église romaine et le premier empire ; membre de l'Académie française (1869), président, après la guerre de 1870-1871, de la société de protection des Alsaciens Lorrains, sénateur inamovible (1878) (*Grande Encyclopédie*).

7. Le baron de Staël (Auguste-Louis), 1790-1827, fils de Mme de Staël : il prit une part active au mouvement pour l'abolition de la traite des Nègres (*Grande Encyclopédie*).

comte de Boissy[1] et le chevalier Desmousseaux de Givré[2] ont été également présentés par moi en qualité d'attachés à l'ambassade. La marquise de Londonderry a présenté Mme la duchesse de Guiche au Roi dans le *Drawing-room* qui a eu lieu hier 13. Ce soir il y a grand bal à la cour, l'Ambassade y est invitée tout entière, faveur marquée, car elle n'a pas été accordée à toutes les autres légations[3]. »

C'est au milieu de ce mouvement brillant que l'ambassadeur de France eut l'occasion d'annoncer la paix, d'après les informations du 10 juin qu'il tenait de M. de Montmorency : « J'ai eu le bonheur, de pouvoir communiquer le premier ces bonnes nouvelles à Sa Majesté Britannique Elle-même, hier 13, au *Drawing-room*. J'avais aussi reçu le 12 au soir, avant tout le monde, la réponse de Sa Majesté Très Chrétienne à l'adresse de la Chambre des Pairs[4], et je m'étais empressé d'en faire part à mes collègues ; de sorte que le prince Esterhazy, qui n'avait pas de courrier de sa Cour, disait, dans sa joie, à tout le monde : « C'est le Roi de France qui a bien voulu m'annoncer la paix. » — Lord Londonderry a reçu des lettres de Pétersbourg du 26 mai ; elles disent à peu près ce que disent vos lettres de Vienne, mais moins explicitement.

« Le succès de notre ministère dans les deux Chambres fait grand bruit ; et comme rien ne porte plus à la bienveillance que le succès, le nombre de nos amis augmente

1. Le comte de Boissy (1798-1866), pair de France, sénateur en 1853, marquis de Boissy à la mort de son père en 1840.

2. M. Desmousseaux de Givré, né en 1794, après avoir appartenu à la diplomatie, siégea dans les assemblées législatives de 1837 à 1848, de 1849 à 1851, il y joua un rôle important.

3. Chateaubriand à Montmorency, 14 juin 1822, *ibid.*, n° 31, f° 257, pièce 106.

4. Le Roi avait fait une allusion au rétablissement de la paix en Orient

considérablement. Les plus tièdes et les plus timides vous demandent aujourd'hui de la vigueur et ne désirent que des hommes attachés à la légitimité. Cette paix d'Orient consterne les révolutionnaires, ici comme en France, et le *Morning Chronicle* a, ce matin même, un article contre les chefs de la Sainte-Alliance, où il fait entendre qu'il faut *se défaire des Rois, et surtout de l'Empereur de Russie, à quelque prix que ce soit.*

« Le ministère anglais continue de son côté à triompher dans la Chambre des Communes ; il a obtenu le rejet d'une motion pour le rétablissement d'une partie du papier-monnaie. M. Wilberforce doit faire ces jours-ci une proposition concernant la traite des Noirs. Il demandera que certains papiers relatifs à cette traite soient déposés sur le bureau. La France sera fortement attaquée par l'honorable membre de la Chambre des Communes, il vient de publier en français une lettre à l'Empereur de Russie, dans laquelle il conjure le Prince d'interposer sa puissance pour faire exécuter les traités. Il m'a envoyé une lettre avec un billet très amical. Si j'avais eu le temps, je lui aurais envoyé une lettre qui aurait pu devenir publique. Je crois que j'aurais battu notre respectable adversaire et justifié pleinement le gouvernement...

« M. d'Oliveira est venu me faire part officiellement de sa nomination en qualité de chargé d'affaires près la cour de France[1]. Il a pris congé le 12 du Roi d'Angleterre et il doit partir dans un mois pour Paris[2]. »

En lui faisant connaître la substance de la note russe sur les conditions modérées du rétablissement de la paix

1. Pour le Portugal.

2. Chateaubriand à Montmorency, 14 juin 1822, *ibid.*

en Orient, M. de Montmorency [1] espérait donner à M. de Chateaubriand un moyen de surprendre la première impression du Cabinet anglais : « Il est possible, disait-il, que vous en puissiez donner le premier avis à lord Londonderry, ce qui vous permettra vraisemblablement de juger de l'impression qu'elle doit produire sur son gouvernement... Je vous transmets, pour votre information, quelques pièces de la correspondance de M. Bagot [2] et de M. de Nesselrode [3], sur les dernières résolutions de la Russie et sur la note du Divan du 18 avril. Vous verrez, dans l'une d'elles, que l'Empereur songe à transporter à Kammiech, en Podolie, le siège de la réunion des ministres autorisée à Vienne. »

Le gouvernement anglais ayant précédemment proposé l'abaissement du tarif imposé aux vins français en Angleterre, en échange d'une diminution des droits frappant certains produits anglais, — coutellerie, acier, ouvrages de fer, de cuivre, d'étain, etc. —, « le gouvernement de Sa Majesté a jugé qu'on ne pouvait, quant à présent, s'occuper de cette question, notait M. de Montmorency, et je viens d'en prévenir M. l'Ambassadeur d'Angleterre, en lui annonçant qu'il n'aurait pas été possible de préparer.

1. M. de Montmorency ne reçut officiellement du général Pozzo la communication russe que trois jours plus tard : elle avait été apportée par un courrier chargé de la même mission à Londres.

2. Bagot (sir Charles), 1751-1843 ; il avait pris part aux conférences de Hanovre. Ministre plénipotentiaire en France, le 17 juillet 1814, il céda la place au duc de Wellington au mois d'août ; ministre aux Etats-Unis de 1815 à 1820, ambassadeur en Russie de 1820 à 1824, à La Haye de 1824 à 1835, gouverneur général du Canada de 1841 à 1843. (*Dictionnary of National Biography*, supplément, V. 1.)

3. Le comte de Nesselrode (1780-1862), avait coopéré à toutes les grandes négociations lorsqu'il devint ministre des Affaires étrangères de l'Empereur Alexandre en 1821, succédant au comte Capo d'Ystrias ; ensuite chancelier de l'Empire. Il fut l'auteur du traité du 15 juillet 1840 qui excluait la France du concert européen. Il devait plus tard préparer le traité de Paris en 1856. Il appartenait à une famille saxonne et représentait en Russie l'influence allemande.

pour être présentés dans le cours de la présente session des Chambres, les changements dans les tarifs et les projets de loi nécessaires pour mettre les objets en règle. Le fait est que des considérations d'intérêt pour notre industrie et notre commerce ne permettraient pas, dans le moment actuel, d'ouvrir une négociation sur ce point[1]. »

Quelles seraient les instructions de l'ambassadeur d'Angleterre sur les questions soumises à la conférence? quelles vues le Cabinet anglais avait-il décidé de suivre en Espagne, où la situation entrait dans une phase plus aiguë? M. de Chateaubriand devait « chercher très confidentiellement » à pénétrer les dispositions projetées[2]. Au rendez-vous déjà fixé avec le marquis de Londonderry pour le 16 juin à midi, l'ambassadeur eut une prompte occasion de l'entretenir de ces questions. Il le trouva occupé à déchiffrer des papiers arrivés de Vienne, que le prince Esterhazy lui avait confiés. Il écrivait le 18 juin :

« J'ai recueilli des faits importants dans une conversation qui a duré plus d'une heure :

1° Le Cabinet britannique ne donnera point de pouvoirs très étendus à lord Stewart pour agir en conséquence des déclarations que pourrait faire la Russie. L'Angleterre n'est point dans l'usage de laisser le champ libre à ses ambassadeurs. L'Angleterre ne prendra point à Vienne des mesures *collectives*, de concert avec les autres puissances; elle emploiera seulement son influence *particulière* afin de maintenir la paix entre la Russie et la Turquie.

1. Montmorency à Chateaubriand, 13 juin 1822, n° 16, *ibid.*, f° 251, pièce 105.

2. Montmorency à Chateaubriand, *ibid.*

2° Il paraît au Cabinet de Saint-James qu'on ne déterminera jamais le Divan à envoyer un plénipotentiaire traiter sur la frontière avec un plénipotentiaire russe. En conséquence, lord Londonderry pense que la Valachie et la Moldavie sont évacuées ; les Cours doivent désirer que la Russie se décide à faire partir un ministre pour Constantinople. Selon le gouvernement anglais, il ne faut pas que ce ministre soit M. de Strogonoff, qui a tout brisé en agissant avec trop de hauteur, mais un agent dont les dispositions soient conciliantes et pacifiques. M. de Tatistcheff paraît être l'homme spécial pour cette mission.

« Ainsi, vous voyez, Monsieur le vicomte, que la politique anglaise est toujours la même : elle veut certainement que rien ne remue en Orient, mais elle ne veut courir aucune chance pour les affaires des autres. Le Cabinet anglais a refusé tout net de retirer son ministre à Constantinople ; maintenant il ne donnera point de pleins pouvoirs à son ambassadeur à Vienne. La Grande-Bretagne n'entrera dans les intérêts généraux du continent qu'autant qu'ils se lient à ses intérêts particuliers, elle ne fera jamais cause commune avec les monarchies européennes. On ne peut exercer aucune influence sur la Cour de Londres ; en vain vous parlez, le parti est pris, on ne vous écoute pas. Lord Londonderry surtout est immobile ; il embarrasse à la fois par sa sincérité et sa retenue ; il explique tout franchement, de l'air le plus glacé, sa politique, et garde un silence profond sur les faits. Il a l'air d'être indifférent à ce qu'il dit comme à ce qu'il ne dit pas, et l'on ne sait ce qu'on doit croire, de ce qu'il montre ou de ce qu'il cache.

« J'ai eu cent fois, Monsieur le vicomte, l'occasion de remarquer sa réticence à l'égard des faits. Dans ce moment

même, par exemple, l'Autriche fait quelques propositions à l'Angleterre, et lord Londonderry ne m'en a pas dit un seul mot. Un courrier parti de Vienne le 6 est arrivé au prince Esterhazy, qui a eu, samedi dernier 15, une conférence secrète avec le ministre des Affaires Étrangères, et qui est au moment de réexpédier ce courrier à Vienne. Le comte de Lieven, que j'ai fait parler, croit que M. de Metternich a voulu seulement sonder lord Londonderry relativement aux dispositions de l'Angleterre pour les conférences qui doivent se tenir à Vienne.

« Une entrevue que j'ai eu hier avec l'ambassadeur d'Autriche ne m'a rien fait découvrir. En arrivant chez moi, le prince Esterhazy m'a dit : — « Je ne peux vous montrer toutes les pièces que j'ai reçues par mon courrier parce que lord Londonderry, qui était affamé de nouvelles, me les a prises, mais je vous apporte quelques documents originaux et les extraits des autres. J'ai lu, en effet, une note de M. Bagot à la cour de Russie, relative aux dépêches de lord Strangford, et l'extrait d'une dépêche du ministre autrichien à Pétersbourg mandant à M. de Metternich à peu près les mêmes choses qui vous ont été communiquées par M. de la Ferronnays.

« Dans les idées de lord Londonderry touchant les conférences futures de Vienne, vous apercevrez, Monsieur le vicomte, un penchant décidé du gouvernement anglais pour la cause des Turcs. Il veut que tous les sacrifices soient faits par le Cabinet de Pétersbourg ; il prétend que la Porte n'enverra jamais un plénipotentiaire négocier sur la frontière, et il insiste sur la nécessité où est la Russie de nommer à l'ambassade de Constantinople. Cela couperait court, sans doute, à beaucoup de longueurs et de difficultés, mais l'Empereur Alexandre, qui a déjà agi avec

une modération surnaturelle, ne se lassera-t-il pas de tant de concessions, et ne craint-on pas de trop exiger de la dignité du souverain et de l'orgueil de l'homme ? Le prince de Metternich, qui prévoyait l'esprit dans lequel agirait la Cour de Londres, a pris les devants : il a écrit à l'internonce autrichien à Constantinople de se joindre à lord Strangford pour amener les Turcs à faire d'eux-mêmes ce qu'on veut exiger d'eux, de manière que, quand la proposition de la Russie de nommer un plénipotentiaire arriverait à la Porte, le Divan pourrait répondre, sans blesser l'Empereur Alexandre, que, les conditions des traités étant remplies, il n'y a plus lieu à négociation. Les ambassadeurs chrétiens certifieront la vérité du fait, et alors le Cabinet de Pétersbourg pourrait, sans se compromettre, envoyer un ministre à Constantinople. Je tiens ce détail curieux du prince Esterhazy.

« Quelque chose d'inattendu vient encore d'embrouiller cette politique. Le Roi, le jour de son bal (14 de ce mois) me dit assez haut pour être entendu de quelques personnes : — « Vous m'avez apporté hier une bonne nouvelle, je veux vous en apprendre une autre aujourd'hui : il y aura un Congrès, les Rois y vont, le Roi de Prusse doit partir pour Vienne, ainsi j'espère passer à Paris. » —

« Il est certain que le Roi d'Angleterre a envie d'aller à Paris, je le sais par la marquise de Conyngham et par la comtesse de Lieven, ambassadrice de Russie, femme d'intrigues, qui exerce ici une assez grande influence. De plus, le prince Esterhazy, dans le courant de la conversation dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, m'a dit qu'il n'était pas chargé d'inviter *officiellement* le Roi à aller à Vienne, mais qu'il avait prié *officiellement* lord Londonderry de s'y rendre. Il est même entré dans des

détails sur ce voyage. Voici ses calculs : si le Roi d'Angleterre se décide à aller à Vienne, il ne peut partir que dans les premiers jours d'août, à cause de la longue durée de la session parlementaire. Il mettra trois semaines pour faire la route et il arrivera à Vienne les premiers jours de septembre, époque à laquelle l'Empereur de Russie s'y trouvera. Il pourra y passer la fin du mois de septembre et retourner dans ses États en passant par Paris, au moment où les autres souverains se rendront en Italie, pour assister au Congrès qui se tiendra à Vérone.

« D'un autre côté, le ministre de Prusse, M. de Werther[1], homme de mérite, que j'ai connu à Berlin et qui a en moi la confiance que sa Cour me témoignait, m'a nié la plupart de ces faits. Il m'a dit qu'il n'avait point entendu parler d'un projet de voyage de son souverain. En effet, le Roi de Prusse a une aversion complète pour les déplacements ; il aime la vie privée, hait la représentation et ne demande qu'à rester dans ses États. Vous aurez peut-être, Monsieur le vicomte, par vos relations diplomatiques, des lumières pour éclairer ces obscurités.

« J'ignore le parti que prendra votre Cabinet au sujet du Congrès de Vienne ; s'il m'était permis d'avoir une opinion, je dirais que, l'Empereur Alexandre se montrant si modéré et si attentif au salut des monarchies continentales, il est convenable et politique de lui montrer la même générosité. Mais, en offrant d'agir dans des intérêts généraux, je pense que nous devrions demander à partager de communs honneurs : des négociations uniquement

1. Werther (Heinrich-Auguste-Alexandre Wilhelm, baron de), 1779-1859 ; ministre de Prusse à Londres de 1819 à 1824 ; à Paris : de 1824 à 1837 ; ministre des Affaires étrangères de 1837 à 1841. (*Allgemeine Deutsche Biographie.*)

conduites par l'Autriche et par l'Angleterre sont humiliantes pour la France. Si nous sommes une des cinq grandes puissances alliées, nos ambassadeurs doivent parler et agir comme les ambassadeurs de ces puissances ; si on nous compte pour rien, alors acceptons notre isolement et agissons pour nous, sans nous embarrasser de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie. Au reste, si l'on avait distribué habilement à Constantinople l'argent qu'on a dépensé en courriers, il y a longtemps que tout serait fini : on ne persuade pas le Divan, on l'achète.

« Je désire, Monsieur le vicomte, que cette dépêche, qui pourrait avoir son importance, dans le cas où les choses n'auraient pas marché, soit peine perdue pour moi, et que la Porte, en satisfaisant la Russie, ait réduit la politique anglaise à une inutile théorie[1]. »

La paix était sauvegardée, mais le prestige russe avait subi une atteinte, ces résultats étaient bien ceux que le Cabinet de Londres avait visés. Tout s'acheminait à les consacrer. A Vienne, les représentants des puissances venaient d'entrer en conférences préliminaires pour prendre connaissance du plan et du travail pour la réunion générale. M. de Metternich en avait préparé l'exposé : « Il paraît rédigé sur les bases du memorandum que M. de Tatitscheff avait porté à Pétersbourg... le cadre de ce travail place la question dans la nécessité de persuader aux Turcs que le repos de l'Europe tient au repos et à la prospérité de l'empire ottoman ; que ces deux points étant intimements liés ensemble, il est du devoir des puissances alliées de chercher ce qui peut assurer une base de tranquillité et de stabilité et d'employer tous leurs moyens de

1. Chateaubriand à Montmorency, 18 juin 1822, n° 32, *ibid.*, f° 263, pièce 108.

persuasion pour déterminer la Porte à adopter des mesures qui puissent rassurer les populations grecques et leur enlever tout prétexte de mécontentement et de révolte[1]. » Le chancelier autrichien et M. de Tatitscheff, unis dans un étroit accord, se concertaient sur tous les points à fixer. Un courrier avait été expédié à l'Empereur Alexandre « afin de connaître ses intentions relativement à la réunion de Florence. On croit à Vienne qu'elle aura lieu, et que ce sera du 10 au 15 septembre[2] ». Ce document recevait son interprétation pratique (21 juillet) au moment où « le prince de Metternich préparait une lettre à lord Strangford pour diriger sa marche, d'après les données fournies par M. de Tatitscheff, sur les vues définitives de l'Empereur de Russie[3] ».

*
* *

L'entente austro-russe était donc complète : « Le prince Esterhazy a reçu de Vienne une copie de la lettre que l'Empereur de Russie a fait écrire par M. de Tatitscheff à l'Empereur d'Autriche ; c'est une déclaration générale d'amitié et de paix. » Néanmoins, la surexcitation turque, loin de se calmer, s'était livrée à de nouveaux excès à Constantinople ; dans l'île de Chio, des massacres d'une sauvagerie inouïe avaient eu lieu. L'opposition escompta aussitôt à Londres les chances nouvelles de la guerre, ses journaux « espèrent que des malheurs qui leur sont, au fond, très indifférents rompront les négociations ; aussi

1. Montmorency à Chateaubriand, 1er juillet 1822, n° 20, *ibid.*, f° 287, pièce 116.

2. *Id.*, 4 juillet 1822, n° 21, *ibid.*, f° 292.

3. *Id.*, 1er août 1822, n° 29, *ibid.*, f° 347.

ont-ils repris leur insolence et recommencé leurs menaces. Le *Morning Chronicle* d'hier, 1er juillet, se flatte que les armées du reste de l'Europe embrasseront bientôt la cause des armées de Quiroga[1], que le signal leur sera donné par les colonnes prussiennes et par le cordon sanitaire : — « *C'est de ce côté*, dit-il, *que les amis de la liberté doivent tourner les yeux, car c'est là qu'on verra briller le premier éclair de l'indépendance*[2]. » La Prusse s'était pleinement associée au programme russe : « Le Cabinet de Berlin a complètement adhéré aux propositions de la Russie sur cette matière... il envoie à Vienne M. de Hatzfeld[3] avec des instructions spéciales[4]. »

Du côté de l'Angleterre, les dispositions paraissaient présenter un caractère de rapprochement vers la France : « Lord Londonderry a dîné chez moi samedi dernier, écrivait M. de Chateaubriand. Rien de plus cordial que Sa Seigneurie : Elle ne m'a parlé que d'union avec la France, que de son attachement pour moi et pour le ministère ; Elle m'a promis d'achever toutes les petites affaires qu'elle n'achève pas. Elle m'a dit au reste qu'il n'y avait rien de nouveau, et c'est ce que m'ont répété, de leur côté, le prince Esterhazy et le comte de Lieven qui me mon-

1. Quiroga (Antonio) général espagnol (1784-1841) ; chef avec Riego du soulèvement de Cadix en 1820, il se retira en Angleterre en 1823. Rentré en Espagne lors de l'amnistie en 1833, il fut nommé en 1835 capitaine général de Grenade. (*Biographie universelle*, Michaud.

2. Chateaubriand à Montmorency, 2 juillet 1822, nº 36, *ibid.*, fº 290.

3. Hatzeld, François-Louis, prince de (1756-1827), gouverneur civil de Berlin (1806). La police impériale ayant surpris une de ses lettres, il allait être traité comme espion, lorsque la princesse de Hatzfeld implora la générosité de Napoléon qui jeta au feu pour le sauver la correspondance saisie. Envoyé en mission spéciale au baptême du roi de Rome (1811), de nouveau à Paris (1814), ministre de Prusse à Vienne (1820-1827), plénipotentiaire à Vérone (1822).

4. Montmorency à Chateaubriand, 8 juillet 1822, nº 22, *ibid.*, fº 299.

trent beaucoup d'amitié et de franchise. On est toujours à la question du Congrès ; on le transporte de Florence à Vérone, de Vérone à Vienne, de Vienne à Varsovie [1]. »

Ces incertitudes et ce temps d'arrêt avaient des causes qu'expliquait M. de Montmorency : « Les difficultés paraissent grandes et l'avantage le plus probable à en tirer, c'est de gagner du temps. De Constantinople, on annonce que les démarches de lord Srangford n'ont pas du tout le succès qu'on en espérait. Les Turcs sont toujours en défiance et sont persuadés que, quand ils auront pris et rempli un engagement, on les forcera d'en contracter de nouveaux. Leur guerre contre les Grecs devient moins heureuse. Ces derniers ont eu des avantages en Morée et le Divan en devient plus intraitable [2]. »

M. de Chateaubriand discernait d'ailleurs que les sentiments intimes du Cabinet anglais ne le poussaient pas à une coopération sans réserve à la politique russe. « Il y a quelque chose de vrai dans le peu de bienveillance de l'Angleterre pour la Russie, comme j'ai été à même de le remarquer plusieurs fois. L'Angleterre désire sincèrement le maintien de la paix en Orient ; mais, la guerre une fois commencée, ses vœux, pour ne rien dire de plus, seraient pour les Turcs. Le gouvernement britannique ne serait pas fâché de voir Alexandre descendre de la hauteur où il s'est placé en Europe. Or, si les négociations se prolongeaient, si les Turcs n'évacuaient pas les principautés, la Russie perdrait beaucoup de sa réputation, et c'est peut-être ce que souhaite le Cabinet anglais. Mais les autres Cabinets doivent avoir une politique plus appropriée aux besoins du

1. Chateaubriand à Montmorency, 9 juillet 1822, n° 38, *ibid.*, pièce 122.

2. Montmorency à Chateaubriand, 11 juillet 1822, n° 23, *ibid.*, f° 304, pièce 123.

continent et il importe, en ce moment, au bien général, que l'Empereur de Russie soit puissant[1]. »

L'Empereur Alexandre ne paraissait pas toutefois se laisser impressionner par les dispositions anglaises ; M. de Montmorency en avait reçu de Saint-Pétersbourg la confirmation par un courrier expédié le 2 juillet :

« A cette date, tout était toujours à la paix et l'Empereur, quoique informé de la lenteur des Turcs à évacuer les provinces, ne paraissait pas moins disposé à continuer d'user de la plus grande modération et à éviter une rupture[2]. »

Les débats du Parlement britannique sur une pétition en faveur des Grecs avaient indiqué assez nettement le courant qui entraînait l'opinion générale ; le Cabinet avait, sans effort, obtenu le renvoi de la pétition que l'opposition avait faiblement soutenue : « Toute l'Angleterre est turque, disait M. de Chateaubriand, par haine de la Russie. Ce sentiment a cela de bon, en ce moment, qu'il est favorable à la paix. Mais il y a au fond de cette politique quelque chose d'inexplicable, ou plutôt de très explicable : la paix, mais *avec l'abaissement de la Russie*. Voilà le mot. Une chose vous aura sans doute frappé par rapport aux affaires d'Orient. Le Reis-Effendi a répondu dernièrement à lord Strangford et à l'internonce autrichien, lorsqu'on lui a proposé d'envoyer un plénipotentiaire turc sur la frontière, que la Porte n'était point en guerre avec la Russie, qu'il n'y avait aucun sujet de contestation entre les deux Empires et que, par conséquent, il n'y avait lieu à aucune

1. Chateaubriand à Montmorency, 12 juillet 1822, n° 39, *ibid.*, f° 306, pièce 124.

2. Montmorency à Chateaubriand, 18 juillet 1822, n° 25, *ibid.*, f° 314, pièce 128.

conférence diplomatique. Si vous vous donnez la peine de relire ma dépêche n° 32, vous verrez que lord Londonderry m'avait dit que la *Porte refuserait d'envoyer un ambassadeur négocier sur la frontière.* Vous y verrez encore que le prince de Metternich, entraîné par le Cabinet anglais, engagerait le Divan à répondre que *les conditions des traités étant remplies, il n'y avait plus lieu à négociation.* Singulière coïncidence, Monsieur le vicomte! lord Strangford, d'accord avec l'internonce autrichien, dicterait-il les réponses du Divan ? L'Angleterre jouerait-elle un double rôle ? Tandis que son ambassadeur à Constantinople a l'air d'agir publiquement pour la paix, pousserait-il secrètement à autre chose ? Non pas à la guerre sans doute, mais, je le répète, à la paix, avec l'abaissement de la Russie. En admettant cette hypothèse, on explique toutes les contradictions de la politique anglaise. Il y a évidemment à Vienne, d'autres obscurités que je ne puis pénétrer ici, parce que le prince Esterhazy ne sait rien d'essentiel et ne peut rien m'apprendre[1]. »

En répondant à cette dépêche, M. de Montmorency remarquait, d'après les lettres de Vienne du 13 juillet, une circonstance qui pouvait venir à l'appui du point de vue de M. de Chateaubriand : « Il n'y a jusqu'ici qu'une conférence préliminaire. On attendait que le Cabinet de Londres envoyât des instructions à son ministre[2]. » Il mandait trois jours plus tard : « Nous avons des nouvelles de Vienne du 17. Il y avait eu, entre les plénipotentiaires, une seconde conférence préliminaire. On avait la certitude que la Russie ne tenait plus qu'à un seul point

1. Chateaubriand à Montmorency, 19 juillet 1822, n° 41, *ibid.*, f° 316.
2. Montmorency à Chateaubriand, 22 juillet 1822, n° 26, *ibid.*, f° 319.

pour le maintien de la paix, et ce point est l'évacuation des provinces. On devait adresser à lord Strangford des avis en conséquence, le ministre autrichien se chargerait de les lui transmettre. Le ministre d'Angleterre attendait ses instructions et annonçait savoir qu'il serait autorisé à prendre part aux conférences... Je viens de voir lord Stewart[1] qui m'a dit que lord Londonderry se rendrait sur le continent dans les premiers jours. Donc, il passerait ici du 8 au 10[2]. »

Lord Londonderry avait été « pressé » par l'Autriche de se rendre au prochain Congrès. M. de Chateaubriand, mis au courant par le prince Esterhazy des particularités relatives à cette invitation, les découvrait à M. de Montmorency :

« Comme on a senti qu'il (lord Londonderry) aurait une répugnance politique à se rendre en Italie, on lui a proposé de venir à Vienne, et quelquefois à Varsovie. S'il acceptait l'invitation, on commencerait les affaires à Vienne ; on s'y occuperait de l'Orient ; et, lorsqu'on entamerait la question relative à Naples et à Turin, lord Londonderry retournerait à Londres, et les souverains iraient achever le Congrès à Florence, comme ils finirent le congrès de Troppau à Laybach. Lord Londonderry semble n'être pas décidé ; il dit que son voyage dépendra de l'état du pays (l'Angleterre) et de la nature des sujets qu'on compte traiter au Congrès. Malgré cette réponse, lord Lon-

1. Lord Stewart (1778-1854), servit d'abord dans l'armée, campagne d'Espagne (1808-1812) ; ministre à Berlin en 1813, suivit en cette qualité le quartier-général des alliés, créé baron Stewart, 1814 ; ambassadeur à Vienne, 1814-1822 ; assista en cette qualité aux Congrès de Troppau, 1820, de Laybach, 1821, de Vérone, 1822 ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 1835, sa nomination ayant été attaquée aux Communes, retira son acceptation ; succéda à son frère comme marquis de Londonderry, en 1822. (*Ibid.*, 25 juillet 1822, n° 27, f° 371. *D. of N. Biog.*)

donderry laisse percer une envie secrète d'aller à Vienne, ne fût-ce que comme délassement et but de promenade. L'habitude du pouvoir a donné à ce ministre des manières sérieuses, mais il n'est pas naturellement grave, il a, au contraire, quelque chose de la légèreté et de l'insouciance irlandaise.

« Ce qui me fait croire davantage au voyage de lord Londonderry, c'est le départ subit de lord Stewart. Cet ambassadeur est très fatigant en affaires ; il a une haute idée de ses talents, ne cède à aucun conseil et fait quelquefois des scènes qui approchent de la folie[1]. Son frère lord Londonderry a beaucoup de faiblesse pour lui, mais il sent cependant qu'il ne peut pas le laisser seul au Congrès. Dans ce cas, il serait possible qu'il ne l'ait fait partir qu'avec l'intention de le suivre,

« Ou je me trompe beaucoup, Monsieur le vicomte, ou lord Londonderry sera un grand inconvénient à Vienne. Il gênera les délibérations, se refusera à la signature de tout acte collectif, se croira obligé de protester et, se sentant plus responsable qu'un ambassadeur envers la Chambre des Communes, il paralysera le Congrès par sa présence. Il aggravera encore le mal, en se trouvant à même de resserrer les liens qui l'unissent au prince de Metternich et dont nous ignorons la nature.

« Si les puissances alliées étaient déterminées à se passer de l'Angleterre et qu'elles ne voulussent voir lord Londonderry que pour acquérir la preuve de l'impossibilité de faire entrer le Cabinet de Saint-James dans la politique continentale, le voyage de ce ministre serait utile. Mais, sauront-elles prendre ce grand parti ? J'en doute ;

1. Il semble que M. de Chateaubriand devait tenir ces appréciations et ces détails du prince Esterhazy.

il est alors fort à désirer que lord Londonderry aille chasser deux ou trois mois dans le Yorkshire, comme il se le propose. Un simple plénipotentiaire anglais serait, au Congrès, beaucoup moins embarrassant. Vous voyez, Monsieur le vicomte, que lord Stewart est parti après quelque hésitation diplomatique. »

M. de Chateaubriand avait déjà signalé d'autres négociations britanniques nettement dirigées contre la Russie : « On me confirme toujours l'existence d'un traité entre l'Angleterre et le Danemark pour l'obtention d'un port dans la Baltique, et l'on m'assure que l'on négocie pour le même but avec la Suède [1]. »

1. Chateaubriand à Montmorency, 23 juillet 1822, nº 42, *ibid.*, fº 327.

CHAPITRE VI

CONFÉRENCES DE VIENNE. ACTION COMMUNE DE LA FRANCE, DE L'ANGLETERRE, DE L'AUTRICHE ET DE LA PRUSSE A CONSTANTINOPLE. LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE ET LES PUISSANCES. 17 JUIN 9-AOUT 1822.

Chateaubriand à Montmorency, 26 juillet 1822 : les dangers de la politique anglaise en Orient, en Amérique ; ses conséquences pour la Grande-Bretagne ; 30 juillet, motifs qui décideront lord Londonderry à se rendre à Vienne ; 6 août, le but que le chef du Foreign-Office poursuivra à Vienne. — Montmorency à Chateaubriand, 8 août : la troisième conférence préliminaire de Vienne ; la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse unies pour une action commune à Constantinople. — Chateaubriand à Montmorency, 2 août : langage hostile de la presse anglaise contre le Cabinet français ; 9 août, les influences de la presse anglaise, e départ de Georges IV pour l'Ecosse, lord Londonderry ennemi de la France, le rôle qu'il tiendra au Congrès, quel doit être le programme de la France au Congrès.

La situation en Espagne, à Madrid. Montmorency à Chateaubriand, 17 juin : quelle sera la conduite de l'Angleterre en Espagne. — Chateaubriand à Montmorency, 20 juin : craintes de lord Londonderry et du corps diplomatique à Londres au sujet d'une intervention armée de la France en Espagne ; l'Angleterre ne fait aucun préparatif militaire, le Cabinet français et l'opinion anglaise ; 28 juin, les instructions de sir William A'Court, nommé ministre d'Angleterre en Espagne, les intérêts particuliers de l'Angleterre en Espagne, démarche de l'Espagne auprès du prince de Metternich pour obtenir son refus à la reconnaissance de l'indépendance des colonies révoltées, lord Londonderry veut le commerce libre avec les colonies sans reconnaître leur indépendance, embarras intérieurs de l'Angleterre, humeur des journaux ministériels contre la France, conséquences du système anglais vis-à-vis les colonies espagnoles. — Les évènements du 7 juillet à Madrid. — Montmorency à Chateaubriand, 11 juillet : l'Angleterre persistera-t-elle à garder une neutralité absolue en Espagne ? — Chateaubriand à Montmorency, 16 juillet : lord Londonderry ne veut rien faire, ses soupçons sur les provocations

de la France dans les mouvements du 7 juillet, il attendra pour se décider sur la reconnaissance des colonies espagnoles les propositions de Ferdinand VII aux Cortès, la politique nécessaire de la France en Espagne.

Montmorency à Chateaubriand, 15 juillet : il autorise la communication verbale à lord Londonderry des détails contenus à sa dépêche n° 24, sans en laisser prendre copie. — Chateaubriand à Montmorency, 19 juillet : motifs pour lesquels il s'est tenu de lui-même dans la discrétion, le refus de M. Hervey, chargé d'affaires d'Angleterre à Madrid, de signer la note collective du corps diplomatique le 7 juillet, nécessité d'une intervention française en Espagne si la Révolution suit son cours. — Montmorency à Chateaubriand, 22 juillet : récit des circonstances du refus de M. Hervey de signer la note collective du 7 juillet, l'Autriche et la Russie laisseront la France juge des mesures à prendre en Espagne ; 25 juillet, réplique du ministre à l'observation de l'ambassadeur sur l'insuffisance des nouvelles d'Espagne transmises dans sa précédente dépêche. — Chateaubriand à Montmorency, 25 juillet : on ne veut pas en Angleterre que la France se mêle des affaires d'Espagne, lord Londonderry lui a dit que la France est intervenue par ses agissements dans les soulèvements du 7 juillet, il approuve la conduite de M. Hervey, réponse de l'ambassadeur, critiques du chef du Foreign-Office à l'égard du maintien du cordon sanitaire français, opinion de l'ambassadeur ; 26 juillet, la formation d'un parti modéré serait la seule chance de salut en Espagne, la dissidence de M. Hervey porte atteinte à l'efficacité de l'influence continentale.

Montmorency à Chateaubriand, 29 juillet : conformité des vues du ministre avec celles de l'ambassadeur ; 1er août, le prince Esterhazy a tenu un langage satisfaisant pour la France. — Chateaubriand à Montmorency, 30 juillet : ralentissement de l'activité des affaires politiques à Londres ; 2 août, les attaques du *Morning Chronicle* contre la France. — Montmorency à Chateaubriand, 5 août : avènement probable d'un ministère plus avancé en Espagne, sir Charles Stuart a cessé d'accuser la France d'avoir fomenté les troubles de Madrid. — Chateaubriand à Montmorency, 6 août : sir William A'Court diffère son départ pour l'Espagne ; 9 août, lord Londonderry refusera au Congrès de s'occuper de l'Espagne.

M. de Chateaubriand reprochait à la politique anglaise d'avoir trop peu ménagé la Russie en Orient et de s'être partout laissée guider par le souci exclusif de ses intérêts commerciaux.

« Le tour que semblent prendre les affaires d'Orient, écrit l'ambassadeur, fait voir encore tout le danger de la

politique anglaise. Si, d'un côté, il est heureux qu'un peuple chrétien opprimé échappe au joug d'une nation barbare, de l'autre, rien ne serait plus dangereux, dans les circonstances actuelles, que la perte de réputation et d'influence de la Russie. Or, c'est ce qui arriverait immanquablement dans le cas où les Grecs réussiraient à établir leur indépendance, sans l'intervention d'Alexandre. L'Autriche s'est trop effrayée de ses voisins ; il y avait peu de péril, vu la modération naturelle de l'Empereur de Russie, à le laisser occuper momentanément la Valachie et la Moldavie ; la paix serait faite aujourd'hui et la Russie, qui n'aurait pas été abaissée, servirait à comprimer l'esprit de jacobinisme en Europe. Mais M. de Metternich qui veut en finir avec les révolutions, tient par une autre politique à l'Angleterre, et il ne s'aperçoit pas qu'il détruit ainsi d'une main ce qu'il élève de l'autre.

« Au reste, Monsieur le vicomte, l'Angleterre elle-même commence à s'embarrasser dans ses propres filets; elle a sacrifié les grands intérêts moraux aux petits intérêts mercantiles et elle est menacée d'une réaction fatale à sa prospérité. Les nations de l'Europe lui refusent l'entrée libre de leurs marchés, il n'y a pas jusqu'au Portugal qui ne prétende se soustraire à son monopole. Les États dont elle favorise l'indépendance au Nouveau-Monde ne lui accordent aucun avantage et lui disputent l'empire des mers. Déjà, les Corsaires américains la désolent, elle sera obligée d'avoir en temps de paix des bâtiments de guerre pour protéger ses vaisseaux marchands. La Grande-Bretagne sent elle-même sa position et elle cherche à abandonner son vieux système. On me parle tous les jours de la nécessité de lier à jamais l'Angleterre à la France par un généreux traité de commerce, fondé sur les bases de la plus

parfaite réciprocité; notre traité avec l'Amérique, qui fait grand honneur à notre ministère et à M. Hyde de Neuville[1], a réveillé ces idées. Les douanes anglaises ne peuvent se soutenir longtemps dans l'état où elles sont; il y a des compagnies de commis armés et des matelots en vedette sur tous les rochers; les fraudeurs, de leur côté, ont du canon et ils se livrent de véritables combats. Malgré tout cela, l'Angleterre se soutiendra par sa puissante aristocratie, mais elle sera punie de sa politique extérieure par les conséquences mêmes de cette politique. »

Après les grandes affaires viennent les petites nouvelles qui en sont souvent issues :

« Le prince Esterhazy n'est pas encore parti..... il a dû avoir une conférence avec lord Londonderry qui a réuni deux fois le Conseil des ministres..... Le prince Esterhazy passe par Paris, je lui donne une lettre pour vous; il nous est fort dévoué et je n'ai qu'à me louer de son obligeance. M. Canning[2] ayant fait une légère attaque contre le ministère dans la Chambre des Communes, le bruit s'est répandu que lord Hastings[3] restait aux Indes, qu'il y aurait un changement dans le ministère et que M. Canning entrerait au Conseil. On prétend que l'ambassade d'Autriche

1. Hyde de Neuville (Jean-Guillaume) 1766-1857; agent royaliste sous la Révolution et impliqué à tort dans le complot de la machine infernale, il fut obligé de se retirer en Amérique. Député en 1815, ministre aux États-Unis, 1816-1821; député, puis ministre en Portugal, il eut le portefeuille de la Marine dans le ministère Martignac (1828-1829).

2. M. Canning était à ce moment nommé vice-roi des Indes, dont lord Hastings quittait le gouvernement.

3. Hastings (Francis Rawdon, comte de Moira, marquis de), 1754-1826, gouverneur général du Bengale et commandant des troupes dans l'Inde (1812), dut donner sa démission en 1821, à la suite des intrigues de la Compagnie des Indes qui lui reprochait des abus de pouvoir; gouverneur de Malte en 1824. (*Dictionnary of National Biography*.)

avait été destinée au marquis de Hastings, qui ne peut pas revenir en Angleterre à cause de ses dettes; or, lord Stewart étant retourné à Vienne, on en conclut l'abandon du plan primitif. J'ai vu avant hier M. Canning et je dîne chez lui aujourd'hui : il m'a parlé de son départ comme devant toujours avoir lieu au mois d'octobre[1]. »

La résolution de lord Londonderry de participer à la réunion de Vienne avait été longtemps tenue secrète. M. de Chateaubriand n'avait jamais cessé de la prévoir : « Lord Stewart vous a dit, écrivait-il à M. de Montmorency, que son frère allait à Vienne. On commence à le dire ici dans les cercles politiques, et moi je l'ai toujours cru. Ma conviction est venue de la connaissance intime que j'ai du caractère du noble marquis[2]. »

La présence du chef du Foreign-Office préparait, au jugement de l'ambassadeur, des entraves à la marche de la conférence : « Lord Londonderry m'a aussi déclaré qu'il partirait du 15 au 20 pour Vienne, qu'il s'arrêterait quelques jours à Paris, où il espérait aplanir, chemin faisant, bien des difficultés touchant les affaires à traiter au Congrès. Vous jugerez mieux que moi, Monsieur le vicomte, de ce que vous avez à faire, mais je crois toujours que la politique anglaise est celle-ci : — se séparer des intérêts du continent et abaisser la Russie, en évitant soigneusement la guerre. — Si j'ai raison, les paroles de lord Londonderry doivent être reçues avec extrême précaution..... Lord Londonderry emmènera avec lui à Vienne le premier sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, lord Clan-

1. Chateaubriand à Montmorency, 26 juillet 1822. N° 43. *ibid.*, f° 334.
2. *Id.*, 30 juillet 1822, n° 44, *ibid.*, f° 346.

william[1]. Il ne restera ici que M. Planta!..... Lord Clanwilliam[2], qu'on dit fils de M. de Richelieu, est un jeune homme fort à la mode ici, et célèbre par ses succès auprès des femmes. Je ne sais ce qu'il est et ce qu'il vaut, je sais seulement qu'il s'occupe peu d'affaires[3]. »

* * *

L'Empereur Alexandre n'avait pas encore fait connaître à M. de Tatitscheff sa réponse sur l'époque précise et le lieu de la réunion du Congrès. On n'était occupé que de la négociation qui se préparait à Constantinople. Les Turcs poursuivant l'évacuation des provinces, avec leur lenteur calculée, continuaient à déclarer qu'ils n'avaient aucune rupture avec la Russie et, dès lors, aucune condition à débattre avec elle. Néanmoins, à Vienne, dans leur troisième conférence préliminaire, les représentants des cours alliées avaient déterminé « les instructions à transmettre à lord Strangford et à l'internonce. M. Gordon[4], qui n'avait pas d'autorisation spéciale pour y adhérer, avait cru devoir les appuyer de son opi-

1. Chateaubriand à Montmorency, 6 août 1822, nº 46, *ibid.*, fº 352.

2. Clanwilliam (Richard-Charles-Francis Meade, comte et baron de) 1795-1879 ; secrétaire particulier de lord Castlereagh au département des Affaires Etrangères de 1817 à 1819 ; remplissait depuis quinze mois les fonctions de sous-secrétaire d'Etat, lorsqu'il fut nommé à cet office le 22 janvier 1822 ; il résigna son emploi pour suivre le duc de Wellington à Vérone, en qualité de chef de chancellerie ; ministre plénipotentiaire à Berlin de 1823 à 1827 ; prit, après cette date, peu de part aux affaires. (*Dict. of Nat. Biog.*)

3. *Id.*, 9 août 1822, nº 47, *ibid.*, fº 361.

4. Gordon (sir Robert) 1791-1847 ; premier secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Vienne (1815) ; ministre au Brésil (1826) ; ambassadeur à Constantinople (1828-1831). *Dict. of Nat. Biography.* Il était en ce moment chargé d'affaires d'Angleterre à Vienne, en l'absence de l'ambassadeur, lord Stewart.

nion particulière. Le ministre de Prusse avait écrit à son collègue à Constantinople pour l'inviter à seconder les démarches suggérées aux ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche. M. de Caraman faisait parvenir une invitation semblable à M. de La Tour-Maubourg[1]. »

M. de Chateaubriand avait signalé à M. de Montmorency un article violent du *Morning Chronicle*[2]; les attaques de ce journal paraissaient avoir trouvé dans la presse britannique des échos qui se répercutaient jusque dans les feuilles ministérielles[3]; leur langage avait pris un caractère plus hostile contre la France, et surtout contre le Cabinet français : « Faut-il, écrivait l'ambassadeur, attribuer ce mouvement de l'opinion à l'argent et aux intrigues de certaines personnes en France, à la politique du Cabinet anglais, à la jalousie que nous commençons à inspirer? Je l'ignore, mais la chose existe. Peut-être n'avons-nous pas fait tout ce qu'il aurait fallu faire pour mettre dans nos intérêts, ou du moins pour neutraliser les journalistes anglais. Cela vaut la peine d'y penser, car dans ce pays on remue tout avec des gazettes; l'opinion du dehors réagit sur l'opinion du dedans et, si nous étions mal traités à Londres, nous perdrions de notre puissance à Paris. Sa Majesté Britannique, qui devait s'embarquer aujourd'hui pour l'Écosse, ne partira que demain : personne n'y pense et s'en soucie; la royauté n'est plus rien ici; le pouvoir est tombé dans la Chambre des Communes qui, heureusement, est aristocratique de son essence ; le ministère

1. Montmorency à Chateaubriand, 8 août 1822, n° 31, *ibid.*, f° 358.

2. *Morning Chronicle*. Londres, vendredi 2 août 1822. « Le peu de liberté subsistant en France, la disposition à la révolte qui s'est manifestée partout en France, la conspiration royale ». Voir appendice p. 411.

3. Chateaubriand à Montmorency, 2 août 1822, n° 45, *ibid.*, f° 348.

exécute les ordres des Communes, tant qu'il a la majorité. Lord Londonderry est le roi véritable et, nous ne pouvons pas nous le dissimuler, c'est un roi ennemi. Que ferait-il au Congrès? Ostensiblement, il ne fera rien ; mais il travaillera sourdement contre la Russie, se liera de plus en plus avec M. de Metternich et nourrira la jalousie secrète de l'Autriche contre son puissant voisin. Le noble marquis se montrera très zélé pour les affaires d'Orient, car il ne veut pas d'une guerre qui tendrait à maintenir la Cour de Pétersbourg. Mais cependant, si les Grecs pouvaient devenir libres, sans l'intervention de l'Empereur Alexandre, l'Angleterre, après s'être déclarée contre eux, en faveur des Turcs, pourrait bien accepter le protectorat de l'archipel de Morée ».

Il revenait avec plus de force sur ses prévisions auparavant développées : « Il est à désirer, Monsieur le vicomte, que nous adoptions au Congrès une politique haute, franche, noble, continentale, afin de nous préparer aux événements et de n'être pas dupes. Si nous devions être traités à Vienne comme nous l'avons été à Troppau et à Laybach, il serait plus noble à nous de n'envoyer personne au Congrès : notre silence et notre réserve, je n'en doute point, amèneraient l'Europe à nos pieds. Tous ces Congrès sont d'ailleurs dangereux, surtout quand on en vient à des déclarations de principes, car il est évident que les ministres des monarchies absolues et des monarchies représentatives ne peuvent plus parler le même langage.

« Je suis persuadé, Monsieur le Vicomte, que le prince Esterhazy est content de vous, comme vous me faites l'honneur de me le dire ; il n'est pas d'une grande force, mais il est loyal et bienveillant. Quant à la conversion de sir

Charles Stuart, vous me permettrez d'en douter; lord Londonderry est plus que jamais persuadé que nous avons intrigué dans les affaires de Madrid; il vous dira que non, si vous le voulez, et n'en gardera pas moins son opinion[1]. »

*
* *

Ferdinand VII était, au commencement de 1822, dans une situation si critique qu'il n'entrevoyait de salut que par l'intervention étrangère. Il avait sollicité les secours de Louis XVIII, des Empereurs de Russie et d'Autriche. Alexandre avait insisté pour une action directe en Espagne, tandis que prince de Metternich avait ajourné à la fin de l'année, au Congrès qui devait traiter des affaires d'Italie, les résolutions à concerter, et que le duc de Richelieu avait signalé le danger d'une intervention prématurée.

Soulèvements dans le royaume, incohérence des Cortès qui déclaraient à la fois réprouver les mouvements révolutionnaires et ne pas reconnaître au Cabinet la force morale pour conduire les affaires, tout était chaos et impuissance. Le péril était si pressant que les Cortès elles-mêmes avaient essayé de le conjurer par le vote de lois répressives. Au milieu de ce désordre, M. Martinez de la Rosa[2], appelé au ministère, assuma la tâche difficile de

1. Chateaubriand à Montmorency, 9 août 1822, n° 47, *ibid.*, f° 361

2. Martinez de la Rosa (Francisco), 1789-1862) : combattit dans les rangs de l'armée l'invasion française, député (1812) ; ayant soutenu avec acharnement les opinions les plus avancées, il fut condamné à deux ans d'emprisonnement dans un des présides du Maroc ; il recouvra la liberté à la révolution de 1820 ; président du Conseil (1822), il s'efforça de concilier l'ordre et la liberté ; renversé (1823) par une émeute bientôt suivie de l'intervention française ; rappelé au pouvoir par la régente Marie-Christine (1834) comme chef d'un ministère nettement constitutionnel ; il signa la

grouper les éléments modérés ; de nouvelles élections avaient, peu après, amené aux Cortès des renforts aux partis avancés, celles-ci engageaient contre l'opinion générale et les modérés une lutte acharnée. Le Cabinet ayant résolument tenu tête à l'orage, un apaisement parut s'établir.

L'intervention de la France, écartée par le duc de Richelieu, et après lui par M. de Villèle, restait éloignée des projets du gouvernement. Dans ces conjonctures, M. de Montmorency se borna à charger M. de La Garde, ambassadeur de France à Madrid, de se concerter avec M. Martinez de la Rosa pour les modifications à faire accepter dans la Constitution, en vue de l'adapter au fonctionnement du gouvernement royal. Le conseil trouvait un terrain mal préparé pour le recevoir ; les tergiversations de Ferdinand VII, ses propres maladresses avaient laissé la voie ouverte aux entreprises ; la faction absolutiste organisa alors les soulèvements, la guerre civile couvrit les provinces et la division gagna l'armée. La garde nationale se joint alors aux révoltés ; après une lutte sanglante elle occupe le palais où elle tient le Roi sous sa surveillance (7 juillet 1882).

Tels étaient, succinctement résumés, l'état du royaume et la position du souverain. Comment une organisation régulière et la pacification nécessaire pouvaient-elles succéder à la lutte intestine ? La France paraissait, par le voisinage de ses frontières, directement intéressée au rétablissement de l'ordre dans la péninsule ; l'Angleterre avait en

quadruple alliance offensive et défensive entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Espagne pour assurer l'indépendance de la Belgique et sauvegarder les droits de la reine Isabelle au trône espagnol ; ayant quitté le pouvoir (1835), il y rentra avec Narvaez (1843-1846) ; il devint depuis ambassadeur en France, président du Conseil et jusqu'à sa mort (1862) président des Cortès ; secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Madrid, il est l'auteur d'œuvres et d'écrits très estimés.

Espagne une politique dirigée par le souci de ne pas fermer à son commerce le débouché des colonies soulevées pour leur indépendance.

Quelle serait sa conduite?

« Les nouvelles d'Espagne deviennent de plus en plus inquiétantes, annonçait M. de Montmorency. La guerre civile éclate de toutes parts et on ne peut prévoir pour ce pays que d'affreux malheurs. Je pense que sa situation doit fixer l'attention de l'Angleterre et il serait utile au gouvernement du Roi de savoir quelles sont ses idées sur ce point qui va devenir de première importance. Je désirerais que vous cherchassiez très confidentiellement à recueillir quelques données à cet égard[1]. »

« On ne veut, répondait l'ambassadeur, se mêler ici en aucune sorte *de nos voisins*. Lord Londonderry et la plupart des ambassadeurs montrent, en parlant des affaires d'Espagne, une inquiétude, je dirai presque une peur risible. Le ministère anglais craint que nous ne battions les Espagnols, et les ministres des autres puissances tremblent que nous ne soyions battus. Ceux-ci voient toujours notre armée prenant la cocarde tricolore, etc. Cependant le comte de Lieven pense comme son maître Alexandre, et le prince Esterhazy voudrait, comme le prince de Metternich, en finir avec les révolutions. Cette matière importante ne pourra être traitée convenablement qu'au Congrès, si toutefois l'Espagne ne prend pas un parti violent avant cette époque.

« Quoiqu'il n'y ait aucune flotte préparée dans les ports d'Angleterre, il y a cependant à Plymouth un équipement si complet pour vingt-cinq vaisseaux de guerre que, dans

1. Montmorency à Chateaubriand, 17 juin 1822, n° 17, *ibid.*, f° 259, pièce 107; 20 juin 1822, n° 18, *ibid.*, f° 267, pièce 109.

l'espace de huit jours, ces vaisseaux seront prêts à mettre à la voile. Les équipages, il est vrai, ne sont pas formés, mais la surabondance des matelots est grande et une presse aurait bientôt fourni les bras nécessaires.

« Dans le tourbillon du monde, on n'a pas remarqué ici l'acquittement des conjurés de Nantes [1], et l'arrestation du général Berton [2] est venu à propos faire un contrepoids à cet acquittement. Notre ministère commence à s'établir fortement dans l'opinion publique et l'on a la plus haute idée de notre prospérité. Les *incendies* avaient plus frappé que les *conspirations* et l'on est bien aise de voir quelques incendiaires punis, mais on eût désiré que la procédure eût été insérée dans les journaux, afin qu'il ne restât aucun doute sur l'espèce d'hommes qui a pu commettre de pareils crimes.

« On n'a pas bien compris les deux ordonnances royales qui rappellent le comte Belliard [3] et le duc d'Albuféra [4] à la pairie. On les croyait déjà pairs. On m'a demandé si

1. La Cour d'assises de Nantes venait d'acquitter le 16 juin 1822 Dupin, ancien capitaine de cuirassiers et cinq sous-officiers du 3ᵉ de ligne, accusés d'association aux carbonari et de complot pour renverser le gouvernement. Voir Viel-Castel, V. 11, p. 157 et suiv.

2. Berton (J.-B., général), 1769-1822 ; après des services distingués pendant les guerres de la République et de l'Empire, fut général en 1813 ; prit part aux batailles de Toulouse et de Waterloo ; rayé des cadres (1815) ; ayant pris les armes avec un groupe d'insurgés pour s'emparer de Saumur, il fut arrêté et condamné à mort, ainsi que quatre de ses principaux complices, par la Cour d'Assises de Poitiers, le 11 septembre 1822, et exécuté avec eux.

3. Belliard (général comte) 1769-1832 ; se signala par une glorieuse carrière militaire pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire ; ambassadeur en Belgique en 1831, signa le traité de séparation de la Belgique et de la Hollande.

4. Suchet, duc d'Albuféra, maréchal de France (1772-1826), après des services éclatants pendant les campagnes d'Italie exerça le commandement du 5ᵉ corps en Espagne avec autant de vigueur et d'habileté dans les opérations que de modération équitable vis-à-vis des Espagnols ; pair (1814), accompagna le duc d'Angoulême durant la campagne de 1823.

notre gouvernement n'aurait pas l'arrière-pensée d'employer ces deux généraux à la guerre d'Espagne, en cas qu'elle vînt à éclater. L'ambassadeur d'Autriche ne m'a pas dissimulé ses craintes à cet égard, en me citant l'exemple du maréchal Ney. Il faut croire que les soupçons du prince sont injustes, mais ils viennent d'un grand fond d'intérêt pour la France[1]. »

Les calculs du ministère britannique persévéraient dans leur système personnel : « Si j'ai bien jugé de la politique du Cabinet anglais et du caractère de lord Londonderry, écrivait l'ambassadeur, je suis persuadé que sir W. A'Court n'a presque rien emporté d'écrit[2]. On lui aura recommandé verbalement d'observer les partis, sans se mêler de leurs querelles. Le Cabinet de Saint-James n'aime point les Cortès, mais il méprise Ferdinand, il ne fera certainement rien pour les royalistes. D'ailleurs, il suffirait que notre influence s'exerçât sur une opinion pour que l'influence anglaise appuyât l'opinion contraire. Notre prospérité renaissante inspire une vive jalousie ; il y a bien ici, parmi les hommes d'État, une certaine crainte vague des passions révolutionnaires qui travaillent l'Espagne, mais cette crainte se tait devant les intérêts particuliers. De sorte que, si d'un côté la Grande-Bretagne pouvait exclure nos marchandises de la péninsule et que, de l'autre, elle pût, sans trop de honte, reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles, elle prendrait facilement son parti sur les événements et se consolerait des malheurs qui pour-

1. Chateaubriand à Montmorency, 25 juin 1822, n° 34, *ibid.*, f° 276. Ces nominations faites le 10 juin furent rapportées quelques jours plus tard.

2. A'Court (sir William) 1779-1860. Envoyé extraordinaire auprès des États Barbaresques, 1813 ; à Naples, 1814 ; en Espagne, 1822 ; ambassadeur en Portugal, 1822 ; en Russie de 1828 à 1832 ; vice-roi d'Irlande de 1844 à 1846. (*D. of Nat. Biog.*)

raient accabler les monarchies continentales. Le même principe qui empêche l'Angleterre de retirer son ambassadeur de Constantinople, lui fait envoyer un ambassadeur à Madrid. Elle se sépare des destinées communes et n'est attentive qu'au parti qu'elle pourra tirer des révolutions des empires... La France est aux avant-postes. Elle est elle-même le grand cordon sanitaire qui défend l'Europe de la contagion espagnole. Je ne doute pas que les nations que nous mettons à l'abri ne fussent prêtes à nous seconder, si jamais nous avions besoin de leur secours [1]. »

Dans une conversation avec le prince Esterhazy, M. de Chateaubriand avait appris des données qui confirmaient pleinement son jugement sur les intentions du ministère anglais. L'ambassadeur d'Autriche avait reçu de M. de Metternich une lettre qui relatait son entretien avec le chargé d'affaires d'Espagne : « Il s'agissait de la proposition de M. Zéa [2]. L'Espagne engageait fortement l'Autriche à ne pas reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles. M. de Metternich a trouvé la note du chargé d'affaires d'Espagne très bonne ; mais il a judicieusement répondu qu'il était étrange que l'Espagne, professant des principes si sains par rapport à ses colonies, ne fît pas usage pour elle-même de ces principes. M. de Metternich a évité de prendre un parti, se doutant que l'Angleterre ne serait pas aussi franche dans son opinion.

« Chargé de sonder les dispositions de lord Londonderry, le prince Esterhazy l'a trouvé, comme je l'ai trouvé moi-même au sujet de l'Espagne et de ses colonies : vou-

1. Chateaubriand à Montmorency, 28 juin 1822, n° 35, *ibid.*, f° 278, pièce 113.

2. M. Zéa envoyé de la République de Columbie à Londres (voir note p. 315).

lant, pour les colonies, le commerce libre, sans reconnaître leur indépendance politique et, pour la métropole, la neutralité la plus absolue. Ne comptez en rien et pour rien, Monsieur le vicomte, sur l'Angleterre ; accablée de sa dette, embarrassée dans ses revenus, souffrante dans son agriculture et dans une partie de son commerce, elle voudrait sortir de cette position et ne sait comment. Ses dernières opérations de finances sont un pur charlatanisme à l'aide duquel elle a embrouillé exprès son budget, de manière à ce que personne ne pût le comprendre. Elle a besoin de changer le système de ses douanes et de ses impôts ; et elle a de l'humeur de ce que nous nous refusons à des traités de commerce qui pourraient la faire se décharger sur nous d'une partie de ses embarras.

« Cette humeur se manifeste même dans les journaux ministériels. Le *Courrier* avait hier un article insolent sur nous ; il est vrai qu'il l'était aussi pour le ministère britannique. Nous sommes tous des imbéciles, ou à peu près, nous n'entendons rien aux affaires du commerce ; notre système de prohibition est misérable, et nous devrions essayer de faire avec nos voisins quelques bons petits traités, ne serait-ce qu'en forme d'épreuve, et seulement pour deux ou trois ans. Lord Londonderry dîne chez moi demain et je lui demanderai compte de cet article. Il en rira et dira ce qui sera vrai, *que cela lui est égal et que cela ne fait rien*. Je soupçonne sir Charles Stuart de n'être pas très cordial pour nous dans ses dépêches.

« Le système du Cabinet de Saint-James pour les colonies espagnoles a un inconvénient que l'on aperçoit aujourd'hui. Un bâtiment, muni d'une licence du gouvernement anglais pour faire le commerce avec les ports de la Columbia, a été pris par un corsaire espagnol. Le

dilemme est pressant : ou vous reconnaissez, ou vous ne reconnaissez pas l'indépendance des colonies espagnoles; si vous la reconnaissez, vous êtes en hostilité avec l'Espagne; si vous ne la reconnaissez pas, vous êtes soumis aux lois commerciales de l'Espagne et vos bâtiments peuvent et doivent être confisqués, s'ils sont en contravention avec ces lois. Les Cortés font de vives représentations, et le Conseil britannique, que cette contention inquiète, sera peut-être moins indifférent aux affaires intérieures de la Péninsule[1]. »

*
* *

A cet instant même les nouvelles de Madrid annonçaient l'explosion des événements : « La guerre civile fait de grands progrès et la situation du pays devient de plus en plus critique[2] ». Dans la nuit du 6 au 7 juillet, pendant que les insurgés de la capitale bloquaient le palais royal, les bataillons des gardes établis au Prado marchent sur Madrid, ils rencontrent sur la place de la Constitution la garde nationale soutenue par deux pièces d'artillerie, commandée par plusieurs officiers généraux; un combat sanglant s'engage, et les gardes refoulés occupent le palais, tandis que les troupes de ligne se rallient à la garde nationale. Le Roi, séparé de toutes les autorités, restait environné par les gardes vaincus. La députation permanente des Cortès se forma alors en junte suprême, assistée de deux officiers généraux, deux conseillers d'État, deux

1. Chateaubriand à Montmorency, 5 juillet 1822, nº 37, *ibid.*, fº 296, pièce 119.

2. Montmorency à Chateaubriand, 1er juillet 1822, nº 20, *ibid.*, fº 287, pièce 116.

membres de la députation provinciale et deux membres de la municipalité. Ferdinand VII réclame pour qu'une capitulation soit accordée aux gardes, il n'obtient que des conditions rigoureuses : les deux bataillons qui n'avaient pas combattu devaient se retirer dans leurs quartiers, les quatre autres déposeraient les armes. Ces malheureuses troupes, dans leur désespoir, tirèrent sur la garde nationale qui les poursuivait avec acharnement, tandis qu'elles fuyaient hors la ville, semant leur route de morts et de blessés[1].

Le corps diplomatique avait aussitôt signé une note collective « qu'il a cru de son devoir d'adresser au ministère espagnol pour garantir, autant qu'il est en lui, la sécurité de Sa Majesté[2] ». En apprenant le triomphe de l'insurrection, M. de Montmorency avait mandé à M. de Chateaubriand : « Je vous prie de communiquer ces informations au marquis de Londonderry et de chercher à pénétrer si, à l'aspect de la cruelle situation de l'Espagne, l'Angleterre persistera dans sa résolution de garder une neutralité absolue[3] ».

« Eh bien, Monsieur le vicomte, répondait M. de Chateaubriand, lord Londonderry n'a point du tout changé de sentiment ; non seulement il ne veut rien faire, mais, dans ce moment, il ose à peine se permettre une remarque, comme s'il craignait qu'une idée communiquée en secret le rendît responsable de l'avenir. Il m'a montré de l'inquiétude, presque des soupçons sur notre sincérité ; il m'a demandé plusieurs fois, en me regardant, si nous ne nous étions pas mêlés des affaires de la péninsule ; si le gou-

1. Viel-Castel, IX, p. 416.

2. Montmorency à Chateaubriand, 15 juillet 1822, nº 24, *ibid.*, fº 308, pièce 125.

3. *Id.*, 11 juillet 1822, nº 23, *ibid.*, fº 304, pièce 123.

vernement français, ou un parti dans la France, n'avait pas fait distribuer de l'argent au peuple et aux soldats espagnols. Je lui ai facilement démontré que, dans un pays où la loi de finances se discute publiquement, un gouvernement n'avait point d'argent à donner ; et que, quant aux particuliers, ils étaient trop peu riches en France pour soudoyer des troupes en Espagne. Est-ce sir Charles Stuart qui endoctrine les ministres anglais ? Est-ce de Madrid qu'ils reçoivent leurs prétendus renseignements ? Il est certain que lord Londonderry croit que nous avons fomenté les troubles de l'Espagne. Il a fini la conversation par ces mots : — « Avez-vous une communication officielle à me faire de la part de votre gouvernement ? — Aucune, Milord, j'ai seulement été bien aise de causer avec vous sur des événements dont le contre-coup peut retentir en Europe. — Si vous en étiez venus à une résolution, a-t-il répliqué, on verrait quel parti l'Angleterre aurait à prendre ; jusque là, je ne peux pas même hasarder un conseil. — Le mot est important, Monsieur le vicomte, je l'abandonne à vos réflexions.

« Lord Londonderry m'a donné lecture de la note qu'il a remise au ministre d'Espagne, M. d'Onis, relativement aux propositions de M. Zéa[1]. Le gouvernement anglais déclare qu'il attendra, pour se décider sur la question de l'indépendance des colonies espagnoles, le résultat des

1. Zéa (Francisco Antonio), botaniste et homme d'État columbien (1770-1822), se prononça en 1808 pour le gouvernement du Roi Joseph fut préfet à Malaga. Rentré en Columbie en 1814, il prit une part active à la guerre de l'Indépendance. Vice-président de la Columbie en 1819, il se rendit en 1820 en Angleterre, en Espagne et en France pour faire reconnaître l'indépendance de son pays ; il conclut en 1821 avec des banques anglaises un emprunt pour lequel il fut désavoué et qui ne fut reconnu qu'en 1825, après sa mort (Biogr. universelle, Michaud. *Grande Encyclopédie*).

propositions que le Roi d'Espagne doit faire aux susdites colonies, mais, en même temps, il prévient M. d'Onis qu'il faut que ce résultat soit prochain, car le temps marche et l'Angleterre sera forcée de se soumettre à la nécessité. Cette note vous sera communiquée par sir Charles Stuart.

« Les journaux anglais, d'après les journaux français, donnent ce matin des nouvelles de Madrid jusqu'au 8 inclusivement. Je n'ai jamais espéré mieux du Roi d'Espagne et n'ai point été surpris. Si ce malheureux prince doit périr, ce qu'à Dieu ne plaise, le genre de la catastrophe n'est pas indifférent au reste du monde ; le poignard n'abattrait que le monarque, l'échafaud pourrait voir périr la monarchie. C'est déjà beaucoup trop que le jugement de Charles Ier et que celui de Louis XVI. Le ciel nous préserve d'un troisième jugement qui semblerait établir, par l'autorité des crimes, un espèce de droit des peuples et un corps de jurisprudence contre les Rois.

« On peut maintenant s'attendre à tout : une déclaration de guerre du gouvernement espagnol est au nombre des chances que le gouvernement français a dû prévoir. Dans tous les cas, nous serons bientôt obligés d'en finir avec le cordon sanitaire, car, une fois le mois de septembre passé, et la peste ne reparaissant pas à Barcelone, ce serait une véritable dérision que de parler encore du *cordon sanitaire*. Il faudra donc avouer tout franchement une *armée* et dire la raison qui nous oblige à maintenir cette armée. Cela n'équivaudra-t-il pas à une déclaration de guerre aux Cortès ? D'un autre côté, dissoudrons-nous le cordon sanitaire ? Cet acte de faiblesse compromettrait la sûreté de la France, avilirait le ministère et ranimerait parmi nous les espérances de la faction révolutionnaire. Si les roya-

listes ne triomphent pas en Espagne, nous touchons certainement à une crise qui nous obligera à prendre une résolution et il me semble impossible que nous laissions longtemps notre ambassadeur exposé à toutes sortes d'outrages à Madrid. Avec de la fermeté et de la confiance dans nos forces, nous n'avons rien à craindre. L'hésitation et les demi-partis nous perdraient ; vous pardonnerez à ces réflexions qui sont la conséquence et la suite naturelle de ma conversation avec lord Londonderry et des nouvelles du jour.

« Je vous envoie, Monsieur le vicomte, le passage d'un discours de lord Liverpool à la Chambre des Pairs [1]. Voilà la pensée du gouvernement anglais, quant aux colonies espagnoles, sortie des nuages où lord Londonderry se plaît à l'envelopper [2]. »

En réalité, l'ambassadeur venait d'exposer les vues dont il devait, quelques mois plus tard, appliquer lui-même le programme, comme ministre des Affaires Étrangères. A mesure qu'il examinait plus profondément la situation espagnole et sa relation avec les questions continentales, il en dégageait des nouveaux éléments pour affermir sa conviction. M. de Montmorency lui avait

1. En réponse à quelques explications demandées par Lord Lansdown touchant les relations commerciales de l'Angleterre avec l'Amérique méridionale et la capture d'un bâtiment marchand anglais qui avait été condamné par les autorités espagnoles pour avoir fait le commerce avec ces colonies, lord Liverpool déclare « que non seulement le gouvernement anglais avait été informé de cette capture, mais qu'il avait présenté de suite des remontrances à cet égard au gouvernement espagnol qui n'avait point encore donné d'explication satisfaisante ». Sa Seigneurerie ajoute : « que le commerce avec l'Amérique méridionale est parfaitement libre pour les sujets du Roi de la Grande-Bretagne et rappelle que, d'après l'acte du Parlement récemment passé, les bâtiments espagnols peuvent également faire le commerce entre ce pays et les Etats de l'Amérique du Sud ». Séance de la Chambre des lords du 15 juillet 1822, *ibid.*, f° 311.

2. Chateaubriand à Montmorency, 16 juillet 1822, n° 40, *ibid.*, f° 312.

écrit le 15 juillet : « Je vous autorise à communiquer au marquis de Londonderry les détails que je vous transmets, s'il ne les a pas reçus directement, mais vous vous abstiendrez de lui en donner ou de lui en laisser prendre copie ».

Cette prescription parut à M. de Chateaubriand au moins superflue ; d'une plume alerte, il rappelle la véritable position de la question. « Quand vous ne m'auriez pas, réplique-t-il, recommandé, par votre dépêche n° 24, de ne pas laisser prendre des notes sur les communications que vous avez reçues de Madrid, en date des 6, 7 et 8 juillet, j'aurais aisément senti la nécessité de la discrétion à cet égard. Je me suis même abstenu de lire ces communications à lord Londonderry. Il m'aurait sans doute demandé si, dans un tel état de crise, c'était bien de la destitution des ministres espagnols, du courage de la princesse Carlotta, de la modération de la milice qu'il s'agissait. Il aurait voulu savoir si les gardes étaient totalement détruits, si les provinces prenaient part à l'insurrection, quels hommes et quelles opinions allaient régner ; quelles mesures administratives, législatives et judiciaires seraient prises ; quel avenir enfin se présentait à l'Espagne et au reste de l'Europe ?

« J'ai craint de m'exposer à ces questions et de trop initier lord Londonderry au secret de notre corps diplomatique. Je me suis donc contenté de lui envoyer un bulletin de nouvelles composé d'une vingtaine de lignes et pour lequel il m'a beaucoup remercié par écrit. Je n'ai pas cru non plus qu'il fût convenable de faire au noble marquis une visite, tout exprès pour lui parler de M. Hervey[1]. Que celui-ci ait signé ou n'ait pas signé la note,

1. Hervey (Lionel) chargé d'affaires d'Angleterre en Espagne. Le bruit

vous le saurez toujours avant que je puisse vous l'apprendre, puisque ma réponse ne peut vous arriver que le septième jour après votre demande écrite. J'ai déjà vu lord Londonderry pour votre dépêche n° 23 [1]; recourir encore à lui, pour votre dépêche 24 [2], serait imiter mes prédécesseurs qui l'importunaient, et qu'il laissait des heures entières dans son antichambre. Jusqu'à présent, j'en ai agi autrement pour l'honneur du service du Roi et la dignité du nom français. Je suis très sobre de visite, je laisse venir, et cette conduite m'a réussi complètement.

« J'éclaircirai le fait de la signature ou de la non-signature de M. Hervey, sans avoir l'air d'attacher à ce fait l'importance qu'il a réellement, mais qu'il ne convient pas de montrer ici. Le chargé d'affaires en Espagne a certainement des instructions générales conformes à celles des autres agents diplomatiques, relativement à la sûreté personnelle du Roi ; toutefois, je ne serais pas étonné qu'il eût refusé de signer la note, cela me semblerait dans l'esprit de la politique du gouvernement anglais : beaucoup de paroles, point d'action. Au reste, avant trois mois, ou les Royalistes auront triomphé en

courait qu'il avait refusé de signer la note collective du corps diplomatique à Madrid à la suite des soulèvements du 7 juillet. Il etait protégé par le duc de Wellington qui écrivait à lord Castlereagh, le 14 avril 1815 : « J beg leave to recommend to you mr. L. Hervey, the brother of colonel Hervey, who has been for some time at Paris with me. I believe if yon were to appoint him an assistant on the establishement, it would interest him into diplomatie line, and he woul be very useful to sir C. Stuart ». (*Despatches* de Wellington, tome VIII, p. 32).

1. M. de Montmorency avait chargé M. de Chateaubriand « de chercher à pénetrer si, à l'aspect de la cruelle situation de l'Espagne, l'Angleterre persistera dans sa résolution pour garder une neutralité absolue ». Montmorency a Chateaubriand, 11 juillet 1822, n° 23. *Aff. Etr. Angl.*, V. 615, f° 304.

2. Pour « pénetrer les intentions réelles du Cabinet britannique quant aux affaires de la Peninsule ». Montmorency à Chateaubriand, 15 juillet 1822, n° 24. *ibid.*, f° 319.

Espagne, ou le parti modéré aura modifié la Constitution. Si l'une ou l'autre de ces chances arrive, nous pourrons rester dans notre position actuelle, en dissolvant toutefois le cordon sanitaire. Mais, si la Révolution suit son cours, l'Europe continentale, et surtout la France, sera forcée de renoncer à une neutralité dispendieuse et pleine de périls.

« J'ai peur, Monsieur le vicomte, qu'il ne paraisse singulier que nous ayons choisi ce moment pour payer une dette de 13 millions à l'Espagne. On prétend avoir ici des nouvelles de Madrid jusqu'au 10 inclusivement. Ces nouvelles seraient à peu près semblables à celles que vous m'avez transmises et annonceraient une espèce d'interrègne dans le gouvernement, par la démission de toutes les autorités[1]. »

*
* *

Les allégations de lord Londonderry au sujet du rôle qu'il attribuait au gouvernement français dans les événements de Madrid rencontrèrent le démenti énergique de notre ministre des Affaires Étrangères : « Vous avez parfaitement fait, répondait-il à M. de Chateaubriand, de repousser hautement une si injurieuse supposition. Au surplus, les dernières lettres que j'ai reçues de Madrid me mettent sur la voie pour juger de quel côté sont venues au ministre anglais les données qui ont fourni cette opinion qu'il vous a laissé apercevoir. M. Hervey s'est, depuis quelque temps, éloigné de la légation du Roi ; il a paru se lier avec des gens qui trouvent que la France embrasse

1. Chateaubriand à Montmorency, 19 juillet 1822, n° 41, *ibid.*, f° 316.

trop franchement la cause de la monarchie en Espagne ; et enfin il a laissé entendre à M. de la Garde[1] lui-même qu'il partageait l'opinion que c'était la France qui avait, par l'intermédiaire de son Ministre, dirigé le Roi, organisé la conspiration et corrompu les gardes. M. de la Garde a répondu comme il le devait à une si absurde insinuation ; mais les rapports de M. Hervey n'en auront pas moins précisé les choses comme il les voyait, sur la foi des hommes dont il s'entoure, et il n'est pas étonnant que lord Londonderry ait donné créance aux bruits calomnieux que les révolutionnaires ont pris à tâche de répandre sur la conduite de la mission du Roi.

« Du reste, la marche que M. Hervey a suivie, à l'occasion de la note remise par le corps diplomatique, accrédité près le Roi d'Espagne, pour garantir, autant qu'il était en lui, la sûreté de sa personne, a été entièrement conforme à l'opinion qu'il avait énoncée.

« M. de la Garde me mande sur ce point des détails qui ont beaucoup d'intérêt et que je vous transmets pour vous seul.

« Le 7 juillet, on était convenu de se réunir chez le Nonce[2] pour rédiger la note. La divergence des avis paralysa pour le moment cette résolution. Le 8, lorsque les gardes furent repoussés de la ville et que le combat continuait dans les cours du palais dont l'approche était interdite, trois membres de l'assemblée du corps diplomatique jugèrent le péril trop imminent pour ne pas intervenir

1. La Garde (comte de) né en 1780, ministre de France à Madrid.

2. Auprès de toutes les cours où le gouvernement pontifical a une représentation diplomatique, le Nonce est de droit doyen du corps diplomatique. C'est en vertu de cet usage que ses collègues s'étaient réunis chez lui pour concerter la démarche commune et la note qui devait la faire connaître au ministre espagnol.

une seconde fois, avec la solennité propre à produire toute l'impression possible.

« On voulut que, comme français, M. de la Garde se chargeât de la rédaction. Elle fut arrêtée de concert avec le Nonce et le chargé d'affaires de Russie qui la signèrent, ainsi que quelques-uns de leurs collègues réunis en ce moment avec eux. Elle fut envoyée en original aux autres membres du corps diplomatique, avec un billet circulaire portant invitation de la signer. Quoique quelques-uns trouvassent des expressions un peu fortes, ils n'hésitèrent pas à le faire. On alla deux fois chez le ministre d'Angleterre sans le trouver.

« La note fut envoyée à M. Martinez de la Rosa qui, après l'avoir lue parce qu'elle lui était personnellement adressée, la remit sous enveloppe et la renvoya. M. de la Garde, forcé de remettre au lendemain l'envoi à la Secrétairerie d'État, profita de l'intervalle pour faire tenir la note au ministre d'Angleterre[1], dans le cas où il voulût la signer. Le 9, il la renvoya sans la signer et avec le billet dont je vous envoie copie[2]. Elle fut remise au palais[3]. On sut plus tard, par le chargé d'affaires d'Autriche, que M. Hervey la signerait, si on modifiait quelques expressions. Elle ne put être retirée et on reçut dans la soirée, de M. Martinez de la Rosa, réponse qu'il s'était décidé à la

1. Dans toutes les missions diplomatiques de l'Angleterre le conseiller de l'ambassade était muni de lettres de créances l'accréditant comme ministre en l'absence de son chef. C'est sans doute pour cette raison que M. Hervey, chargé d'affaires, est ici qualifié de ministre d'Angleterre.

2. « M. Lionel Hervey à M. le comte de la Garde, Londres 8 juillet 1822. Je suis très fâché, mon cher comte, que je ne puis pas signer la note que vous avez bien voulu avoir la bonté de me communiquer. Je la trouve beaucoup trop forte et elle contient des menaces que je ne me crois nullement autorisé à faire à la nation espagnole. » *Ibid.*, f° 298.

3. Le ministère d'État et des Affaires Étrangères était établi à Madrid au palais royal.

recevoir. Vous avez vu cette réponse dans le *Journal des Débats*. Elle fut portée (la note) par M. de la Garde à la Cour où le corps diplomatique était rassemblé pour l'audience. On remarqua une grande altération dans les traits du ministre d'Angleterre, quand il entendit la lecture, et il dit, d'une voix fort émue, qu'il avait été bien affligé de devoir, en cette circonstance, se séparer de ses collègues, mais que ses instructions ne lui avaient pas permis d'agir différemment. Il se retira immédiatement, sans s'entretenir avec ses collègues, et, le 10, il a expédié son secrétaire de légation en courrier, sans en prévenir personne. Il avait adressé séparément au ministère espagnol une note dont on ne connaît pas le contenu.

« Vous voyez, Monsieur le vicomte, que la conduite de M. Hervey est assez étrange et que nous devons penser qu'il avait en effet des instructions pour en agir ainsi. Cependant, au premier moment où nous avons appris qu'il n'avait pas signé, sir Charles Stuart me dit qu'il ne le croyait pas, attendu que ses instructions l'y autorisaient[1].

« Il est inutile que vous parliez de tous ces détails, mais ils pourraient vous servir à pénétrer les intentions réelles du Cabinet britannique, quant aux affaires de la Péninsule..... Nous avons reçu du Cabinet autrichien de nouvelles assurances qu'il n'interviendrait point dans les affaires de l'Espagne, à moins d'en être invité par nous-mêmes, et qu'il nous laisserait constamment le soin de juger quelles mesures pourraient être prises pour mettre

1. Quand on apprit que M. Hervey avait refusé de signer la note collective, M. de Montmorency avait écrit à M. de Chateaubriand : « sir Charles Stuart ne croit point à cette nouvelle parce que, selon lui, les instructions données à la légation anglaise l'autorisaient pleinement à une démarche de cette nature ». 15 juillet 1822, n° 24 (*ibid.* f° 308, pièce 125).

un terme aux révolutions qui dévorent ce pays. M. de Tatitscheff a fait connaître que telle était aussi la disposition de la Russie..... L'extrait ci-joint de la dépêche de M. de la Garde[1] vous fera voir que le parti qui triomphe en ce moment à Madrid annonce quelque modération et qu'il semblerait disposé à tempérer l'ardeur des Constitutionnels..... Sir Charles Stuart m'a dit formellement que la note que M. Hervey a passée, de son côté, à l'occasion des événements de Madrid, était, à peu de chose près, la même que ses collègues ont signée collectivement[2]. »

La surprise exprimée par M. de Chateaubriand à l'occasion de l'insuffisance des nouvelles de Madrid ne paraît pas avoir été insensible à M. de Montmorency : « Vous m'annoncez, observa le ministre, que vous n'avez pas jugé à propos de communiquer à lord Londonderry les nouvelles que je vous transmettais d'Espagne parce qu'il vous a paru que ce ministre vous aurait demandé tout autre chose que les détails que vous aviez à lui donner. Sans doute, ces détails ne suffisaient pas pour juger avec certitude quels événements devaient suivre ceux dont nous avions les relations, et quel avenir était réservé à l'Espagne. Mais vous aurez conçu qu'au milieu du tumulte qui régnait à Madrid, au moment où le ministre du Roi expédiait sa dépêche, il était impossible de se former une opinion sur les conséquences que devaient entraîner les scènes dont il avait à rendre compte. Nous connaissons par expérience le chaos des révolutions et nous savons que la chose la plus difficile au monde est de tirer des

1. Cet extrait ne se retrouve pas dans la correspondance de M. de Chateaubriand.

2. Montmorency à Chateaubriand, 22 juillet 1822 n° 26, *ibid.*, f° 319, pièce 130.

augures certains sur la direction qu'elles peuvent prendre. La position du ministre de France à Madrid est, comme nous devons le croire, extrêmement délicate, elle n'est pas exempte de dangers personnels. Les délibérations des divers partis sont enveloppées de mystère et, jusqu'à de nouveaux événements, il est presque impossible d'apprécier la tendance des choses. Du reste, vous avez vu, par ma dernière dépêche, que M. de la Garde n'en cherchait pas moins à fournir des données sur la suite des événements du 7, et qu'il jugeait que le parti constitutionnel modéré pourrait avoir l'avantage pendant quelques moments. Ses dernières dépêches annoncent que tout est dans une sorte de calme, que cependant les révolutionnaires parlent du jugement des gardes qui ont été faits prisonniers[1]. »

*
* *

En Angleterre, l'opinion ne témoignait pas moins d'éloignement que le Cabinet à l'influence française en Espagne : « Décidément, affirmait M. de Chateaubriand, on ne veut pas ici que la France se mêle des affaires de la Péninsule. On prétend que nous ne devons pas nous fier au zèle que montreront Vienne, Pétersbourg, et Berlin. J'ai répondu que l'on méconnaissait l'esprit et la force de la France, que nous déplorions les malheurs de l'Espagne, mais que nous serions toujours guidés par la modération et la prudence ; que nous n'avions d'autre but que de nous mettre à l'abri de toutes sortes de contagions ; que si la folie de nos voisins nous obligeait de recourir aux armes pour notre

1. Montmorency à Chateaubriand, 25 juillet 1822, nº 27, *ibid.*, fº 331

propre défense, nous saurions repousser seuls une injuste agression, mais que nous étions persuadés néanmoins que nous ne serions pas abandonnés dans une cause commune à toutes les monarchies de l'Europe[1]. »

Sa grande liberté d'esprit mettait M. de Châteaubriand en mesure de tout entendre et de reconnaître la justesse d'une critique opportune : « Je sors de chez le marquis de Londonderry, — ajoutait-il, peu d'heures après l'avoir signée, à la dépêche que nous venons de citer, — il s'est expliqué d'une façon beaucoup plus nette que d'habitude; il avait reçu un courrier de Madrid. Il donne tort aux gardes, plutôt au Roi qui devait se mettre à la tête des gardes. L'impression de son gouvernement, m'a-t-il dit, est que nous nous sommes mêlés de tout cela; que notre ministre à Madrid a été vu avec les officiers des gardes; qu'il y a eu de l'argent donné. Il pense que le parti modéré l'emporte, mais que personne (même les royalistes purs) ne veut plus servir le Roi. Il approuve la conduite de M. Hervey; il pense que M. de la Garde, qu'il considère comme le rédacteur principal de la note, n'aurait dû rédiger une pareille note qu'en commun avec tous les ambassadeurs et qu'il n'aurait pas dû l'envoyer, toute faite et toute signée, à signer à M. Hervey. Il pense que les termes de la note ne sont pas convenables; qu'ils dépassaient le besoin de la circonstance; qu'ils allaient jusqu'à des menaces et que M. Hervey avait bien fait d'adresser pour son propre compte une note plus réservée. J'avoue, Monsieur le vicomte, que j'avais été frappé moi-même du peu de mesure de la note, où j'avais remarqué, entre autres, cette phrase :

1. Chateaubriand à Montmorency, 25 juillet 1822, n° 12, *ibid.*, f° 327, pièce 131.

— *le plus léger outrage à la Majesté Royale plongerait la péninsule dans un abîme de calamités.* — Abandonnant la guerre de mots, je ne me suis attaché qu'à prouver que la note séparée de M. Hervey était un grand mal, parce que les révolutionnaires ne manqueraient pas de la supposer telle qu'ils voulaient et d'annoncer une division entre les puissances. Lord Londonderry est revenu sur le cordon sanitaire; il m'a fait entendre que nous devrions le dissoudre; qu'il était du plus grand danger pour nous: que nous ne persuaderions à personne que nous avions à craindre une invasion de la part des Espagnols et qu'il en résulterait qu'on nous supposerait le dessein d'envahir. Il lui est échappé deux ou trois mots ironiques sur la chevalerie de l'Empereur Alexandre et, comme je lui parlais de la possibilité de régler quelques affaires à Paris, il m'a répliqué : dans ces conférences, il faudrait admettre le ministre de Russie, tout serait su, nous aurions l'air d'influencer votre gouvernement et de conspirer contre ce que les Espagnols appellent leurs libertés.

« Cela confirme, Monsieur le vicomte, tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans mes précédentes dépêches sur les dispositions de l'Angleterre : n'attendez rien d'elle et faites ce qui vous paraîtra le mieux pour l'Espagne. Si le gouvernement français n'est pas décidé à une action, il sera presqu'impossible qu'il maintienne le cordon sanitaire jusqu'à l'époque des résolutions qui pourront être prises au Congrès. Si on veut le dissoudre, ce cordon, il ne faut pas manquer le prétexte naturel de la fin de la saison de la fièvre jaune. L'humeur du Cabinet anglais contre notre armée est manifeste : il cache, sous l'apparence de l'intérêt que lui inspire notre sûreté, la jalousie

que lui cause la renaissance de notre prospérité et de nos forces[1]. »

L'ambassadeur ne se faisait donc aucune illusion sur les dispositions du chef du Foreign-Office, également convaincu par les assertions de M. Hervey et résolu à repousser toute idée de s'unir aux puissances continentales, en vue de donner en Espagne un appui à un programme modéré. Il en démontrait à M. de Montmorency avec évidence les motifs :

« Vous aurez vu, par ma dernière dépêche n° 42, que les soupçons de lord Londonderry sur notre influence à Madrid s'étaient changés en certitude. Votre dépêche n° 26 m'apprend que vous croyez connaître l'auteur de ces calomnies. Lorsque je verrai lord Londonderry, je tâcherai d'effacer de son esprit une idée qu'il pourrait faire partager ici au corps diplomatique ; il serait inutile d'entrer avec lui dans de longues justifications ; je me servirai pour tout raisonnement de sa propre phrase : — *Vous ne me croyez pas ?* lui dirai-je, *eh ! bien, qu'est-ce que cela fait ?* — Il rira et me croira peut-être, quand j'aurai l'air de ne plus me soucier qu'il me croie.

« Les affaires d'Espagne sont très compliquées ; ce serait une funeste erreur de compter sur le Roi : si aujourd'hui le parti qui veut le pouvoir absolu triomphait, demain Ferdinand se plongerait dans un nouvel abîme. Bonaparte a prouvé que la conquête de l'Espagne est impossible. En cas d'attaque, le projet de la faction est d'emmener le Roi et la famille royale à Cadix. L'Angleterre demeurant neutre, ou même penchant du côté des Cortès, il n'y aurait aucun moyen d'arracher le Roi de sa prison. S'il se formait

1. Chateaubriand à Montmorency, 25 juillet 1822, n° 42, *ibid.*

en Espagne un parti modéré qui voulût améliorer la Constitution, ce serait le vrai et le seul moyen de salut ; mais il est possible que la sanglante échauffourée de Madrid ait reculé cette chance de succès.

« La note séparée de M. Hervey vous prouve, Monsieur le vicomte, que je ne vous ai pas trompé sur l'esprit de la constitution britannique. Je m'en suis expliqué franchement avec lord Londonderry : — « Jamais, lui ai-je dit, la petite satisfaction d'amour-propre qu'éprouve votre ministère d'avoir présenté une note plus réservée ne peut compenser le mal qui résulte de la dissidence de M. Hervey. Vos radicaux sont ici dans la joie et nos libéraux triomphent : c'est ainsi qu'on ranime et qu'on nourrit les espérances révolutionnaires ». — J'ai bien peur, Monsieur le vicomte, que le Congrès de Vienne ou de Florence[1] ne donne lieu à d'autres divisions[2] ».

Les points de vue développés par M. de Chateaubriand étaient entièrement partagés par M. de Montmorency ; ils concordaient d'ailleurs avec ses propres informations :

« Il est probable, jugeait le ministre, s'il (lord Londonderry) vient sur le continent, qu'il voudra prendre part aux délibérations qui toucheront aux affaires d'Espagne et le langage qu'il vous tient sur ce point annoncerait qu'il y apporte des dispositions peu faciles.

« Il se laisse trop aller aux inspirations de M. Hervey et il donne trop de confiance à ses rapports pour qu'il n'y ait pas là quelque parti pris de voir dans notre conduite tout autre chose que ce qu'elle doit présenter à un esprit

1. Des conférences préliminaires avaient précédé à Vienne la réunion du Congrès dont le siège était à ce moment désigné pour Florence ; il fut ensuite fixé pour Vérone.

2. Chateaubriand à Montmorency, 26 juillet 1822, n° 43, *ibid.*, f° 334.

impartial et froid. M. de la Garde a eu des relations presque d'intimité avec M. Hervey, qui, personnellement, a des qualités honorables; il l'a vu s'éloigner peu à peu de la légation de France et a remarqué de l'embarras dans ses manières. Les événements s'aggravant ont développé la dissidence de l'envoyé d'Angleterre, et il est très vraisemblable que le germe de cette dissidence était, depuis longtemps, déposé dans les instructions de sa Cour. Quoi qu'il en soit, nous devons éprouver quelque étonnement de voir le marquis de Londonderry accueillir des bruits calomnieux qui traînent depuis longtemps dans les feuilles les plus discréditées et qui, jusqu'ici, n'ont séduit que les esprits déjà disposés à recevoir et à propager les idées de désordre. Il conviendrait mieux qu'il donnât quelque créance à nos déclarations formelles et qu'il se persuadât que le gouvernement du Roi se trouve assez fort pour n'avoir à cacher ni son opinion, ni ses démarches, dans une question qui l'intéresse plus que les autres Cours et qui fixe avec raison la sollicitude de toutes. Du reste, vous avez répondu à ses attaques que nous trouvons un peu vives, et ce que vous avez dit de la note séparée de M. Hervey est plein de justesse et de raison.

« Quand nous avons désiré que les ministres accrédités ici par les quatre grandes Cours reçussent des directions pour pouvoir se concerter avec nous, dans le cas de quelque grand événement en Espagne, notre intention a été d'assurer aux démarches dont l'initiative nous est dévolue une sorte d'assentiment qui doit être la conséquence des rapports qui constituent l'alliance. Nous n'avons pas prétendu nous subordonner; nous avons voulu que l'on nous comprît et que l'on sût que nos vues étaient franches et conformes aux intérêts généraux de l'Europe. Nous jugeons

bien que l'Angleterre n'autoriserait pas son ambassadeur à concourir à cette espèce de consultation, mais nous devions la lui demander, puisque nous avions fait la proposition aux trois puissances qui l'ont accueillie. Cette marche était dictée par les antécédents, car les ministres des quatre Cours, investis de toute leur confiance, ont eu souvent l'occasion d'entrer en délibération avec le ministre de Sa Majesté sur des objets de haute politique européenne et d'intérêt général. »

Sur la question du cordon sanitaire, l'opinion du ministre différait de celle de l'ambassadeur :

« Quant au cordon sanitaire, l'intention du Roi est fermement arrêtée : il ne sera point dissous, son utilité pour la santé publique est plus réelle en ce moment qu'en tout autre, car, d'après le témoignage des médecins revenant d'Espagne, c'est dans les mois d'août et de septembre que les dangers de la fièvre jaune sont le plus imminent.

« Les considérations qui en ont démontré l'opportunité sont dans toute leur force, et son effet sur les libéraux de l'un et de l'autre pays est un motif de le conserver. Vous pouvez, Monsieur le vicomte, le dire très nettement au marquis de Londonderry. Nous serions fâchés de n'avoir point son approbation, mais nous avons, pour juger de la convenance de cette mesure, des éléments qui lui manquent ou qu'il n'apprécie point à leur valeur. Du reste, dans vos premières conversations avec lui, vous pourrez aussi tirer de cette dépêche ce qui sera propre, sinon à changer son opinion, du moins à lui faire connaître l'effet qu'elle a produit sur nous et l'ensemble de nos dispositions. »

L'intensité de la crise paraissait en Espagne se ralentir : « Le parti modéré conserve son influence et a repoussé

quelques efforts des révolutionnaires, le peuple semble approuver la modération dont on use et montre un égal éloignement pour les deux partis extrêmes. Le général Morillo[1] a pris un grand ascendant et peut rendre d'immenses services. »

M. Durant Saint-André, consul général de France à Madrid, envoyé à Vienne pour porter à M. de Caraman quelques instructions relatives aux affaires d'Orient, avait été reçu par le chancelier autrichien :

« Ce qu'il a échangé et pu recueillir de MM. de Metternich et de Tatitscheff sur les vues de l'Autriche et de la Russie quant aux affaires de la Péninsule, écrivait M. de Montmorency, est de nature à nous satisfaire complètement. Je vous donne ces détails pour votre information seule[2]. »

Et deux jours plus tard il reprenait : « Je vous ai accusé réception de votre dépêche n° 43. Les aperçus qu'elle confirme sur la question d'Espagne, sur celle d'Orient et sur la situation intérieure de l'Angleterre sont pleins de raison et de sagacité..... le prince Esterhazy sort de chez moi. J'ai été complètement satisfait de son langage. Il parle de vous, Monsieur le vicomte, d'une manière parfaite et je loue hautement les rapports qui unissent les deux ambassadeurs[3]. »

L'activité des affaires était près de s'éteindre à Londres. La réunion du Congrès approchait, cette perspective sur-

1. Morillo (don Pablo) général. Après avoir servi glorieusement en Amérique, il fut, de retour en Espagne, capitaine général de Madrid et dissipa, en avril 1821, les insurgés de la Granja, puis il passa aux Constitutionnels : commandant d'un corps d'armée en 1823, il signa un armistice avec les Français. Il fut en 1832 capitaine général de la Galicie (*Grande Encyclopédie et Biographie Didot*).

2. Montmorency à Chateaubriand, 29 juillet 1822, n° 28, *ibid.*, f° 336.

3. *Id.*, 1er août 1822, n° 29., *ibid.*, f° 347.

tout inquiétait M. de Chateaubriand ; il ne cessait pas de poursuivre à Paris sa désignation pour Vérone, les amis qui avaient sollicité pour lui n'avaient trouvé qu'une persévérante opposition ; il ne lui paraissait néanmoins pas inutile d'annoncer la prochaine stagnation des affaires et l'inaction où il allait se trouver réduit :

« La clôture de la session parlementaire, insiste-t-il, paraît fixée au mardi 6 août. Le Roi la fera en personne : deux ou trois jours après, il s'embarquera pour l'Écosse. Quand Sa Majesté Britannique sera partie pour Edimbourg et lord Londonderry pour Vienne, notre correspondance, Monsieur le vicomte, finira tout naturellement, car j'aurai peu de chose à communiquer à un sous-secrétaire d'État et presque rien à apprendre de lui ; il est même probable que les deux sous-secrétaires d'État s'en iront à la campagne pour plusieurs mois, selon l'usage anglais. Si, de votre côté, vous allez au Congrès, nos relations diplomatiques se trouveront interrompues, à Paris comme à Londres.

« Vous avez très bien défendu le budget des Affaires Étrangères ; les journaux anglais ont cité votre discours et le *Times* le commente ce matin, mais avec mesure[1]. »

Bien plus que l'interruption de la vie anglaise, le Congrès, ses amis, la duchesse de Duras, Mme Récamier, le goût de ressaisir quelque chose dans la direction de la politique intérieure de la France et de reparaître sur la scène qu'il aimait à dominer aiguillonnaient les désirs de l'ambassadeur.

« Je n'ai absolument rien à vous mander aujourd'hui, disait-il encore à M. de Montmorency. Tout le monde s'en va ; on ne rencontre plus personne ; dans huit jours, après

1. Chateaubriand à Montmorency, 30 juillet 1822, n° 44, *ibid.*, f° 346.

la clôture du Parlement et le départ des ministres, Londres sera un vrai désert. Je désirais voir lord Londonderry pour lui parler d'une foule d'affaires qui ne finissent pas, il m'a renvoyé à mardi prochain, 6 du courant.

« Je crois devoir vous transmettre un article du *Morning Chronicle*, qui a paru ce matin[1]. Je soupçonne que cette nouvelle fureur vient de quelques nouvelles fâcheuses que les Jacobins auront reçues d'Espagne. Quoi qu'il en soit, l'article est affreux et il me paraît attaquable devant les tribunaux. C'est à vous, Monsieur le vicomte, et au Conseil à décider. Cependant il ne faut pas perdre de vue que les lois sur la liberté de la Presse sont ici extrêmement vagues et que l'opinion des jurés est, en général, contre tout gouvernement étranger qui attaque un sujet anglais[2]. Je consulterai des hommes de loi en attendant votre réponse[3]. »

L'échange de dépêches se poursuit, mais on sent que les préoccupations sont fixées ailleurs : quelles seront les résolutions des puissances au sujet de l'Espagne ? Que décideront-elles au Congrès ? La question d'Orient, la situation de l'Italie, les affaires particulières ne sont qu'ombres lointaines. De Madrid on apprend cependant que le ministère va être remplacé par un Cabinet d'opinion plus avancée.

« Mes dernières nouvelles d'Espagne sont du 28, dit M. de Montmorency. Le Roi avait voulu aller à Saint-Ilde-

1. Voir appendice p. 411.

2. A plusieurs reprises l'ambassadeur avait eu l'occasion de signaler au ministre des articles de presse violemment injurieux pour la France. L'opportunité d'une plainte judiciaire avait été toujours déconseillée. Nous ne rapportons dans la correspondance de M. de Chateaubriand que le cas de l'article du *Morning chronicle* du 2 août 1822, pour citer un exemple des coutumes anglaises en matière de poursuites analogues.

3. Chateaubriand à Montmorency, 2 août 1822, nº 45, *ibid.*, fº 348.

fonse et ce qui restait de ministres l'en a dissuadé. Les nouveaux ministres ne sont point encore nommés, et il paraît que Calatrava [1] en sera le chef ; il avait refusé la première fois, on croyait qu'il accepterait la seconde invitation du Roi : MM. Martinez de la Rosa et Javelli s'éloignent décidément des affaires et il paraît que le ministère qu'on attend sera beaucoup plus libéral. Cependant la lutte existe encore entre les modérés et les révolutionnaires et, au milieu de cela, on affecte de montrer beaucoup de respect pour la personne du monarque... Je vous disais, dans ma dernière dépêche, que j'avais été très content de la manière dont le prince Esterhazy s'exprimait sur les grandes questions qui occupent l'Europe. Je sais que, de son côté, il a été très frappé du langage que je lui ai tenu et qu'il est complètement désabusé sur les bruits absurdes répandus en Angleterre, relativement à notre intervention dans les affaires d'Espagne. Une chose assez remarquable, et dont je suis certain parce qu'elle me revient de deux côtés différents, c'est que, depuis deux jours, sir Charles Stuart s'explique d'une manière beaucoup plus convenable sur le même point et qu'il ne nous accuse plus d'avoir fomenté les troubles de Madrid [2]. »

Peut-être ce changement était-il résulté des entretiens de sir Charles Stuart avec le prince Esterhazy à Paris ? L'intimité des deux Cours pourrait autoriser cette explication.

1. Calatrava (Jose-Maria), 1781-1846 ; son rôle aux Cortes de Leon et de Cadix détermina son emprisonnement à Melilla en 1814. L'amnistie de 1820 lui ayant rouvert les portes de l'Espagne, il fut nommé député ; il siégea parmi les constitutionnels les plus ardents. En 1823, il fut ministre de Justice et de Grâce, puis de l'Intérieur. Le rétablissement de Ferdinand VII le força à s'expatrier. Il passa en Angleterre et ne rentra en Espagne qu'en 1830. (*Grande Encyclopédie.* — Biographie universelle et portative des Contemporains, 1834.)

2. Montmorency à Chateaubriand, 5 août 1822, n° 30, [illegible], f° 350.

La politique anglaise vis-à-vis de l'Espagne ne subissait néanmoins, dans l'opinion de M. de Chateaubriand, aucune variation.

« Tout le corps diplomatique quitte Londres, répète-t-il au ministre des Affaires Étrangères, il n'y restera pour ainsi dire que sir W. A'Court dont le séjour ici se prolonge indéfiniment [1]; apparemment qu'on est très satisfait des services de M. Hervey en Espagne [2]. » Et revenant au Congrès et à l'attitude que comptait y tenir lord Londonderry : « quant à l'Espagne, il refusera de s'en occuper [3] ».

1. Sir W. A'Court était nommé ambassadeur d'Angleterre en Espagne.

2. Chateaubriand à Montmorency, 6 août 1822, n° 46, *ibid.*, f° 352.

3. *Id.*, 9 août 1822, n° 47, *ibid.*, f° 361.

CHAPITRE VII

MORT DU MARQUIS DE LONDONDERRY. — SA SUCCESSION. — CHATEAUBRIAND DÉSIGNÉ POUR LE CONGRÈS DE VÉRONE. — AFFIRMATION DE SA POLITIQUE EN PRENANT LE PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — 12 AOUT 1822. — 13 JANVIER 1823.

Chateaubriand à Montmorency, 12 août : la mort du marquis de Londonderry à North-Cray ; — 13 août, les détails du drame de North-Cray, les successeurs possibles de lord Londonderry, les conséquences de sa disparition par rapport à l'Angleterre et par rapport à l'Europe, le choix de l'envoyé anglais au Congrès ; — 15 août, enquête du *Coroner* sur la mort de lord Londonderry, troubles antérieurs dans la santé du chef du Foreign-Office, son courage le rendait très propre aux affaires, son opposition à la politique continentale, le vide qu'il laissera en Europe, personnages cités pour lui succéder : — 16 août, l'incertitude du choix durera longtemps. — Montmorency à Chateaubriand, 17 août : conséquences de la disparition de lord Londonderry pour l'Autriche, désir exprimé par l'Empereur Alexandre à lord Londonderry de le rencontrer ; — 14 août, lord Bathurst chargé de l'intérim du Foreign-Office ; — 19 août, la fièvre jaune à Cadix. — Chateaubriand à Montmorency, 19 août : les instructions probables de l'envoyé anglais au Congrès, candidatures ministérielles ; — 20 août, les funérailles de lord Londonderry à Westminster, le duc de Wellington désigné, mais point nommé pour le Congrès. — Montmorency à Chateaubriand, 17 août : la désignation de Chateaubriand pour le Congrès ajournée. — Chateaubriand à Montmorency, 21 août : le duc de Wellington nommé ambassadeur au Congrès ; *l'Ursule, la Vigilante* et *la Petite Betsy* capturés seront reconduits à Cherbourg. — Voyage de M. de Marcellus à Paris, son objet, 21 août, il revient, 29 août, chargé d'annoncer à Chateaubriand sa nomination comme ambassadeur au Congrès, silence des mémoires sur cette mission. — Billet de M. de Villèle à Chateaubriand, 27 août : l'ambassadeur nommé plénipotentiaire au Congrès. — Chateaubriand à Montmorency, 23 août : ajournement possible d'un choix pour la succession de lord Londonderry. — Montmorency à Chateaubriand, 26 août : l'ouverture des conférences de Vienne

pourrait être retardée, nouvelles de Grèce et d'Espagne. — Chateaubriand à Montmorency, 29 août : M. Canning paraît devoir succéder à lord Londonderry, pèlerinage à Hartwell. — Chateaubriand à Villèle, 3 septembre : conversation avec le duc de Wellington, lord Bathurst et lord Liverpool, l'ambassadeur attend son congé ; — 6 septembre, l'Angleterre ne veut se mêler de rien. — Départ de Chateaubriand pour Paris, 8 septembre.

M. de Marcellus chargé d'affaires. — Démarches des puissances à Londres pour obtenir l'ajournement du départ de sir William A'Court. — Montmorency à Chateaubriand, Vienne, 11 septembre : il invite l'ambassadeur à se joindre, au nom de la France, à la demande des puissances. — Marcellus à Villèle, 10 septembre : M. Canning succédera à lord Londonderry. — Habileté de M. Canning. — Marcellus à Villèle, 13 septembre : M. de Metternich craint l'influence du duc de Wellington sur l'Empereur Alexandre ; — 14 septembre, l'Opposition très hostile à M. Canning. — Chateaubriand à Marcellus, Paris 16 septembre : il demande à Marcellus des extraits de ses dépêches de Londres ; 20 septembre, il suivra, de Vérone, à la fois le Congrès et les affaires à Londres ; — 19 décembre, il arrive de Vérone à Paris, il craint les déceptions.

La situation ministérielle de M. de Montmorency. — La note simultanée des puissances à Madrid, le ministre a déclaré à Vérone s'y associer. — M. de Villèle veut se réserver et agir indépendamment à Madrid. — Délibérations du Conseil, Louis XVIII annonce que la note séparée de Villèle est adoptée. — Démission de M. de Montmorency. — Chateaubriand est nommé ministre des Affaires Étrangères, 29 décembre. — Chateaubriand à Marcellus, 1er janvier 1823 : la politique qu'il suivra vis-à-vis de l'Angleterre ; 13 janvier : il veut la paix, mais avec l'honneur et la sûreté de la France, M. de la Garde ne quittera Madrid qu'après les envoyés de Russie, d'Autriche et de Prusse.

Une sorte de repos s'était partout établi lorsqu'éclata soudain l'événement le plus imprévu : lord Londonderry n'était plus !

M. de Chateaubriand télégraphie[1] à M. de Montmorency cette saisissante nouvelle qu'il lui fait sur-le-champ parvenir par courrier extraordinaire :

« Un courrier arrivé au Foreign-Office à midi a porté la nouvelle subite de la mort de M. le marquis de London-

1. Les *Mémoires d'outre-tombe*, IV, p. 269, donnent la brève dépêche de l'ambassadeur : « Le marquis de Londonderry est mort subitement ce matin 12, à neuf heures du matin, dans sa campagne de North-Cray. Londres, 12 août 1822 à quatre heures de l'après-midi. »

derry, il a expiré, ce matin à 9 heures, dans sa maison de campagne de North-Cray, à 13 milles de Londres. Depuis deux jours, il s'était plaint d'un violent mal de tête[2]. »

Le lendemain l'ambassadeur mandait à M. de Montmorency ces détails émouvants :

« Cette mort a été extrêmement tragique. Le noble marquis, étant à Londres le vendredi 9 du courant, se sentit la tête un peu embarrassée ; il se fit saigner entre les épaules, après quoi, il partit pour Nord-Cray, où la marquise de Londonderry était établie depuis un mois. La fièvre se déclara le samedi et le dimanche 11 ; mais elle parut céder dans la nuit du dimanche au lundi ; lundi matin 12, le malade semblait si bien que sa femme, qui le gardait, crut pouvoir le quitter un moment. Lord Londonderry, dont la tête était égarée, se trouvant seul, se leva, passa dans un cabinet voisin, saisit un rasoir et, du premier coup, se coupa la jugulaire ; et il tomba baigné dans son sang, aux pieds d'un médecin qui venait à son secours. On cache, autant qu'on le peut, cet accident déplorable, mais il est parvenu défiguré à la connaissance du public et a donné naissance à des bruits de toute espèce. Pourquoi lord Londonderry aurait-il attenté à ses jours? il n'avait ni passions, ni malheurs. Il était plus que jamais affermi dans sa place. Il se préparait à partir jeudi prochain, et se faisait une partie de plaisir d'un voyage d'affaires. Il devait être de retour le 15 octobre pour des chasses arrangées d'avance, et auxquelles il m'avait invité. La Providence en a or-

1. Chateaubriand à Montmorency, 12 août 1822, à quatre heures de l'après-midi, n° 48, *ibid.* f° 365. Il semble d'après ce texte que l'ambassadeur savait déjà quelques données sur le drame de North-Cray.

donné autrement et lord Londonderry a suivi le duc de Richelieu[1].

« On a envoyé des courriers de toutes parts, aux eaux, aux bains de mer, dans les châteaux, pour chercher les ministres absents ; au moment où l'accident est arrivé, aucun d'eux n'était à Londres ; on les attend aujourd'hui et demain ; ils tiendront un conseil, mais ils ne pourront rien décider ; en dernier résultat, c'est le Roi qui leur nommera un collègue, et le Roi est à Edimbourg. Il est probable que Sa Majesté Britannique ne se pressera pas de faire un choix[2]. Elle voudra attendre tous ses amis. La marquise de Conyngham sera vraisemblablement consultée, et elle n'est pas du voyage d'Ecosse. L'opposition a de l'influence sur les habitudes et l'esprit du Roi : les intrigues s'en mêleront, les ambitions se combattront ; dans le Conseil il y aura deux partis, le parti Grenville et le parti purement ministériel ; on sera peut-être deux ou trois mois à attendre le successeur de lord Londonderry. Si le monarque anglais peut vaincre des répugnances, la personne qui a le plus de chances, dans ce moment, c'est M. Canning : il a déjà eu le portefeuille des Affaires Étrangères[3] et il est membre, et membre éloquent, de la Chambre des Communes, où le ministère n'a plus de défenseur que M. Peel ; lord Grenville[4], dont il pourrait

1. Dans ses *Mémoires*, IV, p. 271. M. de Chateaubriand cite les passages suivants comme tirés de sa dépêche du 15 août. Ils appartiennent à sa dépêche du 13 août n° 49, telle que nous la transcrivons. Le texte des Mémoires présente quelques différences de forme, des suppressions assez importantes et des fragments qu'on ne retrouve pas dans le document original.

2. Toute la partie qui suit n'est pas citée dans les Mémoires.

3. Il avait été ministre des Affaires Etrangères en 1807 et s'était retiré en 1809, à la suite d'un duel avec lord Castlereagh.

4. Lord Grenville (1759-1834), ministre du Cabinet Pitt en 1783, ministre

être question s'il n'avait pas renoncé aux affaires, appartient à la Chambre des Pairs. Reste la supposition d'un changement total dans le ministère. Cela est possible, mais peu probable, surtout le Parlement n'étant pas assemblé.

« Lord Liverpool, qui jouit de la plus grande considération et que le Roi écoute, influera puissamment sur le choix du nouveau ministre ; quelques journaux disent déjà qu'il pense à sir Charles Stuart ; mais sir Charles Stuart n'a ni existence, ni éducation parlementaire. Quand une élection le placerait dans la Chambre des Communes, il est à croire qu'il ne jouerait aucun rôle comme orateur ; et il est, de plus, entièrement inconnu aux partis et à l'opinion de ce pays ; ces obstacles pour lui me paraissent insurmontables, à moins qu'on ne trouve un moyen de l'associer à M. Canning.

« La mort du marquis de Londonderry doit être considérée, Monsieur le vicomte, par rapport à l'Angleterre et par rapport à l'Europe.

« [2] Quant à l'Angleterre, cette mort est assez funeste. Lord Londonderry n'était pas aimé, mais il était craint ; les radicaux le détestaient, mais ils avaient peur de lui. Singulièrement brave, il imposait à l'opposition qui n'osait pas trop l'insulter à la tribune et dans les journaux. Son imperturbable sang-froid, son indifférence profonde pour les hommes et pour les choses, son instinct de despotisme et son mépris pour les libertés constitutionnelles en fai-

des Affaires Étrangères en 1790, avait été en 1806 le chef d'un ministère de coalition avec Fox, Erskine et lord Grey. L'échec de sa tentative d'émancipation de l'Irlande le contraignit à se retirer.

1. Ambassadeur à Paris.

2. Ici reprend le texte cité par les Mémoires.

saient un ministre propre à lutter avec succès contre les penchants du siècle ; ses défauts devenaient des qualités, à une époque où l'exagération et la démocratie menacent le monde.

« [1] La mode aujourd'hui dans ce pays, et notamment parmi la haute société, c'est d'être dans l'opposition : admirer Bonaparte, crier contre le gouvernement, voilà l'esprit anglais du jour.

« Je crois au contraire, Monsieur le vicomte, que l'Europe (et en particulier la France), gagnera à la mort du premier ministre de la Grande-Bretagne. Je vous ai souvent parlé de son système anti-continental. Lord Londonderry aurait fait beaucoup de mal à Vienne. Ses liaisons avec M. de Metternich étaient obscures et inquiétantes ; l'Autriche, privée d'un dangereux appui, sera obligée de se rapprocher de nous, d'autant plus que M. Canning, ou lord Grenville, s'ils arrivaient au pouvoir, sont beaucoup mieux disposés à l'égard de la France que ne l'était lord Londonderry.

« Quant à ce qui me regarde comme ambassadeur du Roi, lord Londonderry s'était aperçu que je le connaissais, et tout indifférent qu'il était, cela le mettait mal à l'aise. M. Canning et lord Grenville seraient de mes amis. Les anciennes liaisons de lord Londonderry avec nos anciens ministres [2] ne le rendaient pas très cordial et très favorable au ministère actuel ; cependant, il commençait à être vivement frappé de la marche et de l'amélioration des choses en France, depuis six mois.

« On ne sait plus qui ira au Congrès. Peut-être n'y

1. Cette fin de la dépêche ne figure pas aux Mémoires.
2. Le Cabinet Richelieu.

enverra-t-on personne ; la décision devrait être prise sur-le-champ, puisque le Congrès va s'assembler, et l'on ne voit pas trop comment les instructions pourraient être promptement données, les mesures arrêtées, l'ambassadeur choisi par un Conseil qui sera d'abord occupé de sa propre existence et qui a perdu précisément le ministre des Affaires Étrangères. D'une autre part, comme le Congrès devait s'ouvrir à Vienne, par condescendance pour lord Londonderry qui ne voulait pas mettre le pied en Italie, peut-être les souverains reviendront-ils à leur premier plan et convoqueront-ils le Congrès à Florence.

« Telles sont, Monsieur le vicomte, les seules choses importantes qui se sont offertes à mon esprit dans la présente conjoncture et dont j'ai cru devoir vous entretenir.

« L'Angleterre n'étant point en révolution, les conséquences de la mort de lord Londonderry ne pourront amener, après tout, que des intrigues de partis et de familles. Il ne s'agira plus que de vous tenir au courant des nouvelles : même les journaux, qui répètent tout, ne vous laisseront presque rien ignorer. Qui sera ministre ? Voilà ce qu'on va se demander pendant un temps plus ou moins long, et peut-être jusqu'à la rentrée du Parlement. On ne consultera pas l'opinion étrangère, et comme la Cour de Londres, en dernier résultat, n'entrera jamais dans le système continental, le choix du ministre nous importe assez peu.

« Tout ce qui produit un mouvement en politique affecte momentanément le crédit. Les fonds ont baissé ici et, vraisemblablement, il y aura aussi une légère baisse en France.

P.-S. — MM. de Bourqueney et de Boissy, que j'avais envoyés ce matin à North-Cray pour exprimer à Mme la marquise de Londonderry la part que je prends à son malheur, viennent de revenir ; ils ont vu lord Clanwilliam, qui était dans une profonde affliction et qui ne leur a rien appris. Il ne me reste, Monsieur le vicomte, qu'à vous accuser réception de votre dernière dépêche n° 31 [2]. »

On peut voir, par l'exposé qui précède, combien M. de Chateaubriand avait pénétré la situation intérieure, l'esprit général, la position des partis et des personnes. Il ne découvrait pas avec moins de sagacité l'action de ces éléments sur la politique extérieure ; sans cesse son regard explorait l'horizon et il y voyait apparaître les facteurs de l'avenir, ombres obscures auxquelles il donnait la vie et la lumière. Au milieu d'elles, il surgissait en « homme positif » qui voit les affaires et les traite à la façon des problèmes exacts, exigeant des solutions précises. C'était à son génie une forme nouvelle, il se plaisait à le rappeler et à dire qu'il n'était pas seulement ce qu'il nommait « l'homme des rêveries [3] », il demeurait toujours le penseur et l'observateur de la plus haute puissance.

Le 15 août, M. de Chateaubriand, complétant par de nouveaux détails son récit du drame de North-Cray, analysait

1. Bourqueney (François-Adolphe, baron puis comte de) 1799-1869 : attaché à Washington, 1816 ; 3e secrétaire à Londres (1820) ; 2e secrétaire à Berne (1823-1824) ; remplacé dans ce poste après la disgrâce de M. de Chateaubriand (1824) : devient alors un des collaborateurs du *Journal des Débats* ; 1er secrétaire à Londres (1835) ; ministre plénipotentiaire intérimaire à Constantinople (1841) ; ambassadeur à ce poste (1844-1848) ; ministre à Vienne (1853) ; ambassadeur à ce poste (1856-1859) ; sénateur (1856). (*Grande Encyclopédie*).

2. Chateaubriand à Montmorency, 13 août 1822, n° 49, *ibid.*, f° 366, pièce 168.

3. Chateaubriand à Marcellus, 13 mai 1823, *Souv. dipl.*, p. 169.

les conséquences pour l'Angleterre de la mort de lord Londonderry :

« Les renseignements ultérieurs ont confirmé ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur la mort du marquis de Londonderry dans ma dépêche d'avant-hier, n° 49, seulement l'instrument fatal avec lequel l'infortuné ministre s'est coupé la veine jugulaire est un canif, et non pas un rasoir, comme je vous l'avais mandé. Le rapport du *Coroner*[1], que vous lirez dans les journaux, vous instruira de tout. Cette enquête faite sur le cadavre du premier ministre de la Grande-Bretagne, comme sur le corps d'un meurtrier, ajoute encore quelque chose de plus affreux à cet événement.

« Vous savez sans doute à présent, Monsieur le vicomte, que lord Londonderry avait donné des preuves d'aliénation mentale quelques jours avant son suicide, et que le Roi s'en était aperçu[2]. Une petite circonstance à laquelle je n'avais pas fait attention, mais qui m'est revenue en mémoire depuis la catastrophe, mérite d'être racontée. J'étais allé voir le marquis de Londonderry, il y a douze ou quinze jours ; contre son usage et l'usage du pays, il me reçut avec familiarité dans son cabinet de toilette : il allait se raser et il me fit, en riant d'un rire à demi-sar-

1. *Coroner*, officier de police judiciaire.

2. « Lord Londonderry étant allé lui porter le projet d'instruction qu'il avait rédigé lui-même, et qu'il devait suivre au Congrès, Georges IV prit le manuscrit et, pour mieux en peser les termes, il commença à le lire a haute voix. Il s'aperçut que lord Londonderry ne l'écoutait pas et qu'il promenait ses yeux sur le plafond du cabinet : « Qu'avez-vous donc Mylord ? dit le Roi. — Sire, répondit le marquis, c'est cet insupportable John (un jockey) qui est à la porte ; il ne veut pas s'en aller, quoique je ne cesse de le lui ordonner. » Le Roi étonné ferma le manuscrit et dit : « — Vous êtes malade, mylord, retournez chez vous ; faites-vous saigner. » — Lord Londonderry sortit et alla acheter le canif avec lequel il se coupa la gorge. *Memoires*, IV, p. 271.

donique, l'éloge des rasoirs anglais. Je le complimentai sur la clôture prochaine de la session : « Oui, dit-il, il faut que cela finisse, ou que je finisse[1]. »

[2] Plus le temps s'écoule, et plus on s'aperçoit que la mort du marquis de Londonderry est un très grand événement pour l'Angleterre : les hommes d'État sont rares, et malgré les défauts de celui-ci, il sera difficile de le remplacer. Une volonté qui ne pliait et ne reculait jamais, un courage de grenadier, un profond dédain pour les doctrines du jour et un dédain encore plus profond pour ceux qui les professent, le rendaient très propre au pouvoir. Dans un pays où les institutions ne lui eussent pas résisté, il eût été un tyran ; en Angleterre, où les libertés sont à l'abri, il n'était qu'un utile appui de la Couronne ; à force d'être indifférent, il semblait bon, et comme il ne se souciait de rien, il était, dans la vie privée, d'un commerce égal et facile. Il balançait par cette espèce de douceur et une grande générosité ce que son caractère avait de dominant et sa réputation d'impopulaire.

« Au dedans comme au dehors, sa mort se fera sentir : non pas que je la regarde comme un malheur pour le continent, mais dans les commencements elle laissera un vide. Lord Londonderry s'était trouvé depuis quinze ans mêlé à toutes les transactions diplomatiques ; il connaissait personnellement les souverains étrangers et les ministres dirigeant dans les Cours. Si comme Anglais, et par le tour de son esprit, il était opposé à la politique

1. On croit généralement qu'au moment où lord Londonderry se frappa à North-Cray il avait aperçu, ou cru apercevoir, par ses fenêtres des individus qui depuis quelque temps le poursuivaient de menaces et que cette vue détermina sa soudaine résolution.

2. Toute la partie qui suit ne figure pas dans les Mémoires.

continentale, du moins, il ne protégeait pas les révolutionnaires ; il eût profité des révolutions, mais il ne les eût pas excitées. Dans le cas où l'Europe, mieux conseillée, eût conçu qu'il fallait se passer de l'Angleterre, comme l'Angleterre s'isole de l'Europe, lord Londonderry se serait peu formalisé ; il voulait la paix et n'était jaloux que de la Russie.

« Il est toujours question de M. Canning pour les Affaires Étrangères. On met aujourd'hui sur les rangs M. Peel, ministre de l'Intérieur, le duc de Wellington, et le marquis de Wellesley[1]. Le Roi a dû apprendre hier soir à Edimbourg (s'il y est arrivé) la déplorable nouvelle ; il est impossible de savoir, ou même de prévoir, le moment où Sa Majesté Britannique fera un choix. Elle ne peut guère revenir avant la fin du mois et alors les intrigues commenceront.

« On ne parle plus de sir Charles Stuart comme ministre, mais à présent on l'envoie comme ambassadeur au Congrès. Il y a dans cette nouvelle quelque chose de plausible ; du moins, sir Charles a des connaissances diplomatiques et il n'y a personne ici qui soit un peu au fait des Affaires Étrangères. J'ai vu hier matin les deux sous-secrétaires d'État, lord Clanwilliam et M. Planta ; ils étaient consternés. Je me suis présenté chez lord Liverpool, mais il était déjà reparti pour la campagne ; le chancelier y est aussi retourné, ce qui prouve qu'on ne se presse pas et que rien ne peut vaincre les habitudes[2]. »

1. Wellesley (Richard Colley, marquis de) (1760-1842), gouverneur général de l'Inde de 1797 à 1805 ; ambassadeur extraordinaire à Séville en 1809 ; secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de 1809 à 1812 ; chargé la même année de former un ministère après l'assassinat de Perceval, 1er lord de la Trésorerie, il échoua dans sa mission ; lord-lieutenant de l'Irlande de 1820 à 1828, puis de 1832 à 1834 (*D. of N. Biog.*).

2. Chateaubriand à Montmorency, 15 août 1822, nº 30, *ibid.*, fº 370.

Le lendemain l'ambassadeur, continuant ce qu'il appelait « ses dires à M. de Montmorency[1] », reprenait :

« On a des nouvelles du Roi qui a été forcé par les vents contraires de relâcher dans le port de Berwick. On croit qu'il sera arrivé mercredi matin à Édimbourg : il y aura appris la mort du marquis de Londonderry. Le corps de cet infortuné ministre sera apporté lundi prochain, dans la nuit, à Londres, et les funérailles auront lieu mardi à Westminster.

« Même incertitude sur la nomination du ministre des Affaires Étrangères ; incertitude qui durera sans doute longtemps ; je crois que la dépouille de lord Londonderry sera partagée. On dit que si lord Hastings arrivait promptement des Indes, il serait mis à la tête du Conseil. Ce noble marquis est fort attaché à la maison de France. On attend à tout moment ici le duc de Wellington[2] ».

M. de Montmorency, répondant le 17 août à M. de Chateaubriand, adoptait les points de vue que l'ambassadeur lui avait succesivement exposés dans ses dépêches du 13. « Il est probable, observait-il également, que c'est à Vienne que la perte du marquis de Londonderry sera la plus vivement ressentie. L'impatience que l'on témoignait de l'y voir arriver dénotait un grand besoin de s'accorder avec lui sur les grandes questions que le gouvernement constitutionnel ne pourrait traiter sans de grands ménagements. Quel que soit le successeur de ce ministre, quel que soit le plénipotentiaire au Congrès, le prince de Metternich aura nécessairement de nouvelles combinaisons à proposer pour maintenir l'espèce de liaison qu'il avait avec

1. *Mémoires*, IV, p. 271.

2. Chateaubriand à Montmorency, 16 août 1822, n° 51, *ibid.*, f° 372.

le Cabinet de Londres... Nous n'avons rien de nouveau d'Espagne. On a reçu à Vienne les réponses qu'on attendait de Pétersbourg, il paraît que l'Empereur a approuvé les instructions envoyées à lord Strangford et à M. de Lützow[1].

Sa Majesté à dû partir le 16, s'arrêtera quelques jours à Varsovie et sera toujours à Vienne vers le 7 (octobre). Elle avait envoyé un courrier au comte de Lieven pour le charger d'exprimer à lord Londonderry le désir de le rencontrer à Vienne et de lui dire que, dans le cas où il ne pourrait pas venir jusques dans cette capitale, elle lui demandait de lui indiquer un autre lieu où elle lui promettait de se rendre également.

M. de Capo d'Istria a obtenu un congé pour se rendre aux eaux d'Ems que l'état de sa santé rend nécessaire[2].

« La clôture de la session des Chambres vient d'être prononcé[3] »

Lord Bethurst[4] avait été désigné, dès le 14 août, pour

1. Lützow (Rudolphe comte) 1780-1858 ; ministre à Copenhague (1812-1814), à Stuttgard (1814-1818), internonce à Constantinople (1818-1823), ministre à Turin (1823-1827), ambassadeur à Constantinople, où il fut le collègue de M. de Chateaubriand (1827-1848). *Wurzbach*, Biographisches Lexikon des kaiserthum Oesterreich. V. 16. On a vu que ses instructions devaient être soumises à l'Empereur Alexandre, en vue de préparer la conformité de l'action austro-russe dans la question grecque.

2. En réalité le comte Capo d'Istria avait été écarté des conférences de Vienne.

3. Montmorency à Chateaubriand. 17 août 1822, n° 33, *ibid.*, f° 378.

4. « Lord Bathurst au vicomte de Chateaubriand. Le soussigné a l'honneur d'informer le vicomte de Chateaubriand, qu'en conséquence de la mort déplorable du marquis de Londonderry le soussigné sera prêt à recevoir de Son Excellence les communications qu'elle pourrait avoir à faire au gouvernement de Sa Majesté de la part de sa Cour, jusqu'à ce que S. M ait daigné nommer un successeur au décédé.

« Le soussigné prie Son Excellence le vicomte de Chateaubriand de recevoir les assurances de sa considération la plus distinguée.

(Signé) « Bathurst. »

Département des Affaires Etrangères, 14 août 1822. »

Aff. Etr. Angleterre. V. 615, f° 375.

remplir l'intérim des Affaires Étrangères, « lord Bathurst est un homme d'affaires, écrivait M. de Montmorency, et je pense que vous en pourrez obtenir une réponse convenable[1] ». Au cours de la même dépêche le ministre signalait à l'ambassadeur une nouvelle d'Espagne qui pouvait justifier le maintien du cordon sanitaire français sur la frontière des Pyrénées : « La fièvre jaune vient de se déclarer dans le port de Cadix. Des lettres du 29 juillet reçues à Barcelonne rapportent les détails et les événements ; elles portent que plusieurs bâtiments de guerre escortant un convoi de la Havane, et dont un navire, *l'Achille*, avait perdu 29 hommes à la fois, n'ont pas voulu se soumettre à la quarantaine et que les équipages révoltés ont débarqué de vive force. Les lettres ajoutent que la maladie avait éclaté le lendemain dans la ville[2] ».

*
* *

A la veille des funérailles de lord Londonderry, « deux choses occupent maintenant le public, remarquait M. de Chateaubriand, la nomination d'un ambassadeur au Congrès et la nomination d'un ministre des Affaires Étrangères.

« Quant à la première, il a été décidé, dans un conseil tenu hier à Combewood, maison de campagne de lord Liverpool, que ce serait le duc de Wellington qui irait au Congrès ; on lui adjoindrait lord Clanwilliam ; on n'attend plus que l'agrément du Roi. On assure que les ins-

1. *L'Ursule*, *la Vigilante* et *la Petite Betsy* avaient été saisis comme négriers et conduits à Plymouth. L'ambassadeur réclamait contre l'illégalité de leur capture et demandait qu'ils fussent relachés. On verra peu après qu'ils furent rendus et conduits à Cherbourg.

2. Montmorency à Chateaubriand, 19 août 1822, nº 34. *Aff. Etr. Angl.*, V. 615, fº 380.

tructions remises au noble duc sont moins étendues que celles dont lord Londonderry avait tracé le plan pour lui-même. Je ne doute pas que ces instructions, qu'elle qu'en soit la lettre, ne se réduisent à ceci : oublier entièrement l'Italie, ne se mêler en rien des affaires d'Espagne, négocier pour celles d'Orient en maintenant la paix, sans accroître l'influence de la Russie : c'était là toute la politique de lord Londonderry.

« Il paraissait certain que le comte Capo d'Istria resterait aux eaux d'Ems et n'irait pas à Vienne, à cause de l'inimitié déclarée qui régnait entre lui et lord Londonderry. La mort de ce dernier changera peut-être la position et la résolution du ministre russe. On croit savoir que le duc de Wellington a pour instructions d'éviter, autant qu'il pourra, tout séjour en Italie, afin de préparer une réponse au ministère lorsqu'il sera attaqué par l'opposition dans les deux Chambres.

« Quant à la nomination du ministre des Affaires Étrangères, on ne sait ni dans quel rang, ni dans quel temps elle se fera. On parle même de changements plus considérables et de la retraite volontaire de lord Liverpool [1]. Cet homme respectable est, en effet, d'une très mauvaise santé, et surtout très fatigué de la vie politique. Il est au moment d'épouser en secondes noces une femme d'un certain âge, comme une garde pour ses souffrances et ses vieux jours. Au reste, les candidats pour la place vacante par la mort du marquis de Londonderry sont toujours M. Peel et M. Canning. Mais le premier ne paraît pas avoir assez de consistance pour être le chef (*Leader*) de la Chambre des Communes, et le second a contre lui le Roi.

1. Cette prévision ne devait pas se réaliser.

le chancelier et beaucoup d'ennemis. Je persiste à croire qu'il y aura partage des dépouilles et que le chef ou *Leader* de la Chambre des Communes ne sera pas en même temps ministre des Affaires Étrangères. Je suis persuadé que la disparition subite du premier ministre changera tôt ou tard l'esprit et la force du Cabinet.

« A tout cela, Monsieur le vicomte, nous ne pouvons rien du tout. S'il survenait un ministère dans une nuance un peu forte de libéralisme, il nous ferait grand mal, mais nous ne pouvons l'empêcher. J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, les étrangers ne peuvent agir ici en aucune sorte sur les décisions du gouvernement. Un agent diplomatique qui s'aviserait de parler de choix ministériels, et même d'interroger trop sérieusement ses voisins, se perdrait sans retour. Le principe est bon en soi, et nous nous serions bien trouvés de l'avoir adopté il y a cinq ou six ans.

« Le combat entre les candidats, les partis et les opinions va s'établir dans les journaux qui ne laisseront rien ignorer, et la meilleure dépêche sera la gazette.

« Je crois donc, Monsieur le vicomte, qu'il vous serait impossible de subordonner vos décisions en France, quant au Congrès, aux résolutions que prendra le gouvernement britannique. Ces résolutions peuvent traîner en longueur. Le Roi reviendra peut-être d'Écosse quelques jours plus tôt, mais les intrigues commenceront à Brighton, et personne ne peut dire quel en sera le terme.

« La nomination d'un ministre, et d'un ministre principal, n'est pas dans ce pays une petite affaire. Ce ministre ne peut arriver qu'avec ses principes et ses amis ; ce n'est plus pour lui qu'il entre, c'est pour son parti, sous peine d'en être abandonné. Il faut donc qu'il négocie, qu'il fasse connaître les conditions du traité à ce qu'on peut

appeler ses *commetlaus*[1], et l'on sait combien de difficultés peuvent se rencontrer en chemin. Comment attendre la fin de tout cela ? Quand cette dépêche vous parviendra, nous serons déjà au 23 août, et il sera plus que temps pour vous, Monsieur le vicomte, de vous préparer à partir, ou à faire partir un ambassadeur pour Vienne.

« Mardi 20 août. — *P.-S.* — J'arrive des funérailles, Monsieur le vicomte ; elles ont singulièrement attristé les spectateurs. Le duc de Wellington paraissait fort ému, et lord Liverpool était obligé de se couvrir le visage de son chapeau pour cacher ses larmes. Mais nous avons entendu au dehors quelques cris d'insulte et de joie, lorsque le corps est entré dans l'église : cela est bien digne des révolutionnaires de tous les pays : ces cris n'ont point été répétés par la foule, ils partaient d'un petit groupe qu'on a remarqué. Mon secrétaire particulier[2] n'est point revenu de Paris, comme je l'espérais, vous l'aurez sans doute retenu, peut-être jusqu'après le conseil de mercredi 21, afin de m'apprendre quelque chose de positif. Si vous allez au Congrès, Monsieur le vicomte, je regretterais beaucoup de n'avoir pas eu avec vous une conversation avant votre départ. Il y a une foule de choses qu'une dépêche ne peut expliquer, et qu'il serait très important pour vous de connaître.

« Je reprends ma principale nouvelle, Monsieur le vicomte. J'apprends à l'instant, par la voie la plus sûre, que le duc de Wellington est *désigné*, mais point nommé pour le Congrès : il a refusé la mission, disant qu'il voulait savoir, avant de la remplir, qui serait ministre des Affaires

1. *Commetlaus*, c'est-à-dire ses commettants.

2. M. de Chateaubriand avait expédié son secrétaire particulier, Hyacinthe Vitorge, à M. de Montmorency afin de lui exposer son désir d'être désigné pour le Congrès.

Étrangères, parce qu'il y avait tel homme dont il ne voulait pas recevoir les ordres : il paraît que le noble duc veut lui-même la place de ministre des Affaires Étrangères, il est probable qu'il l'emportera, s'il s'obstine à la vouloir. On espère aussi beaucoup pour M. Canning, comme *Leader* de la Chambre des Communes ; mais outre le chancelier (on pourra vaincre le Roi), il y a M. Peel qui ne veut pas être dans la Chambre le second sous M. Canning, comme il l'était sous lord Londonderry. Cependant, comme je vous l'ai dit, on espère un arrangement. Lord Liverpool porte M. Canning et lord Liverpool est très puissant ; il n'est pas vrai non plus que celui-ci songe à la retraite, comme je vous l'avais mandé plus haut. La nomination du duc de Wallington et de M. de Canning serait ce qui pourrait nous arriver de plus favorable. Tout cela est encore dans l'avenir ; le Roi qui ne devait revenir que le 28, revient le 24 ; tout changera peut-être à son arrivée. Heureusement, Monsieur le vicomte, nous pouvons marcher sans régler notre sort sur les décisions, les ambitions du gouvernement anglais.

« Je viens, Monsieur le vicomte, de recevoir une lettre pleine de bienveillance du Roi de Prusse, avec son portrait sur une boîte enrichie de diamants. Le comte Bernstoff[1] m'écrit en même temps pour m'exprimer son estime et le désir qu'il a de me rencontrer dans les affaires. Comme je dois ces témoignages flatteurs au choix que Sa Majesté Très Chrétienne avait daigné faire de moi, je me suis cru obligé de vous en instruire[2]. »

1. Le comte Bernsdorff, ministre des Affaires étrangères de Prusse ; voir note p. 139.

2. Chateaubriand à Montmorency, 19 août 1822, n° 52. *Aff. Etr. Angl.*, V. 615, f° 382.

*
* *

A travers les considérations, les hypothèses, les prévisions qui s'enchaînent et se répètent, on sent que l'esprit de l'ambassadeur est absorbé par une pensée qu'il n'exprime pas. S'il expose avec tant de minutie les péripéties qui ont précédé la désignation du duc de Wellington comme ambassadeur au Congrès, s'il insiste sur l'opportunité d'un entretien verbal avec M. de Montmorency avant son départ, afin de lui développer « une foule de choses qu'une dépêche ne peut expliquer et qu'il serait très important de connaître, » c'est qu'il compte sur ce moyen pour être appelé lui-même à Paris et faire éclater la nécessité de sa propre présence au Congrès. « Par le poids dont je me sens, je devine le fardeau que je dois être pour les autres[1]. » Son impatience est très aiguillonnée tout à coup par une lettre du ministre des Affaires Étrangères que lui apporte, de Paris, Hyacinthe Vitorge, son secrétaire particulier (21 août). Elle contenait un passage dont la lecture piqua l'ambassadeur au vif.

Abordant « une affaire à laquelle vous semblez mettre un intérêt bien exagéré et bien exclusif... si, après le plus mûr examen nous ne croyons pas possible de mettre à profit la bonne volonté que vous nous avez montré très franchement à cet égard, il faudrait sans doute pour nous déterminer de graves motifs que je vous communiquerais avec la même franchise : l'ajournement est plutôt favorable à votre désir, en ce sens qu'il serait tout à fait inconvenable, et pour vous et pour nous, que vous quittassiez

1. *Mémoires*, IV, p. 361.

Londres d'ici à quelques semaines, et avant la décision ministérielle qui ne laisse pas d'occuper tous les Cabinets. Cela frappe tellement tout le monde que quelques amis me disaient l'autre jour : si M. de Chateaubriaud était venu tout de suite à Paris, il aurait été assez contrariant pour lui d'être obligé de repartir pour Londres... Le chevalier Stuart disait hier que sûrement le duc de Wellington irait au Congrès ; c'est ce qu'il nous importe de savoir le plus tôt possible[1] ».

« Cette nouvelle lettre de M. de Montmorency, mêlée de quelques phrases ironiques, me confirma pleinement qu'il ne voulait pas de moi au Congrès[2]. »

M. de Chateaubriand s'autorisa sur-le-champ de la fin de la dépêche ministérielle pour annoncer, par courrier extraordinaire, la désignation du duc de Wellington. Il écrivit :

« Je reçois à l'instant deux nouvelles qui me paraissent assez importantes pour vous les envoyer par M. de Marcellus ; si j'attendais le départ du courrier ordinaire, elles ne vous parviendraient que lundi 26 du courant[3]. La copie ci-jointe que vient de m'écrire lord Liverpool[4] vous apprendra la nomination de S. G. le duc de Wellington comme ambassadeur au Congrès et le moment du

1. *Mém. IV*, p. 275-276. La réponse datée du 17 août était apportée de Paris à l'ambassadeur par son secrétaire particulier qui « expédié *ad hoc* revint le 21 août ne rapportant que des refus déguisés sous des phrases obscures ». *Souvenirs dipl.*, p. 87.

2. *Mém.*, *ibid.*

3. Le courrier ordinaire ne devait partir que le 23 août.

4. *Particulière.* — « Lord Liverpool présente ses compliments à S. E. le vicomte de Chateaubriand et a l'honneur de l'informer que le duc de Wellington doit se rendre à Vienne pour s'y réunir aux souverains et ministres qui doivent s'y assembler, mais que, dans les circonstances actuelles, il est impossible que Sa Grâce parte avant que quelques jours se soient écoulés après le retour du Roi à Londres. Jife-house, 21 août 1822. » *Ibid.*, f° 392.

départ du noble duc pour Vienne. J'ai tout lieu de croire qu'il sera accompagné de lord Clanwilliam. S. M. Britannique doit être de retour à Londres le 27 de ce mois, selon les uns, et le 2 de septembre, suivant les autres.

« La copie également ci-jointe de la note de lord Clanwilliam [1] vous apprendra, Monsieur le vicomte, que nos réclamations ont été écoutées et que nos vaisseaux vont être renvoyés à Cherbourg.

« Mon secrétaire particulier est arrivé ce soir à 4 heures de Paris et m'a apporté vos dépêches nos 33 et 34 [2] et vos deux lettres particulières [3].

« On croit que le duc de Wellington a totalement abandonnée l'idée de se faire nommer ministre des Affaires Étrangères, par la raison qu'il serait obligé de parler à la Chambre des Pairs et qu'il n'a aucune habitude de la parole. On ne sait toujours pas qui remplacera lord Londonderry, soit comme ministre des Affaires Étrangères, soit comme chef de la Chambre des Communes. Le Conseil et le Roi se sont vite décidés pour la question du Congrès parce

1. *Particulière*. — « Lord Clanwilliam présente ses compliments au vicomte de Chateaubriand et a l'honneur d'informer Son Excellence qu'en conséquence de sa note au comte Bathurst, du 16 août courant, des ordres ont été envoyés aux officiers auxquels les deux négriers français [a] avaient été remis de les conduire à Cherbourg, où les bâtiments et les équipages seront délivrés aux autorités françaises, conformément aux désirs de Son Excellence.

« En faisant cette communication confidentielle pour la plus prompte information de Son Excellence, lord Clanwilliam prie le vicomte de Chateaubriand de vouloir bien excuser le retard que l'on pourrait mettre à lui transmettre une réponse officielle aux représentations qu'il a adressées.

« Lord Clanwilliam. »

2. Ces deux lettres ne se trouvent pas aux Archives des Aff. Etr. Nous avons donné plus haut celle que citent les *Mémoires* (IV, p. 275).

3. Du 17 et du 19 août 1822, précitées. *Ibid.*, f° 389.

a. *La Vigilante* et *l'Ursule* dont il a été question plus haut

qu'elle était urgente, mais rien ne les presse pour la seconde question et, quoiqu'il soit possible à la rigueur qu'elle soit tranchée, il est possible aussi néanmoins qu'elle soit remise à une époque plus rapprochée de la réunion du Parlement[1]. »

Le voyage de M. de Marcellus avait un autre objet que l'ambassadeur passe sous silence dans ses mémoires ; il était chargé de décider le ministre, et M. de Villèle, à désigner M. de Chateaubriand comme plénipotentiaire au Congrès.

« Il me demanda, dit M. de Marcellus, d'aller plaider moi-même sa cause (21 août). Douze heures après, je débarquais à Calais, et le 24 j'entrais dans le cabinet de M. de Villèle. J'avais compris que, pour réussir, il me fallait parler clair et frapper fort. Je déduisis sans réserve à ce ministre, et surtout à M. de Montmorency, mon chef direct, les motifs généraux, puis les raisons intimes, personnelles et pressantes qui devaient les déterminer, l'un et l'autre, à céder au désir de M. de Chateaubriand. Et, après trois jours de débats, j'emportais enfin les deux lettres confidentielles annonçant sa mission à Vérone. Les deux ministres avaient eu la bonté de me les lire et d'en commenter les termes avant de les cacheter.

« Le 29 août, j'étais de retour à Londres, et je réveillais dans la nuit M. de Chateaubriand qui ne dormait guère. — Eh bien, me dit-il, ils s'obstinent à me refuser ? — Préparez-vous à partir sous huit jours, repris-je, vous êtes nommé plénipotentiaire à Vérone. — Dans sa joie, M. de Chateaubriand m'embrassa ; mais, le lendemain, il entra

1. *Extraordinaire.* — Chateaubriand à Montmorency, 21 août 1822, n° 53., *ibid.* f° 385.

brusquement dans ma chambre, tout agité, furieux presque, pour m'expliquer qu'il n'entendait plus partir. Puis vinrent les agitations d'esprit et les incertitudes qu'il a tracées si vivement dans ses Mémoires d'outre-tombe[1]. »

Des deux lettres ministérielles apportées à Londres par M. de Marcellus, M. de Chateaubriand ne nous donne dans ses mémoires que celle de M. de Villèle; on pourrait croire en lisant les lignes dont l'ambassadeur fait précéder cette citation qu'il avait entièrement abandonné toute sollicitation pour Vérone :

« Enfin, je reçus tout à coup de M. de Villèle ce billet inattendu qui faisait mentir mes prévisions et mettait fin à mes incertitudes : — « 27 août 1822. Mon cher Chateau-« briand, il vient d'être arrêté qu'aussitôt que les conve-« nances relatives au retour du Roi à Londres vous le per-« mettront, vous serez autorisé à vous rendre à Paris, pour, « de là, pousser jusqu'à Vienne ou jusqu'à Vérone, comme « un des trois plénipotentiaires chargés de représenter la « France au Congrès. Les deux autres seront MM. de Ca-« ramen et de La Ferronnays[2]; ce qui n'empêche pas M. le « vicomte de Montmorency de partir après-demain pour « Vienne, afin d'y assister aux conférences qui pourront « avec lieu dans cette ville avant le Congrès. Il devra « revenir à Paris lors du départ des souverains pour « Vérone.

« Ceci pour vous seul. Je suis heureux que cette affaire « ait pris la tournure que vous désiriez : de cœur tout à « vous. » —

1. *Souv. dipl.*, p. 87.

2. Le marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne; le comte de La Ferronnays, ambassadeur à Saint-Pétersbourg

« D'après ce billet je me préparai à partir[1]. »

Il semble que la résistance de M. de Montmorency avait été l'obstacle principal à vaincre. A l'arrivée de M. de Marcellus venant annoncer la désignation du duc de Wellington pour Vienne, le ministre ne s'était pas mépris sur l'objet réel du voyage. Il avait adressé à M. de Chateaubriand ces lignes expressives : « Je profite du départ de M. A. de Rothschild pour vous accuser réception de vos dépêches n° 52 et n° 53. La dernière vient de m'être remise par M. de Marcellus. Il était facile de prévoir que lord Wellington serait envoyé à la réunion.

« J'apprends avec plaisir que votre demande quant aux vaisseaux retenus à Porthsmouth a été accueillie et qu'ils seront envoyés à Cherbourg, je vous félicite de ce succès. M. »[2]

Longtemps après, en 1839, M. de Chateaubriand écrivait dans ses Mémoires :

« L'homme est aussi trompé par la réussite de ses vœux que par leur désappointement : j'avais désiré, contre mon instinct naturel, aller au Congrès ; profitant d'une prévention de M. de Villèle[3], je l'avais amené à forcer la main de M. de Montmorency. Eh bien ! mon vrai penchant n'était pas pour ce que j'avais obtenu ; j'aurais eu sans doute quelque dépit si l'on m'eût contraint de rester en Angleterre[4]. »

1. *Mém. IV*, p. 277.

2. Montmorency à Chateaubriand, 24 août 1822, n° 35. *Ibid.*, f° 693.

3. M. de Villèle croyait prévoir que la politique de M. de Montmorency au Congrès tendrait à lier, dans la question espagnole, l'action de la France à celle des puissances, tandis qu'il entendait en demeurer indépendant.

4. *Mém. IV*, p. 283.

*
* *

Pendant que M. de Marcellus gagnait en hâte Paris, l'ambassadeur représentait au ministre des Affaires Étrangères l'importance de la désignation du duc de Wellington pour les conférences de Vienne, dans la pensée peut-être de faire ressortir l'opportunité d'y envoyer l'ambassadeur du Roi en Angleterre :

« M. de Marcellus vous a porté dans ma dépêche n° 53 la nouvelle de la nomination du duc de Wellington comme ambassadeur au Congrès. Si vous n'avez pas communiqué cette nouvelle à sir Charles Stuart, je vous prie de ne lui en parler que comme probabilité, car le billet de lord Liverpool est confidentiel et ma discrétion doit être en raison de la confiance qu'on m'a témoignée. »

Après ce préambule, il poursuivait ses considérations sur l'absence de toute vie politique à Londres après le trouble causé par la mort de lord Londonderry :

« Tout a repris son cours naturel : les ministres qui étaient revenus sont repartis pour la campagne ; le corps diplomatique est presque dissous. On n'entend pas plus parler du nouveau ministre que s'il n'était pas à nommer. Ceci s'explique par le concours de diverses circonstances : l'absence du Parlement, celle du Roi et la solitude de Londres dans cette saison ; la politique des partis augmente cette tiédeur et prolonge l'interrègne ministériel.

« L'opposition qui s'est trop avancée dans les dernières sessions sur la réduction des impôts et la réforme parlementaire ne convoite pas ardemment le pouvoir, parce qu'elle ne pourrait donner ce qu'elle a elle-même demandé.

Elle n'a ensuite dans ses rangs aucun homme d'éclat : on l'a déjà vu dans ce ministère qu'on appelait *tous les talents*, et elle n'y put pas tenir.

« Ce peu de chaleur de l'opposition laisse au parti ministériel tout le temps de faire son choix. Il peut même entrer dans sa politique que le ministre des Affaires Étrangères ne soit nommé qu'après la clôture de l'assemblée de Vérone ou de Vienne ; un intérim fournirait réponse égale au Congrès et au Parlement.

« Le duc de Wellington dirait au Congrès : « J'attends « mes ordres du ministre que le Roi n'a pas encore « nommé » ; et le ministre dirait au Parlement : « Je ne « suis pas responsable de ce qui s'est passé à Vérone, je « n'étais pas ministre ». — J'ai bien étudié l'esprit du conseil britannique : prompt à prendre une résolution quand le moment le presse, il éloigne au contraire toute conclusion quand le temps lui fait défaut.

« L'événement, Monsieur le vicomte, peut détruire tous mes raisonnements et l'on peut avoir ici prochainement un ministre des Affaires Étrangères ; mais rien ne me porte à le croire. Un seul fait reste au milieu de mille conjectures, c'est que le duc de Wellington va au Congrès et qu'il ne partira que quelques jours après le retour du Roi.

« Les arrangements ministériels se feront-ils alors ? Je l'ignore, mais le Roi ne revenant que dans les premiers jours de septembre, le duc de Wellington ne peut guère partir pour le Congrès avant le 15 du même mois, pour arriver à Vienne du 22 au 25, au moment du départ des souverains pour Vienne. Peut-être aussi M. de Metternich, sur la nouvelle de la mort de lord Londonderry, aura-t-il fait retarder le Congrès.

« Les chances pour M. Canning se soutiennent[1]. »

On sent, sous la plume de M. de Chateaubriand, qu'une autre incertitude le domine, plus vive que l'attente de la désignation du successeur de lord Londonderry. Lorsqu'il reprend la correspondance le 27 août, il vient de recevoir la dépêche de M. de Montmorency du 24 août, il ne parle donc plus de Congrès et rentre dans le cours ordinaire des faits et de leurs commentaires; d'abord la célébration de la Saint-Louis :

« Nous avons célébré la fête de la Saint-Louis ; malheureusement elle arrive à une époque où il n'y a plus personne dans cette grande capitale, j'ai cependant rassemblé tous les Français et les membres du corps diplomatique qui se trouvaient encore ici ; j'en ai retenu quelques-uns qui allaient partir et qui n'ont quitté Londres qu'après la fête. Lord Bathurst est revenu exprès de la campagne pour assister au banquet. La santé du Roi a été portée par ce ministre et reçue avec de vives acclamations. Les souhaits les plus sincères ont été formés pour la longue vie d'un monarque dont l'expérience et la sagesse sont si nécessaires à la paix de l'Europe et au bonheur de la France. J'ai porté la santé de S. M. Britannique. Le lendemain, la Saint-Louis a été chômée par les gens de l'ambassade, et les sujets du Roi d'Angleterre ont participé très cordialement aux réjouissances de la fête du Roi de France.

« Lord Bathurst est retourné à Combewood chez lord Liverpool ; il m'a dit, ce que disent d'ailleurs les journaux, que S. M. Britannique s'embarquera jeudi prochain 29 au port d'Edimbourg et sera à Londres samedi 31. Une chose pourrait hâter la nomination ministérielle : on assure que

1. Chateaubriand à Montmorency, 23 août 1822, n° 54. *Ibid.* f° 388

le duc de Wellington veut, avant son départ pour Vienne, connaître le ministre des Affaires Étrangères. La lutte est toujours entre M. Peel, M. Canning, et à présent lord Bathurst : M. Canning perd du terrain depuis quelques jours. L'opposition semble n'avoir aucun espoir et ne faire aucune démarche. Si lord Bathurst est nommé, on dit que la place qu'il occupe comme ministre des Colonies sera donnée à M. Robinson[1], ministre du Commerce. En ce cas, le changement occasionné dans le Cabinet par la mort du marquis de Londonderry sera d'abord peu sensible. Le ministère, qui n'aura plus la même force, conservera quelque temps le même esprit. Sauf M. Peel, les membres de ce ministère se sont plus jeunes et leur caractère est assez irrésolu; reste à savoir si M. Peel orateur se montrera maintenant homme d'État. M. Peel est âgé d'environ trente-quatre ans, son esprit est cultivé, ses manières polies, son extérieur agréable; il doit tout à son talent, rien à son nom. Fils d'un marchand fort riche, il est marié depuis quelques années à une créole des Indes, qui est une des plus belles femmes du temps. Un des frères de M. Peel vient d'épouser la fille de la duchesse de Richmond[2]. Elle est sans fortune, mais elle donne une grande alliance à la famille de son mari. La duchesse de Richmond est tout à fait mal avec la marquise de Connyngham.

1. Robinson (Frédérich-John), depuis vicomte Goderich et comte de Ripon (1782-1859) ; président du bureau du Commerce *Board of Trade* (1818) ; chancelier de l'Echiquier (1823-1827) ; secrétaire de la Guerre et des Colonies (1827) ; chargé de former le Cabinet, premier lord de la Trésorerie (1827) ; démissionnaire (1828) ; secretaire de la Guerre et des Colonies (1830-1833) ; president du *Board of Trade* (1841), du bureau du contrôle des affaires de l'Inde (1843-1846) (*Dict. of Nat. Biography*).

2. Richmond (Caroline Paget, duchesse de), fille du premier marquis d'Anglesey, épousa en 1817 Charles Gordon-Lennox, duc de Richmond (1791-1860), morte en 1874.

« Les trois bâtiments français *l'Ursule*, *la Vigilante* et *la Petite Betsy* doivent être à présent dans le port de Cherbourg. Les journaux de l'opposition ont beaucoup crié contre cet acte de pure justice. Si les capitaines et armateurs de ces vaisseaux sont punis selon toute la rigueur de nos lois, nous serons mieux placés pour réclamer contre la violence employée à leur capture. »

En terminant, l'ambassadeur passe rapidement sur le voyage de M. de Marcellus à Paris ; il affecte de noter le retard de son arrivée alors qu'il était porteur d'une dépêche extraordinaire à remettre à M. de Montmorency :

« Je reçois à l'instant, Monsieur le vicomte, par le neveu de M. de Rothschild, votre lettre du samedi 24 courant. Quelque accident aura sans doute arrêté M. de Marcellus, puisqu'il ne vous aura remis ma dépêche n° 53 que ce même jour samedi 24, il aurait dû arriver à Paris vendredi 23, à trois ou quatre heures du soir [1]. »

La correspondance du ministre prenait vis-à-vis de l'ambassadeur une couleur plus accentuée ; à aucun moment elle n'avait eu un caractère de direction, mais plutôt un tour de ménagement et d'expression retenue ; il fallait une main légère pour éviter les impressions que l'indépendance de M. de Chateaubriand aurait facilement ressenties. Cependant le sentiment intime de M. de Montmorency se fait jour, les traces s'en aperçoivent assez distinctement lorsqu'il écrit la dépêche qui se croise avec celle de l'ambassadeur :

« Je reçois votre dépêche n° 54. Je vous ai accusé réception de celle que m'avait apportée M. de Marcellus. Je dois ajouter que le Roi a vu avec beaucoup de satis-

1. Chateaubriand à Montmorency, 27 août 1822, n° 55. *Ibid.*, f° 397.

faction que vous ayez obtenu la remise et le renvoi à Cherbourg des négriers français conduits à Porthsmouth.

« L'envoi de lord Wellington à Vienne est maintenant officiel, un courrier arrivé hier de Londres à M. l'ambassadeur d'Autriche confirme tout ce que nous avons dit sur ce point et sur les probabilités pour le choix du nouveau ministre des Affaires Étrangères. Je n'ai rien de Vienne, mais je pense comme vous que la nouvelle de la mort de lord Londonderry aura donné l'idée de reculer de quelque temps l'ouverture des conférences.

« Nos nouvelles du Levant confirment les détails que je vous donnais dernièrement sur les revers essuyés par les Grecs. La division s'est mise entre les chefs et leur situation paraît aujourd'hui très critique. Il est à craindre que cet état de choses n'influe pas d'une manière heureuse sur les dispositions que doit apporter le Divan dans les négociations qui se poursuivent.

« Mes dernières lettres d'Espagne n'annonçent rien d'important, la position n'a pas changé. Les révolutionnaires hésiteront à attaquer la personne du Roi, mais il est probable que leurs doctrines et les funestes éléments qu'ils mettent en œuvre seront plus forts que leurs dispositions du moment et que l'on doit s'attendre à quelques nouvelles invasions.

« Vous aurez appris qu'un Français, M. Coisffier, lieutenant dans les gardes, a été condamné à mort ; au départ des dernières nouvelles on assurait le sauver du supplice.

« On a célébré hier ici la fête du Roi, le temps favorisait cette solennité et tous les plaisirs populaires dont elle est le signal. On a remarqué que la multitude qui s'est répandue partout n'exprimait que des sentiments de joie et d'attachement pour son auguste souverain.

« Je vous réexpédierai incessamment M. de Marcellus et pourrai vous faire connaître par lui la décision du Roi, quant à la mission extraordinaire au Congrès.

« *P.-S.* — Je joins ici l'extrait de mes derniers rapports de Grèce. M. le général Pozzo, qui me quitte à l'instant, part demain pour Vienne. Nous apprenons dans ce moment que M. le marquis de Casa-Irugo[1] est rappelé et remplacé par M. de San Lorênzo[2], qui est ici un peu lié avec les libéraux et qui est neveu du duc del Parque[3], fort avancé dans la révolution espagnole[4]. »

*
* *

La correspondance devait se clore sur ces lignes, M. de Montmorency quittait Paris le 29 août pour se rendre aux conférences de Vienne. La dépêche que lui adressait à la même date M. de Chateaubriand allait parvenir à M. de Villèle, chargé de l'intérim du département pendant l'absence du ministre :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche n° 36 et de vos deux lettres datées du 24, du courant[5]. Le Roi doit partir ce soir d'Edimbourg ; et comme

1. Casa-Irugo (Carlos-Maria-Martinez marquis de) 1765-1824 ; ministre des Affaires Étrangères en 1818, il fut accusé d'avoir ratifié le traité de cession des Florides et traduit devant le Conseil d'État (1819) ; ministre à Paris (1821-1822) ; président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères (1823).

2. San-Lorenzo (Justino-Fernandez de Villavicencio, deuxième duc de) envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France en 1822, en Angleterre en 1823. (Table du *Moniteur*.)

3. Parque-Castrillo (le duc del) 1755-1838 ; il se distingue comme général dans la guerre de la Péninsule ; se prononça en 1820 pour la Révolution ; président des Cortès en 1822 ; exilé en 1823 ; amnistié en 1824 (Biogr. univ. Michaud.)

4. Montmorency à Chateaubriand, 26 août 1822, n° 36. *Ibid.*, f° 394

5. Nous citons, p. 360, celle de ces deux lettres qui est aux Affaires Étrangères.

le vent est favorable, il peut arriver samedi 31 août ou dimanche 1er septembre. Les conjectures relatives à la nomination du ministère n'ont point changé depuis ma dernière dépêche, on reparle de M. Canning.

« J'attends samedi ou dimanche M. de Marcellus. Ayant mon temps libre pour vingt-quatre heures, je vais remplir un devoir et accomplir un pèlerinage : je pars à l'instant pour Hartwell ![1] Je serai de retour demain assez tôt pour ajouter un post-scriptum, s'il y avait quelque chose qui valût la peine de vous être mandé.

« *P.-S. Londres.* — 30 *août.* — Je ne trouve, Monsieur le vicomte, rien absolument de nouveau à mon retour d'Hartwell. S. M. Britannique est toujours attendue dimanche ; peut-être arrivera-t-elle plus tôt si elle a profité du coup de vent. Je m'occupe à mettre en ordre quelques notes sur Hartwell pour les adresser directement au Roi[2]. »

Depuis longtemps la duchesse de Duras pressait M. de Chateaubriand de visiter Hartwell. « Vous reviendrez d'Angleterre sans avoir vu Hartwell. Cela est pitoyable. Ce n'est pas le moyen de gagner le Roi. Vous n'imaginez pas combien il est sensible à ces choses-là. » — Elle renouvelait encore ses instances : « Allez donc vous promener à Hartwell. Ecrivez au Roi et citez un peu de latin. Envoyez-moi votre lettre. M. de Duras la remettra au Roi ». Il cède enfin, il mande à « la chère sœur » que le pèlerinage est accompli, « qu'il vient d'écrire au Roi, qu'il a cité un vers d'Horace, qu'il désire que M. de

1. Hartwell, château dans le comté de Buckingham, à 60 kilomètres, nord-ouest de Londres, résidence de Louis XVIII en Angleterre de 1811 à 1814. C'est d'Hartwell que le roi était parti pour rentrer en France.

2. Chateaubriand à Montmorency, 29 août 1822, nº 56. *Ibid.*, fº 398.

Duras remette sa lettre à Sa Majesté avant son arrivée [1] ».

Après bien des années il écrira : « Je remplissais un devoir plutôt que je ne jouissais d'un plaisir [2] ».

La lettre de M. de Villèle, remise par M. de Marcellus, avait appris à M. de Chateaubriand le départ de M. de Montmorency pour Vienne le 29 août. Il lui faisait aussitôt parvenir sa demande de congé :

« Les affaires étant parfaitement arrangées ici et le service du Roi n'exigeant pas en ce moment ma présence à Londres, je vous prie de mettre mes respects aux pieds de Sa Majesté et de vouloir bien obtenir d'elle la permission pour moi de me rendre incessamment à Paris [3]. »

Avant de quitter l'Angleterre où il croyait reprendre, à son retour de Vérone, ses fonctions, l'ambassadeur adresse deux dépêches à M. de Villèle. Elles sentent l'approche du départ, les communications semblent réservées pour les entretiens qui suivront son arrivée à Paris :

« J'ai reçu la lettre de M. le vicomte de Montmorency, en date du 29 août, par laquelle il m'annonce son départ pour Vienne et votre nomination par intérim au ministère des Affaires Étrangères [4]. Je vous félicite, Monsieur le comte, de cette nouvelle marque de la confiance du Roi.

« J'ai eu hier, 2 du courant, et aujourd'hui 3, des conversations très importantes avec le duc de Wellington, lord Bathurst et lord Liverpool. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte incessamment à mon arrivée à Paris.

1. La duchesse de Duras et Chateaubriand, p. 126.

2. *Mém. IV*, p. 276.

3. Chateaubriand à Villèle, 31 août 1822 (particulière) *ibid.*, f° 399.

4. La lettre de M. de Montmorency datee du 29 août ne figure pas à la correspondance.

« Le duc de Wellington, Monsieur le comte, m'a dit qu'il partait jeudi prochain 5 pour Vienne. Il passera par Paris, où il ne s'arrêtera que deux jours pour faire sa cour au Roi et pour s'entretenir avec vous. Il compte arriver à Vienne le 17 ; sa mission, comme celle de M. le vicomte de Montmorency, se bornera aux conférences de Vienne[1]. L'Angleterre sera représentée au Congrès de Vérone, comme elle l'était à celui de Laybach, par M. Gordon, secrétaire de l'ambassade anglaise en Autriche et chargé d'affaires en l'absence de lord Stewart. Celui-ci n'ira pas à Vérone, à cause de la mort de son frère, le marquis de Londonderry.

« Je dois avoir une audience du Roi jeudi ou vendredi. S. M. Britannique part à la fin de la semaine pour Windsor ou Brighton ; je n'aurai plus rien absolument à faire ici. La nomination du successeur, ou des successeurs de lord Londonderry, peut avoir lieu incessamment, comme elle peut être retardée ; nul ne le sait, pas même les ministres. Les chances pour les divers candidats restent telles que je les ai indiquées dans mes dernières dépêches. Les étrangers n'exercent aucune influence sur les affaires intérieures de ce pays ; aussi tous les ambassadeurs sont-ils absents et ils apprendront par la gazette la nomination du successeur chargé d'entretenir avec eux les rapports diplomatiques.

« Si le congé que je vous ai prié, Monsieur le comte, de demander pour moi à Sa Majesté me parvient, comme j'ose l'espérer, vers la fin de cette semaine, je compte partir dimanche prochain, après l'arrivée du courrier. M. de Marcellus, très au courant des affaires, sera chargé

1. Contrairement à cette prévision, le duc de Wellington se rendit à Vérone comme plénipotentiaire anglais.

de la correspondance, en attendant que sa position ait été régularisée par vos ordres postérieurs.

« *P.-S.* — Il paraît que le départ du duc de Wellington est retardé d'un ou deux jours[1]. »

Entre cette dépêche et celles destinées à M. de Montmorency, une différence apparaît dans la tonalité : précédemment, l'ambassadeur serre le pas, il ne souhaite pas une direction que le ministre s'efforce d'ailleurs de rendre très enveloppée : sans cesse il y a Vérone entre eux. Mais ce fonds de tension, qui excite sa verve, ajoute à la vigueur du tableau qu'il se plaît à peindre ; à côté du chef, il parle devant l'histoire ; avec M. de Villèle, la note est celle de l'entente personnelle. Il lui écrit :

« Le conseil de Cabinet qui a eu lieu mercredi 4 du courant, paraît n'avoir rien décidé relativement au choix du successeur de lord Londonderry ; les ministres entre eux, et le Roi avec ses ministres, ne sont pas d'accord. Cet état de choses peut durer plus ou moins longtemps. D'un autre côté, le duc de Wellington est tombé subitement malade. Je l'avais vu lundi dernier se portant à merveille. Il devait partir hier jeudi, et, tout à coup, il a été saisi, dit-on, d'un rhume accompagné de fièvre. Quelques personnes doutent beaucoup de la réalité de cette maladie ; elles croyent que le noble duc ne veut pas partir sans être ministre des Affaires Étrangères, ou, du moins, sans savoir à qui cette place sera confiée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un courrier a été expédié hier au soir, par lord Bathurst, à l'ambassadeur anglais en Autriche. Est-ce pour prévenir M. de Metternich que le duc de Wellington n'ira pas, ou ira plus tard à Vienne ? Est-ce

1. Chateaubriand à Villèle, 3 septembre 1822, n° 57. *Ibid.*, f° 400.

pour porter des pouvoirs à lord Stewart ou à M. Gordon? Peu importe. Le duc de Wellington ne doit pas aller au Congrès, mais seulement à Vienne, et cela pour y dire que l'Angleterre *ne veut se mêler de rien;* il peut donc, sans inconvénient, s'épargner les frais du voyage.

« Vous voyez, Monsieur le comte, une nouvelle preuve de la manière dont l'Angleterre se sépare de la politique du continent, par la mission de sir William A'Court. Le moment où plusieurs Cours songent à rappeler leurs ministres de Madrid est précisément celui que l'Angleterre choisit pour y envoyer le sien. Les Jacobins espagnols tireront grand parti de cette circonstance ; ils diront, ce qu'ils disent déjà, que l'Angleterre les soutient, que les puissances sont divisées, etc., etc. Ils en deviendront plus insolents pour la France, tandis que les Espagnols qui luttent contre l'esprit révolutionnaire se sentiront découragés. Le général Alava, ancien aide de camp du duc de Wellington, ne sort pas à Madrid de chez M. Hervey, le chargé d'affaires d'Angleterre qui refusa de signer la note des ambassadeurs, lors de l'insurrection des gardes.

« J'aurai, Monsieur le comte, une foule de choses à vous dire sur la politique anglaise. Il serait même heureux, dans le cas où le duc de Wellington se décidât à partir, que je puisse arriver à Paris avant lui. J'attends le congé demain par exprès, ou dimanche matin par le courrier ordinaire, et mon dessein est de partir dimanche 8 au soir. C'est demain samedi que je dois avoir l'honneur

1. Alava (Miguel-Ricardo d') 1770-1843; d'abord attaché à la fortune du Roi Joseph, il passé en 1811 au parti des Cortès de Cadix : aide de camp de Wellington, général de brigade ; lieutenant-général au retour de Ferdinand VII ; ministre plénipotentiaire à Bruxelles, rappelé en 1819 : zélé partisan de la révolution de 1820 ; chargé d'une mission importante auprès du duc d'Angoulême (1823) ; ambassadeur à Londres (1834) ; à Paris (1835). (*Nouvelle Biogr. générale*, Didot.)

de faire ma cour à S. M. Britannique et de prendre ses ordres pour le continent.

« *P.-S.* — On dit ce soir que le duc de Wellington *va un peu mieux*, mais on ne fixe point encore le jour de son départ. Je ne serais point étonné que l'Angleterre prît le parti de n'envoyer personne à Vienne[1]. »

Dans la soirée du même jour, M. de Chateaubriand recevait de M. de Villèle son autorisation de congé ; il lui en accusait réception, par lettre particulière :

« Votre lettre en date du 4 septembre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Calais, et qui m'annonce le congé que Sa Majesté veut bien m'accorder, m'arrive à l'instant à Londres. Rien ne pouvant plus retarder mon départ, puisque le Roi me donne audience demain, je partirai certainement dimanche 8 du courant, dans la journée[2]. »

*
* *

La nouvelle du départ de sir William A'Court pour Madrid décida M. de Montmorency à écrire, de Vienne, à M. de Chateaubriand à Londres, où il le croyait encore. Alarmé d'une manifestation si caractéristique au moment où l'Europe allait se concerter sur la conduite à tenir en présence de la situation en Espagne, il disait :

« Cette considération a frappé comme moi M. le prince de Metternich, et le courrier qui vous remettra cette lettre portera au chargé d'affaires d'Autriche l'ordre de demander à lord Bathurst que le départ de M. A'Court soit sus-

1. Chateaubriand à Villèle, 6 septembre 1822, n° 58. *Ibid.*, f° 402.
2. *Id.*, 6 septembre 1822, à 10 heures du soir, *ibid.*, f° 404.

pendu, s'il n'est pas effectué, et que, s'il est déjà parti, il soit invité à prolonger son voyage et son séjour à Paris, ou dans toute autre ville ; qu'il n'arrive en Espagne que quand on aura pu décider de conclure comment on doit s'y prendre vis-à-vis de cette puissance.

« Je vous prie, Monsieur le vicomte, de vouloir bien faire une démarche semblable auprès de lord Bathurst. Nous aurons soin de ne lui donner qu'une forme purement confidentielle, et vous voudrez bien me faire connaître, le plus tôt possible, le résultat qu'elle aura eu[1]. »

La démarche prescrite par M. de Montmorency était identique à celle que faisaient simultanément à Londres les quatre Cours alliées ; elle devait rester sans effet. En décidant le départ de sir William A'Court, l'Angleterre ne faisait qu'indiquer sa résolution de tenir, dans les affaires d'Espagne, une conduite nettement indépendante[2] : « M. de Canning se borne à répondre qu'il était déjà parti, probablement même arrivé à Madrid et qu'il y resterait[3]. »

La correspondance officielle de M. de Chateaubriand, comme ambassadeur en Angleterre a pris fin, mais non point son rôle dans la tractation des affaires en cours. C'est à Vérone qu'il préparera la politique qu'il devait lui-même appliquer ensuite comme ministre des Affaires Étrangères. Peu de jours après son départ de Londres, le Foreign-Office avait pour chef M. Canning dont l'action devait être si obstinément hostile à la France. M. de Vil-

1. Montmorency à Chateaubriand, Vienne 11 septembre 1822. *Ibid.*, f° 407.

2. Au printemps de 1823, lorsque Ferdinand VII sera retenu à Séville et que tout le corps diplomatique résidera à Madrid, sir William A'Court demeurera lui-même à Séville.

3. Viel-Castel XI, p. 447.

lèle, ministre des Finances et ministre intérimaire des Affaires Étrangères, était élevé à la présidence du Conseil.

« En me chargeant de correspondre avec Votre Excellence, lui écrivait M. de Marcellus, M. de Chateaubriand m'a prescrit un devoir aussi honorable que difficile à remplir. Je serais bien justement effrayé d'avoir à faire succéder mes observations aux siennes, et mes récits à ses récits, si je n'étais fier de partager les principes politiques qui le dirigent, et si je n'avais appris par lui combien les hommes supérieurs sont indulgents. »

Au sujet de la nomination de M. de Villèle à la présidence du Conseil, notre chargé d'affaires informait que « le gouvernement britannique s'est réjoui de voir dans cette mesure un gage de la fixité du système suivi par le ministère français et une nouvelle preuve de sa force... La nomination du successeur de Londonderry ne peut plus tarder que d'un jour ou deux. Il est certain que M. Canning entrera au Ministère. L'opposition du chancelier[1] est déjà surmontée, et M. Peel lui-même penche aujourd'hui en faveur de son rival d'éloquence.

« Ces deux conversions sont dues à la volonté obstinée de lord Liverpool, à la crainte qu'il ne renouvelât l'offre de sa démission et à la nécessité réelle de rallier au ministère l'influence que M. Canning exerce sur la Chambre des Communes. Fort de sa position, celui-ci paraît refuser tout autre poste que celui de ministre des Affaires Étrangères, on le désigne pour la place de Premier Lord de l'Amirauté, et ces fonctions semblent lui être dévolues dans le dessein de rendre plus rares ses relations avec le Roi dont la répu-

1 Lord Eldon.

gnance à ce choix n'est nullement déguisée[1]. Il est néanmoins probable que ce dernier obstacle sera vaincu et que M. Canning sera nécessairement proclamé successeur du marquis de Londonderry.

« Le duc de Wellington se remet lentement de l'indisposition bien réelle qu'il a ressentie...

« La baisse des fonds autrichiens, à la nouvelle de la mort de lord Londonderry, a fait ici plus d'impression sur les esprits que sur les opérations de la Bourse : on a jugé par là de quelle importance pour le cabinet de Vienne était le concours du marquis de Londonderry et quelles espérances on fondait sur son intimité avec le ministre qui dirige la politique de l'Autriche.

« Il est aisé d'apercevoir la jalousie que fait naître ici la noble conduite de notre escadre dans la mer du Levant[2] ;

1. M. de Canning disait à M. de Marcellus en 1823 : « Croyez-vous que je serais son ministre s'il avait été *libre* de me choisir ? Pensez-vous qu'il ait oublié que je me suis constamment soustrait aux orages de sa jeunesse, que j'ai sans cesse combattu ses orgies et ses favoris ? Il a pour moi toute la haine que lui donnent ma résistance, mon attitude politique et surtout, je ne vous apprends rien, les souvenirs intimes de son ménage. » *Souv. dipl.*, p. 75.

2. Pendant l'année 1822, la division navale du Levant, commandée successivement par le contre-amiral Halgan et le capitaine de vaisseau de Viella, avait été chargée d'effectuer une démonstration active sur les côtes de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Au 1er juin 1822, la division comprenait : les frégates la *Jeanne d'Arc* et la *Fleur de Lys ;* les corvettes la *Cornaline* et *la Bonite* ; le brick le *Rusé*, la gabarre l'*Active ;* les goëlettes l'*Estafette* et l'*Amaranthe*. A ces bâtiments se joignirent ensuite la frégate la *Médée*, la gabarre l'*Emulation ;* les goëlettes la *Levrette*, la *Gazelle*, l'*Olivier*. Voir, lettres et instructions du ministre de la Marine, rapports des commandants de ces unités, renseignements sur la guerre entre les Grecs et les Turcs, influence de l'Angleterre (A. N. Marine BB⁴ 426 et 427). On trouve entre beaucoup d'autres, un exemple de la généreuse équité qui présida aux opérations dans la lettre de M. de Villèle, ministre des Finances, chargé de l'intérim du ministère des Affaires Etrangères au marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine et des Colonies (4 septembre 1822) : « le chevalier de Reverseaux (lieutenant de vaisseau) commandant de la gabarre l'*Active*, sauva la vie à un grand nombre de Musulmans après la prise de la citadelle d'Athènes ; il les a fait partir à bord de plusieurs bâtiments et les a conduits à Smyrne ». *Ibid.*, 427, f°, 5. Voir aussi *Moniteur* du 12 sep-

tout en cherchant à diminuer le mérite de nos secours, on en prend occasion d'adresser de vifs reproches au gouvernement britannique et de faire contraster son indifférence complète pour les massacres de l'Orient avec son zèle ardent pour l'abolition de la traite. L'Angleterre voit avec envie qu'il est une gloire maritime à laquelle la France seule a droit[1]. »

Pendant que se débattait le choix du ministre des Affaires Étrangères, la conduite de M. Canning avait paru singulièrement habile. Dans ses adieux à ses électeurs de Liverpool[1], il avait déclaré ne rien savoir des projets du ministère et avoué en même temps sa disposition de tout accepter. Il se tient éloigné de Londres ; à l'offre du poste de Premier Lord de l'Amirauté, il objecte que ces fonctions ne sauraient être compatibles avec celles de *Leader* de la Chambre des Communes ; qu'absorbé par sa charge il ne serait pas en mesure de répondre aux attaques dirigées contre toute autre branche gouvernementale ; que les connaissances assurées par la direction du Foreign-Office le mettraient à même de répondre à l'opposition ; que, pour tirer parti de son influence, il fallait, non la paralyser, mais l'accroître. Ses partisans mènent pour lui la campagne ; dès le 12 septembre, à son arrivée, M. Canning se prépare à servir les intérêts de ses amis, il veut les placer dans les postes de l'administration et de la diplomatie ; il obtient l'adhésion du chancelier à sa nomination, mais il devra renoncer à soutenir les pairs catho-

tembre 1822. L'Angleterre et l'Autriche avaient envoyé une faible force navale sur les côtes de Grèce. L'action française s'appliqua à favoriser la pacification.

1. Marcellus à Villèle, 10 septembre 1822, n° 1, *ibid.*, f° 405.

2. M. Canning devait donner sa démission en raison de sa nomination de gouverneur général des Indes.

liques. Le succès dépendait de ces accords. « Dans le chaos de ces négociations compliquées entre les ministres présents et le ministre futur, le Roi disparaît, écrivait M. de Marcellus. Il n'est plus question de sa répugnance ; retiré dans le fonds de son palais, il attend patiemment qu'on lui nomme son ministre et qu'on lui découvre les articles secrets du traité... Il paraît que l'envoi du duc de Wellington à Vienne a été vu avec quelque regret par M. de Metternich. Ce ministre connaît l'influence du noble duc sur l'Empereur de Russie et il n'a pas à en attendre la même docilité que ses liaisons intimes et le caractère du marquis de Londonderry lui promettaient... Le prince de Metternich aurait fait renvoyer à Vérone, où le duc de Wellington ne doit pas aller, le débat des grandes questions politiques et n'aurait entamé à Vienne que des points préliminaires sans importance... ; si les Cours d'Autriche et d'Angleterre paraissent d'accord sur l'Orient, elles semblent avoir adopté un système entièrement opposé sur la question de l'Espagne[1]. »

Enfin la nomination de M. Canning est officielle : « Le Roi a donné hier au soir son consentement à ce choix. S. M. Britannique a différé de quelques jours son départ pour Brighton et elle ne s'y rendra qu'après avoir tenu lundi 16 un conseil des ministres, dans lequel elle remettra elle-même à M. Canning le portefeuille du département qui lui est consigné.

« A l'issue de ce conseil, le duc de Wellington, de qui je tiens ces détails, se mettra en route pour Vienne ; il compte arriver à Paris dans la soirée du mercredi 18. Il

1. Marcellus à Villèle, 13 septembre 1822, n° 12, *ibid.*, f° 409.

espère faire sa cour au Roi et il ne pense pas pouvoir être à Vienne avant le 30 septembre. Sa santé sérieusement attaquée lui prescrit des ménagements et sa figure m'a paru si altérée que je ne serais nullement surpris d'un nouveau délai dans son départ, ou de le voir forcé de s'arrêter en chemin.

« M. de Metternich, par une lettre du 4, presse vivement le noble duc de se réunir à lui et annonce l'arrivée à Vienne [1] de M. de Nesslerode [2]. »

L'événement suivit comme il venait d'être décidé : « M. Canning, après une audience particulière du Roi, a reçu des mains de Sa Majesté, dans un conseil privé tenu hier, lundi, le portefeuille des Affaires Étrangères. Il a notifié aussitôt sa nomination au corps diplomatique.

« L'opposition manifeste avec violence son hostilité contre M. Canning : le *Times* surtout est sorti, dans cette circonstance, de la ligne de modération qu'il suit en général ; il a montré une animosité personnelle, et il a paru se souvenir de ses anciennes jalousies d'écrivain, en traitant le ministre comme s'il était encore un rédacteur rival [3]. »

Ces nouvelles trouvaient M. de Chateaubriand tout aux préoccupations de sa mission à Vérone, et de l'action de l'Angleterre au Congrès :

« Écrivez-moi souvent, je vous prie, mandait-il à M. de Marcellus. Tenez-moi au courant de tout. Envoyez-moi, si vous en avez le temps, un résumé, ou même des extraits de vos dépêches. Il n'y a nul inconvénient, puisque

1. Le comte de Nesselrode devait siéger comme plenipotentiaire russe à Vérone, après avoir pris part aux conférences de Vienne.

2. *Id.*, 14 septembre 1822 (lettre), *ibib.*, f° 411 et depêche n° 3, f° 413.

3. *Id.*, 17 septembre 1822, n° 4, *ibid.*, f° 416.

l'ambassade de Londres n'a cessé ni de m'appartenir, ni surtout de m'intéresser.

« On s'occupe de mes instructions, qui seront les instructions générales pour le Congrès ; car M. de Montmorency n'a rien arrêté, ni rien emporté avec lui.

« J'ai refusé d'aller à Vienne, où on ne fera rien et où je n'aurais point de mission, aimant mieux être à peu près chargé de tout au véritable Congrès [1]. »

L'action prochaine l'attire et l'anime : « Dans quinze jours je serai à Vérone ; j'aurai, de là-bas, un œil dirigé sur le Congrès et un autre dirigé sur Londres, où j'espère bien vous embrasser avant le 1er janvier [2] ».

Il allait se mesurer avec la politique anglaise dont M. Canning dessinait à M. de Marcellus en souriant les résultats : « A vous la gloire militaire, suivie de désastres et de ruines ; à nous les transactions prosaïques de l'industrie et une prospérité croissante ! *Trahit sua quemque voluptas* ! [3] »

D'autres fonctions attendaient M. de Chateaubriand à son retour de Vérone ; le 19 décembre il écrit :

« J'ai repassé les Alpes et j'arrive. J'ai besoin d'oublier pour quelques jours la politique... Je crois bien vous revoir à Londres dans le courant de janvier, sauf le chapitre des déceptions, toujours long dans ma destinée [4]. »

*
* *

La situation ministérielle de M. de Montmorency tra-

1. Chateaubriand à Marcellus, Paris, 16 septembre 1822, *Souv. dipl.*, p. 92.
2. *Id.*, Paris, 20 septembre 1822, *ibid.*, p. 95.
3. Marcellus à Chateaubriand, 30 novembre 1822, *ibid.*, p. 108.
4. Chateaubriand à Marcellus, 19 décembre 1822, *ibid*, p. 108.

versait, dans ce moment même, de sérieuses difficultés. Leur origine remontait aux conférences de Vienne où les divergences entre le président du Conseil et le plénipotentiaire français s'étaient d'abord accusées pour s'accentuer davantage encore à Vérone. M. de Villèle avait toujours mis M. de Montmorency en garde contre le danger de se faire, devant le Congrès, « le rapporteur de la question d'Espagne », c'est-à-dire l'interprète d'une politique rivée à une action uniformément commune des puissances ; il préconisait au contraire la nécessité de garantir les libres décisions du gouvernement français. « Voyez-les venir, ne vous engagez pas trop [1] ».

1. Le carnet de M. de Villèle donne un résumé très précis du programme à poursuivre à Vérone, quant aux affaires d'Espagne : « L'affaire d'Orient étant terminée, ou tout au moins assoupie, grâce aux soins de l'Angleterre et de l'Autriche, cette réunion de souverains, assez inopportune pour le reste et surtout pour notre situation à l'égard de l'Espagne, doit être considérée comme un moyen de distraire la Russie de la question d'Orient : concentrer l'action du Congrès sur l'Italie, évacuation de Naples et du Piémont, réconciliation du prince de Carignan avec le roi de Sardaigne, parce qu'elle éloignait toute prétention de la maison d'Autriche à cette couronne ; éviter d'appeler les délibérations exclusives du Congrès sur la question d'Espagne... Il importe à l'honneur de notre pays qu'il restât seul juge de la part qu'il voudrait prendre dans la direction de cette question et des voies et moyens à adopter pour la terminer, selon ses intérêts et sa convenance. Traité à conclure avec les puissances continentales pour contenir le mauvais vouloir de l'Angleterre. L'action de la Russie en Espagne nécessite que ses troupes traversassent notre territoire, ce que nous ne pourrions permettre sans honte, déconsidération et péril. L'Autriche, pour distraire la Russie de la question d'Orient, faisait bon marché de nos répugnances. La Prusse, satellite de la Russie, prêterait les mains à tout ce que celle-ci voudrait. L'Angleterre, contraire à l'entreprise, s'y opposerait à force ouverte, ou la contrarierait par tous les moyens.
Nos plénipotentiaires provoqués répondraient : Nous nous chargeons de l'Espagne. Notre cordon renforcé est aujourd'hui changé en armée d'observation. Nos forces augmentées de 50.000 hommes depuis notre entrée au ministère sont suffisantes pour nous garantir du danger et vous en prévenir nous-mêmes. Ce serait l'accroître que de vouloir nous aider matériellement de vos armes. Leur passage sur notre territoire soulèverait l'indignation de la France entière ; nous ne le souffrirons pas, mais nous accepterons l'appui moral d'un traité qui, par la promesse que vous nous feriez de venir à notre secours, si nous le réclamions, empêcherait l'Angleterre de prendre parti dans la péninsule pour les révolutionnaires et contre

M. de Montmorency envisageait qu'une entente étroite avec les puissances découlait des alliances de la France ; il se laissait entraîner par un point de vue de politique uniquement européenne ; le cabinet des Tuileries entendait au contraire conserver la liberté de son initiative et ne suivre que les nécessités de la propre sûreté de la France. La position des facteurs européens pouvait justifier les réserves de M. de Villèle : l'alliance continentale était dirigée par M. de Metternich, la confiance de l'Empereur Alexandre assurait au chancelier autrichien la coopération prussienne, tandis que des liens secrets unissaient l'Angleterre à l'Autriche contre la puissance russe. La tendance de M. de Montmorency conduisait donc la France à une dépendance hasardeuse, dans une question où sa dignité, sa position de grande puissance et son intérêt devaient seuls être consultés. M. de Villèle tenant, à bon droit, un compte exact des impressionnabilités de l'opinion et des interprétations de la presse, avait la volonté de n'engager une action française que pour les cas déjà déterminés dans son esprit.

Deux politiques opposées se trouvaient donc en présence. M. de Montmorency crut à la possibilité de les concilier et il y appliqua, avec la plus généreuse sincérité, tous ses efforts. A son retour à Paris, le conflit inévitable se produisit, quand vint au Conseil la discussion sur l'envoi simultané à Madrid d'une note commune par l'Autriche, la Russie, la Prusse et la France. A Vérone, M. de Montmorency avait déclaré s'y associer. En présence des observations de ses collègues, le ministre tenta d'obtenir de

nous. Faire traiter utilement au Congrès la reconnaissance des gouvernements établis au Brésil et dans les Amériques espagnoles.

Carnet de M. de Villèle. *Histoire de la Restauration*. Nettement, V. VI, p. 231.

M. de Metternich un ajournement de la démarche collective ; le refus formel arriva le 20 décembre à Paris, où M. de Chateaubriand était rentré la veille. Le 23 décembre le Conseil délibéra : l'envoi simultané des notes à Madrid fut adopté par la majorité. Mais d'actives influences intervinrent et lorsque, le surlendemain 25, la question revint en délibération devant le Roi, le Conseil vota unanimement dans le sens opposé aux vues de M. de Villèle.

Louis XVIII résuma alors les deux solutions ; à travers son habituelle élégance de langage, la netteté des argumentations et le double exposé, rien ne perçait de sa préférence. Chacun gardait espoir, lorsque le Roi, en concluant, déclara sa décision pour l'envoi à Madrid de la note française séparée, dont le président du Conseil avait présenté le texte ; puis il leva la séance.

Dans le même conseil, M. de Montmorency avait communiqué son projet de réponse négative à une proposition de médiation anglaise, apportée par le duc de Wellington. Le Roi avait approuvé le refus. L'indépendance française était donc complètement affirmée.

Les circonstances qui venaient de se dérouler entraînaient la démission du ministre des Affaires Étrangères ; le soir même elle était agréée par le Roi. Peu d'instants après, M. de Villèle venait chez le souverain et lui proposait de confier à M. de Chateaubriand le portefeuille vacant : il faisait valoir la signification que ce choix assurait à l'intégralité des résolutions de Vérone, relatives au concours des puissances dans l'éventualité d'une intervention anglaise ; l'opportunité de rallier au Cabinet la fraction de la Chambre qui obéissait à l'influence de l'ambassadeur à Londres. Louis XVIII acceptait en principe les motifs du

président du Conseil, mais il lui objectait sa propre certitude de la parole que M. de Chateaubriand avait donnée à M. de Montmorency de ne rien accepter ; il se borna dès lors à autoriser M. de Villèle à porter, à titre personnel, sa proposition, sous la réserve de la ratification royale. M. de Chateaubriand reçut verbalement ces ouvertures dans la soirée même du 25 décembre ; il y répondit, dans la matinée du 26, par un refus mélangé de considérations de nature à laisser apercevoir qu'il n'en était pas à son dernier mot. L'entretien du lendemain emportait son consentement. Le 27, dans la soirée, il était reçu par Louis XVIII et la nomination était signée le 29.

M. de Chateaubriand avait écrit le 28 décembre à M. de Montmorency ; il l'informait qu'à la suite d'instances nouvelles, il cédait aux ordres du Roi ; les assurances qu'il y ajouta firent peu d'illusion au ministre démissionnaire ; sa réponse à son successeur exprimait sans ambiguité « que je m'en rapportais à nos amis communs et au public pour apprécier le sacrifice de son obéissance[1] ».

La rivalité longtemps obscure et latente prenait fin sur ces paroles ; dans ses rapports avec les hommes, M. de Chateaubriand s'était, encore une fois, mal défendu contre les entraînements d'une ambition dont il se persuadait être dépourvu. Il entrait au ministère avec le succès d'une politique qu'il avait depuis longtemps préconisée. Mais il s'était préparé de secrètes rancunes : par un retour étrange, il devait, dix-huit mois plus tard, quitter le ministère, au lendemain du jour où son opinion s'était séparée de celle de ses collègues.

1. « Le mois de décembre à Paris. Ma retraite », par le duc Mathieu de Montmorency. (Documents inédits cités *Histoire de la Restauration*, Nettement V. VI, p. 348.

A la veille de son entrée dans le Cabinet, les chances inévitables de l'avenir se présentaient à son esprit : « Me voici sur un théâtre bien orageux. J'en descendrai peut-être bientôt, comme tant d'autres ; mais enfin je ferai tout ce que je pourrai pour n'en pas tomber sans honneur[1]. »

Dès sa prise de possession, le nouveau ministre est d'abord préoccupé de faire parvenir au Cabinet anglais, avec l'explication de la démission de M. de Montmorency, le programme de ses propres résolutions à l'égard de l'Espagne. Il écrit à M. de Marcellus :

« M. le vicomte, pour prévenir les fausses interprétations, auxquelles ma nomination au Ministère des Affaires Étrangères pourrait donner lieu à Londres, je dois entrer avec vous dans quelques détails sur les motifs qui ont amené la démission de M. le duc M. de Montmorency, et sur la circonstance de ma nomination.

« Un projet de dépêche avait été fait à Vérone par M. de Montmorency pour être envoyé à M. le comte de La Garde, conjointement avec celles que les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie adressaient à leurs légations. La lettre qu'on a substituée au premier projet, et qui est celle de M. de Villèle, est beaucoup plus forte. Elle a été insérée au *Moniteur*, par une mesure un peu insolite en diplomatie, mais qui, chez la nation française, devait réussir, et c'est ce qui est arrivé.

« La raison pour laquelle M. de Montmorency a cru devoir donner sa démission n'est donc point son improbation d'une note plus forte que la sienne, mais parce qu'il désirait que le ministre plénipotentiaire de France se retirât de Madrid avec la légation de Russie, d'Autriche et de Prusse.

1. Chateaubriand à Marcellus, 28 décembre 1822. *Souv. dipl.*, p. 110.

« Je regrette vivement que M. de Montmorency ait précipité une démarche qui a privé la France d'un ministre plein d'honneur, de vertu et de calme.

« Le Roi n'a pas voulu préciser le moment où M. le comte de la Garde pourrait être rappelé. Il a pensé qu'un souverain, son parent, pouvait avoir besoin d'un appui; que la position géographique de l'Espagne par rapport à la France, exposant celle-ci à une invasion subite, il était bon d'agir avec réserve. Mais, d'un autre côté, la note publiée dans le *Moniteur* est si menaçante et si explicite qu'il serait possible qu'elle amenât assez promptement le rappel du ministre, si les nouvelles démarches qui lui sont prescrites n'obtenaient aucun succès ; de sorte que si M. de Montmorency eût attendu quelques semaines, il aurait pu atteindre le même but sans se séparer de son ami.

« J'ai refusé pendant quatre jours le portefeuille des Affaires Étrangères, tant parce qu'il sortait des mains d'un homme que j'estime et honore, que parce que, dans le moment actuel, le fardeau de la chose publique me semble trop pesant pour moi. Je n'ai cédé que quand le Roi m'a envoyé chercher et m'a donné ordre de lui obéir.

« Ainsi, Monsieur le vicomte, ma nomination ne doit pas faire supposer aux révolutionnaires d'Espagne que je suis moins ennemi de leurs principes que mon digne prédécesseur.

« J'ai été d'avis à Vérone, puisqu'on voulait prendre une mesure, qu'on retirât simplement de Madrid les ambassadeurs, sans autre déclaration qu'une déclaration verbale, étant grand ennemi de ces factums diplomatiques qu'on peut toujours réfuter la plume à la main et qui vous mettent aux prises avec tous les écrivassiers du parti.

« Je viens d'écrire à M. le comte de La Garde, et je l'ai invité à élever son ton au lieu de l'affaiblir. Je lui ai prescrit de ne souffrir aucune insulte, de réclamer hautement, à la moindre parole, ou à la moindre action attentatoire à la dignité du Roi de France ; d'écouter, si on voulait revenir à lui, mais de ne se pas faire repousser, en allant lui-même au-devant de ces hommes qui prennent la bienveillance et la raison pour de la faiblesse. J'ai ajouté qu'il devait faire bien entendre, si une bienveillance particulière de notre souverain envers l'Espagne le portait à laisser son ministre à Madrid après le départ des légations de Russie, d'Autriche et de Prusse, que ce ministre ne tarderait pas à les suivre, si l'Espagne n'avait pas recours à lui, comme à la dernière espérance ; et qu'enfin il devait faire remarquer dans son air et dans sa parole : une fermeté qui annonce que la France ne se sépare point de l'alliance continentale et qu'elle pourra avoir recours à des moyens plus efficaces, si ceux de la persuasion venaient à échouer.

« J'ai dû m'empresser, Monsieur le vicomte, de vous donner ces détails. Vous en ferez part verbalement à M. Canning, en passant légèrement sur les points qui pourraient lui faire supposer des idées de guerre. Nous la ferons si nous y sommes forcés, mais nous sommes toujours dans l'intention de l'éviter, autant que cela nous sera possible. Vous lui direz que M. de La Garde a l'ordre de continuer avec sir W. A'Court ses rapports de confiance, et de lui expliquer franchement son intention. Nous espérons que le ministre anglais a des instructions analogues.

« J'écris à M. Canning une lettre particulière que je joins à ma dépêche, et que je vous prie de lui remettre.

« J'essaye de lui faire sentir la nécessité d'engager sir W. A'Court à décourager lui-même par son langage

les espérances des révolutionnaires d'Espagne. Je vous engage, Monsieur le vicomte, à lui parler dans le même sens ; tout en admettant que l'Angleterre puisse avoir, quant aux affaires d'Espagne, des idées qui s'écartent de celles des puissances alliées du Continent, nous ne croirons jamais qu'il puisse entrer dans ses intérêts ou dans ses vues de donner des espérances aux partisans des révolutions. Ce serait leur en donner que de ne pas témoigner au moins quelque animadversion contre leur conduite. Nous croyons, à plus forte raison, qu'elle n'encouragera pas leur démarche et que, par exemple, elle ne favorisera pas les emprunts que le ministère espagnol veut faire en Angleterre. Je vous prie de dire à M. Canning que nous le lui demandons très instamment. Vous aurez soin de faire connaître aux légations d'Autriche, de Russie et de Prusse, et en général à celles à qui vous jugerez cette communication nécessaire, les détails que je vous donne dans la première partie de ma dépêche. Vous le ferez toutefois d'une manière très confidentielle ; vous insisterez formellement près des trois premières sur le sens des instructions données à M. de La Garde et sur la ferme résolution où est le Roi de ne se séparer en aucune manière de l'alliance continentale.

« Vous jugerez que je serai très impatient de savoir le résultat des communications que vous devez faire par suite de ma dépêche.

« Tout est fort tranquille ici. La convocation des Chambres est fixée au 28 janvier, par une ordonnance apparue ce matin dans le *Moniteur*[1]. »

Sans retard, il découvrit nettement à M. de Marcellus le

1. Chateaubriand à Marcellus, autographe, 1er janvier 1823, n° 1. Expédiée par M. de Bourqueney. *Aff. Et. Angl.* v. 616, f° 6.

caractère de la politique qu'il entendait suivre vis-à-vis de l'Angleterre :

« M. Canning se trompe s'il croit donner de la force au ministère français en répliquant à la réponse de M. de Montmorency sur la médiation, et en établissant que la question d'Espagne est une question toute française.

« Cette démarche aura le danger, et M. Canning ne l'a sûrement pas prévu, de nous présenter comme nous étant séparés de l'Alliance. Il sait que telle n'est pas notre intention et que notre union avec les trois Cours continentales est clairement articulée dans la note de M. de Villèle, publiée par le Moniteur[1].

« Quoi qu'il en soit, j'attendrai la démarche de M. Canning. Mais ce que je puis vous dire à l'avance, c'est que nous ne laisserons personne se mêler de nos affaires. Nous avons souffert depuis trop longtemps pour être tentés de prolonger cet état d'inquiétude et de malaise.

« L'erreur du ministère anglais vient de l'idée où il est relativement à mon opinion sur la question du moment ; sans doute, je désire la paix, mais je ne la veux qu'avec l'honneur et la sûreté de la France.

« Partez de ce point dans vos relations avec M. Canning. Il est impossible que le Roi fasse ici l'ouverture des Chambres, sans qu'il y ait quelque chose de décidé à Madrid, et l'ouverture des Chambres ne sera pas retardée.

« Toutes propositions qui ne seraient pas catégoriques

1. Le 26 décembre le Moniteur publiait une dépêche adressée à M. de La Garde par M. de Villèle, qui avait repris, à la démission de M. de Montmorency, l'intérim du ministère des Affaires Étrangères ; dans la pensée d'écarter le mécontentement des puissances, la dépêche exprimait la résolution du Roi « de demeurer uni à ses alliés, de rappeler son ministre à Madrid et d'avoir recours à des mesures plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuaient à être compromis, et s'il perdait l'espoir dans l'amélioration de l'état de l'Espagne ». Viel-Castel, XII, p. 19.

seraient inutiles près de nous. Si l'Angleterre avait voulu parler un langage ferme à l'Espagne et s'opposer aux emprunts, tout serait fini actuellement.

« Si la guerre éclate, c'est qu'elle l'aura bien voulu, et la responsabilité en retombera sur elle.

« Nous avons reçu hier des nouvelles de M. de la Garde jusqu'à la date du 6 de ce mois. Je vous transmets copie de sa dépêche. Dans une lettre particulière datée du 6, il annonce que les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse ont remis leurs notes le même jour, qu'il y a eu grand bruit à la société *Laudabusienne* (*sic*), et que la fermentation était grande dans Madrid. Le ministre d'Espagne ici prétend avoir des nouvelles du 7 ; selon lui, et d'après tout le commerce libéral, ces nouvelles seraient de nature pacifique ; une commission prise dans le sein des Cortès serait chargée d'examiner les notes et d'y répondre. Mais que dira et que proposera cette commission? une réponse évasive ne peut nous satisfaire, et il est probable que la conclusion de tout ceci sera le rappel de M. de la Garde. Il pourrait recevoir l'ordre de quitter Madrid huit ou dix jours après le départ des envoyés russe, autrichien et prussien. Ceux-ci se retireront du 19 au 21 [1].

« Lord Fitz-Roy (*sic*) [2] a passé ici. Sir Charles Stuart l'a amené chez moi à deux reprises différentes et j'étais sorti. J'ai été le chercher sans le trouver; enfin il est parti sans que je l'aie pu voir, et même lui faire remettre les dépêches que je voulais envoyer à Madrid. Je les ai expédiées la nuit dernière par un courrier. J'ai dû prévenir M. de la Garde que le territoire français avait été violé par une colonne de

1. M. de Metternich avait demandé que le rappel du ministre de France à Madrid eut lieu simultanément avec celui des représentants des autres Cours.

2. Lord Fitzroy Somerset, note, p. 53.

troupes constitutionnelles, dans le but d'égorger quelques soldats blessés de l'armée de la foi, restés dans un village qui touchait à notre frontière. Ce nouveau délit couronne tous ceux dont nous avons à nous plaindre, et nous sommes décidés à mettre un terme à tous ces outrages.

« Je vous écris très rapidement, M. le vicomte, et avec toute la confiance que je mets dans votre discrétion.

« Usez de cette dépêche avec beaucoup de réserve, seulement parlez avec fermeté : dites que notre patience est à bout et que nous voulons en finir.

« Dites à M. Canning que je me propose de lui écrire incessamment. Entretenez les relations les plus amicales et les plus fréquentes avec le prince d'Esterhazy (*sic*), le comte de Lieven et M. de Werther[1].

« J'ai reçu vos lettres particulières[2] et j'ai été fort touché des sentiments que vous me témoignez. Vous savez que j'y réponds par un attachement sincère[3]. »

En achevant la lecture des pages où nous avons montré M. de Chateaubriand dans l'activité politique de l'ambassadeur, l'impression subsistera encore d'une pensée dont le vol a traversé les temps qui approchaient.

Par ses écrits, il avait déjà jeté sur les hommes, les faits, l'histoire, l'avenir, une lumière presque aveuglante, nous avions entendu, dans sa surprenante grandeur, la parole de l'homme : nous venons de voir le geste qui tente d'arracher les voiles.

1. Le baron de Werther, ministre de Prusse à Londres. Il devait l'année suivante (1824) être transféré à Paris.

2. Voir Marcellus à Chateaubriand, *Souv. dipl.*, 31 decembre 1822, p. 109 ; 1er janvier 1824, p. 110 ; 4 janvier, p. 112 ; 7 janvier, p. 113 ; 10 janvier, p. 116.

3. Chateaubriand à Marcellus, 13 janvier 1823, no 3, *Aff. Étr. Angl.*, v. 616, fo 37.

APPENDICE

Ligne de conduite tracée à M. de Chateaubriand par ses Instructions sur la question de la traite des Nègres. — Affaires particulières : Chateaubriand à Montmorency, 3 mars 1822, les prises des corsaires insurgés de l'Amérique espagnole. — MM. Stade, Bedford et Stade, proctors de la Cour d'Amirauté au baron Séguier, consul général de France à Londres, déclaration sur la validité de ces prises. — Chateaubriand à Londonderry, 6 mai, réclamation du chevalier de Ladébat. — Chateaubriand à Londonderry, 23 mai, créance de la France sur l'Angleterre pour les frais d'hospitalisation des blessés et malades anglais à la Guadeloupe. — Memorandum sur une rencontre en mer du cutter français *Louis*, présumé suspect par le commandant de la corvette anglaise *Brisk*. — Chateaubriand à Londonderry, 30 mai, l'affaire du cutter *Louis*. — Londonderry à Chateaubriand, mai, saisie de marchandises à la Martinique en 1794, 21 mai, envoi de lettres aux autorités navales et coloniales, en faveur de M. Duperrey, commandant la corvette française *Coquille* ; 29 juin, réclamations de MM. Abeille et Ramel pour approvisionnements fournis aux troupes anglaises durant l'occupation de Toulon en 1793. — Chateaubriand à Londonderry, 31 mai, réclamation de M. Victor Dupuis contre la saisie par les douanes anglaises du bateau *Saint-Jacques* ; 3 juin, note au sujet des pêcheurs de Jersey ; 4 juin, déprédations commises par les pêcheurs anglais de Jersey sur les bancs d'huîtres de Granville ; 29 juin, saisie du bateau *Saint-Jacques* ; 9 juillet, l'affaire du cutter *Louis* ; 23 juillet, nouvelles déprédations anglaises sur les bancs d'huîtres de Granville ; 1er juillet, réclamations des colons de Saint-Domingue ; 10 juillet, saisie du lougre français le *Lancier*.

Article du *Morning Chronicle*, 2 août. — Adresse au Roi d'Angleterre votée par le Parlement au sujet de la traite des Nègres.

Chateaubriand à Londonderry, 13 août, saisie des bateaux la *Vigilante* et de la *Petite-Betzy* ; 15 août, note explicative sur la même saisie. — Chateaubriand à Bathurst, 16 août, attaque en mer de la corvette anglaise la *Camille* contre le bateau français l'*Aimable-Nancy*. — Chateaubriand

à Montmorency, 16 août, la saisie de la *Vigilante* et de la *Petite-Betzy*, l'attaque de l'*Aimable-Nancy*. — Chateaubriand à Bathurst, 16 août, affaire de la *Vigilante*, de la *Petite-Betzy*.

Testaments de M. de Chateaubriand : 1° 29 avril 1825 ; 2° 12 juin 1837 ; 3° codicille du 12 juin 1837 ; 4° codicille olographe du 22 février 1845 ; 5° testament authentique du 17 mars 1847.

Lettre de Charles X au duc de Laval, ambassadeur de France à Vienne, pour l'informer qu'il le nomme ministre des Affaires Etrangères, 23 avril 1829 ; réponse et refus du duc de Laval, 1er mai 1829. Efforts du duc de Laval auprès de Charles X à Rambouillet pour obtenir que le duc de Bordeaux lui soit confié, il propose de ramener le jeune prince à Paris et de le faire proclamer Roi par les Chambres.

Chateaubriand au prince de Talleyrand, 28 avril 1815. — Le prince de Talleyrand à la duchesse de Courlande, 16 avril 1815 ; à la comtesse de Montmorency-Laval, 16 avril 1815.

Résumé du passage des Instructions de M. de Chateaubriand relatif à la question de la Traite des Nègres.

« Le gouvernement anglais porte dans cette question une persévérance, une inflexibilité remarquables... Mais on peut croire que son but est moins de réprimer réellement la traite que d'arriver, par ce prétexte, à obtenir la reconnaissance du droit de visite. La base des Instructions que le Roi a fait transmettre sur ce point aux prédécesseurs de M. le vicomte de Chateaubriand a constamment été le refus de consentir à ces prétentions, dans quelqu'étroites limites qu'on voulût les circonscrire. »

A Aix-la-Chapelle, « la France avait proposé de combattre la traite des Nègres « non seulement dans l'opération du transport, mais encore sur les lieux mêmes où se consomment l'achat et la vente des esclaves ». Une loi de 1817 « ordonne la confiscation de tous navires cherchant à introduire des Noirs dans les colonies françaises et l'interdiction du capitaine ». Une disposition législative a, depuis lors, prononcé la même peine « contre tout navire prenant part à la traite, en quelque lieu et de quelque façon que ce soit ». Un projet de loi est en ce moment préparé pour édicter « des amendes pécuniaires, graduées depuis mille

jusqu'à dix mille francs. contre toute personne intéressée au commerce des Noirs ».

Bien que ces faits aient été portés à la connaissance du gouvernement anglais, il voudrait obtenir davantage et « semble rendre la France seule responsable des infractions qui se commettent encore... Cette supposition est injuste. Ce ne sont pas seulement les bâtiments français qui se livrent à des opérations frauduleuses, mais des bâtiments espagnols et même anglais. Plusieurs de ces derniers empruntent le pavillon français et se munissent de faux papiers de bord qu'on fabrique dans l'île danoise de Saint-Thomas ».

Le Cabinet de Londres, afin de répondre aux attaques de l'opposition, n'avait pas cessé de renouveler, avant l'ouverture de chaque session, ses instances auprès du gouvernement français :

« Dernièrement, M. l'Ambassadeur d'Angleterre a adressé au Ministre des Affaires Etrangères une note par laquelle il demande, au nom de sa Cour, que de nouvelles mesures soient prises, séparément ou de concert entre les deux gouvernements, pour atteindre le but proposé. Il lui a été répondu que le Roi avait fait tous ses efforts et qu'il était disposé à les renouveler pour faire cesser complètement la traite, qu'une nouvelle loi sur ce point serait présentée aux Chambres. On n'a pas donné plus d'étendue à cette réponse. »

L'Ambassadeur était invité à faire « d'abord remarquer qu'il y a trente ans que l'Angleterre a entrepris d'abolir la traite qu'elle n'est pas parvenue à faire cesser complètement chez elle ; qu'il n'y a que sept ans que nous nous en occupons, et qu'il n'est pas étonnant que nous n'en soyons pas au même point où elle est parvenue. Il fera sentir que, du reste, nous avons tenu tous nos engagements et que, cependant, c'est par une espèce de surprise que nous avons été dans le cas de prendre celui de faire cesser immédiatement la traite, puisqu'il n'a été qu'une sorte de ratification d'un décret des Cent-Jours qui l'avait abolie. Le Roi ne s'était obligé, par la déclaration signée par son ambassadeur au Congrès de Vienne, qu'à concourir à l'abolition de la traite, tout en ménageant ses *intérêts*, les *habitudes des préventions mêmes de ses sujets*, et le terme de cinq ans, qui avait été convenu, dans le traité de 1814, pour l'exécution de cette mesure en France, n'avait point même été abrégé ».

Après avoir rappelé les conférences tenues sur cet objet en 1816, 1817 et 1818 de concert avec l'Angleterre, la disposition du gouvernement du Roi à les reprendre, si le Cabinet de Londres le jugeait à propos, les Instructions énonçaient formellement, au cas où la commission mutuelle du droit de visite devrait être proposée comme le but du *concert* à établir : « Nous regretterons de ne pouvoir entrer dans ses vues », en raison de « notre doctrine sur le droit de visite et des graves motifs sur lesquels se fonde notre résolution de ne point l'abandonner. »

Des faits récents nécessitaient cette ligne de conduite.

A la suite d'une note qu'il avait reçu de sir Charles Stuart, le baron Pasquier avait adressé au duc Decazes le texte du projet de loi sur la répression de la traite des Noirs. Lord Castlereagh l'avait estimé peu sévère, mais il avait en même temps insisté pour sa prompte présentation au Parlement. Ce vœu était accompagné de quelques plaintes au sujet de la non-exécution d'une promesse faite par le duc de Richelieu en 1818, à Aix-la-Chapelle, et renouvelée par M. Pasquier en 1820, d'enregistrer les esclaves dans les colonies et de confisquer ceux qui seraient trouvés en sus du nombre inscrit. L'ambassadeur avait justifié ce retard en objectant la difficulté d'appliquer cette mesure dans les colonies françaises, où soufflait une irritation soulevée par les règlements déjà existants.

« Le même état d'esprit, répliquait lord Castlereagh, avait régné dans les colonies anglaises jusqu'au jour où les colons avaient perdu l'espoir de frauder la loi ; à dater de ce moment, ils avaient pris leur parti et leurs arrangements en conséquence. »

Le duc Decazes, lui faisant justement remarquer l'opposition fondamentale qui séparait le point de vue français du point de vue anglais, s'était appuyé sur l'opinion du duc de Wellington qui lui avait exprimé sa conviction « que nous n'étions pas du tout mûrs pour cette question et qu'il serait impossible d'obtenir en France ce qu'on obtient ici ».

En juin 1820, le Ministre avait reçu de M. de Caraman, sur la même question, une communication de M. Pasquier. Sir Charles Stuart avait à ce moment transmis à lord Castlereagh, écrivait l'ambassadeur à M. Pasquier, « vos conversations en réponse à la note qu'il vous a présentée dernièrement ». Il observait que, dans la confiance d'un entretien personnel, il était possible que le ministre des Affaires Etrangères se fût exprimé sur des

points à l'égard desquels il se serait tu, s'il avait su que son langage dût être porté à la connaissance des Chambres anglaises. M. Decazes[1] avait dès lors insisté auprès du chef du Foreign-Office pour qu'il revît avec soin ses dépêches avant de les déposer sur le bureau de la Chambre et d'en retrancher tout ce qui devait l'être[2].

AFFAIRES PARTICULIÈRES

Les citations qui suivent présenteront quelques exemples des affaires particulières qui se traitaient en 1822 à Londres, entre M. de Chateaubriand et lord Londonderry, et des points de vue auxquels les Cabinets se tenaient pour les envisager.

« Toutes les affaires que j'ai commencées avec lord Londonderry ne s'achèvent que difficilement. Il faut vingt démarches pour obtenir une réponse insignifiante. Pourtant, à force de patience, j'en viendrai à bout. Le ton soumis que l'on avait pris ici avec les bureaux les a malheureusement accoutumés à nous compter pour trop peu de chose. Cela changera[3]. »

Prise des corsaires insurgés.

« J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la réponse que vient de m'adresser M. le baron Séguier[4] auquel, ainsi que je vous l'avais annoncé dans ma dépêche n° 3, j'avais demandé des renseignements sur les prises des Corsaires insurgés de l'Amérique espagnole.

1. Decazes à Pasquier, 23 février 1821. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 614, f° 32.

2. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f°s 103-134.

3. Chateaubriand à Montmorency, 4 juin 1822, n° 28. *Ibid.*, v. 615, f° 237.

4. Séguier (Armand-Louis-Maurice, baron), 1770-1831 : page à la Grande Écurie du Roi (1785) ; sous-lieutenant à Lorraine Dragons (1788) ; major en second (Armée des Princes, Légion Mirabeau (1791) ; campagnes à l'avant-garde de l'armée de Condé (1792-1797) ; reconnu major (1815). — Services civils : chef de loge à Patna, Inde (1802) ; pris par les Anglais à Pondichéry, dirigé sur un cartel vers la France (1803) ; les communications étant interdites, il est conduit en Angleterre, puis ramené en France sur un cartel du 25 août 1804. Département des Affaires Étrangères : consul à Trieste (6 avril 1806) ; à Zante (13 septembre 1814) ; consul général à Londres (16 mars 1816-16 mars 1831). *Aff. Etr.*, dossiers du personnel

« Vous verrez, Monsieur le vicomte, que le cas supposé ne s'est pas présenté, et que le seul exemple cité par M. Sade ne peut établir une règle fixe sur la conduite du Gouvernement anglais dans ces circonstances.

« J'ai cru par cette communication répondre suffisamment à votre lettre sans numéro, du 29 mars dernier [1].

Lettre de MM. Stade, Bedford et Stade proctors [2] de la Cour d'Amirauté au Consul général de France à Londres, le baron Séguier.

Monsieur,

En réponse à vos demandes au sujet des prises qui auraient pu être amenées dans des ports d'Angleterre par des capteurs agissant sous l'autorité des gouvernements indépendants de l'Amérique du Sud, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons connaissance qu'un ou deux bâtiments de cette espèce, après avoir été conduits dans les ports d'Angleterre, ont été relâchés ou vendus aux propriétaires originels espagnols, mais que cette relâche ou remise a eu lieu par suite de circonstances accessoires, étrangères à la capture même des bâtiments, capture dont la légalité ou l'illégalité n'a jamais, autant que je sache, été reconnue par aucune Cour anglaise.

Nous vous prions, en même temps, de faire attention, que lorsque nous vous donnons cette information, nous ne consultons que notre mémoire, et que, tout en ayant une idée générale que la chose a eu lieu, nous ne saurions particulariser les faits.

Quant à des circonstances de même nature qui auraient eu lieu dans les colonies anglaises, nous ne nous rappelons qu'un cas de la nature de ceux que vous nous indiquez, c'est celui de l'*Hercule* que nous allons vous exposer brièvement.

En 1814, le Gouvernement alors existant de Buenos-Ayres, expédia l'*Hercule* avec deux autres bâtiments, sous le commandement de M. Brown, sujet anglais, domicilié à Buenos-Ayres et amiral au service de ce Gouvernement, pour courir sur les bâti-

1. Chateaubriand à Montmorency, 3 mai 1822. *Aff. Étr. Angleterre*, v. 615, f° 196.

2. *Proctors* : preteurs.

ments espagnols. Ils capturèrent un bâtiment espagnol richement chargé appelé le *Consequentia*, son chargement fut transbordé sur l'*Hercule* et, en 1816, ce bâtiment (l'*Hercule*) avec sa cargaison entrèrent dans le port des *Bardades* pour s'y réparer. Le gouverneur de l'Ile, auquel M. Brown s'adressa pour obtenir la permission dont il avait besoin, répondit que, dans l'état des choses, il ne pouvait en aucune manière l'admettre sur cette communication, et, après s'être procuré quelques rafraîchissements, M. Brown allait lever l'ancre pour mettre à la voile, lorsque l'*Hercule* fut saisi par un croiseur anglais de station dans ces parages et conduit à *Antigues*, où il fut condamné pour infraction prétendue aux lois de la Douane. M. Brown appela de cette sentence devant la Cour d'Amirauté de Londres. Les agents de loi de la Couronne intervinrent pour défendre la légalité de la condamnation, tant au nom de l'officier capteur que de la Couronne elle-même, qui entra en partage de la propriété condamnée. Le Roi d'Espagne et les propriétaires espagnols se présentèrent aussi pour réclamer le chargement sous le point de vue de l'illégalité de la capture du *Consequentia*. Pendant que le procès s'instruisait, le bâtiment et le chargement furent vendus, et les produits déposés au greffe de la Cour. Le juge enfin prononça que l'action de saisie aux *Bardadets* ayant été intentée illégalement devant le tribunal d'*Antigues*, il y avait nullité et que les produits devaient être remis à M. Brown, comme à celui entre les mains de qui était la propriété lorsqu'elle avait été saisie par le croiseur anglais.

Mais, avant que M. Brown put recevoir les fonds, un nouveau procès avait été intenté par le Roi d'Espagne et les anciens propriétaires espagnols ; et, en leur nom, arrêt fut mis sur les produits, sous le point de vue que la prise du *Consequentia* avait été faite par des pirates étrangers même au pays dont ils portaient le pavillon, puisque M. Brown, leur commandant, était sujet anglais. L'affaire en était là, lorsqu'un compromis eut lieu, par suite duquel le Roi d'Espagne et les anciens propriétaires espagnols se retirèrent sans que la cause fut entendue. Les produits furent alors délivrés au capitaine Brown. Les officiers de la Couronne (la partie publique) n'intervinrent point dans le dernier procès.

Tels sont, Monsieur, les détails que nous nous empressons de vous donner pour répondre à votre demande. Nous n'avons touché que superficiellement le cas de l'*Hercule*, mais si vous

le désirez, nous entrerons dans des détails plus circonstanciés.

Nous avons l'honneur, etc., etc.

Signé : Stade.

Pour copie conforme.

Le vicomte de Marcellus
Premier secrétaire d'Ambassade[1].

Portland Place, le 6 mai 1822.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une requête que j'ai reçue de M. le Chevalier de Ladébat qui réclame, au nom de son frère. des sommes qui lui sont encore dues par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Vous devez vous rappeler, Milord, que, dans l'année 1818, la Trésorerie liquida une partie de la dette dont M. de Ladébat réclame aujourd'hui le payement entier. Des difficultés pécuniaires l'obligèrent alors à donner une quittance qu'on exigea de lui ; il paraîtra donc peut-être au premier coup d'œil que cette nouvelle réclamation n'est pas fondée en droit, mais c'est à l'équité et à la loyauté bien connues du Gouvernement anglais que s'adresse aujourd'hui M. de Ladébat. C'est aussi sous ce point de vue que j'ai l'honneur de vous recommander sa requête et de vous prier de vouloir bien l'examiner avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Milord, de Votre Excellence, le très humble et très dévoué serviteur.

Chateaubriand.

à S. E. M. le marquis de Londonderry[2].

Le soussigné, Ambassadeur de S. M. T. C. a l'honneur de transmettre à Monsieur le marquis de Londonderry des réclamations qui, ayant toujours paru justes au Gouvernement

1. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 198. Traduction adressée le 29 avril 1822 par le baron Séguier à M. de Chateaubriand.

2. Foreign-Office, France, v. 281.

anglais, acquièrent aujourd'hui plus de force par les nouveaux documens sur lesquels elles sont appuyées. Pour exécuter les ordres précis de sa Cour, et pour épargner à Monsieur le marquis de Londonderry de longues recherches, le soussigné prend la liberté de remettre sous ses yeux l'exposé suivant :

Lors de la prise de la Guadeloupe par les troupes de Sa Majesté Britannique, le Dr Abeille passa un marché avec le commandant anglais, lord Gray, pour recevoir et faire traiter dans ses hôpitaux les blessés et malades anglais. Les avances considérables qu'il fit dans cette occasion sont, depuis quatre ans, l'objet des réclamations du général Desfourneaux, succédant aux droits du Dr Abeille.

A la suite du rapport d'une commission nommée *ad hoc* en 1820, une décision de la Chambre des Communes porta à 20.000 £ sterling la somme due par le Gouvernement au général Desfourneaux ; mais quelques jours après, la Chambre parut croire que la convention conclue n'avait été ni approuvée par lord Gray, ni exécutée entièrement par le sieur Abeille ; en conséquence, elle adopta un amendement qui réduisait la créance à 3.500 £.

Le soussigné s'empresse d'adresser à Monsieur le marquis de Londonderry l'enquête originale qui vient d'être dressée à la Guadeloupe, et par laquelle il appert que le sieur Abeille a exactement tenu les conditions du marché légalement conclu entre lord Gray et lui.

Ce document détruisant ainsi les données sur lesquelles la chambre des Communes avait cru devoir adopter son amendement, le soussigné espère que Monsieur le marquis de Londonderry voudra bien s'en tenir à la première décision de la Chambre.

La Cour de France attache un grand prix à ces réclamations et elle est pleine de confiance dans l'équité du Gouvernement anglais.

Le soussigné saisit cette occasion de renouveler à Monsieur le marquis de Londonderry l'assurance de sa haute considération.

CHATEAUBRIAND.

Portland Place le 23 mai 1822[1].

---

1. Foreign-Office, France, v. 281.

MÉMORANDUM

(*Traduction.*)

Capitaine Stewart, de la corvette *Brisk* de Sa Majesté, affirme que le 22 avril dernier vers 9 heures du matin, il rencontra un cutter qui semblait suspect, qu'il le héla disant qu'il enverrait un bateau à bord, à quoi on répondit « très bien »; que le bateau fut en conséquence abaissé et envoyé à bord; que lorsque l'officier abordeur arriva sur le pont, une banderole fut hissée à bord du cutter; en voyant cela, le capitaine Stewart héla l'officier, le priant de retourner à bord, ce qu'il fit sans descendre les écoutilles du cutter français; que le capitaine Stewart dit alors « bonjour » au maître du *Louis*, observant que tous deux étaient au même service et qu'ils se séparerent sans l'apparence de la plus légère offense. Capitaine Stewart ajoute que Dieppe était à ce moment à 8 ou 9 milles au S. O.

Le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, s'empresse de faire connoître à Monsieur le marquis de Londonderry, un fait récent dont sa Cour vient de l'instruire, en lui prescrivant d'en faire l'objet de représentations pressantes vis-à-vis du Gouvernement anglais :

Suivant un rapport adressé au Gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne, il paraitroit que, le 22 du mois dernier, le cutter *Louis*, attaché au port de Dieppe et monté par des préposés de la Douane, aurait été arrêté par une corvette portant pavillon anglais, dont il aurait été contraint de subir la visite. Le fait seroit d'autant plus grave que, s'étant passé à une demi-lieue des côtes de France, il constitueroit une violation de territoire.

Le soussigné espère que Lord Londonderry voudra bien faire prendre auprès de l'Amirauté des informations sur ces faits, sur le nom de la corvette, et sur celui de l'officier qui se serait permis cet acte arbitraire. Il prie en même tems Son Excellence de vouloir bien donner des ordres, en prendre des mesures contre des infractions qui blesseroient également l'esprit de justice dont les deux Gouvernemens sont animés.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à Monsieur

le marquis de Londonderry les assurances de sa haute considération.

CHATEAUBRIAND.

50 Portland Place, 30 mai 1822.

à Son Excellence, Monsieur le marquis de Londonderry, etc.[1].

F. O. mai 1822.

Brouillon (*traduction*).

Vicomte de Chateaubriand.

Le marquis de Londerry présente ses compliments au vicomte de Chateaubriand et il a l'honneur de le référer à une note du comte de Caraman, concernant un droit allégué par M. Hernbel, contre le Gouvernement britannique, pour la valeur de certaine marchandise saisie à la Martinique en 1794.

Ce droit ayant été adressé aux lords membres de la Commission de la Trésorerie de Sa Majesté, lord Londonderry a l'honneur d'informer le vicomte de Chateaubriand qu'il ne paraît pas, d'après les enquêtes qui ont été faites à ce sujet, que la saisie en question ait été opérée dans des conditions non justifiées par les lois de la Guerre. Le Gouvernement de Sa Majesté exprime donc au vicomte de C. son regret de ne pouvoir apercevoir la raison admettant d'alléguer le droit.

Lord L. etc. etc

F. O. 21 mai 1822[2].

Brouillon (*traduction*).

Le Vicomte de Chateaubriand.

Le marquis de Londonderry présente ses compliments au vicomte de Chateaubriand et, conformément à la demande contenue dans la note de Son Excellence du 9 courant, a le plaisir d'insérer les lettres adressées à plusieurs autorités navales et coloniales de Sa Majesté, en faveur de M. Duperrey, commandant la corvette

1. Foreign-Office, France, v. 281

2. *Ibid.*

française *Coquille*, sur le point de faire voile pour un voyage de circumnavigation dans un but de recherches scientifiques.

Lord. L. etc.[1]

F. O. 29 juin 1822[2].

Brouillon (*traduction*).

Le vicomte de Chateaubriand,

Le soussigné a l'honneur de référer le vicomte de Chateaubriand à une note du comte de Caraman, datée du 19 mars dernier, rappelant l'attention de Sa Majesté sur les droits de MM. Abeilles et Bannet, au sujet d'approvisionnements reconnus avoir été fournis aux troupes anglaises, durant l'occupation de Toulon en 1793.

Le soussigné n'a pas manqué de renvoyer ces droits à l'examen ultérieur des lords commissaires du Trésor de Sa Majesté. Il regrette cependant d'avoir à informer le vicomte de Chateaubriand, que, après un nouvel examen plus attentif du cas, tel qu'il a été exposé dans la note du comte de Caraman rappelée ci-dessus, et dans les papiers soumis à des temps différents à l'examen des lords du Trésor, leurs Excellences ne voient pas sur quelles bases ils trouveraient garantie en changeant leur appréciation sur ce cas, telle qu'elle a été communiquée au comte de La Chastre, dans la note du comte Bathurst du 9 janvier 1815.

Le soussigné, en répétant au vicomte de Chateaubriand son regret qu'il ne puisse donner une réponse plus favorable au sujet des droits en question, profite de l'occasion pour renouveler, etc., etc.

(*Signature*[3].)

Londres, le 31 mai 1822.

Milord,

J'ai reçu de M. le vicomte de Montmorency, et j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence, copie d'une pétition

1. Foreign-Office, France, v. 281.
2. Note de Londonderry.
3. Foreign-Office, France, v. 281.

adressée au ministre de la Marine par M. Victor Dupuis, de Saint-Valery-en-Caux.

Cet armateur réclame contre la saisie par les douanes anglaises du bateau le *Saint-Jacques*, destiné à faire la pêche de la raie dans la baie de Torbay. La circonstance qui, d'après son exposé, aurait donné lieu à cette mesure, paraît être le sauvetage opéré par le *Saint-Jacques* de quelques barils d'eau-de-vie et de genièvre, trouvés à bord au moment de son arrestation. La réclamation de M. Dupuis a été appuyée auprès du Gouvernement français par plusieurs membres de la Chambre des députés qui connaissent la probité du réclamant.

Je vous prie, Milord, de vouloir bien vous faire rendre compte de cette affaire dont les circonstances, si elles sont telles qu'elles sont rapportées dans le Mémoire ci-joint, doivent garantir au propriétaire la remise de son bateau. Si elle devait éprouver quelque délai, Votre Excellence jugera sans doute convenable d'ordonner, en attendant, la mise en liberté des quatorze marins français qui sont retenus en prison et qui auraient, suivant le pétitionnaire, éprouvé de fort mauvais traitements.

J'ai l'honneur d'être avec une très haute considération, Milord, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Chateaubriand.

à S. E. M. le marquis de Londonderry, etc., etc., etc [1].

Note remise par M. le vicomte de Chateaubriand au marquis de Londonderry au sujet des pêcheurs de Jersey.

C'est avec beaucoup de regret que le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne près Sa Majesté Britannique, se voit forcé d'appeller de nouveau l'attention du marquis de Londonderry sur les déprédations commises par les pêcheurs de Jersey, sur les bancs d'huîtres de Granville. De nouveaux faits dont il vient d'acquérir les preuves anthentiques, le mettent

1. Foreign-Office, France, v. 281.

aujourd'hui dans le cas de solliciter avec instance les mesures les plus propres à prévenir la violation d'un droit dont la possession immémoriale n'admit jamais aucune incertitude.

Le soussigné croit inutile de reproduire, à l'appui de sa demande, des arguments dont le Gouvernement anglais a toujours implicitement reconnu lui-même la justesse et la force; il lui est également impossible de ne pas croire l'Angleterre aussi vivement intéressée que la France à prévenir par des mesures rigoureuses des contestations qui s'enveniment chaque jour davantage et pourraient finir par amener les résultats les plus graves.

Le Gouvernement français ne peut être responsable des accidents que doit entraîner une lutte de tous les jours entre des hommes qui ruinent une population nombreuse, et cette même population que le Gouvernement français est chargé de protéger et de défendre. Le Gouvernement anglais est trop juste pour refuser d'intervenir dans une question où il ne s'agit que d'assurer l'exercice d'un droit qu'il ne conteste pas.

Le soussigné sollicite du marquis de Londonderry la réponse la plus prompte à la note qu'il a l'honneur de lui adresser et plein de confiance dans le résultat d'un examen approfondi de cette affaire, il lui renouvelle l'assurance de sa haute considération.

CHATEAUBRIAND.

Son Excellence le marquis de Londonderry.

[Endorsed :]
R. 4 june 1822 [1].

Portland Place ce 29 juin 1822.

Milord,

J'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, par ma lettre du 31 du mois dernier, copie d'une pétition adressée au Ministre de la Marine par M. Victor Dupuis, par laquelle il réclamait contre la saisie du bateau le *Saint-Jacques* et la détention des marins composant son équipage.

1. Foreign-Office, France, v. 281.

N'ayant pas encore reçu de réponse de Votre Excellence, je crois devoir lui rappeler cette affaire et insister de nouveau sur la restitution du bateau, et surtout sur la mise en liberté immédiate des quatorze hommes si malheureusement détenus à Exeter. La lettre ci-jointe de M. Legh, habitant de cette ville, m'a engagé à faire cette nouvelle démarche, et son contenu ne peut pas manquer, Milord, de faire sur vous une impression favorable aux détenus.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Milord, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

à S. E. le marquis de Londonderry, etc., etc., etc.[1]

F. O. juillet 9, 1822.

Brouillon (*traduction*).

Le vicomte de Chateaubriand.

Le soussigné a l'honneur d'accuser réception de la note du vicomte de Chateaubriand, datée du 30 mai dernier, relative à l'abordage du cutter français *Louis*, près de la côte de France, par un navire sous pavillon anglais.

Le soussigné ayant référé la recommandation du vicomte de Chateaubriand aux lords commandeurs de l'Amirauté, Leurs Excellences ne perdirent pas de temps pour instituer une enquête sur cette affaire ; le résultat de ladite enquête est contenu dans le mémorandum que le soussigné a l'honneur d'insérer pour l'information du vicomte de Chateaubriand, ne doutant pas que l'explication ci-incluse des circonstances dans lesquelles le vaisseau français en question a été abordé sera satisfaisante pour le gouvernement de Son Excellence.

Le soussigné profite de, etc., etc.[2].

---

1. Foreign-Office, France, v. 251.

2. Note de lord Londonderry. *Ibid.*

Londres, le 23 juillet 1822.

Le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, se voit forcé d'appeler encore l'attention du marquis de Londonderry sur la discussion relative aux pêcheries de Granville : de nouveaux faits viennent de démontrer la nécessité de conclure un arrangement définitif, et il ne peut à cet égard que se référer aux bases indiquées dans sa note du — juillet, jusqu'ici sans réponse.

Dans les derniers jours du mois de juin, deux bateaux pêcheurs anglais qui se portaient sur les bancs d'huîtres de Granville furent arrêtés en dedans de la limite déjà reconnue et admise par le Gouvernement britannique. Quoique ces embarcations fussent évidemment dans le cas d'être confisquées, M. le marquis de Clermont-Tonnerre, Ministre de la Marine, ne voulut point user de rigueur. Il ordonna que les bateaux fussent relâchés, cherchant dans ce procédé une nouvelle occasion de justifier de l'esprit de modération qui dirige le Gouvernement français.

L'événement n'a pas répondu à son espoir et de nouvelles déprédations viennent d'avoir lieu, le 4 de ce mois-ci. La résistance opiniâtre des coupables pouvait entraîner les suites les plus fâcheuses, sans la prudence et la modération de l'officier qui commandait le cutter français le *Mars*, chargé de la surveillance de ces parages. Cet officier n'a même pas voulu user du droit où il était de les conduire à Granville ; il s'est contenté de faire jeter à la mer leurs dragues et leurs armes.

Le soussigné ne doute point que la simple exposition des faits qu'il vient de signaler à la connaissance du marquis de Londonderry ne lui démontre l'importance de presser la conclusion d'une affaire qu'il est de l'intérêt des deux Gouvernements de terminer le plus tôt possible.

C'est donc aujourd'hui de la manière la plus instante que le soussigné sollicite du marquis de Londonderry la plus prompte réponse à la note qu'il a l'honneur de lui adresser, convaincu que de plus longs délais ne feraient qu'entretenir et augmenter, parmi les habitants des côtes, une fermentation dont il importe de prévenir les conséquences, et qui, par l'apparence presqu'hostile qu'elle donne chaque jour à la situation respective des habitants de ces deux côtes ne laissent que de contraster avec les liens d'amitié qui unissent les deux Gouvernements.

Le soussigné saisit cette occasion de renouveler au marquis de Londonderry l'assurance de sa très haute considération.

CHATEAUBRIAND.

S. E. Monsieur le marquis de Londonderry[1].

Le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, n'ayant encore reçu aucune communication au sujet des réclamations des colons de Saint-Domingue, dont ses prédécesseurs ont entretenu plusieurs fois le Ministère de Sa Majesté Britannique, a reçu l'ordre de son Gouvernement d'appeler de nouveau l'attention de M. le marquis de Londonderry sur cette affaire.

Le soussigné ne rappellera ici des diverses notes qui ont été adressées par ses prédécesseurs que celle du 3 août 1820, qui contient un résumé de l'affaire et répond suffisamment à toutes les objections qui ont été faites par MM. les lords de la Trésorerie. En la transmettant de nouveau à lord Londonderry, il ajoutera cependant quelques observations, à l'appui de celles qui s'y trouvent déjà consignées, relativement aux loyers des maisons occupées pour le service du Roi.

MM. les lords de la Trésorerie ont pensé, d'après ce que lord Londonderry a fait connaître à M. le duc Decazes, que « d'après « les usages ordinaires de la guerre, les réclamations pour loyers « de maisons à Saint-Domingue, occupées par les bureaux civils « et militaires, sont par leur nature tout à fait inadmissibles ».

Il est évident qu'en rendant cette décision Leurs Seigneuries n'avaient pas sous les yeux l'ordonnance du 26 septembre 1795 dont elles ne font aucune mention. Quelque soit en effet le principe général sur cette question, et en admettant qu'il soit tel que Leurs Seigneuries l'établissent, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y aurait eu dérogation et exception à ce principe par l'ordonnance du représentant de S. M. B. (Chap. 4 Art. 10, Sections 3 et 4), ci-dessus citée. Ses expressions n'ont rien d'équivoque. Soit qu'on les considère comme l'application d'un principe d'équité, soit qu'on les regarde comme une faveur, les colons ont également le droit d'en demander l'exécution. Intervenue à la suite de l'occupation de Saint-Domingue et d'un commun accord avec les habitants, l'ordonnance du 25 sep-

1. Foreign-Office, France, v. 281.

tembre 1795 ne peut être considérée que comme le serait la stipulation d'une convention réciproque, obligatoire pour les deux parties, quelque lésion que puissent en souffrir leurs intérêts. La chose doit être d'autant plus considérée sous ce point de vue, que ces stipulations, dont copie est ci-jointe, ont été exécutées pendant plusieurs années et qu'elles n'ont jamais été rapportées. Cela est si vrai que les prix des loyers ont été ordonnancés et versés dans la caisse de l'agent général, ainsi que le voulait l'ordonnance.

Dans un tel état de choses, et lors même qu'il serait vrai qu'en principe le représentant de S. M. B. à Saint-Domingue eut pu se dispenser de consentir les obligations dont les habitants réclament l'exécution, comment son Gouvernement pourrait-il se croire le droit de méconnaître des obligations ainsi consommées? Mais le soussigné ne pense pas que le principe soit en opposition avec le fait et le droit, avec les conventions faites et exécutées. Il ne s'agit pas en effet de simples logemens de gens de guerre répartis également parmi tous les habitants comme une charge commune, mais de l'occupation complète de toute une maison, tantôt pour un état-major, tantôt pour des bureaux.

Si l'article 10 de l'ordonnance du représentant de S. M. B. n'avait pas garanti aux propriétaires de ces maisons la juste indemnité à laquelle ils avaient droit, ils auraient réclamé auprès de la commune pour que les charges qui pesaient sur eux fussent réparties également entre tous les habitants. Il n'aurait pas été possible de ne pas admettre ces réclamations, si elles avaient été faites. Si elles ne l'ont pas été, c'est par le fait du représentant de S. M. B., et par suite de la confiance qu'inspiraient la justice et la générosité anglaises. Le Gouvernement de S. M. B. ne voudra pas que cette confiance soit trompée, et lorsqu'il considérera de quelle faible somme il s'agit et combien les personnes qui réclament sont dignes par leurs malheurs de son intérêt, le soussigné se flatte qu'il ne leur refusera pas la justice qu'elles ont droit d'attendre.

Déjà le Gouvernement anglais a reconnu les droits de quelques-uns des réclamants, en faisant voter, en 1818, une somme de 46.000 £ sterling et en faisant liquider une partie des demandes formées; mais il en reste un grand nombre de différentes natures, qui ne le sont pas encore. C'est au moment où le budget va être présenté au Parlement que le soussigné, d'après les ordres qu'il a reçus de son Gouvernement, croit

devoir démont[r]er à Lord Londonderry la nécessité de demander un nouveau crédit pour pouvoir terminer cette affaire [qu'] a déjà éprouvé tant de délais.

Le soussigné prie Son Excellence d'avoir la bonté de le fixer le plus promptement possible su[r] les dispositions du Gouvernement anglais à cet égard et profite de cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa très haute considération.

Portland Place, ce 1er juillet 1822. CHATEAUBRIAND.

à Son Excellence M. le marquis de Londonderry, etc., etc., etc.[1]

Le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, s'empresse d'appeller l'attention du marquis de Londonderry sur la saisie du lougre français le *Lancier*. Ce navivre, destiné à fournir des matelots aux Bâtiments qui naviguent dans la Manche, a été conduit le 20 avril dernier dans un des ports d'Angleterre. Cette saisie fut motivée sur ce qu'il s'était trouvé à bord des bouts de cordages qu'on supposait propres à favoriser la contrebande. On a prétendu dès lors y voir une contravention aux règlements d'Angleterre. Le Gouvernement français ne peut reconnaître la légitimité de ces motifs ; indépendamment de ce que les règlements dont il s'agit ne peuvent être considérés que comme mesures d'administration intérieure, et par conséquent inapplicables aux bâtiments français, l'espèce de cordages trouvés à bord du *Lancier* en indique suffisamment la destination et l'emploi ; leur forte dimension démontre qu'ils ne peuvent être d'aucun usage pour la contrebande.

Le soussigné croit devoir insister de la manière la plus pressante pour obtenir la restitution immédiate du lougre le *Lancier*, et solliciter du Ministère anglais des ordres qui empêchent à l'avenir que des Bâtiments français soient ainsi arrêtés et détournés de leur destination, lorsqu'ils ne présentent aucune circonstance qui justifie le soupçon de fraude.

Le soussigné saisit cette occasion de renouveler au marquis de Londonderry l'assurance de sa très haute considération.

CHATEAUBRIAND.

London le 10 juillet 1822.

1. Foreign Office, France, v. 281.

P. S. — Le soussigné a l'honneur de joindre à cette note la déclaration faite devant notaire par le Commandant du Lougre le *Lancier*.

S. E. Monsieur le marquis de Londonderry[1].

Morning Chronicle. (*Extraits. Traduction.*)

Londres, Vendredi-Août 2, 1822.

Les événements des deux dernières années sont féconds en instructions pour l'homme politique. Les libéraux espagnols doivent être satisfaits de l'impardonnable offense qu'ils ont commise aux yeux des souverains européens ; ils peuvent juger qu'aucune concession de leur part ne pourra éteindre en ces souverains leur hostilité au nouvel ordre de choses. Rien, si ce n'est la pure impossibilité, ne les empêchera d'aider encore leur frère Ferdinand à fouler aux pieds la constitution de son pays.

Maintenant que la Liberté a gagné sa bataille de Waterloo et que l'immobilisation des partis réactionnaires a laissé aux libéraux la liberté d'agir, il est nécessaire pour eux de tirer le meilleur parti de cette liberté.

Quelle politique sont-ils alors appelés à embrasser ? Laissez-les prendre leçon de leurs adversaires. Pourquoi resteraient-ils passifs quand ces adversaires, non contents de fomenter des troubles dans les différentes provinces de l'Espagne et plus particulièrement dans celle du nord, munissent actuellement les insurgés d'argent et d'armes, rassemblent de grandes armées sur les frontières, en cas de revers ou pour l'invasion, si l'occasion se montrait favorable.

Les éléments de mécontentement abondent en France et encore plus en Italie, et il ne faudrait pas grand effort de leur part pour donner à leurs ennemis, chez eux-mêmes, une besogne suffisante.

S'ils désirent contenter les souverains conspirateurs, ils se borneront sans doute à la défensive.

L'homme d'épée le plus inhabile peut, toutefois, en dernier lieu, l'emporter sur un combattant accompli : Naples fournit un

1. Foreign-Office, France, v. 281.

exemple de la folie d'essayer de se concilier la Sainte-Alliance ou de se fier à sa justice. Les Napolitains auraient facilement réuni toute l'Italie pour une même cause glorieuse, et ils eussent ainsi opposé une masse aux armées de l'Autriche qui les auraient difficilement vaincus. Mais ils supposaient qu'en rejetant toute ouverture de leurs frères et en se confinant strictement dans leurs propres affaires, l'Alliance n'oserait pas intervenir. Cette illusion dura malheureusement jusqu'à ce que l'ennemi fût à leurs propres portes.

Si le peuple de France est amoureux de gouvernement clérical et de classes privilégiées ; si l'armée est parfaitement satisfaite de l'interdiction de tout avancement en dehors de la vieille noblesse, alors une diversion en France ne pourrait être pour eux que de peu d'utilité. Mais si la population et les corps de l'armée sont l'un et l'autre mécontents de l'état des choses actuel et si la conviction est générale qu'en France le peu de libertés existantes pour la nation sont en danger imminent, une très petite force espagnole serait de la plus grande importance. Dans toutes les insurrections, la difficulté est d'éviter d'être écrasé au début. La disposition au soulèvement s'est manifestée dans chaque partie de la France, mais il a été jusqu'ici impossible d'obtenir un noyau autour duquel les désaffectionnés puissent se rallier. Les Espagnols pourraient former ce noyau. Il reste à voir s'ils veulent ainsi essayer de se venger sur le Gouvernement français, qui a si ouvertement soutenu la guerre contre eux et tenter de ruiner ainsi la conspiration royale. Il est probable cependant que les hommes maintenant au pouvoir en Espagne reconnaissent la nécessité de l'union des libéraux de tous pays, en vue des efforts dans l'intérêt commun[1].

Adresse au Roi d'Angleterre votée par le Parlement, au sujet de la Traite des Nègres. Traduction (Résumé).

La Chambre vote à l'unanimité qu'une humble Adresse soit faite à S. M. pour représenter le vif intérêt que cette Chambre a si longtemps pris et continue à prendre à l'abolition de la Traite des Noirs et la sollicitude avec laquelle elle a examiné les papiers

1. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 349.

relatifs à ce sujet, déposés sur son bureau par ordre de S. M. :

Qu'elle n'avait pu s'empêcher d'espérer que les représentations et les remontrances de S. M. auraient enfin produit l'effet tant désiré d'amener les divers Gouvernements, par les sujets desquels la Traite des Noirs est encore faite, à considérer sérieusement les nombreuses et puissantes obligations qui les lient pour coopérer avec S. M. franchement et efficacement, afin de mettre fin pour toujours à cette monstruosité ;

Que nous sommes encore obligés d'être les témoins d'un commerce qui est reconnu infâme et cruel par ces Gouvernements, dont les sujets continuent à exercer la Traite, dans une proportion qui augmente tous les jours.

Que nous voyons cependant avec satisfaction que les arguments puissants, présentés par l'Ambassadeur de S. M. près la Cour des Pays-Bas, ont enfin déterminé une juste interprétation des traités avec cette puissance ;

Que nous voyons aussi avec plaisir l'abolition de quelques-uns des abus qui existaient dans les Cours de juridiction mixte à Sierra Leone ;

Que c'est une sorte de soulagement d'apprendre que les Cortès d'Espagne ont soumis tous ceux qui coopéraient d'une manière quelconque à la Traite des Nègres à une punition sévère et infamante ;

Que nous voyons avec peine que les bâtiments portugais, loin de cesser par degrés la Traite, la font avec une activité toujours croissante, plus particulièrement sur cette partie de la côte qui est au Nord de la Ligne Equinoxiale, en violation du Traité par lequel le Portugal s'était engagé à restreindre son commerce au midi de l'Equateur ;

Que ce n'est pas sans satisfaction que nous avons remarqué le zèle pour l'abolition de la Traite des commandants des vaisseaux de guerre des Etats-Unis employés sur la côte d'Afrique, mais que nous sommes fâchés de ne voir chez le Gouvernement américain aucune disposition à abandonner les objections qu'il avait précédemment mises en avant contre l'établissement d'un droit mutuel de visite sur la côte d'Afrique ;

Que c'est avec le plus grand chagrin que nous voyons des bâtiments portant le pavillon français faire la Traite des Noirs sur toute la côte d'Afrique ; que des propositions relatives à des expéditions de Traite circulent dans le public de France, excitant à risquer les plus petits capitaux et appellant les aventu-

riers par l'espérance de profits immenses ; que le petit nombre de bâtiments de guerre stationnés en Afrique n'offrent aucun obstacle matériel à la Traite et que les Gouverneurs des Colonies françaises ne paraissent point montrer plus de zèle et d'activité ; qu'en attendant nous ne pouvons que déplorer qu'une nation grande et brave, favorisée éminemment par la Providence et placée parmi celles du premier rang par les distinctions et les jouissances de la vie civilisée, paraisse, au retour des bienfaits de la paix et du Gouvernement de son souverain légitime, être le principal obstacle à l'accomplissement d'un vœu qui ouvrait la perspective de la civilisation de l'Afrique, et prolonge ainsi la misère et l'état de la barbarie de ce vaste continent ;

Qu'en résumé, nous conjurons S. M. de renouveler ses remontrances et de prouver que son intervention n'a point été une tentative de force, mais l'accomplissement d'un devoir impérieux.

Nous ne pouvons douter qu'en dernier résultat, nous n'ayons à féliciter S. M. du succès de nos efforts et de la part qu'Elle aura eue à effacer la tache la plus dégoûtante qui puisse ternir le caractère moral de la Chrétienté [1].

Le vicomte de Chateaubriand à S. E. le vicomte de Montmorency.

Londres, 13 août 1822

Monsieur le Vicomte,

J'ai eu l'honneur de vous faire passer le 9 de ce mois copie d'une première lettre de M. Séguier relative à la saisie du brick *La Vigilante;* une seconde lettre de ce consul, en date du 12, m'a annoncé l'arrivée postérieure du navire la *Petite-Betzy*. Je venais de signer la note ci-jointe, et j'allais la transmettre hier matin à lord Londonderry, lorsque la nouvelle de la mort de ce ministre m'est parvenue. J'avais cru devoir prendre l'initiative dans une circonstance aussi importante pour l'honneur du Pavillon français. L'événement qui a retardé l'envoi de cette lettre la rendra plus régulière, puisqu'il vous donne le temps de l'approuver.

1. *Aff. Étr. Angleterre*, v. 615, f° 281.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur le vicomte, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND[1].

Note de M. le vicomte de Chateaubriand à S. E. M. le marquis de Londonderry, 12 *août* 1822.

Le soussigné, Ambassadeur de France, a l'honneur de mettre sous les yeux de M. le marquis de Londonderry les faits suivants, dont il vient d'être légalement instruit par M. le baron Séguier, consul général de France à Londres.

Le brick français *La Vigilante*, saisi par la croisière anglaise dans la rivière Bonny, sur la côte d'Afrique, après un combat où il y a eu du sang versé, sous prétexte qu'il avait à son bord un chargement de Noirs, vient d'arriver à Portsmouth; la *Petite-Betzy*, saisie dans les mêmes circonstances et dans les mêmes parages, est entrée depuis dans le même port ; son équipage, ou une partie de son équipage a été mise aussitôt à terre, sans secours et abandonné à son sort. Quelque soit le délit dont les équipages de ces bâtiments soient présumés coupables, ils pouvaient être dénoncés et traduits au Tribunal national dont ils relèvent, mais il paraît au soussigné que, dans aucun cas, des vaisseaux français ne pouvaient être enlevés à l'abordage et pris de vive force en temps de paix.

Le soussigné ne peut se dissimuler l'importance de ces faits que n'autoriserait ni ne justifierait la lettre d'aucun traité ; de pareils abus constatés pourraient avoir le plus grave résultat, si le Gouvernement anglais ne faisait apporter à leur examen et à leur réparation l'attention la plus sérieuse et la plus efficace.

Le soussigné, se confiant dans la justice du marquis de Londonderry et sollicitant une prompte réponse, a l'honneur de lui réitérer l'assurance de sa haute considération.

CHATEAUBRIAND[2].

---

1. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 364.
2. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 365.

Note adressée par M. le vicomte de Chateaubriand à lord Bathurst.

Londres, ce 16 août 1822.

Le soussigné, Ambassadeur de France, a l'honneur de mettre sous les yeux de Lord Bathurst, Principal Secrétaire d'État pour le département des Colonies et chargé par intérim du Portefeuille des Affaires Étrangères, une affaire que sa Cour vient de lui donner ordre de porter à la connaissance du Gouvernement anglais.

Le 16 juillet dernier, quatre péniches appartenant à une corvette anglaise, qu'on suppose être *la Camille,* capitaine Georges Minguey, ont fait plusieurs décharges de mousqueterie sur le navire français, *l'Aimable Nancy*, quoiqu'il ait arboré le pavillon français. Ce bâtiment se trouvait alors à 10 lieues S.-O. des Sorlingues et revenait de la Guadeloupe avec un chargement de sucre. Malgré tous les efforts que fit le capitaine de ce navire pour s'éloigner, ces embarcations n'en continuèrent pas moins de tirer sur le bâtiment français dont ils frappèrent à plusieurs reprises les voiles et le grément. Peu après, ayant aperçu la corvette à laquelle ces péniches appartenaient, *l'Aimable Nancy* fit voile sur elle; celui qui la commandait demanda au capitaine Guénédal, d'où il venait et où il allait et, sur sa réponse, il lui permit de faire voile, mais les embarcations ne cessèrent de tirer sur *l'Aimable Nancy,* quoiqu'elle fût tout près de la corvette.

Le soussigné a reçu de son Gouvernement l'ordre le plus formel d'accompagner ces détails des représentations les plus vives. Ce n'est malheureusement pas la première fois que le Gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne se voit forcé d'adresser des réclamations au sujet des infractions du Droit maritime; il est persuadé toutefois qu'il n'est pas plus dans l'intention du Gouvernement anglais d'autoriser de pareils actes d'hostilité, qu'il ne peut être dans celle du Gouvernement français de les passer sous silence.

En recommandant cette affaire à l'attention la plus particulière du comte Bathurst, le soussigné ne peut s'empêcher de lui faire pressentir combien il en coûterait au Gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne d'avoir à donner aux navigateurs français des avis qui feraient douter des sentiment

d'amitié et de bienveillance dont les deux Gouvernements sont si sincèrement animés. Le soussigné prie en conséquence Sa Seigneurie de vouloir bien provoquer les mesures propres à prévenir le retour de pareilles violations, sur lesquelles le sentiment de sa propre considération et les intérêts des sujets de Sa Majesté Très Chrétienne ne peuvent permettre au Gouvernement français de fermer les yeux.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à lord Bathurst l'assurance de sa haute considération.

Pour copie conforme.

CHATEAUBRIAND [1].

Je m'empresse de vous transmettre copie de deux notes relatives, l'une à la saisie des navires *La Vigilante* et *la Petite Betzy*, l'autre à l'affaire du bâtiment *l'Aimable Nancy*. Ces notes qui étaient prêtes hier au soir n'ont pu être expédiées que ce matin parce qu'elles étaient destinées à M. Planta, et qu'il a fallu les adresser à lord Bathurst. Vous verrez, Monsieur le vicomte, par la notification dont j'ai aussi l'honneur de vous envoyer copie, que lord Bathurst, Ministre des Colonies, a le portefeuille des Affaires Étrangères par *intérim;* il devait en être également chargé pendant le voyage de lord Londonderry à Vienne. J'espère un prompt succès de mes notes, car M. Planta est venu lui-même, ce matin, me parler de la saisie de nos vaisseaux, et je n'ai pas manqué de lui dire qu'il était de la dernière importance de les envoyer sur-le-champ à Cherbourg [2].

Note adressée par M. le vicomte de Chateaubriand au comte Bathurst, chargé par intérim du Portefeuille des Affaires Etrangères.

Le soussigné, Ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne près Sa Majesté Britannique, a l'honneur de mettre sous les yeux de lord Bathurst les faits suivants dont il a été informé par M. le baron Séguier, Consul Général de France à Londres.

Le brick Français *La Vigilante*, saisi par la croisière anglaise dans la rivière *Bonny* sur la côte d'Afrique, après un combat

1. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 377.

2. Chateaubriand à Montmorency, 16 août 1822, n° 51. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 372.

où il y a eu du sang versé, est arrivé à Pormouth. *La Petite Betzy*, saisie dans les mêmes circonstances et dans les mêmes parages, est entrée depuis dans le même port. Son équipage a été mis à terre, sans secours et abandonné à son sort.

La France ne reconnaît à aucune puissance le droit de visiter ses bâtiments ; des sujets de S. M. T. C. arrêtés sous le pavillon français ne peuvent être soustraits à leurs juges naturels et traduits devant les tribunaux de la Grande-Bretagne. L'Angleterre se plaindrait hautement et avec raison, si un navire français amenait à Brest, pour être jugé d'après les lois de la France, un bâtiment pris sous pavillon britannique. Déterminé par ces considérations et ayant reçu les ordres les plus positifs de sa Cour, le soussigné demande officiellement aujourd'hui que les dits bâtiments arrêtés soient conduits immédiatement à Cherbourg, où les délinquants seront jugés dans toute la rigueur des lois de leur pays.

Le Gouvernement anglais a plusieurs fois reconnu l'incompétence de sa juridiction dans des cas à peu près semblables à celui dont il s'agit, et notamment dans l'affaire du navire *Le Louis*. Il ne sera pas moins équitable dans la circonstance actuelle. Le soussigné, convaincu que rien ne peut altérer la parfaite intelligence qui règne entre l'Angleterre et la France, attend en toute confiance le résultat le plus satisfaisant et le plus prompt de la demande qu'il a eu l'honneur de faire aujourd'hui à lord Bathurst. Il a l'honneur de lui offrir l'assurance de sa haute considération.

Pour copie conforme :

CHATEAUBRIAND.

Londres 16 août 1822[1].

TESTAMENTS DE M. DE CHATEAUBRIAND

Testament olographe du 29 *avril* 1825.

Je nomme et institue Mme la vicomtesse de Chateaubriand, ma femme, ma légataire universelle en pleine et entière propriété, sans exception ni réserve ; à Paris le 29 avril 1825.

François, vicomte de Chateaubriand.

1. *Aff. Etr. Angleterre*, v. 615, f° 376.

Testament olographe du 12 *juin* 1837.

Je confirme par le présent testament ou Codicille ajouté à mon testament qui doit se trouver chez mon notaire M. Robin, successeur de M. Le Brun, tout ce que j'ai déclaré dans le premier testament notarié, c'est-à-dire que je fais Mme de Chateaubriand, ma femme, ma légataire universelle, que je lui donne tout ce que j'ai et possède ; elle trouvera que sur notre maison, rue d'Enfer, il reste encore une hypothèque de soixante mille francs, je crois ; mais si elle vend cette maison, elle en tirera bien au delà de cette dette ; et si elle ne peut pas la vendre, elle trouvera, avec ce qui reste à moi chez M. Thureau et la petite somme qu'elle y a elle-même, de quoi payer une bonne partie de l'hypothèque ; enfin la pension de vingt-quatre mille francs dont elle jouira à ma mort, lui servira à payer largement les intérêts de l'hypothèque, si elle ne peut ou ne veut pas la purger. Je nomme pour commissaires ou surveillants à l'impression de mes Mémoires, M. Ampère et Hyacinthe Vitorge ; ils s'opposeront à tout changement du texte, mais s'il y avait quelques pages qu'on ne pût publier actuellement à cause des lois de septembre, ils en permettront le retranchement, avec la certitude que ces pages seront rétablies tôt ou tard.

Je prie M. Ampère d'accepter en mémoire de moi le dessin original du château de Combourg qui est dans ma chambre à coucher et une vue de mon tombeau dans l'isle du Grand Bey (*sic*). Je prie Mme de Chateaubriand de continuer une pension de cent francs par mois à Hyacinthe ; je suis fâché de ne pouvoir faire davantage pour ses services et sa fidélité ; je lègue à Mme Récamier la copie de la Sainte Famille de Raphaël par Mignard, que je tenais, par testament, de Mme la duchesse de Duras ; elle est digne de cet héritage consacré par l'amitié et par la mort. Je n'ai pas besoin de lui renouveler les assurances d'un attachement dont elle trouvera des preuves à toutes les pages de mes Mémoires. Baptiste Langlet aura toute ma garde-robe et Mme de Chateaubriand lui donnera tout ce que j'ai retranché à ses gages depuis les Journées de Juillet.

Je dis adieu à mon grand ami Bertin, fidèle depuis trente-quatre ans à ma bonne et mauvaise fortune, et je prie toutes les personnes que j'ai connues de me garder un bienveillant souvenir, je me recommande aux prières de mes neveux et de

vous tous ; je suis bien fâché de n'avoir rien à leur laisser. Encore une recommandation aux commissaires pour mes Mémoires.

Vitorge connaît la marche et, dans mille endroits, j'ai indiqué ce qui marquerait (*sic*), et ce que je voulais faire. Dans les dernières parties écrites, la division des livres n'est pas marquée. M. Ampère la règlera comme il voudra et coupera le texte, comme il lui semblera meilleur de le faire pour le repos de l'auteur. Ce qui manque aujourd'hui, c'est une partie de ma vie sous l'Empire et une autre partie de ma vie sous la Restauration ; de conclusion qui aurait eu le sujet de l'avenir présumé du Monde, et sur lequel on eût trouvé le tableau du Monde, tel qu'il était à mon entrée dans la vie et tel qu'il est lorsque je descends dans la tombe et que je m'en vais adieu. Pour qu'on n'en puisse douter, je déclare que je meurs catholique, apostolique et romain et dans la foi de mes pères et n'ayant avoué qu'être la vérité, la consolation et le repos. J'ordonne que tous mes papiers quelconques, qui ne tiennent pas à mes Mémoires, soient brûlés jusqu'au dernier, et je déclare que je n'ai pas d'autre ouvrage commencé sur quelque sujet que ce soit. Fait malade, mais en pleine liberté d'esprit, le douze juin, mil huit cent trente-sept (1837) à Paris, rue d'Enfer n° 84.

François de Chateaubriand.

Codicille du 12 juin 1837.

Je ne nomme point d'exécuteur testamentaire spécial, mais je prie mon excellent ami M. Ballanche d'agir en cette qualité auprès de Mme de Chateaubriand pour la débarrasser des soins qui lui seraient trop pénibles ; il sait que la ville de Saint-Malo m'a accordé une sépulture dans l'isle du Grand Bey, c'est là que je demande à être porté sur-le-champ ; mon corps, en attendant que tout soit prêt pour le dernier voyage, pourra demeurer, avec la permission requise, dans le petit caveau de la chapelle de l'infirmerie. Je défends qu'on invite personne à mes funérailles et qu'on envoie des billets de part ; ajouté par post-scriptum et signé le même jour douze juin mil huit cent trente-sept.

François de Chateaubriand.

Codicille olographe du 22 février 1845.

Codicille concernant mes œuvres littéraires : par mon traité en date du 22 mars mil huit cent trente-six, j'ai cédé à M. Delloye, agissant au nom d'une société dont la composition m'est connue, le privilège d'acquérir et de publier tous mes ouvrages inédits.

L'acte porte que je conserverai dans mes mains une copie du manuscrit de mes œuvres, et il est ajouté que c'est sur cette même copie que sera faite l'impression de mes Mémoires, comme renfermant la dernière rédaction de l'auteur.

Cet acte m'autorise à désigner une ou plusieurs personnes qui veilleront, quand je ne serai plus, à ce que le traité, qui de part et d'autre eut lieu de bonne foi, reçoive une exécution loyale dans les causes qui peuvent intéresser ma mémoire et le repos de Mme de Chateaubriand, si, comme je l'espère bien, elle est destinée à me survivre.

Cette mission pleine de confiance et d'amitié, je la donne à MM. Mandavoux-Vertamy, à M. le baron Hyde de Neuville et à mon neveu le comte Geoffroy-Louis de Chateaubriand et à M. le duc de Lévis[1].

La copie qui doit servir à l'impression de mes œuvres porte en tête et à la fin de chaque volume la date du vingt-deux février mil huit cent quarante-cinq.

Ma volonté est que toutes les autres copies qui se trouveront déposées en différents lieux, lors de mon décès, seront brûlées sans être lues, en présence de mes exécuteurs testamentaires.

Le codicille de mes dernières volontés sera déposé chez mon ami, M. Mandavoux-Vertamy.

Paris, le vingt-deux février, mil huit cent quarante-cinq.

CHATEAUBRIAND.

Testament authentique du 17 *mars* 1847.

J'avais fait en faveur de Mme de Chateaubriand, pour le cas où elle m'eût survécu, des dispositions pareilles à celles qu'elles

1. Lévis (Gaston-François-Félix de Lévis, appelé d'abord le duc de Ventadour, duc de), 1794-1863 ; sous-lieutenant d'infanterie sous l'Empire (1810) ; colonel d'infanterie (1828) ; attaché à la personne du Comte de Chambord ; pair de France ; marié en 1821 à Marie d'Aubusson de la Feuillade.

a faites à mon profit et dont j'ai recueilli l'effet; nous voulions, l'un comme l'autre, que le survivant de nous pût, à son gré, jouir et disposer de notre fortune commune.

Dans un avis à mon adresse qu'elle avait déposé aux mains de M. Mandavoux-Vertamy, notre conseil et notre ami, Mme de Chateaubriand a consigné les dispositions testamentaires qu'elle eût faites si elle m'eût survécu; cet écrit fait connaître, dans leur ensemble, les intentions de Mme de Chateaubriand, et particulièrement son idée sur le partage entre nos deux familles du seul actif de quelque importance qui nous appartient.

C'était pour moi un devoir pieux de faire, autant que possible, ce qu'eût fait Mme de Chateaubriand et de me laisser guider par ses intentions connues.

Dans ces sentiments, j'ai déjà religieusement exécuté, autant que l'omission de quelques noms et de quelques chiffres me l'a permis, celles des dispositions consignées dans l'écrit de Mme de Chateaubriand qu'elle m'avait spécialement recommandées. Actuellement il me reste à assurer l'exécution des autres.

Je donne et lègue à Jean-François Louiset, mon valet de chambre, et à Sophie Herbinet sa femme, à chacun quatre cents francs de rente annuelle, soit huit cent francs de rente pour les deux, pour en jouir leur vie durant, à compter du jour de mon décès, avec reversion sur la tête du survivant de la portion du prédécédé; cette rente leur sera servie de trois mois en trois mois.

François et Sophie sont déjà en possession du linge et des objets mobiliers que leur destinait Mme de Chateaubriand.

Je lègue à Oudot, mon cuisinier, et à Alexis Bivenet, mon valet de pied, à chacun deux années de ses gages une fois payés.

Les dispositions que je viens de faire au profit de mes domestiques, pour les récompenser de leurs bons services, ne recevront d'effet que pour ceux d'entre eux qui feront encore partie de ma maison au jour de mon décès, à moins qu'ils n'aient cessé de m'appartenir par suite d'accord ou de maladie, ou même parce que j'aurais cru devoir les réformer.

Je veux et j'entends que les deniers comptants que je laisserai au jour de mon décès soient affectés jusqu'à due concurrence à l'acquit des frais et droits auxquels donnera lieu l'ouverture de ma succession et de tout autre passif qui pourrait exister et, qu'au cas d'insuffisance, il soit prélevé, pour cet

acquit, somme nécessaire sur les fonds qui, d'après mes instructions, ont été placés par les soins de M. Thureau-Dangin, soit en rentes sur l'État, soit par hypothèque, ou de toute autre façon.

Le surplus de ces fonds, ou la totalité si rien n'en est distrait en exécution de ce qui précède, sera partagé par moitié entre Mme la comtesse de Jestas, nièce de Mme de Chateaubriand, et Mme la comtesse de Vesins, ma petite-nièce, à la charge par elles d'acquitter, chacune par moitié, tant les rentes viagères ci-dessus léguées à François et à Sophie que la rente de même nature de la somme annuelle de deux cents francs que Mme de Chateaubriand servait à Mme Aglaé Passeau, sa nièce, religieuse visitandine, rente qui sera continuée à ladite dame jusqu'à son décès.

Je donne et lègue à Monseigneur l'Archevêque de Paris, pour l'infirmerie de Marie-Thérèse, deux paires de candélabres dorés à cinq et sept branches.

Je donne et lègue comme souvenir et gage d'affection :

1° A M. le Docteur Chardet, une boîte en écaille doublée en or, avec le portrait de Mme de Sévigné peint par Petitot, — présent de Mme la duchesse d'Orléans ;

2° A M. le comte du Plessis-Passeau, sur l'indication de sa tante, six couverts, six petites cuillers et deux casseroles avec leurs couvercles, le tout en argent ;

3° A M. Mandavoux-Vertamy la copie par Mignard de la Sainte Famille de Raphaël ;

4° A Melle d'Acosta, un morceau de la vraie Croix (avec l'authentique) enchâssé dans une croix de vermeille (*sic*) renfermée dans un étui de chagrin violet ;

5° A Mme la comtesse de Marigny, ma sœur, le buste de M. le comte de Chambord ;

6° A Mme la comtesse de Chateaubourg, ma sœur, le portrait de S. S. le pape Pie IX ;

7° A Mme la comtesse Hyacinthe de Pravenel, ma nièce, le petit tableau original de talbane (*sic*)[1].

8° A M. le comte Frédéric de Chateaubriand, mon neveu, le service le plus complet des deux services de porcelaine de Sèvres fond bleu et or.

9° Et enfin, mon buste en marbre par David, à mon neveu, le comte Louis de Chateaubriand, qui m'a exprimé le désir que

1. Probablement Albano.

la disposition plus étendue contenue en sa faveur dans l'écrit de sa tante fût réduite à un seul objet.

J'aurais voulu qu'il me fût possible de faire d'autres et plus considérables dispositions, tant en faveur des parents et amis que je viens de nommer, que de beaucoup d'autres.

Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires avec saisine M. le comte Louis de Chateaubriand, mon neveu, et M. Mandavoux-Vertamy, les priant de me donner un dernier gage de leur affection en acceptant cette pénible mission.

Je révoque tous testaments antérieurs.

Paris, le dix-sept mars mil huit cent quarante-cinq.

CHATEAUBRIAND.

Vers la fin de son Ambassade à Vienne, le 23 avril 1829, le duc de Laval fut désigné par Charles X pour succéder, comme ministre des Affaires Étrangères, au comte de La Ferronnays, que l'état de sa santé venait d'éloigner de ses fonctions. Du langage du Roi et du rapprochement des dates, il apparaît que Charles X n'eut que beaucoup plus tard la pensée d'appeler au pouvoir le prince Jules de Polignac (8 août 1829) et qu'il n'abandonnait pas la politique libérale de conciliation des partis suivie par le cabinet Martignac. Nous donnons ici le texte de la lettre royale et de la réponse de l'Ambassadeur.

« Paris, 23 avril 1829.

« Vous m'avez accoutumé depuis longtemps, mon cher Duc, à compter sur votre attachement à ma personne et sur votre dévouement pour tout ce qui peut contribuer au bien de mon service. Vous m'avez donné une autre preuve du pouvoir que ces deux sentiments ont pour vous en acceptant, l'année dernière, l'Ambassade de Vienne, en échange de celle de Rome.

« Vous avez été instruit des accidents que le comte de La Ferronnays à éprouvés cet hiver ; la satisfaction que me donnaient ses services et l'espérance que quelque temps de repos le mettrait en état de reprendre ses fonctions m'avaient décidé à ne pas nommer à sa place, et a en confier l'intérim au comte de Portalis. Mais les dernières nouvelles que j'ai reçues du comte de La Ferronnays me donnent la triste certitude qu'il faudra au moins un très long laps de temps pour rétablir sa santé. Je me suis donc décidé à nommer à sa place et

c'est à vous, mon cher Duc, que je confie le portefeuille des Affaires Etrangères.

« Les circonstances du moment ne sont pas dangereuses, j'en ai la ferme certitude, mais je ne me dissimule pas qu'elles sont importantes, peut-être même difficiles. D'après ces motifs, je n'attends de vous, en réponse à cette lettre, non des réflexions qu'une modestie exagérée pourrait vous suggérer, mais votre prompte adhésion pour prendre place dans nos Conseils.

« Le comte de Portalis vous envoie l'ordonnance de votre nomination et vous indique en même temps à qui vous devez laisser les affaires de l'ambassade.

« En vous donnant cette grande marque de confiance, j'éprouve une véritable satisfaction à vous renouveler, mon cher Duc, l'expression de tous mes sentiments d'estime et de sincère affection.

CHARLES. »

1er mai 1829, à Vienne.

« Sire,

« Votre Majesté à daigné m'adresser elle-même ses ordres. Elle exige de mon dévouement sans bornes à sa personne que je vienne prendre place dans ses Conseils, en qualité de ministre des Affaires Étrangères.

« Pour la première fois de ma vie, j'éprouve la mortelle douleur de désobéir aux ordres du Roi.

« Je déclare aux pieds de Votre Majesté, dans toute la simplicité de mon caractère, que je suis dépourvu des facultés indispensablement nécessaires pour remplir, sans préjudice au service du Roi, les hautes fonctions auxquelles ses bontés m'appellent.

« Je n'ai pu puiser une résolution si contraire à la volonté royale que dans la profonde conviction que mes faibles moyens succomberaient dès le premier instant, sous le fardeau qui me serait imposé.

« Nos institutions réclament impérieusement que le dévouement autour du trône soit soutenu par une réunion de talents et la puissance de la parole. Ces avantages ne m'appartiennent pas, et ma passion pour le service du Roi est trop dominante dans mon cœur pour ne pas m'éclairer dans le jugement que je porte de moi-même.

« Mais, Sire, en me pénétrant de la lettre si touchante de bonté, mais si impérative de Votre Majesté, je sens tout ce qu'un acte de désobéissance de ma part peut lui causer de juste déplaisir. Mes regrets en sont bien amers ; je prends courage toutefois dans la pensée que je remplis le plus pénible devoir de ma conscience, en renonçant à un poste qui plaçait mes services si près de la personne de Votre Majesté.

« Je suis avec respect, etc. »

En août 1829, le duc de Laval était nommé ambassadeur à Londres, où il remplaçait le prince Jules de Polignac, appelé à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires Étrangères. Les tentatives d'intimidation du Cabinet anglais, au moment de l'expédition d'Alger et de la prise de cette ville, rencontrèrent de la part du duc de Laval une défense résolue de la politique française et de ses résultats.

Après les Journées de Juillet et le départ de la famille royale, l'ambassadeur, à ce moment en congé à Paris, se glissa au travers des lignes des insurgés et gagna Rambouillet. Se jetant aux pieds de Charles X, il le supplie de lui confier le duc de Bordeaux : avec deux autres fidèles, il le ramènera à Paris, le présentera aux Chambres et fera proclamer sa royauté. Après un premier refus, il tenta en vain, durant toute une journée, d'être admis auprès du Roi pour lui renouveler ses ardentes instances : les portes lui demeurèrent inexorablement fermées[1].

De semblables démarches, déjà connues, furent également repoussées. On peut citer notamment celle que le duc d'Orléans chargea sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris, de confier au colonel Caradoc (plus tard lord Howden), alors secrétaire de l'Ambassade. Le colonel Caradoc rejoignit le Roi à l'une de ses étapes sur la route de Cherbourg. En remettant à Charles X un billet de Louis-Philippe : — « Croyez, Sire, à tout ce que le colonel Caradoc vous dira de ma part », — il lui offrit, au nom du duc d'Orléans, de ramener à Paris le duc de Bordeaux, dont le lieutenant-général s'engageait à servir les intérêts et à faire proclamer les droits. Charles X se montra disposé à accepter ces propositions, mais « la duchesse de

1. Communications de M. le marquis de Levis, arrière-petit-fils du duc de Laval.

Berry s'y opposa avec force, disant qu'elle ne croirait jamais l'enfant en sûreté quand il serait loin d'elle[1]. »

Le vicomte de Chateaubriand au prince de Talleyrand.

Gand, le 28 avril 1815.

Mon Prince,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Bruxelles par M. le duc de Richelieu, les choses ont peu changé de face pour moi; le Roi m'a appelé à son Conseil, il m'a chargé de lui faire des rapports sur l'*intérieur*. Mais, mon Prince, il faut avoir un *intérieur*, et nous vous attendons pour nous le rendre. Votre présence ici est absolument nécessaire; venez, prévenez nos nouvelles sottises. Il faut que vous vous mettiez à notre tête, que nous formions un ministère dont vous serez le guide et l'appui.

Vous savez, mon Prince, combien je vous suis dévoué, je serais trop heureux de contribuer un peu, auprès de vous, au rétablissement de la France, qui a bien besoin, une seconde fois, de votre secours.

Je suis avec respect, mon Prince,

de Votre Altesse,

le très humble et très obéissant serviteur.

Le vicomte de Chateaubriand.

Je vous ai dit que nous étions perdus, si vous n'ôtiez pas Bonaparte de l'île d'Elbe; eh bien, mon Prince, nous sommes perdus si vous ne venez pas ôter le roi de Gand. Venez, venez! Rien au monde n'est plus nécessaire[2].

1. Récit d'une conversation de lord Howden, alors ministre d'Angleterre à Madrid, avec le comte Raczynski, ministre de Prusse à Madrid, le 11 novembre 1851. Voir notre ouvrage : *Deux diplomates, le comte Raczynski et Donoso Cortès*, lettre du comte Raczynski à Donoso Cortès, Madrid, 12 novembre 1851, p. 250.

2. Autographe inédit. *Aff. Etr.* Congrès de Vienne, correspondance du prince de Talleyrand. V. 681 f° 251.

Le prince de Talleyrand quitta Vienne le dimanche 11 juin. (Gentz au prince de Talleyrand. *Ibid.*, f° 299, pièce 201). La lettre de M. de Chateaubriand confirme l'indication que nous avons donnée (p. 196) d'une correspondance plusieurs fois répétée, pendant les Cent-Jours, avec le prince de Talleyrand.

Le prince de Talleyrand à la duchesse de Courlande[1].

Vienne, le 16 mars 1815.

Je donne le bon exemple pour l'envoi des courriers, car j'en expédie un aujourd'hui. Encouragez un peu Jaucourt à m'en envoyer tous les jours. On est dans une trop triste situation dans une grande ville, où les fausses nouvelles abondent, quand on ne sait rien de positif et de sûr.

Si ce n'est pas tous les jours, au moins que l'on m'écrive dès qu'il y a quelque chose, tout est important; je préférerais que l'on m'écrivît tous les jours. Adieu, chère amie, je vous embrasse, chère amie[2].

Le prince de Talleyrand à la comtesse de Montmorency-Laval[3].

Vienne, le 16 mars 1815.

Hier 15, j'ai eu enfin un courrier de Paris, j'ai été le dernier à recevoir des lettres de tous les ministres qui sont à Vienne. Cela m'a fait passer deux jours fort désagréables. Les nouvelles sont bonnes, ainsi je m'en console.

Je crois bien que cette dernière et horrible tentative de Bonaparte ne sera pas de longue durée, mais dans les folies des hommes qu'il faut toujours calculer un peu, j'ai pensé avec une satisfaction extrême que M. était établie et que son sort était fixé. Cette idée a porté de la douceur dans mes ennuis de ne pas avoir de lettres. Adieu, écrivez moi. Je vous embrasse, Mesdames aussi[4].

1. Courlande (Charlotte-Dorothée, comtesse de Medem, duchesse de), (1761-1821) ; mariée en 1779 à Pierre, dernier duc de Courlande (1724-1800).

2. Inédit. Autographe non signé. *ibid.*, f° 175, pièce 111.

3. Montmorency-Laval (Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongue, comtesse de), morte en 1838, mariée le 29 décembre 1765 à Paul-Louis, comte de Montmorency-Laval (1748-1809). Elle était la mère du duc Mathieu de Montmorency.

4. Inédit. Autographe non signé. *Ibid.*, f° 176, pièce 112.

INDEX ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

AMBASSADE DU COMTE DE LA CHASTRE (1814-1815). AMBASSADE DU MARQUIS D'OSMOND (1815-1817).

CHAPITRE II

FIN DE L'AMBASSADE DU MARQUIS D'OSMOND
AMBASSADE DU GÉNÉRAL MARQUIS DE LA TOUR-MAUBOURG
1818-1819.

CHAPITRE III

INTÉRIM DU COMTE GEORGES DE CARAMAN AMBASSADE DU DUC DECAZES. — NOUVEL INTÉRIM DU COMTE GEORGES DE CARAMAN (1820-1821).

CHAPITRE IV

M. DE CHATEAUBRIAND ET LE GOUVERNEMENT DU ROI (1815-1821)

IL EST NOMMÉ AMBASSADEUR A LONDRES (1822).

CHAPITRE V

LE CONFLIT RUSSO-TURC, DISPOSITIONS DES PUISSANCES L'INDÉPENDANCE DES COLONIES ESPAGNOLES ET LA POLITIQUE ANGLAISE (AVRIL-JUILLET 1822)

CHAPITRE VI

CONFÉRENCES DE VIENNE. ACTION COMMUNE DE LA FRANCE, DE L'ANGLETERRE, DE L'AUTRICHE ET DE LA PRUSSE A CONSTANTINOPLE. LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE ET LES PUISSANCES. 26 JUILLET-9 AOUT 1822.

CHAPITRE VII

MORT DU MARQUIS DE LONDONDERRY. — SA SUCCESSION. — CHATEAUBRAIND DÉSIGNÉ POUR LE CONGRÈS DE VÉRONE. — AFFIRMATION DE SA POLITIQUE EN PRENANT LE PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — 12 AOUT 1822-13 JANVIER 1823.

EVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.